

Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET
DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



n°13
PRINTEMPS- 2014

Pour COMITÉ D'HISTOIRE mémoire

REVUE DES MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET
DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Pour le numéro 13 de la revue *Pour mémoire*, le comité d'Histoire des ministères de l'Écologie (MEDDE) et du Logement (MLET) a retenu deux thématiques principales qui résultent des deux demi-journées d'études du 15 septembre 2011. La première d'entre elles est relative à la politique des villes moyennes. La seconde est issue de la séance de clôture d'un cycle de séminaires consacré au rapport historique entre l'aménagement et la décentralisation qui avait été organisé à l'issue de la journée d'études du 8 juin 2009 intitulée « *L'Équipement et la décentralisation 1981-1992* ».

Dans le cadre de cette séance exploratoire, Loïc Vadelorge, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée, questionne la façon dont les historiens peuvent aujourd'hui se saisir du sujet de **la politique des villes moyennes des années 1970**, en rappelant les recherches en cours, les problèmes de définition et de critère, les archives disponibles, la place des villes moyennes dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme des années 1970. Il suggère des pistes de recherche axées sur la capacité à articuler les territoires concernés et leurs usagers.

Thibault Tellier, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille III, analyse le contexte de l'essor de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, avant la décentralisation, en vue d'assouplir les registres de l'intervention publique au début des années 1970. Les contrats globaux avec les villes moyennes avaient alors fait l'objet de critiques. Mais le sujet des villes moyennes reste d'actualité.

Frédéric Santamaria, maître de conférences en aménagement de l'espace et en urbanisme à l'université Paris-Diderot Paris 7, présente ce que les géographes disent ou ont dit des villes moyennes et de leur participation à la modernisation de la société française, notamment en termes de catégorisation hiérarchique de l'urbain, de critères de définition (taille, rôle dans l'organisation de l'espace, partage d'évolutions communes) et de place spécifique au regard de l'action publique. Mais il semble que, depuis une vingtaine d'années, les géographes se soient davantage intéressées aux métropoles.

Jacques Andrieu, préfet honoraire, témoigne de l'implication de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) dans la politique des villes

moyennes à l'instigation de Jérôme Monod, avec la mobilisation d'un Groupe opérationnel et ses relations avec les maires. Il souligne la souplesse et l'efficacité de ces procédures antérieures à la décentralisation.

Robert-Max Antoni, inspecteur général de la Construction honoraire et président du Séminaire Robert Auzelle, raconte l'expérience des équipes mobiles de la Mission de l'environnement rural et urbain créée par Robert Poujade dans le jeune ministère de l'Environnement, en liaison avec le Groupe opérationnel. Il décrit l'originalité des approches environnementales ainsi que les relations avec les élus locaux et les directions départementales de l'Équipement.

Isabelle Backouche, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) conclut sur le contexte scientifique permettant d'expliquer comment la politique des villes moyennes peut constituer un véritable objet d'histoire urbaine. Elle prend l'exemple de la politique des abords des monuments historiques et de la rénovation urbaine, avec des questions de complexité urbaine, de transversalité, de compromis et de négociations, d'intégrité des espaces urbains.

Par ailleurs, Christian Queffélec, architecte et ingénieur général, présente, avec l'exemple de Quimper, le chemin qui conduit à édifier une ville moyenne façonnée par l'histoire dans la longue durée, ce qui peut servir à comprendre l'attachement aux lieux des habitants, la nature des défis et les réponses apportées au travers des processus successifs de transformation au fil des siècles ainsi que les formes particulières de ces villes structurées autour d'un noyau patrimonial.

Quant au **thème de l'histoire croisée de l'aménagement et de la décentralisation**, Loïc Vadelorge s'interroge sur le fait de savoir si la décentralisation a constitué une telle rupture dans l'histoire de l'aménagement du territoire. Le séminaire a servi à tenter de redéfinir la problématique de la décentralisation en faisant réfléchir sur l'usage historique des mots, les traditions complémentaires de l'histoire des techniques et de l'histoire des idées, la richesse des archives autres que celle de l'administration centrale. Il a permis aussi d'étudier le croisement des champs, la confrontation entre le récit de grands témoins de la décentralisation et le regard généraliste des historiens, les signes indiquant avant 1982 que l'heure était à la décentralisation, la mesure du désengagement relatif de l'État ainsi que l'impact sur le ministère de l'Équipement et l'échec de la refonte territoriale.



Thibault Tellier rappelle les entrées privilégiées pendant la dernière année du séminaire. La réflexion historiographique sur la fin des Trente Glorieuses a porté sur les nouveaux cadres de l'action publique et la question des sources. L'étude de pratiques décentralisatrices avant 1982 a concerné les prémices de la décentralisation industrielle, la gouvernance, les territoires et l'histoire des corps. L'apport des témoins dans la recherche historique s'est à nouveau illustré lors des débats menés avec les chercheurs depuis le début du séminaire.

Par exemple, une des séances a été consacrée aux politiques départementales d'aménagement liées à l'environnement et au cadre de vie dans le Val-de-Marne pendant la période 1967-1987. Julia Moro, doctorante en histoire contemporaine à l'université de Paris-Est Créteil, étudie le contexte du découpage du département de la Seine en 1964, l'implication forte de la Direction départementale de l'équipement (DDE) dans l'assainissement, la priorité donnée par les élus aux espaces verts et de loisirs, les rivalités de pouvoir autour de la question de l'environnement et l'intégration progressive des projets dans le cadre régional.

Les textes de synthèse relatifs à l'aménagement et la décentralisation sont, depuis le début de l'année 2013, consultables et téléchargeables sur le site intranet et sur le site internet du Conseil général de l'environnement et de développement durable/Comité d'histoire : www.developpement-durable.gouv.fr/Pour-memoire-la-revue-du-Comite-d.html

La revue contient également **des articles spécifiques et un entretien.**

Dans la continuité de l'article paru dans le numéro 12, Jean-Claude Boual, ancien chargé de mission à la Direction des affaires économiques et internationales explique les négociations sur le règlement communautaire des obligations de service public dans le domaine des transports urbains, suburbains et régionaux depuis les années 1960. Il montre la difficulté dans la durée des discussions portant sur la place respective du service public et de la mise en concurrence ainsi que sur l'application de l'encadrement des aides d'État aux services de transport jusqu'au rebondissement récent dans le cadre du « quatrième paquet ferroviaire ».

Robin Sébille, secrétaire général adjoint de l'Association mondiale de la route - AIPCR, remémore l'histoire de l'Hôtel de Fleury, ancien hôtel particulier du quartier Saint-Germain, qui fut le 8^e siège de l'École nationale des Ponts et Chaussées pendant près d'un siècle et demi à partir de 1843. Dès les années 1850, il y eut des projets d'extension et d'adaptation

nécessaire des locaux aux nouveaux besoins, avec une accélération à partir de 1967. Avant le choix de Marne-la-Vallée, il y avait eu d'autres projets de déménagement.

À l'occasion de la commémoration de Le Nôtre, Christian Queffélec nous présente l'élaboration et le programme d'aménagement du parc qui entoure le château de Versailles, entre les premières esquisses sous Louis XIII, les desseins et les premières réalisations de Le Nôtre entre 1661 et 1669, le tournant des années 1670, l'influence d'Hardouin-Mansart et les effets du temps sur ce parc qui accueille chaque année de nombreux visiteurs.

Dans l'entretien conduit par Stève Bernardin, Florence Contenay, qui est membre de notre Conseil scientifique mais aussi de celui du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, rappelle avec passion ses activités exercées au ministère de la Culture (enseignement de l'architecture, maisons de la culture, création architecturale, préfiguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine), au Commissariat général au Plan, au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie puis de l'Équipement (centres urbains et patrimoine historique, création et développement de l'Institut français d'architecture, cabinet ministériel, opération « *Ensemble, traçons un avenir* », exportation de l'architecture française, évolution des architectes-urbanistes de l'État).

Louis-Michel SANCHE

Secrétaire du comité d'Histoire 

sommaire

La politique des villes moyennes

9

- ★ Les villes moyennes, un champ pour l'histoire du temps présent des politiques publiques ?
par **Loïc Vadelorge**
- ★ L'essor des politiques contractuelles de développement des villes moyennes dans les années 1970-1980 par **Thibault Tellier**
- ★ Les acquis de la recherche géographique sur les villes moyennes par **Frédéric Santamaria**
- ★ Le rôle de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et du Groupe interministériel des villes moyennes dans les années 1970 par **Jacques Andrieu**
- ★ L'expérience des équipes mobiles de la Mission de l'environnement rural et urbain dans les années 1970 par **Robert-Max Antoni**
- ★ La politique des villes moyennes : un véritable objet d'histoire urbaine par **Isabelle Backouche**
- ★ Portrait d'une ville moyenne : Quimper par **Christian-Noël Queffélec**

Aménagement, urbanisme et décentralisation

74

- ★ La décentralisation est-elle un faux problème ? Réflexions sur l'histoire croisée de l'aménagement et de la décentralisation et bilan du séminaire 2009-2012 par **Loïc Vadelorge**
- ★ La transition décentralisatrice de l'aménagement; synthèse des travaux de l'année 2011-2012 par **Thibault Tellier**
- ★ Les politiques départementales d'aménagement liées à l'environnement et au cadre de vie dans le Val-de-Marne (1967-1987) par **Julia Moro**

En perspective

107

- ★ Le règlement communautaire des obligations de service public dans le domaine des transports depuis les années 1960 par **Jean-Claude Boual**
- ★ L'histoire de l'Hôtel de Fleury, siège historique de l'École Nationale des Ponts et Chaussées par **Robin Sébille**
- ★ Le parc de Versailles : chef-d'œuvre de Le Nôtre par **Christian-Noël Queffélec**

Parole de chercheur

164

Entretien mené avec **Florence Contenay** conduit par **Steve Bernardin**

Anniversaires

180

par **Françoise Porchet**

Lectures

182

- ★ **Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859**, par **Nathalie Montel**
- ★ **125 ans à l'ombre de la Tour Eiffel. Du bureau central météorologique à Météo-France** par **Sophie Roy**
- ★ **Eaux pour la ville, eaux des villes. Eugène Belgrand XIX-XXI^e siècle** par **Jean-Claude Deutsch, Isabelle Gautheron**
- ★ **Les batailles de l'hygiène ; villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses** par **Stéphane Frioux**

Comité d'Histoire

186



Le canal de Thiou à Annecy © Laurent Mignaux /MLET/MEDDE

Les politique des villes moyennes

Les villes moyennes, un champ pour l'histoire du temps présent des politiques publiques ?

Loïc Vadelorge, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Est, Marne-la-Vallée, Laboratoire d'Analyse comparée des pouvoirs, EA 3350

L'histoire de la politique des villes moyennes apparaît comme un sujet incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire urbaine du dernier tiers du XX^e siècle. Les villes moyennes se situent en effet au croisement de nombreuses politiques publiques qui caractérisent la période comme l'aménagement du territoire, la rénovation urbaine, la décentralisation ou la promotion du cadre de vie. Par ailleurs, la politique des villes moyennes telle qu'elle est définie dans les années 1970 présente de nombreuses similitudes avec d'autres grandes politiques urbaines contemporaines qu'elles concernent les villes nouvelles, l'animation socioculturelle des nouveaux ensembles urbains ou les secteurs sauvegardés des centres anciens.

Pour autant, la légitimité d'une saisie du sujet par les historiens en 2011 mérite d'être questionnée. Le sujet a été en effet abondamment traité par la recherche urbaine depuis les années 1970, tant du côté de la géographie que des sciences politiques. À l'image des grands ensembles des années 1955-1975 ou des villes nouvelles des années 1969-1980, la mise en œuvre de la politique

des villes moyennes s'est accompagnée d'une multiplication de travaux réalisés à chaud et ayant pour but de la justifier, de l'évaluer voire de la dénoncer. Dans un long article publié en 1975 sur la procédure du « contrat d'aménagement de ville moyenne », un jeune juriste comptabilisait déjà une centaine de notes et monographies consacrées au sujet, un an après la publication de la circulaire détaillant les dits contrats¹. À cette date, les plus en vue des spécialistes français de géographie urbaine comme Pierre George ou Philippe Pinchemel avaient déjà publié sur le sujet², de même que certains hauts-fonctionnaires du ministère de l'Équipement comme Raoul Rudeau ou Michel Rousselot voire de la Culture comme Jacques Rigaud³. Les ténors politiques du moment – Pierre Messmer, Olivier Guichard, Albin Chalandon, Michel d'Ornano ou Jean Royer – n'étaient pas non plus en reste, signe de la centralité du sujet⁴.

Les travaux universitaires sur les villes moyennes – et qui abordent tous la politique des villes moyennes – ne s'engagent

cependant que dans la seconde moitié des années 1970. L'une des premières thèses soutenue sur le sujet est celle du géographe d'obédience marxiste Michel Michel, publiée en 1984 mais qui avait déjà donné lieu à un article de référence, très critique à l'endroit de la

¹ Leruste, Philippe, « Le contrat d'aménagement de villes moyennes », *Notes et Études documentaires*, 17 novembre 1975, 85 pages. Nous remercions Jacques Andrieu de nous avoir communiqué cette référence essentielle sur le sujet.

² George, Pierre, « La place des villes moyennes dans l'armature urbaine française » et Pinchemel, Philippe, « À propos des villes moyennes », *Revue française d'urbanisme*, 1973, 136, n° spécial sur les villes moyennes

³ Rousselot, Michel, « Tertiaire et culture dans les villes moyennes », *Expansion régionale*, décembre 1971 ; Rudeau, Raoul, « L'urbanisation et les villes moyennes », exposé aux journées de travail des 21 et 22 janvier 1972 du Comité d'expansion d'Aquitaine, Paris, DAFU, 1972 ; Rigaud, Jacques, « Villes moyennes, lieux privilégiés de l'action culturelle », *Expansion régionale*, décembre 1972

⁴ Messmer, Pierre, « Villes moyennes : un cours nouveau de l'aménagement du territoire », d'Ornano, Michel, « Villes moyennes : réalités de toujours, préoccupation d'actualité », Guichard, Olivier, « Inventez les voies de votre département » in *Expansion régionale*, décembre 1972. Chalandon, Albin, « L'opposition villes nouvelles-villes moyennes », *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, juin 1972. Royer, Jean, « Le point du 23^e Jour mondial de l'Urbanisme sur les villes moyennes », *Revue française de l'Urbanisme*, 133, 1972

politique des villes moyennes en 1977⁵. C'est également au milieu des années 1980 qu'est soutenue et publiée la thèse de Nicole Commerçon sur trois villes moyennes bourguignonnes⁶.

Les années 1990 voient la relance des recherches, dans le cadre d'une interrogation plus globale sur le sens et les moyens de la décentralisation. La sociologie des organisations et les sciences politiques prennent alors le relais de la géographie, les villes moyennes devenant le cadre d'étude des nouvelles gouvernances urbaines⁷. Dès lors, synthétiser la bibliographie sur le sujet s'avère particulièrement difficile, d'autant que le champ de recherche sur les villes moyennes tend à s'internationaliser à la charnière des années 1990-2000 comme en témoigne la thèse de Frédéric Santamaria publiée en 1999⁸ ou l'ouvrage collectif dirigé par François Charbonneau en 2003⁹.

Comment des historiens peuvent-ils aujourd'hui saisir le sujet au moment – cela n'arrive pas par hasard – où les archives sur cette politique commencent à être déposées¹⁰. Qu'est-ce que les historiens sont susceptibles d'interroger ? Quelle plus-value intellectuelle peuvent-ils apporter ? En quoi une mise en histoire de la politique des villes moyennes peut-elle se distinguer d'une simple mise en perspective, déjà faite en grande partie par les chercheurs évoqués ?

On se contentera ici d'esquisser quatre pistes de réflexions, dans l'optique d'une démarche qui se veut exploratoire plus que problématique : de quoi parle-t-on quand on parle de « villes moyennes » ?

Vers quel corpus de sources les historiens peuvent-ils s'orienter pour aborder un tel sujet ? Faut-il raisonner en termes de chronologie (politique publique) ou de temporalité (développement urbain) ? Comment articuler les dimensions institutionnelles (jeux d'acteurs, évolution et réalité des procédures) et les pratiques sociales ?

Villes moyennes ou politique des villes moyennes ?

Les problèmes de définition ont été pointés par tous les chercheurs qui ont travaillé sur le sujet depuis les années 1970. Il n'existe pas de définition stable de ce qu'il faut entendre par « ville moyenne » et la politique des villes moyennes ne permet pas de stabiliser une définition. Pour autant, la terminologie s'impose aussi bien dans le vocabulaire politique que dans la recherche urbaine. À partir des années 1980, on ne conçoit plus de manuels d'histoire ou de géographie urbaine sans un chapitre sur « les villes moyennes », catégorie aussi évidente qu'incertaine et foncièrement mobile. Il y a trois manières d'appréhender cette réalité : la taille, le rôle dans l'espace et l'éligibilité au titre des politiques publiques.

La taille démographique des villes moyennes est de loin le critère le plus flou. Selon les locuteurs, la fourchette oscille entre des villes comprises entre 10 000 et 20 000 habitants et des villes comprises entre 100 000 et 300 000

habitants. La notion de « taille intermédiaire », compréhensible par le sens commun, ne résiste pas à l'analyse scientifique comme l'établit clairement et définitivement Michel Michel en 1977 pour qui il aurait été préférable de s'en tenir à la terminologie de « *l'armature urbaine* » telle que les géographes l'avaient fixé dans les années 1950-1960 :

« Pourquoi avoir préféré la notion la plus fade et la plus inconsistante ? Pourquoi avoir choisi l'expression la plus pauvre, la plus terne, la plus insignifiante pour qualifier une politique ? »¹¹

Pour autant, et Michel Michel ne le souligne pas suffisamment, cette ambivalence a bien été perçue par les responsables du ministère de l'Équipement qui vont mettre en œuvre dans les années 1973-1975 la « *politique des villes moyennes* ». Le ministère ne retient pas en effet le critère de la taille pour qualifier la cible de sa politique. Dans la circulaire clé du 7 février 1973,

⁵ Michel, Michel, *Développement des villes moyennes. Chartres, Dreux, Evreux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, 2 volumes, 1427 pages et « Villes moyennes, ville-moyen », *Annales de Géographie*, 1977, p. 641-685

⁶ Commerçon, Nicole, *La dynamique du changement dans trois villes moyennes : Chalon-sur-Saône, Mâcon, Bourg en Bresse*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988

⁷ Gaudin, Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999

⁸ Santamaria, Frédéric, *Les villes moyennes françaises : entre hiérarchie et réseaux (étude comparée avec l'Espagne et le Royaume-Uni)*, Presses universitaires du Septentrion, Lille, 1999

⁹ Charbonneau, François, Lewis, Paul, Manzagol, Claude (ed.), *Villes moyennes et mondialisation*, Montréal, Trame, 2003

¹⁰ CAC, 19960016, Archives de la Délégation à la Qualité de la Vie, 57 articles, 5,7 ml

¹¹ Michel, Michel, « Villes moyennes, ville-moyen », op. cit., p. 656



Quartier du Moulin à vent, à Perpignan
© MLET/MEDDE

années 1970. Cependant, la politique des villes moyennes est aussi une politique de différenciation et en ce sens, elle diffère des politiques redistributives des années 1960. Toutes les villes moyennes françaises ne seront pas concernées par la politique dite des villes moyennes. En 1974, le géographe Daniel Noin comptabilise 149 villes de plus de 30 000 habitants en France, à partir d'une exploitation du recensement de 1968. 5 agglomérations seulement dépassent alors les 500 000 habitants et 27 sont comprises entre 15 000 et 450 000 habitants ce qui conduit à évaluer le nombre de villes moyennes à 117. Elles ne seront que 70 à bénéficier d'un « contrat de ville moyenne ».

Olivier Guichard dit clairement : *« il faut entendre par ville moyenne non pas toute agglomération urbaine comportant une population déterminée par des normes précises mais plutôt toute ville d'un poids démographique déjà notable dans la population d'une région »*. Le sens de cette phrase est explicite dans le contexte économique du début des années 1970. Une ville moyenne est une ville qui a un potentiel de croissance démographique et économique.

Dans l'optique de l'aménagement du territoire, la politique des villes moyennes, comme celle des métropoles d'équilibre dans les années 1960 ou encore celle des villes nouvelles, est d'abord une politique de rééquilibrage entre Paris et la province. Le fil conducteur gravé reste donc tendu en ce début des



Dole © H. Salesse/MLET/MEDDE

Le critère de la place dans l'espace est tout aussi flou. Aucune modélisation ne résiste à la diversité de la composition urbaine des territoires, comme l'illustre le cas de l'Aveyron où en dehors de Rodez, ville emblématique du lancement de la politique des villes moyennes, d'autres cités moyennes (Decazeville, Villefranche de Rouergue, Millau) contribuent à l'organisation urbaine du territoire. Certaines villes sont moyennes à l'échelle d'un département (Dieppe, Yvetôt, Neufchâtel-en-Bray pour la Seine-Maritime) d'autres sont moyennes à l'échelle d'une région (Saint-Lô pour la Basse-Normandie, Perpignan pour le Languedoc-Roussillon). Les fonctions d'animation de l'arrière-pays rural, les activités minières, industrielles, administratives, militaires sont très diverses et surtout elles évoluent très vite

dans le temps, que l'on se situe à l'échelle séculaire comme Michel Michel ou à l'échelle du dernier tiers du XX^e siècle, en raison notamment de la modification des dessertes autoroutières et ferroviaires. La place d'une ville moyenne dans un ensemble régional voire départemental ne constitue donc pas un critère pertinent, contrairement sans doute à ce qu'elle était à l'époque moderne¹².

Reste dès lors le critère de l'éligibilité qui consiste à nommer villes moyennes celles que l'État désigne comme telles, à travers des procédures d'aménagement et d'aides spécifiques. L'avantage de cette définition par le politique, c'est que, d'emblée, on restreint le champ. En 1975, 14 villes passèrent un contrat avec l'État ; en 1979, 68 dossiers étaient

approuvés soit une fourchette de 70-80 villes au total. L'autre avantage est d'identifier dans les contrats les thématiques dominantes au milieu des années 1970 : le réaménagement des centres anciens, le développement de plans de circulation urbains, la création de zones piétonnières, la multiplication des espaces verts (Rodez et Angoulême dès 1972, Arras, Pau, Auxerre, Douai, Chambéry ensuite, etc.).

L'inconvénient de cette définition « politique » c'est de limiter le champ aux villes élues alors qu'il y a un usage social qui n'est pas l'usage « politique de villes moyennes ». Des villes sont entrées dans des logiques d'aménagement et de transformation comparables sans être labellisées par le ministère. On retrouve le même problème avec les « métropoles d'équilibre » ou les 9 villes nouvelles, lorsque d'autres sites urbains ont pris le nom de villes nouvelles (Hérouville-Saint-Clair) ou ont été présentés socialement comme des opérations de villes nouvelles (Mourenx, Orléans-la-Source, Villeneuve de Grenoble, Toulouse-Le Mirail). La définition même des villes moyennes relève donc bien d'une histoire, comme celles de toutes les catégories d'intervention publique (grand ensemble, cadre de vie...). En d'autres termes, le critère d'éligibilité ne signifie pas que les politiques publiques conduites sur des espaces labellisés soient spécifiques.



Vieille ville de Dole © H. Salesse/MEDDE/MLET

¹² Lepetit, Bernard, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988

Cette histoire lexicale, on l'a dit, a été très largement engagée par les chercheurs et il peut sembler peu utile de la paraphraser plus avant¹³. En revanche, force est de constater qu'on a peu interrogé l'emploi de « villes moyennes » antérieurement à la mise en œuvre d'une « politique des villes moyennes » c'est-à-dire avant les années 1971-1973. Or cet emploi semble avoir existé comme l'atteste par exemple le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne publié en 1965. Évoquant en effet la nécessaire articulation entre le District de Paris et la DATAR, les collaborateurs de Paul Delouvrier écrivent dans le SDAURP qu'au-delà des huit métropoles d'équilibre, il faut prendre en compte l'ensemble des « agglomérations moyennes »¹⁴ du Bassin parisien, soit environ 27 villes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 au recensement de 1962. Cette simple occurrence suggère de ne pas opposer trop rapidement la politique des villes moyennes des années 1970 à la politique des grands ensembles et des villes nouvelles des débuts de la V^e République. Ici comme ailleurs mieux vaut parler prudemment de transition que de rupture dans les politiques d'aménagement urbain.

Sources, Corpus

Il n'y a pas d'histoire sans archives, même s'il est entendu que les historiens ne sont ni les seuls à travailler sur des archives ni les seuls à traiter de l'histoire des villes. Par définition

toutefois, les premiers chercheurs qui se sont intéressés aux politiques des villes moyennes ne travaillaient pas sur des archives mais plutôt sur des recensements ou des rapports émanant de la DATAR, du Conseil économique et social, des différents bureaux d'études dédiés à l'aménagement urbain. Ces matériaux forment aujourd'hui encore une source essentielle pour une histoire de la politique des villes moyennes mais ils ont été complétés à partir des années 1990 par les archives des directions et services du ministère chargés de la mise en place et du suivi de la politique des villes moyennes.

Les politistes ont été les premiers à avoir posé la question des archives. Véronique Martin-Place évoque ainsi dans un article de 2002 tiré de sa thèse¹⁵, l'intérêt des sources de la Mission de l'environnement rural et urbain (MERU) pour l'histoire de la politique des villes moyennes, tout en précisant que le ministère de l'Équipement n'aurait pas conservé les archives des fameuses « équipes mobiles »¹⁶.

En 2004, la mission archives du ministère du Développement durable a classé le fonds de la Délégation à la qualité de la vie (DQV) pour les années 1970. Sur les 57 articles versés, 3 seulement concernaient les villes moyennes¹⁷. Le fonds mentionne 21 contrats de villes moyennes. Y manquent paradoxalement Angoulême et Rodez, premières villes à faire l'objet d'expérimentation contractuelle ainsi que Saint-Omer et Autun, premières villes à bénéficier d'un contrat de ville moyenne en 1974¹⁸. En septembre 2010 cependant, la mission

Archives a versé un nouveau fonds d'administration centrale plus conséquent¹⁹ et où l'on comptabilise 78 contrats de villes moyennes suivis par le groupe interministériel des villes moyennes entre 1972 et 1980. Le dépôt récent des archives de ce groupe appelle clairement le lancement de travaux historiques²⁰. Peut-on cependant considérer que ces 78 contrats forment le corpus de base d'une histoire de la politique des villes moyennes ? Selon Véronique Martin-Place, les équipes mobiles, chargées de réaliser les bilans préparatoires à l'élaboration du contrat de ville moyenne auraient effectué 120 interventions dans les années 1970²¹.

¹³ Santamaria, Frédéric, « La notion de ville moyenne en France, en Espagne et au Royaume-Uni », *Annales de Géographie*, 2000, p. 227-239 et plus récemment dans une optique comparable Mainet, Hélène, « Les petites villes françaises en quête d'identité. Ambiguïté du positionnement ou image tactiquement combinée », *Mots, les langages du politique*, 2011, 97

¹⁴ SDAURP, p. 25

¹⁵ Martin-Place, Véronique, *Procédures contractuelles et politique d'environnement. Approches nationales et locales*, Université de Montpellier, thèse de sciences politiques, 2000

¹⁶ CAC, 19960016/ 41-42-43

¹⁷ Par ordre alphabétique sont concernées les villes suivantes : Ajaccio, Bayonne, Carcassonne, Charleville-Mézières, Cholet, Draguignan, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Le Puy, Lons-le-Saunier, Morlaix, Nevers, Orange, Périgueux, Poitiers, Quimper, Roanne, Romans-sur-Isère, Sarreguemines, Sélestat, Tarbes, Thiers, Tulle

¹⁸ Par ordre alphabétique sont concernées les villes suivantes : Ajaccio, Bayonne, Carcassonne, Charleville-Mézières, Cholet, Draguignan, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Le Puy, Lons-le-Saunier, Morlaix, Nevers, Orange, Périgueux, Poitiers, Quimper, Roanne, Romans-sur-Isère, Sarreguemines, Sélestat, Tarbes, Thiers, Tulle

¹⁹ CAC 19980216, articles 12 à 17

²⁰ Le bordereau détaillé de ce versement est consultable sur : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/19980216.pdf

²¹ Martin-Place, Véronique, « La construction des politiques contractuelles d'environnement », op.cit. p. 137

À la difficulté de circonscrire le champ exact de la contractualisation s'ajoute celle des acteurs concernés : ministère de l'Équipement, DATAR, ministère de l'Environnement voire de la Culture ou de l'Éducation nationale (équipements universitaires) s'enchevêtrent et la composition même des fonds signale une forme d'imbroglio qui reste à éclaircir. Comment expliquer ainsi que des archives de la DATAR, du Groupe interministériel des villes moyennes ou de la Société centrale d'Aménagement du Territoire se retrouvent dans le fonds de la Délégation à la qualité de la vie (ministère de l'Environnement)²² ? Comment également expliquer que dans le versement de 2010 les archives des opérations d'intérêt national et les villes nouvelles soient mêlées aux opérations concernant les villes moyennes²³ ? Comment expliquer encore que les archives des différentes politiques du cadre de vie des années 1971-1985 concernent à la fois des villes nouvelles, des quartiers de grandes villes en rénovation (Mulhouse, Strasbourg) et des villes moyennes (Rodez, Tarbes, Sélestat, etc.)²⁴ ?

Si l'on veut reconstituer les logiques d'action de la politique des villes moyennes et la manière dont cette politique s'articule ou se différencie avec d'autres politiques publiques urbaines des années 1970, il ne faut pas se contenter de localiser les archives au sein des corpus existants ou d'extraire des villes moyennes de fonds plus large comme le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE). Il s'agit, à l'image du travail d'archéologie archivistique réalisé par Isabelle Backouche pour les

abords des monuments historiques²⁵, de comprendre la logique même de production des archives relatives aux villes moyennes (enquêtes préalables à l'intervention, propriété des sols, contrats, subventions, etc.).

Chronologie et temporalité des villes moyennes

Comprendre la politique des villes moyennes c'est tout d'abord restituer la place que tiennent les villes moyennes dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme des années 1970. La chronologie de cette politique est bien connue. En 1970, le rapport de la Commission des villes du VI^e plan a marqué un tournant dans l'histoire des politiques urbaines nationales. Il s'agit de rompre avec le productivisme urbain des années 1955-1970 qu'ont incarné à des titres divers le développement voulu des métropoles régionales (politique des métropoles d'équilibre de 1963, des communautés urbaines de 1966), des grands ensembles (ZUP de 1957-58, ZAC de 1967) et du lancement de neuf villes nouvelles (1965-1970). À rebours du développement de ces grands pôles d'urbanisation, la Commission des villes affirme la nécessité de « sortir des grilles d'équipement » pour envisager la « qualité » du cadre urbain et de la condition de vie des habitants. Les villes moyennes, qu'on juge épargnées par le développement urbain des années 1960 apparaissent comme des cibles possibles

pour une autre politique urbaine qui se développe entre 1973 et 1975 après une phase d'expérimentation.

En 1972, deux expérimentations sont lancées dans deux villes, qui se soldent par un échec (Angoulême) et une réussite (Rodez). Le « dossier d'intention » de la ville de Rodez est présenté comme « exemplaire » par Olivier Guichard en 1973 et justifie la généralisation de la procédure contractuelle, par laquelle l'État s'engage, aux côtés des villes sur une liste d'aménagements à réaliser. Il faut évidemment rapprocher la création du contrat d'aménagement de villes moyenne (février 1973) de la fameuse circulaire *Guichard* du 21 mars 1973, dite « *barres et tours* », mettant un coup d'arrêt à la politique des grands ensembles. En juillet 1973, est créé un groupe interministériel des villes moyennes ainsi que, dans la foulée, le groupe opérationnel des villes moyennes rattaché à la DATAR et à la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme du ministère de l'Équipement ou DAFU. Après les circulaires de 1974, la politique monte en puissance, avec en 1976 les premières mesures en faveur de la localisation d'activités industrielles ou d'activités tertiaires dans les villes moyennes les plus touchées par la crise économique.

²² CAC 19960016/41

²³ CAC 19980216

²⁴ CAC 20080056/11, archives de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale, ex DQV

²⁵ Backouche, Isabelle, *Analyser le changement urbain. Les abords des monuments historiques en France (1943-1979)*, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, mémoire d'HDR, sous la direction d'Annie Fourcaut, 2011, volume 2, dactyl.

Initiée sous le gouvernement Messmer la politique des villes moyennes se déploie donc, dans un contexte économique différent sous les gouvernements Chirac puis Barre.

La chronologie institutionnelle et politique n'épuise cependant pas le sujet. Les objectifs de restructuration des centres urbains des villes moyennes, qui forment le cœur des contrats des années 1970 participent d'une temporalité beaucoup plus longue qui s'inscrit au moins dans le second XX^e siècle (rénovation urbaine) voire dans le cycle haussmannien pour certaines villes (lutte contre les taudis et l'habitat insalubre). De la même manière, les objectifs économiques (redynamisation industrielle et tertiaire) suggèrent de faire le lien avec la politique de décentralisation industrielle dont les racines plongent dans l'entre-deux-guerres. Une ville comme Alençon par exemple, qui fait l'objet d'une procédure ville-moyenne dans les années 1970 est concernée dès 1937 par des projets de développement industriel²⁶.

La question sous-jacente est celle des ruptures et des continuités. Pour les responsables de la DATAR comme Jérôme Monod, les villes moyennes sont présentées comme une politique de rupture avec les doctrines d'aménagement des années 1960. Mais, selon le géographe Michel Michel, la politique des villes moyennes est un moyen de prolonger la réorganisation capitaliste du territoire, amorcée dans les années 1950 avec les grands ensembles et la rénovation urbaine. Il s'agit d'exclure les classes populaires des centres-villes

anciens, de réaliser des plus-values sur le sol urbain et d'organiser la division du travail à l'échelle nationale dans le contexte de l'avènement d'un capitalisme monopoliste d'État²⁷. La recherche urbaine contemporaine, plus attentive à la dimension négociée de la mise en œuvre des politiques publiques, suggérera que la politique des villes moyennes forme un moment de transition entre le keynésianisme spatial des années de croissance et la décentralisation de l'aménagement propre aux années 1990.

Reste que les procédures mises en place autour des villes moyennes dans les années 1970 évoquent aussi la politique des villes nouvelles, telle que Jean-Eudes Roullier la reconfigure au début de la décennie. Les procédures sont en effet identiques. Au sommet, une administration de mission, à la fois interministérielle et liée au ministère de l'Équipement. Au binôme Groupe central des villes nouvelles et Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles créés en 1970 fait écho le Groupe interministériel des villes moyennes et le Groupe opérationnel des villes moyennes fondés en 1973. Sur le terrain, cependant, la différence est importante entre les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles, qui disposent de pouvoirs de planification étendus, et les équipes légères dédiées aux villes moyennes, censées venir en appui des élus locaux mais qui disposent de moyens techniques importants (aide des CETE et des DDE notamment). Néanmoins, le souci de proposer dans les villes moyennes des solutions « sur mesure », l'affichage de la nécessaire implication des élus

locaux – plus que des populations d'ailleurs – n'apparaît pas incompatible avec les « mots d'ordre » de l'urbanisme des villes nouvelles²⁸. De fait, les années 1970 verront dans les villes nouvelles comme dans les villes moyennes – mais aussi dans les villes anciennes – se développer les zones piétonnières et les pistes cyclables, les espaces verts paysagers, la constitution de réserves foncière, la réinvention des cœurs de ville.

Territoires et sociétés

S'il y a une plus-value à attendre d'une investigation historique d'un sujet comme celui des villes moyennes, elle viendra probablement de la capacité à articuler les territoires concernés et leurs usagers (habitants, commerçants, artisans, entrepreneurs, etc.). Quatre pistes de travail peuvent être ici suggérées.

Il importe en premier lieu de comprendre la manière dont a circulé au sein de l'appareil d'État la notion de « villes moyennes ». Si l'on connaît bien les lieux qui ont permis la promotion du terme (la Commission Ville du Plan, la DATAR, les ministères de l'Environnement, de l'Équipement, de la Culture), il reste à identifier

²⁶ Wendeln Matthew, *Contested territory. Regional development in France, 1934-1968*, Paris-New York, Thèse de l'EHESS et de la NYU, sous la direction de Marc-Olivier Baruch et Herrick Chapman, 2011

²⁷ Michel, Michel, « Villes moyennes, ville-moyen », op. cit

²⁸ Vadelorge, Loïc, *Retour sur les villes nouvelles*, Paris, Créaphis, (à paraître)

les réseaux intellectuels, professionnels et sociétaux qui ont porté le slogan du développement des villes moyennes au-delà des hommes (Monod, Guichard, etc.). Que connaît-on finalement du rôle joué par les artisans, les petits commerçants, les multiples agences de services urbains dans la formalisation d'une transformation des villes moyennes qui combine maintien des activités et mise en place d'une nouvelle vitrine urbaine ? On s'attachera en second lieu à comprendre le portage politique au-delà de l'implication connue d'un Jérôme Monod à la DATAR ou d'un Olivier Guichard à l'Équipement. Que connaît-on en effet du rôle du Sénat dans cette affaire, alors même que les villes moyennes ont pu pour le Sénat constituer un levier du redressement de l'institution directement mise en cause par le référendum d'avril 1969 ? De la même manière, ne faut-il pas questionner le rôle des conseils généraux et des jeunes établissements publics régionaux créés en 1972 ? L'histoire politique locale des années 1970 reste encore pour partie à défricher, trop marquée qu'elle est par le seul prisme de la conquête socialiste du territoire et des municipales de 1977.

Il s'agit ensuite de comprendre l'implication réelle de l'appareil d'État dans la mise en œuvre de la politique des villes moyennes. C'est le directeur de la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU), Pierre Mayet qui signe la circulaire du 14 juillet 1974 permettant la réalisation des contrats de ville moyenne. On ne sait rien en revanche de l'attitude du Corps des Ponts, des ingénieurs TPE mais aussi

des préfets ou des inspecteurs des Finances sur ce dossier. De nombreux témoignages²⁹ signalent l'enthousiasme des jeunes fonctionnaires ou chercheurs sur le terrain...comment en prendre la mesure exacte ?

Enfin, il conviendra d'évaluer la capacité de résistance ou d'adhésion des populations concernées par ces transformations urbaines : propriétaires associés aux opérations d'amélioration de l'habitat, commerçants ou artisans invités à déplacer leurs installations ou confrontés aux nouveaux plans de circulation, locataires relogés, etc. La rénovation urbaine des villes moyennes a-t-elle été plus douce ou plus dure que celle des années 1960³⁰ ? Il nous reste à exploiter les enquêtes d'utilité publique, les correspondances conservées dans les archives municipales, les archives des associations de riverains voire des groupes d'action municipale comme à Chambéry ou Louviers. Dans l'absolu, cette histoire de la régulation sociale de l'urbain qui reste l'horizon d'attente de toute histoire urbaine³¹ se devrait de passer comme pour les transformations de la ville du XIX^e siècle par l'exploitation complète des recensements de population³², des registres de commerce voire des fonds notariés. ★

²⁹ On songe ici à Bernard Barraqué, qui travaillait à l'époque au sein de bureaux d'études impliqués dans les programmes liés aux villes moyennes et à Alain Monferrand

³⁰ Coing, Henri, *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n° 4 (Paris 13^e)*, Paris, Éditions ouvrières, 1966

³¹ Fourcaut, Annie, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement social*, 200, juillet-septembre 2002, p. 170-176

³² Voir par exemple Bourillon, Florence, « Les populations parisiennes face aux travaux de rénovation urbaine au XIX^e siècle » in Fourcaut, Annie et Harismendy, Patrick, *Grands ensembles. Intentions et pratiques (1850-1970)*, Saint-Brieuc, Ville de Saint-Brieuc, 2011, p. 23-41

L'essor des politiques contractuelles des villes moyennes dans les années 1970-1980

Thibault Tellier, maître de conférences (HDR) en histoire contemporaine, université de Lille III

Il y a deux manières d'évoquer la politique des villes moyennes des années 1970 : l'aménagement (ce dont parle Frédéric Santamaria) ou le caractère nouveau des procédures contractuelles qui gagnaient l'ensemble de l'appareil d'État et tout particulièrement le ministère de l'Équipement dans ses rapports avec les collectivités territoriales.

Ces années 1970 étaient une période charnière entre une vision centralisatrice de l'aménagement (DATAR, ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) et les années 1980 où la contractualisation est devenue un mode d'action prioritaire pour l'État en direction des territoires, avec la politique de la ville et la politique de planification via les contrats de plan État-Région.

L'idée de la contractualisation est à voir du côté du rapport général sur le VI^e plan (1970) de la circulaire *Guichard* de 1973 (« l'aide que l'État pourra apporter à ces villes moyennes devra prendre la forme de contrats d'aménagement ») et de la préparation du VII^e plan. La définition d'un contrat d'aménagement

entre l'État et les collectivités locales a alors constitué une activité majeure dans les traditions administratives de l'État et plus particulièrement à la direction de l'aménagement foncier et urbain (DAFU) et à la direction de la construction (DC).

Le contexte de la définition de la contractualisation

Il semble que le principe de la contractualisation soit à rechercher dans les dernières années de la décennie 1960 autour d'une réforme globale de l'État. Mai 1968 a également eu des répercussions sur les réflexions des personnels du ministère de l'Équipement, convaincus pour une partie d'entre eux du caractère trop autoritaire de ce dernier. Souplesse dans les interventions et discussions avec les échelons locaux apparaissent alors comme des priorités pour réformer l'action du ministère créé par Pisani en 1966. Le principe de contractualisation s'inscrit alors

parfaitement dans le projet de Jacques Chaban-Delmas, de nouvelle société en 1969. On trouve dans les discours d'Albin Chalandon, ministre de l'Équipement (1968-1972) la volonté d'assouplir les registres de l'intervention publique, comme on le voit dans les débats parlementaires à l'Assemblée nationale en 1969 : « L'État doit s'efforcer de confier à autrui tout ce qu'il n'est pas le seul à pouvoir faire. Cela exclut par conséquent une politique étatique qui laisse à l'État, non seulement la conception, mais aussi l'exécution, et c'est bien cette politique qu'on a dans l'ensemble voulu mener jusqu'à maintenant, je dis qu'elle ne peut qu'aller à l'échec ». C'était un message envoyé à Edgar Pisani et à ses prédécesseurs.

L'objectif d'A. Chalandon était de fixer des règles plus souples et de donner une nouvelle responsabilité à l'État avec comme priorité le devoir d'orienter les politiques menées en collaborant avec l'initiative privée et les collectivités locales : « Dans le cas contraire, l'État ne fera que très peu de choses ».



Chambéry, ZUP ©Henri Salesse/MEDDE/MLET

Il y a donc la nécessité de faire évoluer sensiblement les cadres de l'administration de l'Équipement avec une reconversion intellectuelle dans la définition des méthodes d'action du ministère.

Les orientations du chantier transversal lancé par A. Chalandon et poursuivi par Olivier Guichard n'ont pas laissé insensibles les chercheurs de l'époque, tel qu'on le voit dans l'étude engagée de Pierre Grémion et Jean-Pierre Worms sur *l'État et les collectivités locales* (1970) : «le retour à un libéralisme agressif de la part d'A. Chalandon, ostentatoire et sans complexes». Ces chercheurs constataient tout de même un tournant décisif dans la manière d'appréhender les politiques

d'aménagement et une rupture avec les régulations administratives traditionnelles.

En matière de politique urbaine, le 30 novembre 1971, A. Chalandon édita une circulaire où il appelle à **favoriser le développement des villes moyennes**, en réaction au type d'opérations massives du type des grands ensembles. Cette circulaire «*relative aux formes d'organisation adaptées aux villes moyennes*», peut être considérée comme la première pierre angulaire de cette nouvelle politique qui fut confirmée par O. Guichard avec la fameuse circulaire «*tours et barres*» de 1973. Au cours du 23^e Jour mondial de l'Urbanisme à Blois, consacré aux villes moyennes (1972) O. Guichard

expliquait que les villes moyennes étaient les mieux placées «*pour faire naître et s'exprimer un urbanisme délibéré et consenti, en un mot, plus soumis à la volonté sociale et donc mieux finalisé*».

Un troisième élément a été **l'évolution des élus locaux eux-mêmes**. Il faut replacer la question de la contractualisation dans une perspective historique plus large (l'échec de la loi *Marcellin* de 1971 sur la fusion des communes, l'hostilité au gouvernement de l'Association des maires de France dont le congrès fut boycotté sur ordre de Georges Pompidou au moment de la discussion sur les Établissements Publics Régionaux), d'où peut-être une volonté de l'État de

renouer le dialogue avec les élus locaux par la contractualisation.

Le principe de contractualisation

La contractualisation était une préconisation de la Commission Villes du VI^e plan qui suggérait, à titre d'expérience, de développer les engagements pluriannuels entre l'État et les communautés urbaines (1970). **Au début des années 1970, commence l'essor d'une série de modes de contractualisation** : des contrats de plan entre l'État et les communautés urbaines, des contrats de pays, des chartes culturelles, des programmes d'action foncière, des contrats verts, des contrats en faveur des immigrés, des contrats de villes moyennes.

On voit aussi apparaître **la création de fonds**, assimilée à une politique de contractualisation, c'est, comme le Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (FIANE) le Fonds d'intervention d'aménagement du territoire (FIAT), le Fonds d'intervention culturelle (FIC). L'un des socles de cette énumération est essentiellement le principe de contractualisation.

Mais il y a une sorte de revers de la médaille à l'essor de la contractualisation : **une confusion progressive dans la distribution du rôle des acteurs et un enchevêtrement des procédures de contractualisation**. Dans un cas comme Lorient non éligible au contrat de ville moyenne, un contrat Habitat et Vie sociale avait été mis en place, mais les « crédits

villes moyennes » repartaient finalement dans le financement de la ZUP de Lorient. Il y avait un enchevêtrement des procédures qu'il serait intéressant de creuser.

Néanmoins, il y eut une volonté de l'État non d'unifier ces politiques de contractualisation mais de leur donner une ligne directrice, d'où la création, par décret du 24 août 1976, du **Fonds d'aménagement urbain (FAU)** dont la présidence fut confiée à Jean Millet et le secrétariat général à Claude Corniaud. Ce fonds généralisa la mise en place de Groupes administratifs départementaux (GAD) dans lesquels intervenaient des élus locaux. Une recherche reste à mener sur les archives de ces groupes pour étudier comment se fabriquait cette contractualisation avec les élus.

L'objectif souhaité par l'État était que le principe de contractualisation permette aux villes d'être maîtresses des projets urbains définis localement et que l'État se gardât un rôle général d'aide et d'incitation et certaines prérogatives comme l'aide aux familles les plus déshéritées et la sauvegarde du patrimoine architectural.

Il y avait **la volonté d'établir des contrats globaux** et non techniques, sur la base d'un programme global, conçu au niveau local avec l'aide de fonctionnaires centraux venant du groupe opérationnel des villes moyennes. Ce qui est intéressant, par rapport à la politique de la ville actuelle, c'est que le dossier et le pré-dossier n'étaient pas un catalogue de mesures mais au contraire un schéma d'action générale sur la ville. Le groupe opérationnel des

villes moyennes soulignait à chaque fois que les actions retenues devaient avoir un effet d'entraînement pour une politique urbaine locale qui fût globale et cohérente.

Cette politique était-elle consensuelle ?

Pour savoir s'il s'est agi d'une politique consensuelle, on peut s'appuyer sur des enquêtes lues (au CRDALN, Centre de ressources documentaires aménagement logement nature) où **trois types de critiques** sont adressées à cette politique de contractualisation.

Cette politique apparaissait comme étant consensuelle et entrant dans une réflexion plus globale sur la modernisation de l'appareil d'État. Mais il y a eu **une critique de l'orientation politique**, par exemple à propos d'une citation de Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur qui expliquait en 1975 que *« la politique des contrats de villes moyennes est un bon exemple de la conciliation possible entre libéralisme et volontarisme qui repose sur une politique constante de concertation et de contractualisation »*. Et effectivement, cette politique, d'un point de vue politique, n'était pas neutre.

En revanche, la revue *Correspondance municipale*, engagée à gauche, avait constaté dans une étude que, sur 38 contrats de villes moyennes, 25 concernaient des villes dont le maire était membre ou proche de la majorité prési-

dentielle et s'interrogeait sur les critères de sélection pour les villes moyennes qui voulaient s'engager dans la contractualisation (1977). On y retrouve l'interrogation sur l'échelle de ces villes moyennes 20 000 à 100 000 habitants.

D'autres critiques concernaient **l'exclusion des villes de la région parisienne** (les conditions de cadre de vie y étaient-elles suffisamment optimales pour qu'elles ne bénéficient pas de ces contractualisations) et **le risque de dilution de la notion de priorité pour les collectivités locales** (une étude d'Élie Cohen sur la nécessité pour les collectivités territoriales de devoir «dispenser leurs ressources» dans des préoccupations sectorielles telles que les centres piétonniers, plutôt que par leurs priorités locales).

Le reproche portait surtout sur une politique d'affinage des objectifs plutôt que sur une volonté d'établir une véritable politique d'incitation économique. Élie Cohen montrait que dans la politique des villes moyennes des objectifs donnés ne correspondaient pas forcément à la revitalisation économique nécessaire à ces villes moyennes.

En conclusion, il y a eu **une sorte d'actualité des villes moyennes** dans l'avant-dernier numéro de mai-juin 2011 de la revue *Urbanisme*. Le dossier s'intitulait «*les villes moyennes contre-attaquent*». Une chargée de mission de la DATAR se demandait si les villes moyennes constituaient un objet territorial justifiant une intervention catégorielle qui leur fût spécialement dédiée. Ce que l'on peut

assurer, c'est que cette politique des villes moyennes est assurément un objet d'étude à part entière qui contribue à la compréhension de l'évolution territoriale au cours des années 1970.

Sans parler, comme l'a fait cette chargée de mission de la DATAR, «*d'âge d'or des villes moyennes*», les historiens sont toujours très réticents sur les âges d'or, cette politique de contractualisation a été la marque de fabrique de cette politique des villes moyennes. Elle s'est inscrite dans la révision des politiques d'aménagement du territoire et dans la manière dont l'État appréhendait son action au plan local. Comme les villes nouvelles et les métropoles d'équilibre, ces villes moyennes étaient censées lutter à la fois contre le gigantisme, les grands ensembles, et incarner au contraire un certain style de vie qui fait la promotion du cadre de vie.

Enfin la volonté pour l'État de penser différemment ses relations avec les collectivités locales par le biais de la mise en œuvre de contrats territoriaux, a pu être vue comme les prémisses de ce que Renaud Epstein a appelé «*le gouvernement à distance*». ★



Blois, ZUP Michel Begon ©MEDDE/MLET

Les acquis de la recherche géographique sur les villes moyennes

Frédéric Santamaria, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, université Paris-Diderot Paris 7, UMR Géographie-cités, Centre de recherches sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement (CRIA)

Le propos vise à présenter non une expertise sur les villes moyennes mais **ce que les géographes disent ou ont dit des villes moyennes**, même si les deux aspects sont un peu imbriqués. Les éléments de cadrage sont les suivants.

La ville moyenne est **une catégorie de la géographie urbaine**. On peut parler de villes moyennes dans des contextes assez variés, en référence à des niveaux d'observation différents : régional, national, européen. De ce point de vue, la taille des villes dites moyennes peut varier en fonction du niveau d'observation auquel on se réfère.

Le vocabulaire de la géographie urbaine distingue, des catégories hiérarchisées de villes dont celle de la ville moyenne. Même s'il ne s'agit pas d'une catégorie précisément définie, **la catégorie «ville moyenne» s'insère dans une catégorisation hiérarchique de l'urbain**. Ce schéma théorique est un modèle d'organisation de l'espace structuré par les villes dans une situation d'isotropie.

Ce principe hiérarchique est tiré de modèles théoriques comme la fameuse théorie de Walter Christaller qui fait un lien entre l'effectif de la population, le niveau et la diversité des fonctions qu'occupe une ville et l'importance de cette ville dans l'organisation de l'espace à travers, notamment, la mesure de son aire d'influence.

Cette approche hiérarchique peut être intuitive mais elle s'appuie également sur cette approche théorique. Quand on parle de ville moyenne en géographie, il est donc important de rappeler **qu'on se situe dans une logique conceptuelle et théorique qui renvoie à la notion de hiérarchie**. En fonction de l'espace de référence (national, régional), on peut placer la ville moyenne au milieu de cette hiérarchie.

Définir la notion de ville moyenne en géographie, n'est pas une opération aisée car les définitions varient selon les contextes géographiques d'études, des évolutions socio-économiques ou démo-

graphiques, l'intérêt que peuvent porter les pouvoirs publics à cette catégorie de villes. Dans la littérature géographique, la définition varie selon les auteurs, selon les sources.

Roger Brunet, géographe français, propose une manière intéressante de **définir la ville moyenne comme «un objet réel, non identifié»**. Cette formule a un sens très précis : «objet réel», rend compte d'une incontestable réalité celle d'une ville qui se situe dans l'entre-deux, entre les centres urbains de desserte strictement locale et les métropoles; «non identifié», car les définitions peuvent varier fortement en fonction des contextes d'études, notamment.

Du point de vue de la géographie, **on peut définir les villes moyennes selon trois éléments essentiels : la taille, le rôle dans l'organisation de l'espace, les évolutions récentes communes**.

Selon les auteurs, on enregistre **des variations importantes, par le bas et**

par le haut, des seuils démographiques qui qualifient les villes moyennes **au sein d'une fourchette allant de 20 000 à 200 000 habitants (dans l'agglomération)**. Leur définition est aussi relative aux caractéristiques générales du réseau urbain d'insertion et à l'échelle d'observation. L'identification de villes moyennes peut également changer en fonction des évolutions démographiques : toutes les villes moyennes ne sont pas forcément toujours moyennes, elles peuvent devenir de petites ou de grandes villes.

La définition peut également varier en fonction des modifications des découpages statistiques de l'urbain. Par exemple, l'introduction du cadre statistique des aires urbaines par l'INSEE change les décomptes de population, effectués auparavant dans le cadre des agglomérations. Il faut donc tenir compte de ces changements susceptibles de modifier, par de simples effets statistiques, la composition de la catégorie des villes moyennes. Ceci est un enjeu d'importance si l'on entend rendre compte d'évolutions sur des bases comparables dans le temps.

Généralement, les géographes considèrent que **les villes moyennes desservent un espace infrarégional**, ce qui les distingue des petits centres locaux. Cependant, **leur participation à l'organisation de l'espace peut être très différente en fonction de leur contexte spatial d'insertion**. Ainsi, on peut distinguer les villes moyennes qui participent à la structuration d'espaces métropolitains (exemple des villes moyennes situées autour de Lyon);

celles qui vivent dans une autonomie relative par rapport à une grande ville (rôle de desserte pour des petites villes ou pour le milieu rural) ; celles qui jouent un rôle local mais qui sont dépendantes d'une métropole régionale (exemple de Périgueux par rapport à Bordeaux) ; et celles qui, soit seules, soit en réseaux, structurent un espace sous-régional (exemple de Pau et de Quimper-Lorient-Vannes).

Une autre manière d'identifier des villes moyennes, notamment en France, est de se référer au **développement d'une catégorie de villes qui organisent le territoire national dans le cadre de la maille départementale**. On s'inspire ici de travaux d'historiens. Marie-Vic Ozouf-Marignier et Bernard Lepetit ont étudié comment des centres urbains, calibrés sur les nouvelles mailles départementales instituées par la Révolution française, se sont peu à peu distingués (d'un point de vue démographique et fonctionnel) des autres centres urbains locaux en appuyant leur développement sur les nouvelles fonctions qui leur étaient nouvellement octroyées.

Enfin, **les géographes ont également considéré les villes moyennes comme une catégorie urbaine partageant des évolutions communes**. Après la période de croissance économique des années 60, où ces villes ont constitué des lieux privilégiés d'accueil de la production fordiste, elles ont connu d'importantes difficultés économiques liées à la disparition d'une partie de l'industrie implantée dans ces villes dans les années 70 et 80. Même si toutes les villes moyennes n'ont

pas connu le même sort, la question du rôle économique de ces villes reste aujourd'hui problématique, notamment dans la perspective d'une économie globalisée qui tend à privilégier les grands centres urbains.

On peut également aborder la question des villes moyennes à travers l'analyse **d'évolutions démographiques largement partagées : ces villes ont été des villes d'accueil pour des populations issues de l'exode rural**. Puis, à partir des crises économiques des années 70 et surtout des années 80, elles se sont trouvées concurrencées par les grandes villes qui ont alors connu une croissance démographique plus soutenue (recensement général de la population de 1990). Aujourd'hui, la croissance de leur population est plus faible que le total des aires urbaines et leurs soldes migratoires sont négatifs. Cependant, on enregistre une meilleure résistance démographique des villes moyennes dont la population se situe entre 30 000 et 50 000 habitants et entre 50 000 à 100 000 habitants.

Autre aspect susceptible d'être utilisé pour définir la commune appartenant à une catégorie de villes dites moyennes : **l'observation d'évolutions sociales et politiques largement partagées**. À travers l'étude de trois villes moyennes de la région lyonnaise de la période d'après-guerre jusqu'aux années 70, la géographe Nicole Commerçon a montré comment ces villes, qui ont accueilli une part importante de l'exode rural, ont servi de lieu de « socialisation » urbaine et ont participé à un mouvement de modernisation de la société française.



Cette évolution a également eu des conséquences politiques, notamment à la fin des années 70, quand le renouvellement des équipes municipales se traduit, comme l'ont montré les politistes Albert Mabileau et Claude Sorbets, par l'arrivée d'équipes municipales plus politisées et aux compétences techniques plus affirmées.

Ainsi, l'ensemble de ces évolutions partagées montre que **ces villes ont participé à un mouvement général de modernisation de la société française.**

Enfin, une autre manière d'aborder les villes moyennes est de les considérer comme une catégorie de l'action publique. De ce point de vue, la **politique des villes moyennes** engagée par l'État au début des années 70 a suscité l'intérêt critique de géographes. Tout d'abord, certains, à l'instar de Michel Michel, ont souligné le **caractère idéologique** de l'identification par les pouvoirs publics nationaux d'une catégorie de villes moyennes qualifiées de villes « *où il fait bon vivre* ». Le géographe Jean Dumas

Orléans - rue Bannier débouchant sur la place du Martroi © MEDDE-MLET

Orléans Rame de tramway de la ligne nord-sud circulant place du Martroi © Arnaud Bouissou / MEDDE-MLET

Orléans - Terrasse de café sur la place du Martroi © J.-C. Pattacini / Urba Images / IAU idF



considérait cette politique comme **un outil de régulation sociale** plus que comme une action d'aménagement du territoire. Ainsi, alors que l'action en faveur des métropoles d'équilibre s'inscrivait dans une réflexion publique en termes d'aménagement du territoire, l'action concernant les villes moyennes était cantonnée à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations résidentes.

Dans les années 90, les villes moyennes ont particulièrement bénéficié de l'implantation et du développement de nouvelles structures universitaires. Cependant, aujourd'hui, la volonté de renforcement de pôles universitaires français d'échelle mondiale pose la question de la place et de l'avenir des centres universitaires implantés dans les villes moyennes.

Toujours dans les années 90, la **politique des réseaux de villes**, centrée sur les villes moyennes, reposait sur l'idée que des collaborations urbaines, notamment entre villes moyennes, pouvaient permettre à ces villes de se développer en jouant de complémentarités dans des domaines variés (transports, santé, culture...). Cependant, cette politique n'a pas donné les résultats initialement espérés (voir à ce sujet la thèse et les travaux de Frédéric Tesson). Aujourd'hui, la politique des coopérations métropolitaines initiée par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) implique certaines villes moyennes dans des coopérations largement dominées par des grandes villes et des métropoles.

Aujourd'hui, en France, les villes moyennes sont dans **une position délicate au sein du réseau urbain** parce qu'il est difficile de dire quel pourra être leur modèle de développement futur au sein d'une économie globalisée. Concernant leur rôle en matière d'organisation du territoire, les mêmes interrogations se font jour alors que les acteurs des grandes villes et des métropoles ont de plus en plus ten-

dance à concevoir le développement de leur ville sans tenir compte de leurs territoires d'insertion.

Cette situation a conduit à un certain désintérêt des géographes vis-à-vis de l'étude des villes moyennes ; désintérêt qui s'explique également, peut-être, par celui des pouvoirs publics. Les recherches en géographie urbaine se sont orientées depuis une vingtaine d'années vers les très grandes villes censées concentrer l'ensemble des enjeux de l'urbain.

Enfin, l'approche très franco-française par la hiérarchie urbaine pose problème : l'échelle nationale élimine les singularités, les trajectoires, les rapports variés que ces villes peuvent avoir aux territoires de l'entre-deux urbain. En reprenant les éléments d'un rapport rédigé pour la DATAR en 2005 par le bureau d'études Acadie, une voie de renouvellement de l'approche des villes moyennes seraient de les considérer dans leurs différences et à travers la variété de leur participation à l'organisation des territoires infranationaux, notamment pour déterminer des formes adaptées d'action en matière d'aménagement du territoire.

Cependant, depuis le milieu des années 2000, on assiste à un léger regain d'intérêt pour les villes moyennes notamment à travers des initiatives prises par la DATAR. On enregistre également un regain d'intérêt scientifique puisque un colloque international a été organisé à Tours en décembre 2009 sur le sujet des petites villes et des villes moyennes.

Suite à ce colloque, des publications sont à prévoir. Dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire français (ORATE), programme de recherches de l'Union européenne sur l'aménagement du territoire européen, une étude de 2006 fut consacrée à la question de la définition européenne des villes moyennes. L'étude qui va être lancée, dans le même cadre, en 2012 s'intéressera à l'articulation des villes moyennes à leurs contextes territoriaux. ★

Le rôle de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et du Groupe interministériel des villes moyennes dans les années 1970

Jacques Andrieu, *préfet honoraire, chargé de la politique des villes moyennes à la Datar*

Je suis « monté » à Paris en 1971, venant de Gex où j'étais sous-préfet du plus bel arrondissement de France, situé dans le département de l'Ain, et à proximité de Genève. Ma femme avait besoin de préparer son agrégation d'histoire à Paris et j'ai été sollicité pour devenir chef de cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement, du Logement, du Tourisme puis aussi des Transports. Olivier Guichard était un ministre qui a su créer autour lui une ambiance de travail efficace. Avec le recul du temps j'ai pu constater que dans ce « grand » ministère intéressant, politiquement assez difficile, son passage avait été apprécié.

Le mariage de l'Équipement avec la DATAR a été un moment important pour un ministère pour dynamiser les actions et projets avec les villes moyennes. Nos ingénieurs des Ponts, je les estime beau-

coup, étaient très bétonneurs, très voitures, très silos pour stationnements en centres-villes. Or les études menées ont montré que les villes moyennes étaient menacées par l'urbanisation diffuse, l'intercommunalité mal dominée (encore aujourd'hui) et parfois l'étouffement, avec un grand éventail de cas de figures divers et complexes.

En juillet 74, j'ai intégré la DATAR au titre de la mobilité et le groupe opérationnel des Villes Moyennes fer de lance de la nouvelle politique qui devait aider les maires intéressés à « inventer » ou « faire avancer » les idées puis les projets.

L'équipe, petit commando de huit personnes déterminées (Paul Mingasson, Waline, Lempereur, Andrieu, Jacques Michel, une personne dont j'oublie le nom...) se heurtait au début à l'absence

de collaboration et de coopération des autres ministères. Cette situation reflétait l'exercice de la gouvernance à travers le maquis des subventions, les complexités, les difficultés et une certaine paralysie administrative.

Nous étions de jeunes trentenaires, cornaqués habilement par l'ingénieur général Jacques Michel, un homme de grande qualité qui avait une influence très positive et par un homme très dynamique Pierre Mayet qui a pu suivre toute cette aventure. Notre équipe venait surtout de la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU) et veillait à ce que la direction des Routes et les autres ministères reconnaissent qu'une « nouvelle intelligence » était nécessaire dans nos relations avec les collectivités locales. Des réseaux de réflexions nouvelles et communes se sont développés.

Un bon exemple : le travail en commun de l'équipement avec les Bâtiments de France. On a fait le choix de dire : *« il faut travailler ensemble si on s'occupe des villes moyennes »*. La collaboration a permis que l'État ne devienne pas un gêneur tout en respectant les contraintes indispensables que les élus ont d'ailleurs volontiers respectés et parfois suggérés. La loi *Malraux* sur les centres-villes a montré son efficacité et notre équipe a travaillé en confiance avec Hubert Védrine alors notre interlocuteur principal à la Culture.

Un sujet essentiel et captivant était les relations des préfets avec les maires, des personnages toujours en première ligne dans les villes moyennes, ce qui était passionnant. Au cours de ma carrière, où j'ai toujours eu la parole libre, j'ai souvent rencontré des femmes et des hommes remarquables à gauche comme à droite. Les maires des villes moyennes étaient toujours intéressants.

À cette époque, la majorité des maires dans les villes moyennes était plutôt à droite, contrairement à aujourd'hui, mais les problèmes sont les mêmes. Notre objectif était de travailler directement avec eux pour les aider d'une part à mieux mobiliser les services de l'État pouvant les soutenir et d'autre part à maîtriser le secteur professionnel privé afin de les associer à leurs réflexions, leurs projets et leurs travaux.

Les maires s'intéressaient à cette dynamique nouvelle et veillaient à l'information et à la participation de la population. Le groupe opérationnel les accompagnait

dans leurs démarches tant pour la mise en relation avec les services que pour l'utilisation des moyens mis à disposition par la Caisse des dépôts.

Dans les services locaux ou d'État il fallait trouver les interlocuteurs prêts à se former pour maîtriser de nouvelles approches sur l'action en centre-ville. L'une des difficultés consistait en la présence ou l'absence d'implantation du niveau universitaire dans les villes moyennes. Assez rapidement, mon intime conviction fut que les ambitions de certains maires étaient excessives et qu'il était préférable que les étudiants « jettent leur gourme » hors de leur ville natale et puissent bénéficier des bons niveaux universitaires des métropoles régionales.

Le commando avait les moyens de dire : *« voilà ce qui se passe sur le terrain, les idées puis les projets qui cheminent ... »* et les ministères commençaient à s'intéresser à la méthode.

Le groupe interministériel des Villes Moyennes était très vivant. Les procédures de financement pour la part de l'État relevaient du Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) et pouvaient déroger aux règles habituelles. Si la qualité d'un projet méritait un approfondissement le financement pouvait être reporté sur l'année suivante. Jérôme Monod, le délégué pour l'aménagement du territoire avait monté un dispositif souple et efficace.

Dans un premier temps, la ville s'interrogeait sur ses forces et insuffisances, ses projets, ses idées nouvelles. Le groupe et

l'équipe municipale débattaient, le maire consultait. Les mentalités évoluaient (à titre d'exemple : dans certaines villes il fallut plusieurs années pour que les commerçants acceptent des zones piétonnes qui ne leur permettaient plus de garer leurs voitures devant leurs magasins....). La collaboration avec le maire était claire et confiante. Les idées s'organisaient d'elles-mêmes peu à peu.

La procédure comportait deux étapes :

- ★ un dossier d'intentions de la ville présenté à un groupe interministériel dont les avis furent souvent très utiles. Le « commando » avait veillé à la très bonne information des fonctionnaires qui étudiaient les propositions. Des études étaient engagées et financées à 50% par la ville et 50% par l'État ;

- ★ le projet global incarné dans une dizaine d'actions auxquelles la ville était fermement attachée et qui bénéficiaient de financements de l'État (ligne villes moyennes et crédits classiques), des départements et de la Région... Le CIAT suivant validait l'ensemble et permettait la souplesse indispensable pour une vraie réussite.

Les villes choisissaient leur calendrier et l'adaptaient si nécessaire : un à trois ans pour les deux étapes de procédures, deux à quatre ans pour l'exécution du programme.

La force de cette politique fut de ne pas avoir la prétention de couvrir toutes les villes moyennes mais de veiller à maintenir un dispositif d'action de caractère expérimental (parmi les exemples : Angoulême a été un échec et Rodez un grand succès).

Il fallait faire comprendre qu'un projet d'urbanisme nécessitait une intervention de « bons » professionnels (architectes-urbanistes), une information et concertation animée par le maire avec « les » populations concernées et la garantie que les financements ne seraient pas contraints par des calendriers trop « rigides ».

Le financement était un assemblage de subventions classiques préparé avec les préfets et l'utilisation d'une ligne budgétaire nouvelle pour financer tout ou partie d'une action jusque là non finançable par l'État.

Cette politique précédait la décentralisation et permettait d'en faire l'exercice lors des rencontres avec les maires. Quand on est préfet on sait discuter avec les maires et on aime cela parce que ces élus sont confrontés à tous les problèmes et leur légitimité est très forte dans la République. Les conseils généraux et régionaux n'ont pas été directement impliqués dans la procédure, mais beaucoup d'entre eux se sont inspirés des méthodes de la politique des villes moyennes en inventant des politiques régionales pour les petites villes.

La question du choix des villes traitées est importante. Pour ma part, je n'ai pas perçu de passe-droit dans la candidature ou la décision de retenir une ville. Les maires ont constaté le succès de certains dossiers et pas seulement celui très réussi de Rodez. Ils ont apprécié la méthode de travail avec le « commando » et se sont ralliés à cette politique qui leur a servi à résoudre de réels problèmes.

Je dois dire aussi que plusieurs maires ont eu des difficultés électorales lorsque, engagés sur notre suggestion, ils ont lancé des concours pour l'aménagement de la place centrale de leur ville. Un cas préoccupant a été Dieppe, qui ne jouait pas le jeu au début et où l'architecte Oscar Niemeyer avait un projet de logements sociaux sur les hauteurs, d'une longueur comparable à la barre du Haut-du-Lièvre à Nancy. Le maire était attentif au prestige de Niemeyer et au mythe de Le Corbusier. Finalement la municipalité a choisi une approche plus raisonnable et le contrat de ville moyenne de Dieppe a été intéressant.

Le travail engagé par les historiens présents aujourd'hui me paraît très utile car la politique des villes moyennes a provoqué un foisonnement d'idées, de suggestions et de réalisations qui méritent d'être mieux connues. ★

L'expérience des équipes mobiles de la Mission de l'environnement rural et urbain (MERU) dans les années 1970

Robert-Max Antoni, inspecteur général de la Construction honoraire, président du Séminaire Robert Auzelle

Au commencement

En 1971, je suis nommé comme urbaniste de l'État dans l'équipe restreinte de Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre. Notre société découvre le discours politique et fondateur sur l'environnement prononcé par Georges Pompidou à Chicago. Il s'agit de mettre en valeur cette notion liée au souci de faire bénéficier nos contemporains des bienfaits de l'air, de l'eau et du végétal pour leur épanouissement.

L'après-guerre a construit un modèle de pensée privilégiant le fonctionnalisme et le primat de l'automobile. La Déclaration des Droits de l'Homme de 1948, a prévu dans son article 25 la promotion d'un logement pour tous, oubliant toutefois le « cadre de vie », notion qui apparaîtra plus tard avec le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

La France de l'époque s'équipe, se développe. Le béton et le bitume sont les matériaux de construction du progrès social et économique.

Dans ce contexte, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a cependant établi « *Cent mesures pour l'environnement* » avec Serge Antoine. Celui-ci, devient le conseiller spécial du ministre Robert Poujade. Le préfet Marcel Blanc, ancien directeur de cabinet du ministre de l'Équipement Albin Chalandon, est invité à appliquer le principe : « *brûle ce que tu as aimé et aime ce que tu as brûlé* ». Il prend le commandement de la Direction générale de la protection de la nature et de l'environnement pour mettre en oeuvre la politique décidée en Comité Interministériel d'action pour la nature et l'environnement (CIANE).

La Mission de l'environnement rural et urbain (MERU), pilotée par Philippe Pruvost, se voit confier l'amélioration de l'environnement urbain dont je suis chargé. Je n'imaginais pas vivre l'expérience inoubliable des « équipes mobiles », et, comme les Compagnons du Devoir, apprendre mon métier d'urbaniste de l'État dans un tour de France des « Villes Moyennes ». En effet, de 1973 à 1978, en relation directe avec plus d'une centaine de maires de villes moyennes, de petites villes et de villages, au contact du terrain, j'allais accompagner les « équipes mobiles ». Ces équipes pluridisciplinaires étaient constituées par de jeunes urbanistes appartenant à des bureaux d'études privés sous contrat avec le ministère de l'Environnement. Mais auparavant il fallait que les maires puissent exprimer le besoin d'assistance technique dans le domaine de l'environnement ; l'occasion allait leur en être donnée en 1972.

L'espace libre

En 1972, comment « pénétrer la ville » et améliorer l'environnement urbain, alors que l'urbanisme relève de la compétence du ministère de l'Équipement ? C'est par la création d'une nouvelle rubrique budgétaire intitulée : « promotion de la qualité des espaces aménagés » que s'effectua un premier pas dans le domaine réservé du ministère de l'Équipement.

Les financements de l'État portaient sur la construction des grands ensembles, des équipements scolaires et hospitaliers, des routes ; mais, le traitement paysager des abords des constructions était souvent absent. L'aménagement des espaces libres publics et le paysage étant à la charge des collectivités locales, leur prise en compte ne constituait pas une priorité ; il fallait les encourager à épouser la cause de l'environnement.

L'étalement urbain, appellation récente, (on employait alors le terme « mitage ») dévoreur d'espace sévissait, l'envahissement des places et des mails par le stationnement des voitures prospérait, et la floraison anarchique des panneaux publicitaires encombraient l'espace public de manière abusive. Le ministre de l'Environnement demanda alors aux préfets, le 6 mars 1972, de lancer un appel à projets auprès des collectivités locales. Il s'agissait d'illustrer la politique en faveur de la « promotion des espaces aménagés » en subventionnant des opérations par l'État. Le succès fut immédiat.

Il y eut un afflux important de demandes, surprenant les initiateurs de la circulaire,

aux préfets. Le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement (CIANE) du 6 février 1973 cadra ces opérations et décida d'apporter aux maires qui le souhaitaient un soutien en assistance technique du ministère de l'Environnement. Cette action fut accrochée à la politique des Villes Moyennes. Robert Poujade avait réussi à obtenir le ticket d'entrée pour engager les villes à améliorer leur cadre de vie. Et c'est ainsi que fut lancée l'expérience des « équipes mobiles ».

Les équipes mobiles

Robert Poujade dans son livre, « *Le ministère de l'impossible* » page 168-169, explique cette action originale : « *Au début de l'année 1973, nous avons pu faire mieux admettre le principe d'une intervention plus systématique de notre part dans les villes. Un Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, présidé par Pierre Messmer, décida de la participation financière du ministère à un ensemble d'opérations qui dépassaient le cadre des subventions pour les espaces verts. Dans la plupart des régions de France, nous financions des cheminements piétonniers, des aménagements de berges, de rivières, de rivages de lacs, d'entrées de villes, des rénovations de places, et par la suite des réhabilitations de cités minières. C'était à la fois l'aboutissement d'une réflexion à laquelle je tenais beaucoup et, je l'espérais, le début d'une politique nouvelle de restauration urbaine.*

J'étais en effet convaincu que dans bien des cas, on pouvait, sans engager des dépenses énormes, transformer l'aspect de certains quartiers par des curetages légers, des ravalements, la modernisation du mobilier urbain, des plantations sur les parkings, la mise en valeur d'espaces naturels déshérités depuis parfois des siècles, comme les bords de canaux ou rivières.

Il me semblait qu'à côté des opérations de rénovations lourdes qui mobilisent des ressources et des moyens considérables, il y avait place pour des actions plus modestes, et parfois très frappantes.

Ces initiatives eurent un succès tel que les demandes d'interventions foisonnèrent. Mais nous devions très vite nous apercevoir que dans les villes petites ou moyennes, on nous demandait non seulement des subventions, mais parfois... le moyen de s'en servir. En effet ces villes ne disposaient pas de spécialistes : paysagistes, écologistes, techniciens des espaces verts ou des cheminements pour piétons, qui permettaient d'analyser une situation dans son ensemble et de faire des choix rationnels. Je proposai donc de monter des équipes mobiles qui iraient formuler des diagnostics dans ces communes et proposer des remèdes.

Un urbaniste de la mission de l'environnement urbain et rural, M. Antoni, prit l'affaire en main.

Les équipes restaient trois ou quatre jours dans les villes qui demandaient notre intervention, établissaient un diagnostic, puis portaient à Paris pour

Villes visitées par les équipes mobiles entre 1973 et 1978

1973

1	BLOIS	Loir-et-Cher
2	AUTUN	Saône-et-Loire
3	TULLE	Corrèze

1974

4	GAP	Hautes-Alpes
5	NORLAIX	Finistère
6	MONT-DE-MARSAN	Landes
7	LA ROCHE-SUR-YON	Vendée
8	LONS-LE-SAUNIER	Jura
9	AUCH	Gers
10	SAINTES	Charente-Maritime
11	BETHUNE	Pas-de-Calais
12	BRIVE-LA-GAILLARDE	Corrèze
13	FECCAMP	Seine-Maritime
14	ORANGE	Vaucluse

1975

15	DENAIN	Nord
16-1	CONDE-SUR-ESCAUT	Nord
16-2	RAISNES	Nord
17	HENIN-REAUMONT	Pas-de-Calais
18	CHAMBERY	Savoie
19	LIEVIN	Pas-de-Calais
20-1	ROUVROY	Pas-de-Calais
20-2	DROCOURT	Pas-de-Calais
21	ST-ÉLOY-LES-MINES	Puy-de-Dôme
22	USSEL	Corrèze
23	ROGLIANO	Haute-Corse
24	LA CANOUE	Lozère

1976

25	SARREGÜEMINES	Moselle
26	LOUDEAC	Côte-du-Nord
27	CHOLET	Maine-et-Loire
28	DINAN	Côtes-du-Nord
29	CARCASSONNE	Aude
30	CREUTZWALD	Moselle
31	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Ardennes
32	PRIVAS	Ardèche
33	ROMANS	Drôme
34	ROANNE	Loire
35	SAINT-JUNIEN	Haute-Vienne
36	HEUVRY	Pas-de-Calais
37	LALLAING	Nord
38	CALONNE-RICOUART	Pas-de-Calais
39	UZERCHIE	Corrèze
40	LA PALISSE	Corrèze
41	SAINT-CLAUDE	Jura
42	AUBY	Nord
43	SAINT-CHAMOND	Loire
44	MERICOURT	Pas-de-Calais
45	GRAY	Haute-Saône
46	SAINT-TROPEZ	Var
47	CHAMPAGNOLE	Jura
48	AIX-NOULETTE	Pas-de-Calais
49	POMPONNE	Seine-et-Marne
50	NERIS-LES-BAINS	Allier
51	ROYAT	Puy-de-Dôme

1977

52	ROC-AMADOUR	Lot
53	BILLY-MONTIGNY	Pas-de-Calais
54	NOYELLES-GODAULT	Pas-de-Calais
55	SIN-LE-NOBLE	Nord
56	ELEU DIT LEAUWETTE	Pas-de-Calais
57	BULLY-LES-MINES	Pas-de-Calais
58	ANNAY-SOUS-LENS	Pas-de-Calais
59	MAZINGARBE	Pas-de-Calais
60	CHÂTEAU-THIERRY	Aisne
61	NOREZ	Jura
62	LURE	Haute-Saône
63	LUXFUIL	Haute-Saône
64	LIMOGES	Haute-Vienne
65	LE PONTET	Vaucluse
66	SORGUES	Vaucluse
67	VEDENE	Vaucluse
68	MOULIÈRES-LES-AVIGNON	Vaucluse
69	VILLENEUVE-L-AVIGNON	Gard
70	LES ANGLÈS	Gard
71	AUBIN	Aveyron
72	CRANSAC	Aveyron
73	ROCHE-LA-MOLIERE	Loire
74	MOULIÈRES-SUR-CEZE	Gard
75	BRASSAC-LES-MINES	Puy-de-Dôme
76	MESSEIX	Puy-de-Dôme

1978

77	ILE-DE-SEIN	Finistère
78	MAUVEZIN	Gers
79	BARRETTAIL	Haute-Corse
80	NERVY	Oise
81	SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Loir-et-Cher
82	PERCHAY	Val-d'Oise
83	FORBACH	Moselle
84	MONTARGIS	Loiret
85	LE VIGAN	Gard
86	MAUBEUGE	Nord
87	DREUX	Eure-et-Loire
88	MONTBRISSON	Loire
89	AMBERT	Puy-de-Dôme
90	BEAUMONT	Puy-de-Dôme
91	MORTAGNE-AU-PERCHE	Orne
92	YVOUX	Puy-de-Dôme
93	SAINT-NECTAIRE	Calvados
94	TROARN	Pas-de-Calais
95	HARNES	Pas-de-Calais
96	NOYELLES-SOUS-LENS	Pas-de-Calais
97	AUCHEL	Pas-de-Calais
98	LOOS-EN-GOHELLE	Pas-de-Calais
99	LA BUISSIÈRE	Pas-de-Calais
100	VITTEL	Vosges
101	PROPRIANO	Corse-du-Sud
102	MEURCHIN	Pas-de-Calais
103	MARLES	Pas-de-Calais
104	CARMAUX	Tarn
105	BESSEGES	Gard
106	SUSVILLE	Isère
107	CHIRAC	Lozère
108	LA MOTTE-CHALENÇON	Drôme
109	SAUVAGNAT-STE-MARTHE	Puy-de-Dôme
110	TRIGANCE	Var
111	ASQUES	Gironde
112	OLMETTO	Corse-du-Sud
113	PATRIMONIO	Haute-Corse

un travail de fond, avant de revenir travailler avec le Conseil et préparer un rapport pour le maire, le préfet et tous les ministères concernés».

Que dire de ces «*Belles endormies*»? comme les appelait Jérôme Monod en parlant des Villes Moyennes.

Le groupe opérationnel des Villes Moyennes (GOVM), piloté par Jacques Michel, nous a demandé d'intervenir sur 15 Villes Moyennes pour une première tranche d'études financées au titre du Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE). La première expérience s'est déroulée avec deux équipes choisies par appel d'offres. Elles se recommandaient de l'association des anciens élèves titulaires du certificat d'aménagement délivré par de l'ENPC. L'Institut d'Aménagement de la Région Parisienne (IAURP), devenue IAURIF en 1976, apportait son parrainage en caution.

Blois fut la première ville visitée. À notre arrivée, à 20 heures, c'était l'extinction des feux et la clôture des volets dans les rues. Le café de la gare fut le seul endroit éclairé où l'on put refaire le monde ! Lors de nos déplacements dans les autres villes, nous étions considérés comme des *missi dominici*, le maire trouvant avantage à bénéficier de l'œil neuf «*Des espions pour les piétons*» selon Marc Ambroise-Rendu dans son article dans *Le Monde* du 19 novembre 1975 page 31.

Après trois à quatre jours de visite nous lui apportons un diagnostic sur sa ville et des suggestions tous azimuts. Cela lui permettait d'engager une concerta-

Les membres des équipes mobiles lors du lancement de la première campagne sur les 15 Ville moyennes

★ pour le bureau d'études BAAL : Jean-Pierre Duval, Claude Gonzague, Jean-Daniel Cheval
★ pour le bureau d'études GERU (Groupe d'études et de recherches en urbanisme) : Philippe Cler, Patrick Gros, Nicole Kerhuel, Dominique Bernada, Jean-François Goussaud, Georges Constans

tion avec les habitants pour établir un programme d'actions relevant le plus souvent du bon sens. La ville pouvait bénéficier d'une subvention du FIANE, par exemple pour des travaux d'embellissement d'une place publique avec un report du stationnement des voitures sur un terrain libre situé au voisinage.

À Paris, nous étions considérés amicalement comme d'insolents trublions bousculant les habitudes des administrations locales. Cependant les maires, en remerciant le ministre de l'Environnement après notre passage, ont donné du crédit à ce mode d'intervention. L'expérience fut ainsi reconduite durant quelques années.

Quatre objectifs étaient assignés aux équipes mobiles :

★ **Sensibiliser** les élus et les techniciens dans le cadre d'une réflexion globale, ce

BRIVE Des espions redécouvrent pour les piétons

A coup sûr, l'événement soulèvera moins de passion qu'une victoire de l'équipe de rugby. À compter du 1^{er} décembre prochain, trois rues commerçantes du centre de Brive appartiendront aux piétons. Les voitures auront perdu un kilomètre de parcours, mais la capitale économique de la Corrèze — Tulle en étant la préfecture — aura remporté la première esplanade de la bataille qu'elle a engagée pour la qualité de la vie.

Pour saluer l'importance de cette décision municipale, il faut revenir dix-huit mois en arrière. En juillet 1975, deux jeunes gens venus de Paris, appareils de photos en bandoulière et carnet de croquis à la main, jouaient les touristes dans les rues étroites et chapeaux de la vieille ville. Ces « espions » s'étaient parés de l'une des équipes mobiles que le ministère de la qualité de la vie met gratuitement, depuis deux ans, à la disposition des villes moyennes qui en font la demande. Par groupes de trois ou quatre architectes, ingénieurs et sociologues vont, en quelques jours, diagnostiquer les maux qui tourmentent Blois, Autun, Lons-le-Saunier ou Brive. Avant, petites cités provinciales qui, passées les fêtes de la croissance industrielle, regrettaient d'avoir perdu leur agrément d'enfance.

À Brive-la-Gaillarde, le « patron », c'est Jean Charbonnel, ancien ministre, député UDR, maire depuis bientôt neuf ans. En une décennie, sa ville a changé de physionomie. Elle a pris du

poide — 10 000 habitants — s'est enrichie de commerces, d'écoles, d'un hôpital-maternité, s'est entourée d'usines et ne sait plus où construire les pavillons dont rêvent tous les Corrèzais. En revanche, son cœur s'accroche sous les voitures, ses poignees — les collines qui l'entourent — se sentent de constructions, ses « sangs » la Corrèze — se charge d'impuretés. Intoxiqués par le mythe de la « grande ville », des architectes parisiens ont même imaginé de raser le quart de la cité historique pour frayer, à la place des belles demeures en grès, l'habituel paquet de toits et de barres en béton.

Jean Charbonnel et Bernard Val, le jeune directeur des services techniques de la ville, sentent que l'on fait fausse route. Mais comment convaincre le conseil municipal qu'après le « boom » économique il est temps de jouer la qualité de la vie ? Il faudrait faire appel à l'œil neuf de consultants extérieurs. Les équipes mobiles des services parisiens de l'environnement sont faites pour

cela. Leurs suggestions ne coûtent pas un centime et les élus gardent l'entière liberté de s'en rien tenir.

L'opération est sans risque : elle démarre pendant l'été 1974. La mairie fournit aux enquêteurs tous les plans qu'ils désirent, leur ouvre les dossiers de ses projets ; plan d'occupation des sols, étude de circulation, future sous-pièce, rénovation du centre, cité d'I.L.M. en cours de construction. Elle les invite pendant trois jours à autopsier la ville. Quelques mois plus tard, l'équipe de Paris — le groupe d'études et de recherche en urbanisme (1) — présente un catalogue de propositions assorties de photos et de croquis.

Train sur pneus

Le programme est séduisant. Dans le cœur historique, place aux piétons. Deux parkings souterrains, au nord et au sud, abriteront les voitures. Un petit train sur pneus fera la navette de l'un à l'autre. Le quartier menacé de rénovation sauvage sera, au contraire, restauré maison par maison. La place du 14-Juillet, où se tiennent les fameux marchés de Brive-la-Gaillarde, devrait être réaménagée, comme le jardin qui la prolonge vers la Corrèze. Sur les berges de la rivière — inutilisées jusqu'ici — des sentiers mèneront promeneurs et cyclistes

vers les plaines de Jeux situées à l'est et à l'ouest de la ville. Le théâtre municipal — dilapidé, au nord —, la piscine olympique — qui a fait faillite, — doivent devenir, après transformation, les pôles d'une nouvelle vie culturelle. Les blocs d'I.L.M., qui défigurent la colline de Beylles-Hauts, seront distillés derrière des rideaux d'arbres et le reste du programme (2000 logements) complètement révisé.

Le bouquet d'idées emporte l'adhésion du conseil municipal. L'équipe mobile est même chargée de le reprendre intégralement, de le chiffrer, point par point, et de demander l'aide de l'État pour sa réalisation. Brive souhaite pour cela signer un contrat « ville moyenne » avec la DATAR. Celle-ci a pris en considération le projet qui lui a été soumis. Aucune des idées n'a été rejetée. Réponses définitives dans quelques mois. Il y a toutes les chances qu'elle soit positive. L'opération coûtera une quinzaine de millions, dit M. Charbonnel, dont 3 à 4 millions fournis par l'État.

Il n'y a plus à attendre. Brive fait peau neuve. On commence à refaire les voitures, on adopte un nouveau plan pour la colline de Beylles-Hauts, on lance un concours d'idées pour la place du 14-Juillet, on rénove les belles demeures. On programme, pour l'été prochain, un festival de musique dans la cour d'un hôtel Renaissance. Tout est désormais possible à Brive, même le meilleur.

Au ministère de la qualité de la vie, on dresse aussi le bilan des équipes mobiles. Elles ont déjà intervenues dans quinze villes. Coût de cette campagne expérimentale : 700 000 F. Le résultat

LES RÉGIONS

est si encourageant que le Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement (CIANEN) a décidé, en juillet dernier, de consacrer 5 millions de francs à la poursuite de l'opération dans les deux années à venir.

Les équipes mobiles vont être portées de deux à quinze. On fera appel à des consultants individuels, selon les problèmes rencontrés. Au total, une centaine d'experts seront disponibles, constituant une sorte de S.V.P. de la qualité de la vie. Au programme : une dizaine de villes moyennes seront « traitées » en 1976, mais aussi des petites villes, des zones industrielles. Les consultants étudieront non seulement les problèmes d'environnement, mais présenteront aux municipalités qui le désirent des suggestions concernant le sport, les loisirs, le tourisme. Une brochure expliquant tout cela va être tirée à 20 000 exemplaires.

La France provinciale, celle des villes moyennes, a enfin compris avant la capitale et les grandes métropoles qu'il était temps de sauver ce qu'elle a de meilleur. On lui en offre à présent les moyens.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) GERU, 77, avenue des Galeries 75003 Paris. tél. 523-21-18.

qui n'était pas évident dans un monde où on appréciait les choses de façon fragmentée, opération par opération, norme par norme.

★ **Assister** les maires pour préparer des actions concrètes sur les espaces publics.

★ **Promouvoir** des actions thématiques, tel le premier plan-lumière indiquant l'intensité lumineuse et la couleur des quartiers, ainsi que l'éclairage des berges de rivière, ou des monuments. Cela concernait aussi :

- ★ l'affichage, la profession des afficheurs étant associée aux projets,
- ★ la protection de l'architecture locale, des granges et des hangars à bois menacés de destruction ont pu être ainsi sauvés,
- ★ le traitement des déchets et la lutte contre le bruit.

L'environnement dans les années soixante-dix s'attachait à réduire les pollutions et les nuisances agressant l'homme et son milieu. La conception de l'homme comme premier prédateur de la nature est par la suite apparue avec l'avènement de l'écologie.

Pour les équipes mobiles, la nature a toujours fait l'objet d'actions de valorisation, comme par exemple : redécouvrir les rivières en centre-ville précédemment converties en égout et en parking.

★ **Servir de relais** et d'intercesseur entre les municipalités et les administrations centrales. Il fallait par des allers et retours entre Paris et les villes visitées expliquer l'intérêt des études effectuées avec les élus en informant les administrations centrales, chacune compétente

dans leur domaine « *concertation transversale et rapidité* », étaient les maîtres-mots.

L'environnement dans les villes

Le numéro 8 de 1974 de la revue *Diagonal*, donne en 21 pages des exemples d'interventions sur les espaces et leurs liaisons. Les équipes mobiles mettaient en valeur des liaisons entre un parc, ou un bois, avec le centre-ville, la gare, le tout étant relié par un réseau piétonnier. Aujourd'hui, on parle de « corridors écologiques », de « trame verte et bleue » et de « circulations douces ».

Les suggestions élaborées étaient le fruit de l'écoute croisée des divers responsables d'associations, de commerçants, d'instituteurs, de techniciens des services. Méthode socratique soucieuse de proposer des opérations consensuelles.

Les maires avaient l'habitude de travailler avec la Direction départementale de l'équipement (DDE), sur les projets d'aménagement, d'infrastructures, de lotissements, de parkings etc. Les interventions des équipes mobiles ont pu remettre en cause des projets. Il y eu quelques grincements au démarrage dans les relations entre les équipes et les DDE. Mais finalement cela s'est bien passé dès lors que la DDE était associée en amont à notre réflexion lors de la phase de diagnostic.

Les équipes mobiles ne donnaient pas de devis estimatifs sur les suggestions pro-

posées. Les maires nous demandaient : « *Mais combien ça coûte ?* ». La réponse était invariable : « *Le problème n'est pas de savoir combien cela coûte, mais si cela correspond à vos besoins, et si c'est d'intérêt public pour votre commune. Vous examinerez ensuite le coût* ». Ce réflexe des élus nous interpellait, comme s'il fallait toujours disposer en préalable de moyens financiers pour mener à bien des réalisations intéressantes. Certaines opérations pouvaient relever d'une action citoyenne avec la participation des habitants

À titre personnel, cette expérience a été très formatrice et les urbanistes privés des équipes mobiles conservent un excellent souvenir de cette aventure professionnelle. Aujourd'hui, j'interviens au Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain, sous tutelle du ministère de l'Écologie, pour développer des actions pédagogiques en liaison avec des universitaires, des professionnels et des élus. Le site internet www.arturbain.fr constitue l'outil d'enseignement et aussi une banque de données montrant que l'espace vide est l'essentiel de l'art urbain pour améliorer le cadre de vie, faciliter la vie sociale et évaluer le respect de l'environnement.

De nouveaux enjeux existent, en particulier dans les territoires intercommunaux des petites villes, territoires à échelle humaine, où les élus peuvent avoir besoin d'un diagnostic et de suggestions de la part de nouvelles équipes mobiles de l'écologie urbaine, pour conseiller les élus. ★

REVUE DIAGONAL
N°8 OCT-NOV-DÉC. 1974
Cet article développe dans les pages
2 à 21, les diverses suggestions
d'amélioration de l'environnement
urbain apportées par les équipes
mobiles.

l'environnement dans les villes

Améliorer le cadre de vie urbain : il semble que ce soit le souhait et la préoccupation de tous : élus, techniciens, habitants...

Mais que veut dire « améliorer l'environnement urbain » ? Quoi faire ? Et comment faire ? C'est pour apporter les premiers éléments de réponse à ces questions qu'a été tenue, au cours de l'année 1974, une expérience originale : celle des Équipes Mobiles de l'Environnement.

Une campagne expérimentale d'appui aux collectivités locales

Il était en effet apparu que nombre de municipalités, conscientes des problèmes que posait dans leur ville l'amélioration de la qualité de la vie, étaient dépourvues de tout moyen pour y faire face ; en particulier, que les villes petites et moyennes ne disposaient pas, sur place, de spécialistes susceptibles de préparer des actions d'environnement urbain.

C'est pourquoi le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement avait proposé au Comité Interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement du 6 février 1973 de mettre en œuvre une campagne expérimentale d'appui aux collectivités locales afin de promouvoir des actions types d'environnement urbain, grâce à l'intervention de deux équipes mobiles.

La recherche d'une approche qualitative des problèmes urbains, c'est l'une des préoccupations des urbanistes. Un point de vue particulièrement « qualitatif de l'environnement », c'est celui d'une expérience humaine qu'a initiée le Ministère de l'Environnement.

Il paraît évident que pour mieux qu'une lecture isolément extérieure à une ville puisse fonctionner, en quelque lieu, un diagnostic sur les problèmes d'environnement qui s'y posent : il pourra sembler facile d'insister sur les critiques et d'imaginer des solutions sans une connaissance approfondie et globale de la réalité locale.



LES SUGGESTIONS

Dans les villes moyennes qui ont fait la demande

Cette campagne expérimentale de l'amélioration de l'environnement urbain dont la responsabilité revient à la Mission de l'Environnement rural et urbain (1) (MERU) - a été réalisée dans le cadre de la promotion des Villes Moyennes (2) La Groupe Opérationnel des Villes Moyennes (GOVM) a été associé au montage et au suivi de cette campagne afin que soit assuré, en matière d'aménagement, une action globale cohérente. C'est la Mission Amélioration de l'environnement urbain, placée auprès du Directeur de la MERU qui a été chargée de la coordination et du contrôle des actions entreprises par les deux équipes mobiles (4) constituées par des techniciens de l'environnement.

Le choix des villes visitées a été fixé en accord avec le GOVM. Il s'est porté sur quinze villes moyennes (5) susceptibles de bénéficier d'un contrat d'aménagement avec l'État, parmi les villes qui avaient des problèmes d'environnement et qui avaient demandé une aide technique dans ce domaine.

Il n'en reste pas moins qu'une approche spécifiquement orientée sur la qualité des espaces urbains permet un affinement de la perception d'une ville et apporte un éclairage qui vient enrichir considérablement la réflexion des aménageurs et responsables locaux.

C'est dans cette optique que nous avons demandé aux participants d'une telle entreprise et à ceux qui l'ont mise en œuvre de nous faire part de l'action qu'ils ont menée pendant plusieurs mois dans une série de villes moyennes.



DES ÉQUIPES MOBILES

Un regard neuf sur une ville pour détecter les problèmes

Les équipes mobiles : deux groupes de 3 personnes qui se rendent chacun dans une série de villes, d'accord pour prendre contact avec la municipalité qui leur expose ses problèmes d'environnement (1) et avec les techniciens qui ont étudiés et projets en cours ; ensuite, pour avoir une vue d'ensemble de la ville elle-même et détecter d'autres problèmes touchant à l'environnement urbain et subtils à court terme.

Deux voyages de trois jours sur le terrain, c'est abouti ; mais cela suffit à une équipe itinérante pour faire le tour d'une ville petite ou moyenne, pour saisir ses caractéristiques essentielles (site, paysage), pour apercevoir soit centre, pour visiter la ZUP, pour recenser l'environnement urbain, pour détecter les points sensibles.

Des idées nouvelles et des propositions

Puis à partir de cette prise de contact visuelle (l'équipe travaille essentiellement avec des appareils photo et quelquefois un magnétoscope) l'équipe mobile imagine des solutions, émet des suggestions pour un meilleur aménagement de telle rue ou place, pour la mise en valeur de tel élément intéressant, pour la prise en compte des incidences des projets en cours sur l'environnement.

Le diagnostic et les suggestions de l'équipe mobile font d'abord l'objet d'un exposé et d'une réunion « brainstorming » avec la municipalité qui peut ensuite approfondir ou réaliser telle ou telle proposition. Ces idées et ces suggestions sont ensuite regroupées dans des dossiers de conseils (2) qui constituent des documents de travail en soi, mais qui, souvent, sont réintégrés dans un plan d'ensemble d'aménagement de la ville : projet de la municipalité ou du GEP, dossier Ville Moyenne, etc... Le rôle de l'équipe mobile est ainsi tout un rôle préventif et incitatif pour que soit prise en compte, dans l'aménagement d'une ville, la dimension « environnementale ».

(1) Pour toute information s'adresser à la Mission Amélioration de l'environnement urbain de la MERU au Ministère de la Qualité de la Vie - 18, av. de Grande Loge - 92000 NEUILLY-SUR-SEINE (756, 750, 12, 13).

(2) Sur la politique des villes moyennes voir l'article de DIAGONAL, n° 2, « Les villes moyennes, le défi d'une révolution et le rôle du GEP ».

(3) Voir la présentation du GOVM dans ce numéro.

(4) À la suite d'un appel d'offre relatif deux sociétés d'étude ont été retenues pour constituer les équipes mobiles : le Bureau des Architectes Associés (BAA) et le Groupe d'Études et de Recherches en Urbanisme (GÉRU).

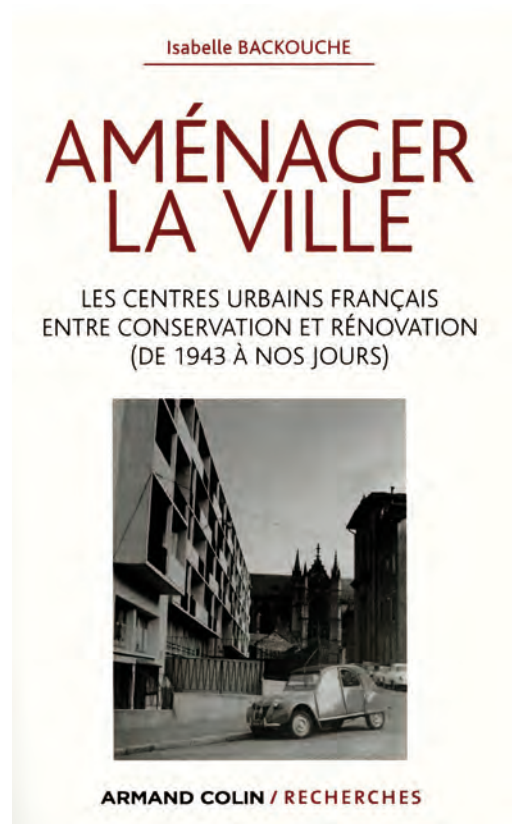
(5) Les villes retenues sont BLOIS, AUTUN, TULLE, SAINT-MONT-DE-MARSAN, LA ROCHE-SUR-YON, MURVAIS, SAINTES, RETHUNE, CHAMBERT, AUCH, LOUVECIENNE, ORANGE, FÉCAM et NIMES.

(1) L'équipe prend en compte les données de l'observation de son diagnostic pour la ville d'accueil, mais travaille également d'un point de vue les préoccupations des municipalités en général, afin de transmettre au Ministère, au sein des équipes, une vue plus globale des problèmes.

(2) Les pages d'une équipe mobile dans une ville apportent un soutien technique mais n'impliquent pas une aide financière de l'État.

La politique des villes moyennes : un véritable objet d'histoire urbaine

Isabelle Backouche, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS),
centre de recherches historiques, GGH-Terres



Aménager la ville. Les centres urbains français entre conservation et rénovation (de 1943 à nos jours). Isabelle Backouche, © Armand Colin, 2013
Illustration de la couverture :
Limoges, construction dans le quartier des Casseaux, 1959. MAPA, 80/40/16

Pour conclure ces débats, je préciserai dans quel contexte scientifique j'ai croisé la question de la politique des villes moyennes qui me semble pouvoir constituer un véritable objet d'histoire urbaine.

Dans le cadre d'une habilitation à diriger les recherches, un travail sur la commission des abords, entre 1943 et la fin des années 1970, a été réalisé (archives, entretiens). En fin de cette période, la politique des abords passait au ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie alors que les monuments historiques restaient à la Culture avec une nouvelle direction du Patrimoine. Malgré cette rupture administrative, les acteurs que j'ai rencontrés soulignaient que la bonne entente entre les trois directeurs au sein de la commission des abords avait atténué l'effet de cette rupture : Joseph Belmont à l'Architecture ; Jean-Eudes Roullier à l'Urbanisme et aux Paysages, Christian Pattyn comme premier directeur du Patrimoine.

Pourtant ces entretiens ont convergé vers une forme d'insatisfaction, avec une invocation de la politique des villes moyennes comme outil pour apporter des réponses, une bouée de sauvetage, une bouffée d'air frais grâce à une nouvelle façon d'intervenir sur la ville. C'est par ce biais indirect que j'ai croisé la politique des villes moyennes, en filigrane dans plusieurs témoignages ou textes.

Je cite le témoignage de Florence Contenay qui avait fait ses premières armes avec Max Querrien à la Création architecturale avant de passer à la direction de l'Architecture de Joseph Belmont. Elle disait en 2006 : *« La charnière 1975-1978 a connu l'expérience extraordinaire, novatrice et pleine d'enseignements du groupe des villes moyennes dont on n'a pas tiré grand-chose, hélas. C'était une action interministérielle menée par une équipe légère, sans bureaucratie ni technocratie, avec une vision interdisciplinaire, une action complètement concertée avec les collectivités locales et la possibilité d'intervenir d'une manière globale sur un territoire, à partir de plusieurs approches, avec plusieurs objectifs. Il y avait toutes les composantes, un petit miracle dans l'administration »*.

C'est un peu dans les mêmes termes qu'Yves Dauge, qui succéda en 1982 à Jean-Eudes Roullier à la tête de la direction de l'Urbanisme et des Paysages, évoquait dans un entretien *« le caractère novateur de la politique des villes moyennes »*.

Pour ces acteurs, la politique des villes moyennes arrivait à temps, au moment

où la politique des abords connaissait d'importantes transformations et une forme d'essoufflement. Au regard de mes travaux sur la commission des abords, comment peut-on qualifier ce petit miracle et dresser des pistes à creuser pour la continuation de nos travaux ?

J'ai étudié le contexte du lancement de la politique des villes moyennes à partir des dossiers de rénovation urbaine. Ils montrent la forte déception et l'ampleur des critiques portant sur l'échelle et la radicalité de ces opérations. Avec la circulaire du 30 novembre 1971 sur les formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes, on voit émerger la notion de « ville moyenne » pour commencer à contrer les barres et les tours, et cela avant la circulaire Guichard de 1973. Il y avait bien une volonté de rebondir et de trouver de nouvelles modalités d'intervention dans les centres des villes.

Le groupe opérationnel des villes moyennes (GOVM) était un rassemblement de femmes et d'hommes qui avaient présidé et lancé cette innovation, un « commando » selon Jacques Andrieu, qui avait pour mission première de donner des ressources aux maires et d'établir des contacts entre des administrations existantes.

En travaillant sur ce groupe des villes moyennes et avant d'analyser la politique des villes moyennes, on peut aborder la genèse des politiques publiques, comprendre les conditions de leur épanouissement, éclairer le rôle de chaque groupe d'acteurs. Un des chantiers pour les historiens pourrait être la question

de savoir comment une telle politique publique se cristallise progressivement. L'avantage de la politique des villes moyennes, réside dans un moment de l'histoire urbaine française qui est bien circonscrit chronologiquement. Le fait d'élucider la genèse de cette politique permettra d'éclairer d'autres questions urbaines.

Je m'intéresse au thème de la ville à travers des chantiers qui vont du XVIII^e jusqu'au XX^e siècle, la ville comme espace d'enjeux appartenant à des réalités très variables. On parle de complexité urbaine. Avec la question des abords, j'ai été confrontée au découpage d'un espace urbain qui devait répondre à des attentes très différentes, du côté des Monuments historiques, des élus, des populations, ou encore, des multiples autorités comme l'architecte des Bâtiments de France. Ces confrontations établissent des dialogues dont la teneur est riche pour appréhender les logiques du changement urbain, et elles révèlent également la force des conflits qui produisent des blocages, trop souvent ignorés quand on se contente de regarder le résultat des politiques urbaines.

Florence Contenay évoque bien la question de l'interministérialité ou encore de l'adéquation des découpages administratifs par rapport aux réalités urbaines. On a vu à travers les témoignages que les opérations concernant les villes moyennes avaient l'avantage d'une forme de transversalité par rapport aux découpages administratifs. Or, ces découpages appliqués aux réalités urbaines sont une véritable question que l'historien doit

éclairer et ne pas prendre pour acquis. Ils ont un effet sur les villes, sur le zonage opérationnel, sur la différenciation des quartiers ou encore sur la dénivellation de l'espace national. Il est donc important d'approfondir comment ils sont mis en place. Une expérience comme celle des villes moyennes est un moment où on met de l'air et où on ouvre les fenêtres par rapport à ces découpages. En retour il peut être intéressant de saisir comment ces découpages avaient été fixés et comment ils déterminaient le destin des villes françaises.

C'est au travers des compromis et des négociations qui président au partage de la matière urbaine qu'on pourra faire une histoire intellectuelle de la ville, à partir de l'observatoire des villes moyennes, c'est-à-dire une histoire mise en contexte de la décision politique et administrative. C'est ce que j'ai essayé de faire pour les abords. Cela demande un travail de fond à partir des bottins administratifs, pour arriver à reconstituer précisément les circulations entre ministères. Mais c'est aussi la possibilité d'une histoire matérielle des villes qui s'ouvre à la recherche à partir de chacun des cas traités.

Pour toutes ces raisons, il me semble que l'étude de la politique des villes moyennes est une étape de la politique de la ville, probablement moins spectaculaire que les grands ensembles ou la rénovation urbaine, mais qui doit trouver toute sa place dans nos analyses de moyen terme.

La politique des villes moyennes pose la question de l'échelle. Il y a la question

de la définition de ces villes moyennes et Frédéric Santamaria a insisté sur les critères qu'on pouvait prendre en compte. Je me demande s'il n'y a pas eu aussi dans ces années 1970 une forme d'illusion pour les acteurs qui pensaient pouvoir venir à bout des problèmes urbains en les abordant dans des villes moyennes, face à l'échec déjà avéré des opérations de rénovation urbaine ou des grands ensembles. À l'inverse de certaines grandes villes, la ville moyenne pouvait sembler finie, délimitée et permettre donc une intervention plus globale, comme Thibault Tellier l'évoquait.

Dans cette perspective, tous les aspects des problèmes urbains sont abordés : la mise en valeur de l'espace public, le réemploi des monuments historiques, le mobilier urbain, l'affichage, l'installation de services, l'amélioration des grands ensembles, la qualité architecturale. La diversité des angles d'attaque montre combien cette politique des villes moyennes a pu sembler, pour les acteurs de l'époque comme pour Florence Contenay, une forme de compensation. Cela signifiait la possibilité de retrouver une forme d'intégrité des espaces urbains à traiter sans les découper du point de vue administratif.

Le travail d'archives et le recueil des témoignages des acteurs permettront d'apporter des réponses à la question suivante : en quoi l'expérience des villes moyennes a-t-elle correspondu à un moment où les acteurs ont pensé pouvoir plus facilement dominer les enjeux urbains, en intervenant de manière globale et en répondant surtout

à la diversité des objectifs que posent les questions urbaines ?

Enfin, la politique des villes moyennes a porté un nouveau « cadre » très souple pour les relations entre l'administration centrale et les collectivités locales. C'est une question lancinante dans les dossiers d'abords, souvent conflictuels. Cette politique a servi de banc d'essai avant la décentralisation des années 1980.

Pour conclure, sans avoir consulté les dossiers d'archives repérés sur l'inventaire en ligne qui indique les villes moyennes concernées, il me semble que le chantier de l'histoire de la politique des villes moyennes est important pour comprendre la genèse d'une politique publique. Il ne faut pas totalement l'isoler car il éclaire les autres facettes de l'aménagement urbain en France (la rénovation urbaine, les grands ensembles). Les contrats de ville moyenne ont pu aussi orienter l'aménagement urbain vers ce que l'on pourrait appeler la réhabilitation ou la restauration de l'ancien, soit une modalité qui était encore assez inédite et qui pouvait sembler beaucoup plus souple que les secteurs sauvegardés de la loi *Malraux* de 1962.

Ce chantier historique permet d'embrasser la totalité des acteurs. Analyser comment, en arrivant dans une ville moyenne, on parvenait à susciter la concertation ou à lever des blocages entre autorités et acteurs, c'est une véritable chance pour l'historien.

Sur le plan heuristique, et après l'analyse des dossiers, nous devons nous

confronter de plain-pied avec la question salubre de la définition urbaine en réaffirmant une forme de solidarité au cœur de l'histoire urbaine entre les transformations matérielles de la ville, l'espace public, l'architecture, les monuments historiques, la rénovation d'anciens bâtiments et les transformations sociales. La politique des villes avait aussi, vocation à s'intégrer dans une politique d'aménagement du territoire avec un rééquilibrage entre des villes abandonnées et en mauvais état et le développement des grandes villes.

Ce chantier d'histoire nous confronte à la question des représentations. J'ai noté dans plusieurs propos une tension, un hiatus, entre le discours « *il fait bon vivre dans une ville moyenne* » (un slogan attractif) et l'idée qu'en fait, derrière cela, se cacherait une politique productiviste dans la continuité des pratiques antérieures.

Je pense qu'il n'y a pas de contradiction. On peut avoir un jugement moral ou politique sur ce décalage. Mais il faut accepter un caractère opératoire des représentations : c'est peut-être en augurant et en espérant que ces villes moyennes deviendraient des lieux où il ferait bon vivre qu'on a réussi à déclencher des actions qui ont réellement transformé ces villes. J'en connais certaines. Représentations et transformations urbaines sont, à mon avis, intimement liées.

Ainsi, ce chantier nous introduira au cœur du jeu entre formes et usages urbains. Selon Robert-Max Antoni, ce moment a été une forme de libération par

rapport au fonctionnalisme triomphant qui marquait l'aménagement urbain et une bouffée d'oxygène par rapport à un modèle très pesant.

Comme l'a dit Frédéric Santamaria, quand les travaux des chercheurs ou des étudiants seront lancés sur des contrats de ville moyenne, il faudra aller dans les archives et travailler par cas. Je suis heureuse de cette perspective car cela mettra en valeur aussi le fait que l'historien doit travailler à l'échelle du local qui a tendance à être occultée ces derniers temps par les études transnationales sur les relations entre les grandes villes devenues des métropoles. C'est une tendance lourde que les géographes ne sont pas seuls à rencontrer, les historiens aussi. Il faut qu'on sache résister à une demande sociale étiquetée « mondialisation » qui nous imposerait des modes d'approche et des échelles tendant à dévaluer les études de cas. Or c'est à partir d'une collection d'études de cas qu'on parvient à monter en généralité et à comprendre les transformations urbaines de la France après la Seconde Guerre mondiale.

Au cours de cette demi-journée exploratoire, il est apparu clairement que la conviction des historiens était que ce chantier valait la peine d'être exploré. Souhaitons que les étudiants et les chercheurs s'en saisissent. Et plaidons pour que du temps soit donné à la recherche afin de valoriser les pistes lancées au cours de cette journée initiée par le comité d'Histoire. ★

Portrait d'une ville moyenne : Quimper

Par **Christian-Noël Queffélec**, *architecte- ingénieur général*



Quimper, vue prise du Mont Frugy. Documents et photos de C.-N. Queffélec (voir annexe)

Au-delà des politiques mises en œuvre par la puissance publique pour adapter la structure des villes anciennes aux usages contemporains, les villes de dimension moyenne ont toujours attiré l'intérêt des professionnels de l'urbanisme car elles présentent plusieurs caractéristiques essentielles qui en font toujours des modèles d'actualité.

Ces villes ont une identité car elles ont été façonnées par l'histoire : elles sont à

l'échelle humaine tant par leur superficie que par les dimensions de leurs espaces urbains ; elles sont sans trop de difficultés adaptables. Quoi de plus naturel que de se pencher sur leur fonctionnement, que d'essayer d'en dresser les contours, que de vouloir comprendre l'attachement toujours plus grand de la population qui les habite, ou des étrangers venus en admirer les splendeurs. À travers ces exemples, c'est aussi les processus de transformation qui sont dignes d'intérêt,

dans un univers où les mécanismes économiques tendent à créer une grande uniformité, si tôt traduite sous la forme d'une architecture à caractère international. D'où vient donc la force de ces villes anciennes à provoquer des émotions et mettre en branle l'imagination, à agir malgré leur grande transformation comme des formes restant présentes, à la manière d'images rétinienne ? Telles sont les questions qui nous traversent lors de l'analyse de ces constructions aux dimensions modestes, dont on cherche à comprendre les forces et les faiblesses.

Dans l'ensemble des villes de ce type, nous avons choisi de nous intéresser à deux d'entre elles, Quimper et Saintes, pour en connaître les détours. Parcourons avec l'exemple de Quimper le chemin qui a forgé cette ville moyenne, lui laissant formes et potentialités. Examinons la nature des défis auxquels elle s'est trouvée confrontée et les réponses qui y ont été apportées. Animées aujourd'hui par les ambitions de la ville durable, voyons si ces formes particulières structurées autour d'un noyau patrimonial possèdent effectivement les traits de caractère espérés pour la ville de demain.

La ville dans son territoire

Située au fond d'une vallée verdoyante dominée par le mont Frugy (70 mètres), la ville s'étend au confluent (kemper en breton) du Steir et de l'Odet, magnifique rivière dont les célèbres quais peints par Eugène Boudin au XIX^e siècle offrent de très belles promenades qui se prolongent au-delà des allées de Locmaria jusqu'au chemin de halage. Dès les débuts, la légende et l'histoire se mêlent, puisque c'est au roi Gradlon, ayant fui la ville d'Ys engloutie, que l'on attribue, vers l'an 500, l'origine du nom de Cornouaille. C'est lui aussi qui, ayant rencontré sur les pentes du Menez Hom un ermite du nom de Corentin, lui offrit l'évêché de Quimper. La ville fut dédiée à ce saint.

Au cours du temps, Quimper est devenue la capitale historique et économique de la Cornouaille. Autrefois «au bout du monde», elle est reliée au reste de la France et de l'Europe par un réseau moderne de communication. Préfecture du Finistère, ayant en son sein tous les services administratifs du département, à l'exception de la Trésorerie générale installée à Brest, elle possède tous les caractères de la grande ville avec une zone d'attraction commerciale de 300.000 habitants, couvrant un réseau de petites villes comme Pont-l'Abbé, Douarnenez, Rosporden, Concarneau. Avec ses halles, toujours bien approvisionnées de légumes, viandes et poissons, et ses zones commerciales périphériques, Quimper est un centre de distribution en produits frais et en biens d'équipements. Mais la ville est surtout célèbre pour son

patrimoine, ayant conservé au cours du temps son caractère médiéval, avec, en son centre, sa cathédrale gothique et ses rues étroites, bordées de maisons à pans de bois, dont les noms rappellent les anciens métiers : rue Kéréon (cordonniers), rue des Boucheries, venelle du Pain Cuit, rue du Sallé.

Les formes majeures de la ville historique

Les origines

Les premiers habitants du pays furent les Corisopites, tribu gauloise qui fonda la ville de Corisopitum, devenue Civitas Aquilonia (ville des aigles) sous l'occupation romaine. Les troupes romaines s'installèrent sur le mont Frugy pour surveiller l'estuaire. Carrefour de voies romaines et important centre de poteries, la petite ville passa plus tard sous la protection de la Vierge, devenant ainsi Locmaria. La ville romaine s'était établie sur la rive gauche de l'Odet, non loin de l'Océan. Locmaria se développa à l'extrémité de la route venant de Vannes, une voie utilisée jusqu'au X^e siècle mais qui se transforma peu à peu en chemin, alors que déclinait l'importance de l'agglomération. Locmaria devint, au XI^e siècle, le siège d'une abbaye bénédictine, fondée par le comte de Cornouaille Alain Caniart vers 1030, et dédiée à la Vierge.

Quimper. Vue de la cathédrale prise de l'église Saint-Mathieu





La cathédrale au débouché de la rue Kéréon

La ville des deux pouvoirs

À l'extrême fin du X^e siècle ou au tout début du XI^e siècle, le lieu de vie se déplaça à l'éperon du confluent Odet-Frout, un terrain libre de toute construction, exposé au sud-est. Cet endroit, bien que davantage en retrait par rapport à la mer, présentait l'intérêt d'être à proximité d'un gué consacré par l'usage et à celle d'une antique voie nord-sud. Une implantation sur la

rive droite de l'Odét évitait de franchir la rivière pour se rendre à Landévennec, à Châteaulin, ou dans la partie de la Cornouaille située au nord de l'Odét, la plus vaste du comté.

Entre 1008 et 1017, Binidic, évêque de Cornouaille, hérita à la mort de son père, Budic, de la fonction comtale, et les deux pouvoirs, le politique installé à Châteaulin et le religieux établi à Locmaria, furent réunis à Kemper (Confluent). Il est possible que la décision de s'installer à Kemper fût prise par Budic, dès son accession à la charge de comte en 990. Doublement défendu par son réduit du Tour-du-Châstel, l'enclos épiscopal fortifié, et par les murailles de la cité intra-muros, le comte-évêque régna sur la ville ainsi que sur les importants faubourgs de Kerfeunteun et Cuzon et sur son manoir rural de Lanniron. Il contrôlait des fours banals, un moulin sur l'Odét et sa pêcherie. En vertu de ses pouvoirs de police et de justice, il disposait d'un auditoire de justice (logé au palais épiscopal), de prisons, d'un carcan ainsi que de fourches patibulaires, à Kerfeunteun, où étaient exposés les corps des suppliciés.

Au-delà du Steïr, on entraînait dans le fief du duc de Bretagne, ce qui lui valut le nom de Terre-au-Duc. Le duc possédait également tous les attributs de la puissance banale : les fours, les moulins sur le Steïr avec leur pêcherie, les halles, l'auditoire et la prison, sans oublier les « justices », les fourches, au sommet du Frugy. Il y eut ainsi deux seigneurs en des lieux contigus, ce qui entraîna maintes querelles. Les évêques s'opposèrent avec la dernière énergie à la construction d'un château ducal à Quimper ; ce Petit-Château fut quand même construit, en 1453.

La cathédrale Saint-Corentin

La donation faite à Saint Corentin par le légendaire Gradlon le Grand de son palais royal pour y construire une église est sans doute la transposition d'un fait historique : la création, au temps de Gradlon Plueneuor, au début du IX^e siècle, d'un évêché de type gallo-franc. On ne sait rien de cette église. La cathédrale romane, élevée par la dynastie des comtes de Cornouaille, qui accapara le siège épiscopal de l'an 1000 à 1113, est à peine mieux connue¹. Au XII^e siècle, cette cathédrale était intégrée dans un ensemble comprenant un baptistère, qui existait encore en 1440 et une église dédiée à Notre-Dame.

Le chœur de l'évêque Rainaud

L'initiative de reconstruire l'édifice appartient à l'évêque Rainaud, clerc français nommé en 1219 par le duc Pierre Mauclerc (duc en 1213) dont il fut chancelier de 1214 à 1236. En concédant à la fabrique, en août 1239, le revenu des annates du diocèse, il favorisa l'ouverture du chantier du chœur. Familier des grandes cathédrales gothiques du domaine royal, il inspira sans doute la conception du plan à travées droites, bas-côtés, chapelles latérales, déambulatoire et cinq chapelles rayonnantes, dont celle de l'axe ouvrant sur une chapelle rectangulaire dédiée à la Vierge, dite chapelle de la Victoire. Ce nouveau chœur fut construit désaxé par rapport à



Le chœur de la cathédrale Saint-Corentin, vu du transept.

l'édifice roman auquel il vint se raccrocher. Les travées du déambulatoire et les chapelles rayonnantes correspondantes furent réunies sous une voûte commune à six quartiers². En matière d'élévation, le concept de la pile formée d'un faisceau de colonnettes fut abandonné, vers 1285, au profit du parti résolument anglo-normand accentuant l'effet de mur, avec, de bas en haut, de grand-arcs richement modulés, des chapiteaux formant une frise continue de feuillages, un triforium et une coursière passant à la base des fenêtres-hautes.³

La construction du nouvel édifice commença en 1240. Les parties hautes semblent bien avoir été montées d'un seul jet après 1300. La chapelle absidale et la chapelle de la Victoire furent achevées en 1295 : celles du bas-côté sud furent bâties dans le premier tiers du XIV^e siècle. La guerre de Succession de Bretagne interrompit le chantier et les voûtes du vaisseau central ne furent lancées que sous l'épiscopat de Gatien de Monceaux (1408-1416). Les réseaux rayonnants des fenêtres hautes sont peut-être contemporains de cette campagne du début du XV^e siècle. Les treize fenêtres furent garnies de vitraux (1417-1419) dont le maître d'œuvre fut le peintre verrier de Quimper, Jamin.

¹ Il en subsiste un chapiteau déposé au musée départemental breton.

² Cette singularité apparente Quimper au chœur de la cathédrale de Soissons, achevé en 1212, qui perfectionnait un procédé apparu en 1144 à Saint-Denis et qu'on retrouve aux cathédrales de Tournai et de Bayonne et à Notre-Dame de Lübeck.

³ L'élévation de la cathédrale de Quimper est semblable à celle de deux édifices anglais de la fin du XIII^e siècle : Chester et Exeter.

Le portail, les tours et la nef

De 1424 au début du XVI^e siècle, sous l'impulsion d'un deuxième prélat bâtisseur, Bertrand de Rosmadec, furent ensuite réalisés le portail et les tours ouest, la nef, le transept et enfin les flèches, restées inachevées. Nommé évêque en 1416, Bertrand de Rosmadec, aumônier et conseiller ordinaire de Jean V, poursuivit l'œuvre de son prédécesseur. Après avoir réparé le palais épiscopal, il posa en 1424 la première pierre de la façade occidentale, assisté de Jean de Languevoez, chambellan du duc, dont la présence montrait l'intérêt du duc pour l'entreprise. Seule la travée centrale possède un portail, les portails latéraux s'ouvrant sur les façades nord et sud. Tous trois étaient achevés en 1433, à la mort de la duchesse Jeanne de France. En 1436, une bulle d'indulgences octroyée par le pape Eugène IV attribua une somme annuelle de 2.000 ducats à la construction, mais les ressources de la fabrique furent insuffisantes pour mener le chantier à terme. Néanmoins,

le gros-œuvre de la nef était proche de son achèvement à la mort de Bertrand de Rosmadec (1445). Son architecte resta fidèle au système de mur épais traversé par des coursières superposées.

Le chantier connut un regain d'activité dans les dernières années de l'épiscopat de Jean de Lespervez (1451-1472), qui vit la jonction entre cette nouvelle partie et le chœur du XIII^e siècle. À partir de 1475, on construisit le bras nord du transept, avec son portail de Notre-Dame-de-la-Chandeleur. Au sommet du pignon, figurent les armes de François II (1458-1488). Les voûtes du transept furent terminées en 1486 : elles portent les armes de l'évêque Alain Le Maout (1484-1493) et, à la croisée, on trouve celles de Bretagne entourées d'une cordelière. Les voûtes d'ogive de la nef ne furent achevées qu'en 1493. En 1494, Charles VIII fit don à l'évêque et au chapitre, pour les six années à venir, de l'impôt du billot, permettant à la fabrique de parachever les parties-hautes de la nef et du transept, comme les fenestragés,

les fenêtres-hautes étant encore fermées par des cloisons de planches en 1475. La pose des verrières était en cours en 1496.

En 1501, le pape Alexandre VI accorda des indulgences plénières à ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient à l'achèvement de l'édifice. Les flèches voulues par Bertrand de Rosmadec furent entreprises sous l'épiscopat de Claude de Rohan (1501-1540) mais elles ne dépassèrent pas les premières assises, celle du sud étant la plus élevée. Leurs pyramides tronquées furent alors couvertes d'une charpente garnie de plomb, état qui subsista jusqu'au début du XIX^e siècle. Ainsi, il fallut attendre encore pour venir à bout d'un chantier qui encombra passablement la ville. Les travaux se terminèrent sous le règne de Napoléon III, avec l'édification des flèches en 1854-1856, conservant néanmoins une parfaite unité de style tant au niveau de l'architecture que de la couleur du granit.

La nef de la cathédrale Saint-Corentin, une vue de l'élévation nord



Les fortifications de la ville



La restauration de l'édifice

À la fin des années 1980, les fissures constatées dans les voûtes du chœur nécessitèrent, entre 1990 et 1999, la restauration complète de la cathédrale. La stabilité du chœur est désormais assurée par la mise en place à l'intérieur des culées et des arcs-boutants de tirants en acier reliés entre eux dans le comble. Plus spectaculaire, les voûtes de l'édifice retrouvent leur polychromie du XV^e siècle.

Les fortifications de la ville

Depuis le XIII^e siècle, la cité épiscopale était entourée de remparts de 1500 mètres de long, baignés par le Froust, l'Odet et le Steïr, percés de six portes fortifiées, protégés au nord par de larges douves et, plus tard, par une grosse tour de dix-huit mètres de diamètre, la tour Bihan (devenue Tourbie). Cela n'empêcha pas la ville d'être prise en

avril 1344 par Charles de Blois au terme d'un siège de trois semaines. La ville fut assiégée en 1345 par Montfort, qui ne put la reprendre, mais elle se soumit à son fils, en 1364, après la bataille d'Auray. Sévèrement endommagés puis mal entretenus, mal adaptés au progrès de l'artillerie, les remparts firent l'objet au XV^e siècle d'une reprise générale. Ils furent une nouvelle fois pris d'assaut par une insurrection paysanne, « la commune de Cornouaille », en juillet 1490. L'enceinte fut détruite entre 1755 et 1781. Il en reste des vestiges du XV^e siècle, rue des Douves.

Le port

Une autre image caractéristique de la ville était donnée par son port. Au XIV^e et au XVI^e siècle, il s'agissait d'un modeste port de commerce qui exportait les productions locales de l'agriculture, les matériaux de construction, ardoise et bois, les toiles de Locronan et qui importait du vin, du sel et des toiles des Sables-d'Olonne.

Les deux quartiers

En 1066, l'ancien royaume de Cornouaille, devenu comté, fut réuni par un mariage au duché de Bretagne. Devenu siège épiscopal au début du IX^e siècle, le centre se déplaça vers le nord et se fixa autour de la première cathédrale. Entre le XI^e et le XVI^e siècle, deux quartiers se mirent en place, correspondant aux prérogatives des deux pouvoirs qui façonnaient la ville : le quartier de l'évêque, dominé par la cathédrale, prolongé par la rivière et l'enceinte fortifiée et le quartier de la « Terre-au-Duc », ouvert sur la campagne et le port.

En bordure des remparts, la place Médard constituait l'extrémité ouest de la ville close. Elle communiquait avec la place Terre-au-Duc par une porte voûtée en plein cintre. Elle était protégée par un pont-levis enjambant le Steïr, deux herses, une plate-forme mantelée et deux tours. Il ne reste de nos jours que l'échauguette (tour de guet) à encorbellement surplombant le Steïr. Vers

L'échauguette donnant sur le Steïr



Tourelle et vieilles maisons, le Steïr et la rue de la Herse



les années 1780, le sentier de Pichery fut aménagé en voie carrossable. Un bel immeuble en pierre de taille construit à l'emplacement de l'ancien tribunal de l'évêque domine la place. Sous la Révolution, il appartenait à la famille du Haffont. Au début de ce siècle, les marchandes de lait s'installaient sur la place avec leurs charrettes chargées de bidons en fer étamé.

La place Terre-au-Duc appartenait au duc de Bretagne qui avait là son auditoire et sa prison. Au-delà de la place bordée d'habitations anciennes, s'étendait le Mez-Minihy où s'installèrent à la Renaissance religieuse (XVII^e siècle) un grand nombre de monastères. Plus à l'ouest, la place de la Tour d'Auvergne était ainsi bordée de trois anciens couvents : le couvent des Ursulines (devenue une caserne désaffectée maintenant), le couvent des Cordelières (lycée Brizeux) et le couvent de la Retraite, du XVIII^e (devenu gendarmerie).

Le palais épiscopal

Au XVI^e siècle, la ville close s'enrichit d'un nouveau palais épiscopal. Il fut construit entre 1507 et 1518 par le maître d'œuvre Daniel Gourcuff, sous l'impulsion de Claude de Rohan, fils du vicomte Jean de Rohan, nommé en 1501, à l'âge de vingt-deux ans et, bien qu'atteint de folie, évêque de Cornouaille. Son long épiscopat pendant trente-neuf ans lui permit de faire réaliser cette construction majeure, riche de deux chefs-d'œuvre magistraux : un monumental escalier à vis s'achevant par un plafond de bois en palmier porté sur une colonne torse, et un second escalier rampe sur rampe, disparu depuis, mais qui fut largement imité dans les demeures aristocratiques cornouaillaises. La tour d'angle, dite « tour de Rohan », renferme cet escalier en vis. Les voûtes en pierre des paliers dénotent une parfaite maîtrise de la stéréotomie. Le couvrement de la cage est une œuvre de charpenterie unique

en Bretagne. La partie supérieure sur faux-mâchicoulis enferme deux pièces circulaires superposées, accessibles par une vis secondaire. Le décor flamboyant des baies et la souche de cheminée rappelle celui, contemporain, du château de Josselin.

Les grands établissements de l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, la ville intramuros regroupait des communautés et des métiers : les activités de la boucherie (rues des Boucheries, place Mesgloaguen), l'enseignement autour du collège des Jésuites, qui jouxtait des îlots plus résidentiels (rues des Gentilshommes et du Collège) habités, depuis la création du présidial en 1552, par la bourgeoisie et la noblesse. Le

La Place Terre-au-Duc à Quimper, en 1950



La Place Terre-au-Duc en 2012



nord-est, entre la cathédrale et la Tourbie, était à dominante résidentielle : s'y côtoyaient chanoines et notables.

Entre 1594 et 1598, Quimper connut de nouvelles années noires, conséquences de la guerre civile entre les ligueurs et les royalistes qui étaient partisans d'Henri IV. Quimper prit parti pour la Ligue menée par le gouverneur de Bretagne, le duc de Mercoeur. Elle dut, après de nombreux combats, se rendre en 1594 au représentant de la Couronne, le maréchal d'Aumont qui, du haut du Frugy, bombarda la ville. Elle subit des destructions, notamment les halles, l'auditoire et la prison de la Terre-au-Duc. Elle affronta la famine et les épidémies de peste qui décimèrent le tiers des quelque 5 000 habitants de la cité.

Cette période de désolation fut suivie par le sursaut spirituel de la réforme catholique consécutive au concile de Trente, qui modifia en profondeur l'esprit

et le visage de la cité et permit, grâce à la paix retrouvée, de lancer d'innombrables chantiers. Si la bourgeoisie marchande et de robe commença à prendre de l'indépendance en disposant du siège de la communauté de ville, longtemps situé chez l'évêque, à l'étage de la chapelle du Guéodet, les constructions du clergé furent les plus nombreuses et les plus importantes. La ville intra-muros accueillit désormais, outre la cathédrale, ses dépendances et le palais épiscopal, le couvent des Cordeliers et ses vastes enclos, plusieurs chapelles et fondations pieuses. L'implantation, à partir de 1621, du collège des Jésuites favorisa la venue d'imprimeurs et de libraires. En 1645, on reconstruisit l'aile occidentale du palais épiscopal, détruite par la Ligue. En 1678, la ville accueillit, à l'est de la cité, le séminaire dont la chapelle fut réalisée entre 1667 à 1747. Sur la rive gauche, en 1650, les Bénédictines de Locmaria reconstruisirent les bâtiments conventuels. En 1680, des religieuses furent à

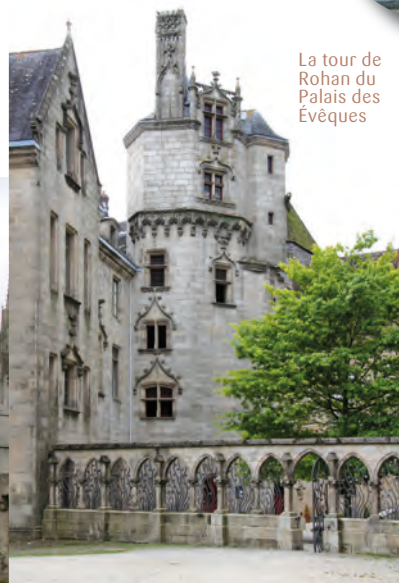
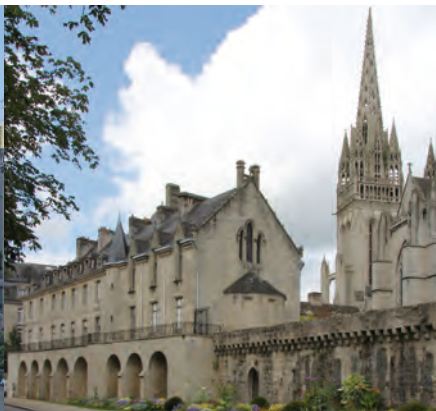


La rue des Gentilshommes en remontant de la place Ménard

La demeure de la famille du Haffont sur l'ancienne place Médard à l'extrémité ouest de la ville close



Le Palais des Évêques aujourd'hui



La tour de Rohan du Palais des Évêques

l'origine de l'hôpital Sainte-Catherine. Le faubourg de la Terre-au-Duc et ses lisières occidentales accueillirent de spacieux couvents : les Capucins (1614), les Ursulines (1623), les Cordelières (1633), les Calvairiennes (1634), les Cisterciennes de Kerlot (1667), les dames de la Retraite au début du XVIII^e siècle.

L'habitat

Les techniques de construction

L'habitat fut longtemps constitué de maisons à pans de bois, majoritaires dans la ville ancienne, à l'exception de la place des Halles et de la place Saint-Corentin, reconstruites au XIX^e siècle. Elles furent construites dans la période allant du XIV^e siècle au XVII^e siècle⁴. Elles étaient réservées au commerce, avec la boutique au rez-de-chaussée, séparée de la cuisine par une cloison, la pièce à vivre au premier étage, les combles servant de grenier. En 1636, Dubuisson-Aubenay signalait des pans de bois polychromes. Un encorbellement prononcé correspond aux maisons les plus anciennes ; il tendit à diminuer dans la seconde moitié du XVII^e siècle, époque à laquelle remonte la majorité des maisons. Aucune demeure n'était entièrement construite en pan de bois. Seule l'élévation sur rue était réalisée en parois à colombage de types divers. Les murs pignons et souvent les façades sur cour étaient construits en moellons. Ces constructions pouvaient atteindre des hauteurs importantes, disposant jusqu'à trois niveaux habitables.

Les grands incendies du XVIII^e siècle, celui de 1762 à Quimper, signèrent pratiquement la fin des constructions à pans de bois. Pour éviter la propagation du feu d'une maison à l'autre, des arrêtés imposèrent de masquer toutes les boiseries sous un enduit. La nécessité de construire des murs pare-feu en pierre fut à l'origine de la désaffection pour ces constructions. La riche bourgeoisie et les commerçants commencèrent à lui préférer la construction en pierre. En outre, au XIX^e siècle et aux débuts du XX^e siècle, les maisons en bois furent souvent condamnées pour cause d'insalubrité.



Quimper. Locmaria vue du mont Frugy
L'église Notre-Dame de Locmaria



Détail de la maison des Cariatides
dans la rue du Guéodet

Quelques rares maisons de pierre datent du début du XVI^e siècle (rue Kergariou, îlot rue des Gentilhommes). Parmi les maisons en pierre, on compte les demeures des chanoines du chapitre de la cathédrale. Parmi les huit maisons prébendales attestées à la fin du XVIII^e siècle, cinq restent identifiables. Les élévations de travées et l'emploi de la pierre de taille caractérisèrent de nombreuses maisons du XVIII^e siècle, souvent reconstruites entre 1770 et 1780 sur l'emplacement d'anciennes maisons en pans de bois. Réalisées en série, elles se distinguent par deux étages habitables, deux travées, des baies à encadrement saillant, des linteaux en arc segmentaire ou encore des bandeaux horizontaux en relief qui soulignent les divisions internes.

Quelques exemples de construction et d'espaces urbains

De ces maisons, on peut en citer quelques unes.

Dans la rue du Guéodet, vieille rue médiévale qui s'ouvre sur la place Saint-Corentin, face à la statue de Laënnec (1868), on peut voir la fantastique maison des Cariatides bâtie par un certain Chevillard au temps de la Ligue. Quatre piliers de pierre coupent le rez-de-chaussée. Sur ce soubassement repose, façonnée d'un chêne multiséculaire, la maîtresse poutre. Le granit est sculpté de têtes hilares représentant

⁴ Il en reste environ 1 500 en Bretagne dont 73 à Quimper.

des personnages célèbres au Moyen Âge, truands et autres aventuriers de la cour des Miracles de l'époque, aux noms truculents : Olivier Endroit, Jehan de Kerbigornou, roi de Papegaut, Fauchic, Vidame de Kervao, Feuilmorte, Le Lunatique.

La rue Élie Fréron, anciennement rue Obscure, appelée ainsi parce que les étages des maisons se rejoignaient, porte aujourd'hui le nom du célèbre polémiste et violent critique de Voltaire, né à Quimper en 1718. Elle est bordée au sud, dans sa dernière partie, de remparts de la vieille ville. Elle mène à la place de la Tourbie, à l'emplacement de l'ancienne porte de la Tourbie, tour de garde. Au n°26, on trouve l'ancien hôtel de Boisvouvray. L'ancien hôtel Jacquelot (22, rue Élie-Fréron), miraculeusement échappé des alignements, présente une façade en encorbellement encore intacte qui date du XVII^e siècle. Son corps de logis, en front de rue, se prolonge par un petit bâtiment de faible profondeur abritant au rez-de-chaussée un passage donnant accès sur la cour et, aux étages, des gardes-robes assorties de latrines.

Rue du Sallé, ou rue de la chair salée, on trouve le Minuellou avec ses encorbellements, l'une des plus belles maisons de Quimper. Cette rue donne sur la place au Beurre, anciennement place au Ruches, lieu d'accueil des premières librairies et imprimeries quimpéroises apparues après l'installation à Quimper du collège jésuite. La rue du Lycée, qui mène aujourd'hui au lycée de la Tour d'Auvergne, ancien collège des Jésuites, contient également quelles belles maisons à pans de bois.

La rue Kéréon, ainsi nommée parce qu'au Moyen Âge elle était la rue des cordonniers (kéréon en breton), est aujourd'hui toujours très commerçante. Elle garde sa célébrité grâce à des rues en encorbellement et à son remarquable point de vue sur la cathédrale. Intégrée de nos jours à la rue Kéréon, la place Maubert occupait jusqu'au XVIII^e siècle la partie la plus évasée de cette voie au débouché des rues Saint-François et des Boucheries. La place était encadrée par des maisons à pans de bois et à colombages, habitées par une catégorie sociale aisée : familles nobles, hommes

de loi, chanoines et commerçants. La place Maubert était séparée de la tour du Chastel (la place Saint-Corentin) par une porte de pierre surmontée d'un petit logement. Aujourd'hui, la place est renouée. Elle présente toujours, à l'angle des rues Kéréon et des Boucheries, une maison en encorbellement avec une vierge (Notre-Dame des Portes) placée dans une niche grillagée au niveau du premier étage avec, sous le socle, une date : 1552. La maison célèbre a deux façades sur rue. Le pan de bois couvert d'un essentage d'ardoise repose sur un soubassement en pierre de taille qui, en pignon, inclut le premier étage. En 1762, un incendie ravagea les alentours de la cathédrale. La rue Kéréon a été reconstruite dans sa partie ouest après 1764 d'après le plan d'alignement de l'ingénieur Gilles André.

La rue du Sallé, au contact de la place au Beurre

De gauche à droite - Quimper - La rue Élie Fréron et l'hôtel de Jacquelot; Le Milluellou, rue du Sallé; L'hôtel Mahaut de Minuélou, rue du Sallé; La rue du Lycée; En descendant la rue du Lycée, les flèches et la façade de la cathédrale Saint-Corentin





La chapelle des Jésuites et le lycée du XIX^e siècle, à l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites

D'autres rues ont gardé leur caractère. La rue des Boucheries, ancienne rue des Étaux ; mène à la place Mesgloaguen, où se trouvaient les abattoirs de la ville. Sur cette place bordée d'ormes splendides, se trouvait la prison, célèbre pour avoir abrité Vidocq (1775-1857). Parallèlement à la rue Kéréon, la rue Astor longe les halles reconstruites en 1979 à la suite d'un incendie, des halles construites sur l'ancien emplacement du couvent des Cordeliers.

La Préfecture de Quimper (MM. Valy père et fils, architecte)



La modernisation de la ville de l'Ancien Régime

Les édifices de la République et les nouvelles voies urbaines

Au cours de la Révolution, la ville fut débaptisée et devint Montagne-sur-l'Odét. La cathédrale fut dévastée. Au pied du mont Frugy, on aménagea un plateau pour célébrer le culte de la déesse Raison. Celle-ci fut incarnée lors des fêtes révolutionnaires par une fille de la famille du Haffont.

Le musée des Beaux-Arts



Au XVIII^e siècle, les six portes fortifiées de l'intra-muros furent démolies. Entre les remparts et l'Odét, les allées d'ormes du parc Costy devinrent une promenade à la mode. Au début du XIX^e siècle, Quimper restait une petite ville aux ruelles tortueuses, serrée à l'intérieur de ses vieux remparts, accueillant 8 000 à 9 000 habitants vivant dans de déplorables conditions d'hygiène.

Mais les bâtiments publics du nouveau pouvoir laïc allaient bientôt modifier le visage de la ville. La préfecture s'installa, rive gauche, dans l'ancien hôpital Sainte-Catherine. Place Saint-Corentin, une nouvelle mairie fut édifée à partir de 1829 par l'architecte François-Marie Lemarié qui engagea également en 1829 la construction du palais de justice sur le terrain de l'ancienne abbaye de Kerlot, au bord de l'Odét. À l'arrière du tribunal, sur ses jardins, un immense bâtiment, les archives départementales, fut mis en chantier en 1880. L'ancien hôpital Saint-Antoine fut transformé en prison en 1807

L'ancien hôtel du Lion d'Or sur la place St-Corentin



et les bâtiments conventuels des dames de la Retraite en gendarmerie. L'armée occupa les bâtiments des Ursulines ainsi qu'une partie de l'ancien prieuré de Locmaria. Le vieux et prestigieux collège des Jésuites accueillit l'école centrale du département puis le lycée.

Les remparts et les portes fortifiées furent peu à peu démolis. Avec le premier plan cadastral de la commune en 1835 et le plan d'alignement de 1838, s'engagèrent des chantiers conséquents sous la direction du colonel Joseph Astor, maire de Quimper de 1836 à 1848. La démolition de l'ancien couvent des Cordeliers permit la redéfinition de tout le quartier central et la construction, en 1848, à son emplacement, de nouvelles halles, par l'architecte Joseph Bigot. Plusieurs rues furent ouvertes : rue de la Halle, rue Astor, rue de Steïr devenue ensuite Amiral de La Grandière. Un quai fut aménagé sur les bords du ruisseau ainsi qu'un pont venant s'ajouter au vieux pont Médard. Les vestiges des remparts

arasés permirent la percée sur le quai de la rue du Parc où vinrent prendre place, à partir de 1870, plusieurs immeubles de facture haussmannienne. En 1842, les deux larges voies de Douarnenez et de Brest furent ouvertes. La grave épidémie de choléra de 1834 avait mis l'accent sur les besoins d'hygiène et de lumière, d'intervention sur les îlots insalubres, de l'assainissement des marais. À partir de 1842, on entreprit la construction sur la rive droite de l'Odet d'un chemin de halage de près de six cents mètres ; cette levée d'une butte de terre permettait de mieux maîtriser le flux de la marée mais aussi de drainer les nombreuses prairies marécageuses.

Au XIX^e siècle, Quimper connut une intense période de développement commercial et industriel grâce à la mise en service du chemin de fer (1863) et à la création de la Chambre de commerce, favorisant ainsi l'essor des faïenceries, des usines de conserves alimentaires et des crêpes dentelles.

La ville bénéficia également de la campagne en faveur des monuments historiques. La cathédrale fut classée en 1837. Contre ses murs, le long de sa façade en particulier, des masures, des boutiques et des échoppes nombreuses s'étaient accolées au fil du temps. De 1846 à 1860, on dégagait progressivement ses abords pour la mettre en valeur, telle qu'elle se présente aujourd'hui, entourée d'un espace monumental à la mesure de l'édifice. À l'initiative de monseigneur Graveran, la cathédrale fut pourvue de deux grandes flèches de granit conçues par l'architecte Joseph Bigot et réalisées

entre 1854 et 1856 par les maîtres maçons Nestour et Quéré. Elle accueillit en 1858, entre ses tours, une statue en granit de Gradlon sur son cheval Morvarc'h, du statuaire Amédée Ménard et du sculpteur Le Brun, pour remplacer la statue en plomb brisée en 1793.

Après le déplacement de Napoléon III à Quimper, en 1858, d'importants crédits furent débloqués pour permettre de canaliser l'Odet et de construire un boulevard. L'Odet endigué, enserré, bordé par un quai rectiligne mettant fin à ses embardees, se vengea souvent en débordant de son lit. Avec l'arrivée du train le 7 septembre 1863 ; la gare fut reliée à la ville et au port par une artère nouvelle, en grande partie construite en 1862 dans le lit de la rivière, le quai Napoléon, qui devint en 1871 le boulevard de l'Odet puis, en 1911, le boulevard de Kerguelen.

À l'issue de la construction du boulevard, une bande de terrain se trouvait disponible entre la voie nouvelle et les anciens remparts, à proximité de l'évêché. La municipalité y autorisa des constructions basses, d'une hauteur inférieure à cinq mètres, qui accueillirent des commerces. L'ensemble cache toujours une partie des remparts qui se découvrent plus loin, derrière le petit square aménagé sous le mandat du maire Édouard Porquier. Les bords du quai, complantés de marronniers, devinrent une promenade, avec de larges trottoirs et des bancs sous les ombrages. La nouvelle rue, du Steïr à l'évêché, longeant l'Odet canalisé, fut bientôt bordée par des cafés aux vastes terrasses, des hôtels, des maisons bourgeoises, avec au rez-de-chaussée, des vitrines à la mode.

Quimper - Passerelles sur l'Odet



La rive droite était aménagée et urbanisée alors que la rive gauche présentait toujours une enfilade de jardins. Des passerelles nombreuses les reliaient au centre. Peu à peu cependant, cette rive gauche fut construite à son tour. De tous les terrains, le plus célèbre fut celui légué à la ville en 1893 par Urbain Couchouren, sur lequel la ville construisit un gymnase et un théâtre. On construisit en 1900 la Banque de France puis la nouvelle préfecture en 1907 de l'architecte Vally. La construction du quai Dupleix, bordant l'Odet, devant la préfecture, avait commencé en 1901. Le Champ de Bataille fut réaménagé en lieu de promenade qui se prolongea par les allées de Locmaria,

bénéficiant de nouvelles plantations d'arbres.

Plusieurs rues furent alignées, dont la rue Kéréon, au tracé rectifié en 1872. De nouvelles voies furent ouvertes, dont la rue Luzel. La rue de Douarnenez fut prolongée grâce à la percée d'une voie appelée, plus tard Amiral Ronarc'h, débouchant sur les quais. Cela permit d'ouvrir le quartier Saint-Mathieu et de le remodeler. Les travaux d'adduction d'eau se multiplièrent à partir de 1861. Le gaz arriva en 1862 pour supplanter les anciennes lampes à huile. Puis, en 1879, l'électricité fut utilisée, place Terre-au-Duc, pour l'éclairage public.

Le secteur de la Providence et l'industrialisation

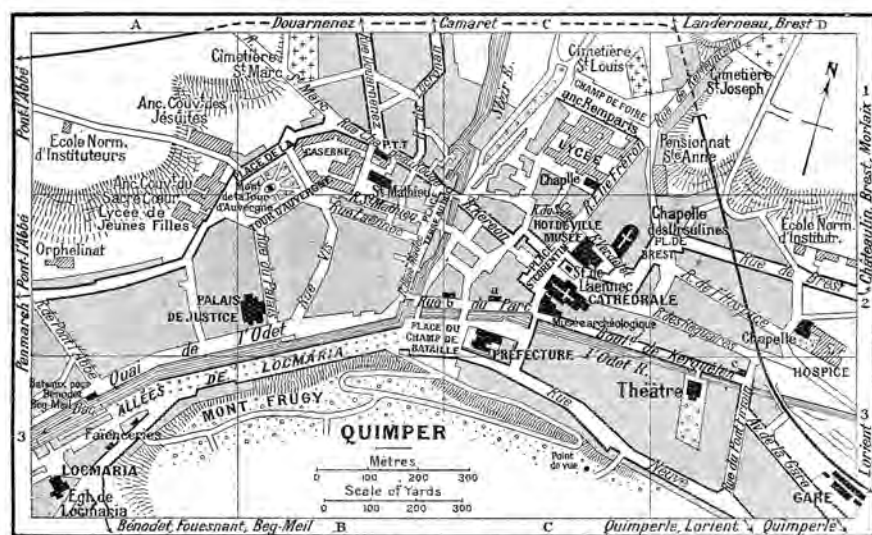
Le secteur du Moulin au Duc et de la Providence est situé le long de la rive droite du Steïr. Il commence non loin de la place Médard pour aller jusqu'à la voie ferrée passant au nord du centre-ville. En 1960, on trouvait là un quartier industriel. Le quartier de la Providence doit son nom à l'implantation des sœurs de l'Adoration Perpétuelle, Filles de la Providence, qui y fondèrent en 1829 un orphelinat. En 1902, l'établissement accueillait près de 200 enfants. À cet époque, Quimper ne comptait que 192 hectares. Les terrains de la Providence, bien qu'inondables, représentaient les rares espaces disponibles permettant d'installer de nouvelles activités. En 1885, la conserverie alimentaire Gantier fut la première à s'implanter. Elle fut suivie par la Glacière Courtois qui approvisionnait en glace les ports de pêche du sud-Finistère. En 1900, une fonderie industrielle, la société Ezen, s'implanta à son tour. Avant 1914, une conserverie Saupiquet, conserverie de poissons, l'entreprise de bâtiment Thomas-Cailleau mais aussi La Teinturerie Parisienne s'étaient établis sur le quartier qui employait alors près de 670 salariés. De nouvelles sociétés s'installèrent après la Première Guerre mondiale : garages, confitures Villard, imprimeries, boucheries, ateliers de constructions.

Vieilles maisons de la rue Kéréon en 1905



Le bâtiment de 1552 à l'angle de la rue Kéréon et de la rue de la Boucherie





Carte de Quimper en 1925

L'adaptation au monde contemporain

Les Nouvelles Galeries sur la place Saint-Corentin



La crise du logement

Après la Première Guerre mondiale, l'ensemble des classes moyennes et des catégories modestes connaît des difficultés matérielles pour se loger. Quimper abritait une classe ouvrière importante⁵. Bien que la population ait diminué d'un millier d'habitants de 1911 à 1921, le nombre de logements était devenu insuffisant. Une partie d'entre eux avait été transformée pour permettre l'agrandissement des magasins et des banques. En outre, les conditions de confort et d'hygiène étaient mauvaises. Quimper comptait de nombreux taudis, foyers de tuberculose, à l'origine d'un taux de mortalité supérieur à 25%. L'augmentation du coût des loyers provoqua l'expulsion de certaines

familles, provoquant un émoi général. La responsabilité de la municipalité fut mise en cause.

En 1920, elle donna son accord préalable pour participer à la création d'un office communal ou intercommunal d'habitations à bon marché. Mais elle refusa en 1922 de cautionner le projet de construction de la Ruche au prétexte qu'il était situé sur le territoire de la commune voisine de Penhars⁶. Après la loi *Loucheur* de 1928, la nouvelle société fut habilitée à acquérir des terrains à la sortie de la ville et à construire. Dans les faits, la population émigra vers les trois communes périphériques de Penhars, d'Ergué, de Kerfeunteun, avec le développement des quartiers du Moulin-Vert (Penhars), Kergoat-ar-Lez et Creac'h-Maria (Ergué-Armel). Pendant que le centre de la ville stagnait, les trois communes limitrophes gagnaient en importance selon un processus d'extension sous forme de banlieues⁷.

⁵ *Saupiquet* représentait trois cents emplois, les faïenceries de Locmaria, trois cent cinquante, la filature Fay et Cie à Ergué, une centaine ; en outre, la ville comptait près d'une centaine, de tanneurs et corroyeurs, cinquante ouvriers typographes et près de trois cent cinquante ouvriers du bâtiment, sans compter le personnel des biscuitiers « *Au Filet bleu* » et « *Tanguy* ». Elle accueillait également quatre cents cheminots de la Compagnie d'Orléans et des Chemins de fer départementaux.

⁶ En 1923, six maisons seulement avaient été construites pour les familles nombreuses par la société d'habitations à bon marché (H.B.M.).

⁷ En 1911, les populations de Quimper, Ergué-Armel, Kerfeunteun, Penhars étaient respectivement de 19367, 3619, 2959, 2665 ; en 1946, elles étaient de 19444, 8044, 5479, 6633.

L'accès au centre ancien

Théodore Le Hars, maire de Quimper (1903-1928 à l'exception de la période 1913-1914) mena à bien, lors de ses premiers mandats, la construction du théâtre et de l'asile de vieillards. Après la guerre, il entreprit en 1925 le percement, envisagé dès 1888, de la nouvelle rue de Juniville à travers les jardins de la Retraite et la prolongea par un nouveau pont et une autre rue (la rue Le Hars) entre la place de Brest et la rue Neuve (rue Jean Jaurès). Il fut ainsi l'instaurateur de liaisons transversales entre les quartiers nord et sud, en évitant le centre historique. Ses successeurs élaborèrent peu après un projet de nouvelle voie transversale entre la rue de Douarnenez et le Champ de Bataille, reliée à la précédente par un projet de voie de rive gauche qui reçut un début d'exécution en 1935. Il fallait apporter une réponse au problème

crucial de l'inadaptation de la ville aux véhicules automobiles et à l'engorgement progressif d'un centre ancien aux rues étroites, vite embouteillées.

Le Hars dota sa nouvelle percée ou ses environs de plusieurs constructions : les bains-douches (1927), un bureau de bienfaisance rue Luzel, un nouvel hôtel des PTT, quai de Kerguelen, inauguré peu après sa mort en 1929. L'église Sainte-Thérèse fut construite en 1932-1933 sur la rive gauche. Le deuxième axe qui vit son aspect bouleversé pendant l'entre-deux-guerres fut l'axe de l'Odet mais à l'initiative de particuliers. À l'hôtel des Postes répondirent bientôt, de part et d'autre de la rivière, l'immeuble Lebon, siège de la compagnie concessionnaire de la distribution électrique dans le sud Finistère, inauguré en 1939, un garage, une maison Kodak et la cité Kerguelen. Le quartier Sainte-Catherine se développa derrière la nouvelle préfecture inaugurée en 1909. L'Odet-Palace, un cinéma, fut inauguré en décembre 1922.

Ailleurs en ville, la municipalité construisit encore deux crèches et l'école Paul-Bert. Mais elle sacrifia aussi des édifices historiques pour aérer la voirie du centre-ville. C'est ainsi que disparurent en 1930, dans la rue du Chapeau-Rouge, l'ancienne maison de justice jusqu'en 1921, précédemment l'ancien couvent des Ursulines du XVII^e siècle : elle fut remplacée par de nouvelles halles dès 1937. Disparurent aussi en 1939-1940 deux vieilles maisons à colombage entre la place Médard et la rue du Pichéry. L'intervention de l'administration des Monuments historiques, qui mit son veto à la disparition de la vieille maison située au coin de la place Terre-au-Duc et de la rue Saint-Mathieu, mit un frein à ces transformations, au grand dam de la municipalité qui, *«plutôt que de s'extasier sur le passé»* préférait *«l'hygiène et les commodités modernes»*.

L'entre-deux-guerres vit se multiplier les travaux de captage et d'adduction d'eau, d'extension des égouts, de bitumage des



La partie basse du jardin de la Retraite



Le jardin de la Retraite, en direction de la rue Élie Fréron et du chevet de l'église des Jésuites

rues et de construction de trottoirs, de création des premiers parcs de stationnement pour automobiles, de remplacement de l'éclairage à gaz par l'éclairage électrique dans les rues et les établissements publics. La première usine à pétrole avait été installée à Kerguelen près du manoir du Parc et le premier distributeur automatique d'essence, boulevard Kerguelen en 1926. L'usine électrique du Moulin au Duc recevait depuis le début des années 1920 le renfort de celle de Huelgoat, bientôt en quantité insuffisante devant la croissance des besoins, et il fallut construire une centrale thermique de 10 000 watts à l'Eau-Blanche en Ergué. Le nombre des abonnés du téléphone passa de 230 en 1920 à 1300 en 1946. Ces commodités profitaient également aux nouveaux lotissements qui se construisaient un peu vers Kerfeunteun et surtout vers Penhars et Ergué vers le Moulin-des-Couleurs, la Terre-Noire, Kergoat-ar-Lez et Locmaria. Les maisons commencèrent à escalader le Frugy.

Les changements de modes de vie

Le spectacle et la fête

Le cinéma est apparu à Quimper en 1897. De 1897 à 1919, il était ambulant. La construction des deux premiers cinémas fixes ne fut entreprise que juste avant 1914. Réquisitionnés pendant la guerre, ils ne furent réouverts qu'en décembre 1919. Quimper-Cinéma devint le Gaumont-Palace puis le Ciné-Palace avant de fermer (1921). Il fut relayé par l'Odéon-Palace (1922). Une nouvelle inauguration eut lieu en 1931 pour l'introduction du cinéma parlant. Le cinéma trouva également sa place dans les organisations de loisirs, laïques et religieuses, les patronages. En 1936, deux nouvelles salles commerciales furent créées : le Rex près de la gare et l'Apollo, ce qui porta à 2200 le total des places sans compter les 1400 places des cinémas de patronage. Quimper possédait

un théâtre depuis le début du siècle qui connut entre les deux guerres un énorme succès. Il donnait à la population des occasions de se réunir. En 1945 encore, une délibération du conseil municipal mentionne qu'il était prévu dans l'année à venir 24 opérettes et 2 opéras comiques.

Mais depuis les années 1960, le rôle de ces équipements s'est amenuisé. Il semblerait que la télévision et la voiture automobile aient modifié les comportements et provoqué un repli sur soi, ce qui n'a pas été sans poser la question des nouvelles formes de lien social dans la cité.

Le sport dans la vie individuelle et sociale

La période de l'entre-deux-guerres se caractérisa également par le développement du culte du corps et de l'activité sportive. En 1914, Quimper comptait seulement trois associations sportives : le Vélo sport quimpérois et la Quimpéroise pour la gymnastique (1888) et le Stade quimpérois pour le football (1905). Ensuite, on vit apparaître l'Odéon ping-pong club (1932), l'Aéroclub de Quimper (1934), l'Amicale moto-club celtique (1936), le Canoë club (1937), le Model yachting club de Cornouaille, l'Automobile club quimpérois et la Société bouliste de Quimper. La « quimpé », les patronages ou de nouvelles associations diversifiaient leurs activités, créant des sections et des équipes d'athlétisme (1920), d'haltérophilie (1921-1922), d'escrime, de natation, de cyclotourisme et surtout de basket, sport en plein essor avec le football dans les années 1930.

Le théâtre construit au début du XX^e siècle



Le Stade quimpérois ouvrait aussi une section de tennis. On est ainsi surpris de la multiplicité des disciplines qui gagnèrent ainsi leur place dans une population somme toute réduite. Il allait falloir trouver des lieux pour ces activités.

Le tourisme

L'entre-deux-guerres connut également les débuts du tourisme. Dès 1920, Quimper se dota d'un syndicat d'initiative et diffusa son image de petite ville pittoresque. Pour imprimer plus d'allant à ce mouvement, Louis Le Bourhis lança la grande fête des reines de la Cornouaille (1923). Quimper possédait alors des hôtels en nombre suffisant (350 à 400 chambres dans les années 1930) et des restaurants. Il y avait aussi des attractions : la descente de la plus jolie rivière de France à bord des deux ou

trois vedettes de l'Agence des transports maritime de Cornouaille créée en 1921, les quatre à cinq services quotidiens de voitures automobiles vers les plages de Beg-Meil et Bénodet, des circuits touristiques par autocars dès 1919 vers Huelgoat, Morgat, la pointe du Raz, Pont-Aven. Après 1936, le nombre de touristes doubla pour atteindre plus de dix mille. Une auberge de jeunesse fut créée en 1938.

Une économie régionale

L'énergie

Quimper renforça son pouvoir économique sur le territoire environnant. Son usine à gaz desservit par feeders

Concarneau et Douarnenez (1927), Pont-l'Abbé (1931), Pont-Croix et Audierne (1936), Rosporden (1941). La compagnie d'électricité Lebon, qui siégea longtemps à Quimper avant de s'implanter à Saint-Brieuc en rachetant des centrales électriques locales réussit à contrôler la production d'électricité de tout le sud Finistère et même de ses bordures morbihannaises.

Le commerce et le transport des marchandises

Quimper était le centre commercial et bancaire le plus important du sud du département. Elle affirma sa fonction de plaque tournante regroupant et

Départ du bateau-automobile « Terfel », faisant le service de l'Odet, Loctudy et Beg-Meil, à Quimper



⁸ Si dans la petite cité de Locmaria, il existait une production de poterie utilitaire, on date de 1420 le début de l'histoire de la faïence à Quimper avec l'installation d'un potier au prieuré de Locmaria. Mais l'aventure commença plus précisément en 1699, avec l'installation de Jean-Baptiste Bousquet, puis en 1707, avec celle de son fils Pierre, tous deux de Marseille ou des environs. Commença alors une affaire de famille dont firent partie Pierre Belleveaux, gendre de Pierre Bousquet (en 1731), Pierre-Clément Caussy, mari de sa petite-fille (en 1749) et fils d'un propriétaire d'une manufacture à Rouen. En 1778, François Eloury fonda sa propre faïencerie, puis en 1791, Guillaume Dumaine de la Jossérie créa une troisième manufacture spécialisée dans la production de grès. Caussy maria en 1771 sa fille à Antoine de La Hubaudière; la manufacture resta dans cette famille jusqu'en 1917, date à laquelle elle fut vendue à Jules Verlingue, faïencier à Boulogne-sur-Mer. L'entreprise Eloury devint Porquier et, en 1873, l'arrivée de l'artiste Alfred Beau donna un nouvel essor à son activité, mais cela ne put empêcher sa fermeture en 1904. Ses formes, marques et modèles furent acquis douze ans plus tard par Henriot. La poterie Dumaine devint Tanqueray puis Henriot entré dans le métier en 1891.

redistribuant, par son port et surtout sa gare, de multiples trafics : charbons, vins, engrais, machines agricoles à l'importation, produits agro-alimentaires surtout à l'exportation. Le trafic de la gare en 1935 était de 110.000 tonnes. Il y avait un autre avantage de la position de carrefour : l'agglomération quimpéroise attira les conserveries de Douarnenez (*Hénaff, Chancerelle*) qui renforcèrent son potentiel. En matière de déplacement des personnes, la gare jouait le rôle de centre, à partir duquel des services routiers réguliers, de plus en plus nombreux, desservaient l'ensemble du territoire.

Les produits phares

Au début du XX^e siècle, les faïenceries quimpéroises, la Grande Maison HB et Henriot étaient les héritières d'une vieille tradition déjà reconnue⁸. Elles allaient poursuivre cette aventure en faisant pro-

La faïence de Quimper, un instrument de sa notoriété



fiter la ville de leur succès commerciaux. Elles s'inscrivaient parfaitement dans les mouvements artistiques de l'époque : *l'Arts and Craft*, L'Art nouveau, L'Art déco et celui du renouveau de la culture bretonne. Jules Verlingue, directeur de HB depuis 1917, ou Jules Henriot surent promouvoir une production originale qui venait ainsi compléter celle d'objets traditionnels, décorés de motifs reconnus, comme *le Petit Breton*. Les grès *Odetta*, marque déposée en 1922 par la faïencerie HB, inaugurèrent en ces nouveaux produits. Des artistes comme Mathurin Méheut, René Quillevic, Georges Robin ou Jules-Charles Le Bozec travaillèrent à la « Grande Maison » tandis que René-Yves et Suzanne Creston et tant d'autres choisirent Henriot.

Les productions quimpéroises se firent remarquer aux grandes expositions. La « Grande Maison » reçut un grand prix et Henriot quinze décorations lors de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels à Paris en 1925. Les deux manufactures participèrent à l'Exposition universelle de Barcelone en 1929, à l'Exposition coloniale de Paris en 1931 et à l'Exposition internationale de Paris en 1937 où elles obtinrent des prix. La faïencerie quimpéroise bénéficiait d'une reconnaissance mondiale. Pour l'Exposition coloniale, les deux entreprises firent appel à des artistes extérieurs; cette pratique allait se poursuivre tout au cours du siècle. Une nouvelle entreprise fut créée par Fouillen (1930) puis la faïencerie Keraluc par Victor Lucas, un ancien de chez Henriot puis d'HB (1947). La situation est toutefois devenue plus délicate. L'entreprise Henriot a connu

des difficultés en 1968 et a du entrer dans le giron de la Grande Maison HB (Hubaudière-Bousquet). Néanmoins la faïence de Quimper continue d'avoir un rôle indéniable dans le rayonnement international de la cité.

La situation actuelle

L'activité industrielle, longtemps axée sur les ressources liées à l'exploitation de la terre (agriculture et élevage) et de la mer (pêche) repose largement sur le secteur agro-alimentaire (*Saupiquet* : conserverie de légumes; *Chacun* : sardines et maquereaux). Cette vocation a été consacrée par la création récente de l'ADRIA (Association pour le développement de la recherche dans les industries alimentaires), exemple de coopération entre l'université et l'industrie. Par ailleurs, l'industrie textile développe des produits haut de gamme, bien placés à l'exportation, avec Armor Luxe, entreprise de plus de 500 salariés. Parmi les autres activités traditionnelles, les faïenceries de Quimper, après une période difficile, ont réussi, au début des années 1980, à moderniser leur production, conservant ainsi un renom international, notamment aux États-Unis.

Après la guerre, Quimper était loin d'être une ville administrative et commerciale. L'industrie y était présente et occupait une place non négligeable dans le tissu urbain⁹. Elle employait 3 610 personnes dont 1 590 femmes dans des usines où dominait l'agro-alimentaire (conserveries, gâteaux, salaisonneries, confituriers...) et par effet induit, des fabrications métallurgiques de machines-outils et d'appareils pour la conserverie. Les entreprises de confection y avaient aussi leur part. Cette situation s'est largement maintenue : la population industrielle qui était de 3 858 en 1962 atteignait 5 015 en 1990. Certaines entreprises ont disparues dans les années 1960 (conserveries, confitureries) ou se sont délocalisées (crêpe dentelle à Dinan) mais d'autres ont réussi à s'adapter aux aléas du marché, aux nouvelles conditions de production et ont pris de l'importance : Héma, la Bonneterie d'Armor, la faïencerie Henriot, Bolloré Technologie. Entremont, d'origine savoyarde, est venue de l'extérieur : elle devait donner naissance à la Société laitière de Cornouaille avec ses filiales France Beurre et Laiterie Le Gall. D'autres entreprises se sont installées dans les années 1980 : Fleetguard, spécialiste de filtres pour moteurs diesel (230 ouvriers, Girex (entreprise pharmaceutique), Matra (qui a installé à Quimper son laboratoire de recherche et son centre administratif), France Télécom, Doux avec une usine de préparation des plats cuisinés à base de poulet (*Père Dodu*). C'est dans ce contexte qu'a été constitué à Creac'h-Gwen une pépinière d'entreprises¹⁰.

La ville face à son avenir

Les réformes administratives

La gestion des équipements collectifs

La mise en place d'équipements publics entre les deux guerres touchait et intéressait les communes voisines aux limites très imbriquées dans celles de Quimper. La question se posa tout d'abord pour le réseau d'eau potable. Penhars noua très vite des accords avec la ville centre. Elle accepta de payer l'abonnement d'eau 10% de plus que les Quimpérois (1928), de prendre à sa charge les dépenses de fournitures des dizaines de ses enfants fréquentant les écoles quimpéroises (1930), de subventionner les cours professionnels municipaux de Quimper (1938).

De son côté, Quimper, qui connaissait une décroissance de l'activité de son port, se montrait intéressé par le site de Corniguel, à deux kilomètres en aval, pour une nouvelle implantation. Le port ancien, en fond de ria, était de moins en moins accessible aux caboteurs dont le tonnage s'accroissait. En outre, le trafic consistait surtout en pondéreux d'importation, du charbon et de l'essence, des produits à risque. La prolongation du quai neuf ne put empêcher l'activité portuaire de décliner. Les travaux du Corniguel ne commencèrent qu'en 1940 pour se terminer plus de dix ans plus tard.

La collaboration fut plus délicate avec Ergué et Kerfeunteun. Cependant Quimper fut obligée de constituer avec ses voisines «un groupement régional d'urbanisme» (1936). Elle ne commença à envisager l'annexion globale des communes voisines qu'après la Seconde Guerre mondiale. Or, réduite à l'inaction dans ses 192 hectares, elle manquait de terrains pour la construction d'habitations, l'aménagement d'un nouveau cimetière, de terrains de sport ou la construction d'un hôpital moderne.

L'organisation du territoire et la gestion administrative

Occupée par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, Quimper fut libérée le 8 août 1944 par la Résistance.

⁹ En 1968, les administrations publiques employaient 17,8% de la population active.

¹⁰ Outre Matra et Girex, trois entreprises se sont distinguées ces dernières années pour leur performance et leur esprit innovateur. Tout d'abord, la Société Héma, créée en 1936 par H. Marchadour, orienta à partir des années 60 ses recherches dans les matériels de dosage et de conditionnement des produits alimentaires difficiles à traiter (*corned-beef*, confitures, aliments pour chiens et chats). En 1984, Héma a obtenu le premier prix de la Promotion internationale de l'industrie. Ensuite, la Société américaine Fleetguard, filiale du groupe Cummings, gère avec succès depuis 1978, au Grand Guélen en Ergué-Armel, une unité de production de filtres pour moteurs diesel. La particularité de l'usine, outre ses performances économiques, est son architecture «high-tech», due à l'ingénieur Rice et à l'architecte Rogers. Enfin, Bolloré Technologies (deux usines, l'une à Odet, dans la vallée blanche, l'autre à Scaër), papeterie centenaire, s'est reconvertie depuis 1981 dans la production de films de polypropylène pour condensateurs, un produit méconnu du grand public mais pourtant une pièce maîtresse des circuits électroniques. L'entreprise a acquis ainsi la première place mondiale dans son créneau avec 30% du marché et 90% de la production destinée à l'exportation.

Le 19 août 1944, le nouveau préfet, Le Gorgeu, créa par décret une délégation spéciale chargée de gérer la municipalité. Cette dernière décida de mettre à l'étude la procédure d'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution du boulevard, rive gauche de l'Odet, puis de créer un groupement d'urbanisme dont l'objectif majeur consisterait à réaliser un plan d'aménagement communal qui serait étendu aux communes voisines de Penhars, Kerfeunteun, Ergué-Armel et Ergué-Gabéric. *« Il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : Quimper étouffe dans un espace de 192 hectares qui lui interdit tout développement ».*

Ergué-Armel donna son accord en décembre 1944, ainsi que pour la désignation de Robert Auzelle en qualité d'architecte-urbaniste de la ville de Quimper. Kerfeunteun accepta d'adhérer aux divers syndicats intercommunaux, sans plus. Le 9 mai 1954, le conseil municipal vota une nouvelle fois contre le Grand Quimper. Penhars connut une période de distensions internes qui empêcha toute prise de décision. En fait, il fallut attendre que la vie politique locale trouvât son équilibre, avec l'élection d'André Monteil comme maire de Quimper en 1955 pour voir s'engager les premières opérations urbaines : la construction d'une salle omnisport, le percement d'une voie nouvelle dans le prolongement de la rue de Douarnenez avec la création d'une zone d'habitation rue Amiral-Ronac'h, la construction d'une auberge de jeunesse, d'un foyer de jeunes travailleurs, d'un immeuble administratif comportant une salle de réunion, rue Toul-al-Laer.

Depuis 1791, la ville était réduite à une superficie de 192 hectares. Avant cette date, elle s'étendait à Coët-Ligavan en Penhars jusqu'à Kerallain en Ergué-Gabéric, de Cuzon à Lanniron. L'amputation fut la conséquence d'une application restrictive de la Constitution civile du clergé qui impliquait une nouvelle définition des paroisses. En 1846, Quimper dut obtenir de Kerfeunteun la cession d'une bande de terrain pour construire la première rocade autour de la vieille ville : rue des Doves, route du Champ-de-Foire, route de Pichéry. En 1863, Ergué-Armel céda le terrain nécessaire à l'édification de la gare. Entre les deux guerres, l'urbanisation se développa principalement en suivant les axes vers Kerfeunteun, le long de la route de Pont-l'Abbé, au-delà de la gare.

La fusion des communes

De 1901 à 1954, Quimper avait gagné 1 000 habitants, les trois autres communes 12 626, dans un temps où, faute de moyens de transport individuels, la croissance urbaine ne s'effectuait que de proche en proche, montrant nettement une coupure entre la ville et la campagne. Les dysfonctionnements fiscaux étaient importants comme le coût des services au détriment des communes périphériques.

André Monteil relança le débat en présentant une proposition faite par M. Perpère, urbaniste, chargé du plan d'aménagement et d'urbanisme de la ville (1957). On y proposait de n'intégrer à Quimper que les zones urbaines des autres communes ayant déjà atteint

le peuplement optimum de 25 à 35 habitants à l'hectare, sans dire ce qu'il advenait des zones rurales restantes. A. Monteil proposa la fusion sans restriction des quatre communes mais cette proposition n'obtint pas la majorité du conseil municipal. Il fallut attendre les élections municipales de 1959, qui se firent sur la question du Grand Quimper, pour que les partisans de la fusion l'emportassent sans contestation, avec un nouveau maire de Quimper, La Hire. À la demande du préfet, les quatre communes furent invitées à délibérer sur un projet d'arrêté prévoyant la fusion à partir du 1^{er} janvier 1960, avec un principe d'élection municipale sur l'ensemble des quatre communes du Grand Quimper¹¹. On obtenait ainsi une surface de 8 266 hectares et une population de 42 967 habitants venant de Quimper (192 hectares, 19 352 habitants), Ergué-Armel (3 356 hectares, 10 773 habitants), Kerfeunteun (3 216 hectares, 5 655 habitants), Penhars (1 502 hectares, 7 187 habitants). Les anciennes mairies devinrent des mairies annexes et les quartiers s'organisèrent de fait, essentiellement, autour des anciens bourgs.

¹¹ Elle porta à sa tête le maire Ergué-Armel, Yves Thépot. Il le resta de 1960 à 1967.

Le mouvement qui conduisait les Quimpérois vers les communes périphériques se poursuivit à l'intérieur de l'agglomération. L'ancien Quimper ne comptait plus en 1990 que 8 240 habitants contre 19 400 en 1954 alors qu'Ergué-Armel atteignait les 20 000 habitants. Dans la période 1960-1967, trois zones industrielles furent aménagées sur 80 hectares, celle de l'Hippodrome comptant une quinzaine d'industries. Le second boulevard fut réalisé ainsi que le dégagement des quais à sable, le parc de stationnement de la Providence, le parc des expositions de Penvilliers, le stade de Penvilliers, l'I.U.T., le Cercle littéraire. Dans la période 1977-1989¹², on réalisa le boulevard nord et l'usine de traitement des ordures du Corniguel.

L'extension urbaine

De 1954 à 1990, la population quimpéroise passa de 41 243 à 62 524 habitants, créant un besoin naturel d'espace pour les logements, l'industrie, les commerces, les équipements¹³. De plus, avec la démocratisation de l'automobile, les communes voisines commencèrent à voir, dès 1962, leur population croître considérablement. Entre 1968 et 1982, Ergué-Gabéric gagna 2 886 habitants (+201%), Plomelin 1 865 habitants (+241%), soit un gain de 14 000 habitants dans les environs immédiats, aboutissant à un fonctionnement du type de bassin de vie, en termes d'emplois et de consommation¹⁴.

L'urbanisation s'est ainsi étendue à la fois au contact immédiat de la ville centre

que dans les communes périphériques. Alors qu'autrefois la ville était contenue dans sa vallée et s'organisait au contact de la rivière, les constructions ont pris possession des moindres vallons et des pentes, à l'exception de la partie haute du mont Frugy, et se sont étendues sur les plateaux nord et sud. De plus, il s'est produit un phénomène de «rurbanisation». Dans un premier temps, l'expansion urbaine s'est faite principalement sur la rive droite de l'Odét vers le nord et l'ouest, Kerfeunteun et Penhars. Sur la rive gauche, le contournement du Frugy et les fortes pentes ont d'abord freiné le développement urbain. Ce n'est qu'à partir de 1971 que s'est mis en place tout un univers pavillonnaire organisé surtout sur le plateau autour de points forts : La Tourelle, Le Braden, le bourg d'Ergué-Armel, etc.

Plusieurs plans ont guidé le développement de la ville. Un premier plan, réalisé par Auzelle en 1954, fut repris par Perpère et adopté par les communes du Grand Quimper. Un schéma directeur et d'aménagement urbain et un plan d'occupation des sols furent élaborés et présentés par le cabinet d'architecture Le Berre et la Direction départementale de l'équipement (D.D.E) en 1975. Remanié, le POS devait être approuvé en 1980. La municipalité de Marc Bécarn porta l'accent sur un développement préférentiel vers le sud à partir de 1985 avec les opérations de Creac'h-Gwen, Braden, Kerambellec et Ty-Douar. On prévoyait une sorte de ville nouvelle qui engloberait, partant de la baie de Kerogan, le secteur du Moulin-des-Landes, Kerguen, Kervao.

Politiques urbaines

Les interventions sur la ville ancienne

La ville pour la voiture

La ville a connu toutes les phases des politiques urbaines, conformément à des conceptions qui étaient à l'image de leur temps. En 1961, les élus, avec à leur tête Yves Thépot, décidèrent de mettre en œuvre deux projets préparés par leurs prédécesseurs : la construction du second boulevard le long de l'Odét et la couverture du Steir. On évoquait le caractère inesthétique du lit du Steir entre les halles et l'Odét, l'aménagement d'un espace vert, d'un parking de 17 places et d'un emplacement pour le marché. Mais les idées sur la présence de l'eau dans la ville ont évolué depuis et les aménagements récents ont rendu son caractère à cet espace urbain de qualité.

¹² Marc Bécarn était alors maire.

¹³ De 1954 à 1962, le solde naturel était positif et le solde migratoire important ; la disposition d'un véhicule individuel restait rare pour les Français et les territoires avaient tendance à se dépeupler au profit de la ville. De 1962 à 1982, le développement de l'automobile permit aux communes périphériques de connaître une augmentation de leur population ; le solde migratoire fut négatif à Quimper. De 1982 à 1990, il redevint positif, bien que les communes périphériques aient continué à connaître une forte croissance.

¹⁴ Le pays de Quimper regroupait 259 527 habitants en 1982 et 264 057 habitants en 1990. Chaque jour, douze mille personnes non résidentes viennent y travailler. Le phénomène s'est surtout développé depuis 1968 et touche plus particulièrement la population active de certaines communes : 60% de celle de Pluguffan, Plomelin, Ergué-Gabéric, près de 50% de celle de Saint-Evarzec, Gouesnach, Guengat ; même des bourgs actifs comme Fouesnant et Briec sont concernés. Le commerce s'est restructuré en conséquence ; s'il reste des commerces de proximité à Quimper, le centre présente, depuis 1962, des commerces de luxe, à l'échelle de la zone de chalandise des 264 000 habitants du bassin d'emploi.

La ville pour les piétons

La préparation du contrat d'aménagement de «Quimper, ville moyenne», adopté par le conseil municipal présidé par Jean Lemeunier, donna l'occasion de réfléchir à l'avenir de la ville (1976). Bénéficiant d'une aide financière de l'État, il permit de lancer la rénovation du centre sous la forme de trois éléments de programme : l'aménagement du secteur piétonnier, la rénovation des remparts, la mise en place d'une politique de l'habitat. Il s'agissait de donner une nouvelle figure et de consacrer de nouvelles formes d'utilisation à la rue Kéréon, la rue des Boucheries, la rue des Halles, la partie nord de la rue Saint-François, puis à la rue Astor, la rue Saint-Mathieu, la rue du Chapeau-Rouge. L'incendie des Halles en 1976 conduisit la municipalité à privilégier leur reconstruction et à renoncer au plan piétonnier telle qu'elle l'avait conçu. Les rues qui cernaient les halles furent aménagées en premier mais la question de l'accès des camions de livraison et de la construction d'un parking souterrain ne fut pas clairement posée, au détriment d'un bon fonctionnement. La rue Kéréon ne fut piétonnisée qu'en 1986. Il fallut attendre encore pour que le quartier trouvât sa cohérence. Parallèlement à ces travaux, on mena à bien la rénovation et la mise en valeur des remparts : cela comprenait le dégagement des anciens murs de la ville, rue de Juniville, rue des Douves, place de la Tourbie ainsi que le long du boulevard Kerguelen. Enfin, essentielle également, la réhabilitation de l'habitat du centre historique commença. Bon nombre d'immeubles possédaient des

logements très vétustes : sur 951 d'entre eux, 354 ne jouissaient d'aucun confort. L'Office municipal d'H.L.M., créé en 1949, réalisa dans cette partie de la ville des logements H.L.M. et se chargea de la réhabilitation de logements sans confort (1983-1989).

Les réalisations des années 1970 et leur nécessaire réhabilitation

En 1969, la zone à urbaniser en priorité (Z.U.P.) de Kermoysan fut lancée. On y construisit quelque 1.800 logements, dont de nombreux programmes pris en charge par l'Office municipal d'HLM de Quimper. En 1977, Marc Bécarn décida d'y arrêter toute construction, rompant ainsi avec la monotonie des tours et des barres ainsi qu'avec l'entassement urbain. Il proposa de soutenir un programme plus novateur au Braden, où les travaux commencèrent en 1983¹⁵.

Le quartier de Kermoysan a offert, à l'époque, à une population souvent mal logée, des logements spacieux disposant de tous les éléments de confort pour des loyers modestes mais l'uniformité architecturale et la concentration de logements sociaux ont produit les mêmes effets que dans des ensembles du même type. La forme urbaine a mal vieilli et l'image du quartier, vue de l'extérieur, s'est dégradée. La concentration de logements à bas loyers a induit un regroupement de familles modestes à l'origine puis de plus en plus en difficulté. Les politiques spécifiques à ces quartiers

¹⁵ De fait, le quartier de Kermoysan a connu un parcours semblable aux projets de même nature. Contrairement à tous les autres quartiers de Quimper dont la population augmente régulièrement, le quartier a perdu près de 10% de sa population entre les deux derniers recensements, passant de 5 887 à 5 317 habitants. Comme, durant la période, le nombre de logements et la vacance sont restés stables, la diminution de la taille des ménages explique cette baisse démographique. La présence croissante de familles monoparentales participe à cette évolution. Elles représentent 49% des familles du quartier. Le poids des habitants d'origine étrangère est une autre caractéristique du quartier ; 9,4% de la population est d'origine étrangère, soit 500 personnes, pour une moyenne de 1,8% à Quimper au recensement de 1999. Si cette présence reste modeste au regard d'autres territoires urbains, cette sur-représentation sur le quartier induit une nécessaire attention aux problèmes d'intégration. L'observation des revenus fiscaux des ménages sur l'ensemble de l'agglomération met en évidence la caractéristique majeure du quartier : l'importance de la pauvreté. Un tiers de la population de moins de 60 ans vit sous le seuil de bas revenus (735 € par unité de consommation en 2004), pour 14% sur l'ensemble de la ville. Les travailleurs pauvres sont sur-représentés ; parmi les allocataires CAF, un actif occupé sur cinq vit dans un ménage qui se situe sous le seuil de pauvreté. Parmi les allocataires CAF, un enfant sur deux de moins de cinq ans vit dans une famille dont les ressources sont inférieures au seuil des bas revenus. Ce taux est de un sur cinq sur l'ensemble de la ville. La moitié des allocataires du RMI domiciliés à Kermoysan est dans le dispositif depuis plus de trois ans. Ce taux est de 43,7% à l'échelle de la ville de Quimper. Les demandeurs d'emploi sont nombreux, 16,4% de la population active. Ils sont globalement moins indemnisés que sur l'ensemble de la ville, cette situation étant due à un chômage de longue durée ou à une absence de cotisation préalable. Un traitement social a été mis en œuvre, comportant un accès facilité aux dispositifs d'aides financières, la réalisation de contrats d'insertion, l'adaptation des services pour favoriser une fréquentation importante des enfants dans les dispositifs de la ville, mais toutes ces mesures ne suffisent pas. Les travailleurs sociaux témoignent de l'émergence d'une tendance à la marginalisation chez certains jeunes adultes, difficiles à mobiliser dans une perspective d'emploi et d'accès aux dispositifs d'aide sociale. Les personnes de plus de 75 ans et plus représentent un secteur sensible de l'intervention sociale du fait de la diminution de leur autonomie, des problèmes de maintien à domicile et d'isolement. Les entretiens réalisés dans le cadre des relogements liés à la rénovation urbaine laissent entrevoir de nombreuses situations d'isolement, bien qu'ils montrent également l'existence de liens sociaux forts au sein de certains immeubles. La tranquillité publique et le cadre de vie ont été mis au cœur de la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) conclue dans le cadre d'un premier contrat de ville. Cependant, malgré les actions développées ces dernières années, la tranquillité publique reste un enjeu. En matière de cadre de vie, des progrès ont pu être réalisés au travers des expérimentations ou actions renforcées (nettoyage des espaces publics, retrait des voitures épaves, gestion des arbres).

se sont succédées ou accumulées : zone d'éducation prioritaire (1981) convention de quartier (1990), quartier prioritaire au titre de la politique de la ville dans le cadre d'un premier contrat de ville (1994), zone urbaine sensible (1996) second contrat de ville (2000).

La politique de la ville a permis d'accompagner des réhabilitations sur Kermoyan mais aussi d'encourager le renforcement d'une dimension éducative et culturelle autour des équipements de quartier. L'adaptation des prestations publiques s'est faite dans différents domaines (cadre de vie et habitat, urbanisme, prévention de la délinquance et tranquillité publique, interventions socio-éducatives et socioculturelles, insertion et emploi). Elle a permis d'offrir une réponse sociale adaptée aux besoins des populations prioritaires. Les résultats de ces actions sont particulièrement avérés dans les domaines socio-éducatif et culturel. Ils sont plus modestes en matière d'emploi et en matière de participation des habitants à la gestion de leur cadre de vie. Les dispositifs mis en place n'ont réussi à infléchir un processus de marginalisation croissante. C'est sur ce même constat au niveau national qu'a été fondé le programme de rénovation urbaine pour une transformation profonde et durable des quartiers. Conscients de l'importance de l'enjeu de cohésion sociale au niveau de l'agglomération, la Ville et l'État, soutenus par tous les partenaires associés localement à la politique de la ville ont élaboré pour Kermoyan un projet de rénovation urbaine. Cette démarche est engagée depuis 2005.

La tentation de villes autonomes

Enfin, il faut noter, un projet de toute autre nature, dans le site remarquable de Creac'h-Gwen, à deux pas des hautes frondaisons de Lanniron : la réalisation d'une vaste zone d'habitat au contact d'une zone de loisirs exceptionnelle, comportant piscine, patinoire, terrains de jeux, tennis, plan d'eau, ainsi que d'une technopole et d'une zone commerciale.

Les déplacements dans la ville

À partir de 1980, la place de l'automobile dans les centres anciens a été remise en question. Plusieurs villes moyennes ont commencé à se lancer dans des politiques d'aménagement de voies piétonnes, de reconquête urbaine, de réhabilitation du bâti ancien, de ravalement des façades. La ville de Quimper s'est lancée dans la définition d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain. Elle a privilégié la place du piéton dans le centre-ville qui n'est plus accessible, du moins théoriquement, qu'aux véhicules utilitaires. Depuis lors, pour partager l'espace public, la ville de Quimper a créé plus de 6.300 places de stationnement : horodateurs, espaces libres, parkings, autant de solutions pour stationner l'esprit tranquille. On trouve un stationnement payant de courte durée (la Glacière, place de la Résistance, rues autorisées au stationnement), un stationnement payant pour quelques heures (théâtre de Cornouaille,

la Tour d'Auvergne, allée de Locmaria, Théodore Le Hars, la Gare, de Lattre de Tassigny), gratuit pour quelques heures ou la journée (Locmaria, Salle Omnisport Michel Gloasguen, Tourbie, Rouget de l'Isle, Providence). Le principe utilisé consiste à définir des zones grossièrement concentriques où le temps de stationnement est plus ou moins réduit en fonction de l'animation et de la richesse en équipements.

Pour réduire l'usage de l'automobile et son impact sur l'environnement tout en facilitant les déplacements dans la ville, le Grand Quimper s'appuie sur un système de transport en commun¹⁶. Il considère également le vélo comme une solution de transport alternative à la voiture dans les déplacements quotidiens¹⁷. À côté des rues piétonnières couvrant la totalité des rues du centre, le réseau se continue, au nord, par une zone de rencontre à vitesse limitée à 30 km/h où les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens.

Pour le visiteur, soucieux du paysage urbain, le succès de ce plan n'est que

¹⁶ Huit lignes urbaines de bus irriguent ses principaux quartiers, via le centre-ville, de 6h45 à 20h15 environ. Seize autres lignes desservent les autres secteurs de l'agglomération de 7h à 19h30 environ. Les titres de transport sont valables une heure et permettent de faire l'aller-retour sur la même ligne. Une tarification solidaire permet de bénéficier du tarif le plus juste selon ses revenus. Un service de mini-bus adaptés assure le transport de personnes en situation de handicap. Il circule de 7h à 12h du lundi au samedi et le dimanche après-midi, sur réservation. Il permet le déplacement de porte à porte sur toute l'agglomération quimpéroise.

¹⁷ Le réseau cyclable à Quimper compte 55 km d'aménagements et plus de 200 places de stationnement.



Le Moulin au Duc

partiel. Si les politiques définies ont réussi à apporter une certaine amélioration, on déplore la présence de nombreux véhicules (voitures ou motos) en stationnement de longue durée dans les rues du centre ancien, véhicules ventouses qui réduisent notablement la qualité de l'espace urbain. En outre, tout le long des boulevards, on est frappé par l'omniprésence des panneaux routiers informant du mode de fonctionnement urbain. La Ville s'apprête aujourd'hui à refondre son plan de stationnement pour répondre aux besoins actuels et futurs tout en intégrant les projets de la Ville et de la communauté d'agglomération. Elle veut en particulier tenir compte davantage des besoins des différentes catégories d'usagers : les résidents du centre-ville, les visiteurs qui viennent faire des courses ou effectuer des démarches administratives, les actifs qui viennent chaque jour travailler au centre-ville, les touristes, les livraisons, sans oublier les usagers dits « spécifiques » (personnes en situation de handicap et urgences).

Les friches industrielles

En 1946, le secteur de la Providence comptait plus de 30 sociétés importantes. Mais la création du Grand Quimper en 1960 allait permettre la création de zones industrielles modernes et dévaluer ce secteur soumis aux débordements de la rivière. Entre 1950 et 1970, les entreprises fermèrent leurs portes, laissant à leur place des friches industrielles. La Ville allait peu à peu prendre possession des terrains rachetant la glacière Courtois en 1954. Cette acquisition permit à la municipalité Léon Garaguer d'aménager, en 1970, une zone de parkings. D'autres démolitions suivirent. Plus de 1300 places de stationnement furent ainsi réalisées. En 1967, les 14 000 m² de l'usine Saupiquet furent achetés par la Ville. La vente à la Ville de plusieurs bâtiments en 1972 par la congrégation de la Providence permit l'ouverture du boulevard du Moulin au Duc. La Ville poursuivait à cette époque une politique d'acquisition des friches

industrielles et devint propriétaire de plus de 50% des surfaces du périmètre de la Providence. En 1984 puis en 1998, des projets d'aménagement furent proposés pour cette zone. À cette date, le programme se composait de commerces et de logements. Un nouveau projet, en 2000, prévoyait un multiplexe, une galerie commerciale au Chapeau Rouge et des logements. En l'an 2000, de fortes crues rappelèrent le caractère inondable de la zone, ce qui modifia la position de la puissance publique. En 2007 cependant, la Ville a sollicité l'accord de l'État pour modifier le plan de prévention des risques d'inondation et le préfet a accepté le principe d'une modification sous la condition de relogement de la maison de retraite de la Fondation Massé Trévidy. Un programme maintenant la présence d'une galerie commerciale mais aussi d'un multiplexe et de 800 places de parking paysager a alors été lancé par la Ville.

La politique foncière

En 2009, malgré les engagements pris pour préserver les espaces naturels, la ville continuait de s'étendre aux dépens des terres agricoles. Dans un article du *Télégramme* du 7 mai 2010, la Ville annonçait que près de 140 ha de terres agricoles allait être consacrés à l'habitat dans les quinze années à venir. Elle prévoyait pour cela un programme d'acquisition foncière conséquent, tout en assurant aboutir à une maîtrise des zones urbanisées et des formes urbaines. Dès 2010 et dans les prochaines années, elle envisageait de consacrer 1 M€ par an à l'achat de terrains destinés à l'habitat,

soit une surface de l'ordre de 10 hectares par an au prix moyen de 10€ le m², un moyen de répondre à un besoin de 600 logements par an, 300 en substitution à de l'habitat ancien et 300 pour loger le flux (+1%) des nouveaux arrivants. Cet accroissement des surfaces nécessaires à l'habitat a abouti à un étalement en vagues depuis le centre-ville, à l'intérieur du contournement nord-ouest, tout en respectant les documents d'urbanisme¹⁸. Ce programme de quartiers nouveaux s'accompagnait d'une reconquête de la ville historique où la municipalité voulait accroître le nombre de logements, dans un lieu où se trouvent naturellement des services, des équipements scolaires et des services publics. Elle voulait y favoriser l'installation des jeunes familles à revenus moyens. Des opérations de réutilisation de bâti ancien y étaient prévues : du logement social dans l'ancienne bibliothèque municipale de la rue Toulal-Laër, une opération d'urbanisme sur l'actuelle caserne des pompiers. En plus de favoriser la requalification de bâtiments et sites communaux, elle comptait sur les immeubles promis à la vente par l'État (les Affaires maritimes, la Cité administrative de la rue de la Palestine) ou par le Département. Elle ambitionnait, en fait, de contribuer à modifier l'offre de logements pour favoriser l'installation de familles, alors que ces dernières années, les promoteurs privés avaient eu tendance à réaliser de petits logements.

Un autre secteur reste demandeur de grands espaces : les activités économiques. La Ville dispose de peu de terrains disponibles et quelques grands projets suffisent pour absorber les réserves

avec des besoins de 10 hectares, voire plus, à chaque fois¹⁹. Pour la municipalité, il faudrait disposer d'une centaine d'hectares de réserves et de zones pré-aménagées, ce qui signifie un effort financier de 5 à 6 M€ par an en plus des 2,5 M consacrés à l'aménagement des zones. Pour limiter la consommation d'espace, elle a prévu de fixer des prix élevés pour dissuader les acheteurs d'acheter des surfaces dont il n'aurait pas besoin²⁰.

Les risques d'inondation

À Quimper, le risque le plus important reste l'inondation. La période propice à ce type d'événement s'étend d'octobre à mars. Elles sont provoquées par le débordement de l'Odét ou du Steir suite à des pluies importantes ou une marée à fort coefficient. On assiste alors à une rapide montée des eaux (entre 6 et 12 heures), à des vitesses élevées d'écoulement dans les rues inondées, à des hauteurs d'eau importantes par endroits (jusqu'à 1,5 à 2 mètres d'eau), à des durées de submersion relativement longues (une dizaine de jours en 1995).

L'aménagement paysager

Le paysage de Quimper est marqué par la présence d'eau et la présence d'arbres sur le mont Frugy. Les municipalités successives se sont attachées à préserver cet environnement. Les Quimpérois ont sauvé à deux reprises les allées de Locmaria quand ils les ont replantées de platanes pour remplacer les ormes séculaires victimes de la graphiose puis en remplaçant 240 arbres abattus par la

tempête d'octobre 1987. Les jardinières de fleurs du centre-ville, plus particulièrement sur les passerelles de l'Odét et les ronds-points plantés et fleuris constituent d'autres éléments végétaux importants. La ville possède 39 squares (55 ha), 19 bois ou zones boisées (132 ha), 2950 arbres d'alignement, 13 jardins familiaux (200 parcelles)²¹.

¹⁸ Pour les opérations nouvelles, Daniel Le Bigot, adjoint à l'urbanisme, espérait garder la maîtrise des formes urbaines. Il prévoyait de limiter les lots libres à des tailles comprises entre 260 et 450 m². Pour l'élu, ces terrains de taille limitée, intéressants parce moins chers, devaient permettre de s'installer à proximité de son lieu de travail, des services et équipements (écoles ou crèches), plutôt que de choisir la campagne, de devoir payer deux voitures et d'être contraint à parcourir de grandes distances tous les jours. En contrepartie d'espaces extérieurs plus réduits, l'élu prévoyait de mettre des transports collectifs à la disposition de la population et d'aménager les nouveaux territoires sur le mode des éco-quartiers. Sur près de 140 hectares, 60 restaient à acheter. À l'ouest, la Ville possédait 9,8 hectares et en négocie un pour finaliser le projet de Kervallguen (Penhars). Au nord, elle devait encore acquérir une quinzaine d'hectares sur les trente nécessaires pour aménager le secteur de Park Olier, en Ty Nay et le boulevard de la Pointe du Van. Au sud-est, le programme du Linéostic devait s'étendre sur une trentaine d'hectares dont vingt appartenaient déjà à la Ville et dix devaient être acquis. Au sud, les orientations visaient une soixantaine d'hectares du côté de Kervoalic; la Ville devait encore y négocier trente-cinq hectares. Ty Bos était aussi concerné. Ces extensions tenaient compte des besoins en équipements publics et privés. À Kervoalic, la Ville envisageait la création d'un axe routier pour relier le rond-point du Moulin des Landes à celui de Gutenberg via Kerradennec, et permettre de gagner les quartiers nord et est en contournant le centre; la route de Bénodet devait être requalifiée en boulevard urbain. La Ville voulait se montrer ferme sur les prix d'achat des terrains, et négocier autour de plus ou moins 10% autour du prix des domaines. Elle voulait être en mesure de revendre ensuite le moins cher possible, de l'ordre de 60 à 70 €/m² en lot libre. Pour les infrastructures, la Ville comptait jouer sur des économies d'échelle.

¹⁹ La Ville s'est servie de l'extension de zones existantes (vingt-cinq hectares à Kerdroniou, en plus des cinq hectares ouverts au sud, sept à huit hectares au Moulin des Landes, trois à quatre hectares au Guélen, dix hectares du côté de Kerlic, quatorze hectares, livrés en 2011 pour la zone de Ménez-Prat, une tranche de dix-huit hectares puis une seconde de vingt à Ti Lipig (Pluguffan).

²⁰ En 2010, à Ménez-Prat, le prix est de 37 €/m² au lieu d'une moyenne de 25 €/m². En fait, la fourchette va de 10 €/m² à 50 €/m² à Kerbabic.



Le jardin médiéval de Locmaria, le long de l'Odette

À Quimper, cette envie de jardins familiaux partagés se fait chaque année plus forte et on compte aujourd'hui 200 parcelles d'une surface entre 50 et 100 m², ainsi cultivés moyennant une cotisation. Ils sont gérés par une association ou une Maison pour Tous. Les jardins d'insertion, quand à eux, sont gérés par la de la solidarité. Les jardins pédagogiques sont destinés aux enfants et servent de supports ludiques pour découvrir le jardinage et la biodiversité. Reste une autre façon communautaire de jardiner et de participer à l'embellissement de la ville : entretenir les pieds d'arbres près de chez soi, les pieds d'immeubles, les talus. À Locmaria, tout un espace est ainsi entretenu par les habitants du quartier et les initiatives en ce domaine se multiplient.

Les nouveaux équipements centraux

La question du multiplexe

Pour prendre en compte les changements dans les modes de vie et les besoins nouveaux, la ville de Quimper se lance actuellement dans quelques grands projets. Elle a pris la décision d'étendre la partie animée du centre-ville en réalisant dans le secteur de la Providence un nouvel espace paysager de 500m de long, mettant en valeur la Steir, dans le respect de la biodiversité, tout en lui conservant son caractère naturel. Elle a aussi prévu l'implantation d'un multiplexe. L'objectif

de la Ville est de renforcer sa stratégie de relance de la dynamique urbaine en complétant son animation, y compris durant le week-end, sur des plages horaires de fin d'après-midi et de soirée. Selon les initiateurs du projet, un multiplexe devrait assurer une fonction supplémentaire dans le centre-ville : celle de la culture, d'animation et de rencontre. Le commerce seul est incapable d'assurer toutes ces fonctions. Il s'agit de favoriser le renforcement de l'image du centre-ville, notamment auprès d'un cœur de cible (15-35 ans) qui d'occasionnel devrait devenir régulier, voire assidu, de permettre le retour d'un public plus familial, d'origine quimpéroise et de son bassin d'habitat qui ne fréquentait plus les cinémas. L'un des enjeux essentiels

²¹ L'origine des jardins prenant possession de terrains vagues se trouve aux États-Unis. Liz Christy, une artiste qui vivait dans le Lower East Side à Manhattan dans les années 1970 se désolait du nombre de terrains vagues dans son quartier. Avec quelques amis, elle tenta d'y remédier en lançant des « bombes à graines » (*seed bombs*) par-dessus les terrains laissés à l'abandon pour les transformer en jardins. Les *Green Guerrillas* (Guerilleros verts) étaient nés. Il existe aujourd'hui plus de 600 jardins partagés à New York et des milliers en Amérique du Nord. Les jardins communautaires sont aussi les héritiers des jardins ouvriers nés au XIX^e siècle dans les quartiers populaires. Appelés aujourd'hui jardins familiaux ou jardins partagés, ils permettent toujours à des familles, aux revenus parfois modestes, de se procurer légumes et fruits frais en les cultivant eux-mêmes. Ces jardins présentent d'autres avantages : la rencontre de gens de tout âge, condition, classe sociale et origine différente, l'exercice et la détente en plein air, la mise en pratique des connaissances et des goûts, en partageant le savoir et l'entraide, le développement de la reconnaissance de ses propres facultés (ici, ses compétences de jardinier), la préservation des traditions agricoles, l'amélioration du cadre de vie. Le respect de l'environnement est une valeur forte des jardins partagés : les jardiniers choisissent des végétaux adaptés au sol et au climat, et évitent les produits phytotoxiques (engrais chimiques, pesticides de synthèse). Le compostage, la récupération de l'eau de pluie et la technique des cultures associées y sont très souvent pratiqués. Ce sont également des lieux d'éducation à l'environnement pour enfants et adultes, qui y apprennent la botanique, ou y observent la faune urbaine.

du projet est l'intégration de cet équipement dans le tissu urbain du centre-ville. L'opérateur cinématographique propose la réalisation d'un cinéma de 10 salles offrant 2000 fauteuils et deux salles de restaurant. Le projet positionne l'équipement au nord du site pour minimiser les risques définis par la carte d'aléas intégrée au Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI). Le multiplexe doit être construit sur pilotis et vide sanitaire pour permettre l'étalement et l'écoulement de l'eau en cas de crue.

Un parc urbain

L'aménagement de la rive droite de la Steir doit mettre à la disposition de tous un bel espace de vie, de rencontre, de détente et réintégrer le secteur de la Providence, d'une superficie de 7 hectares, situé au nord-ouest du centre-ville, dans le fonctionnement urbain. Le projet prévoit la création d'un parc de stationnement paysager, organisé suivant des courbes parallèles à la rivière. Son impact visuel doit être minimisé par des plantations généreuses. À l'achèvement de l'opération, il est prévu 830 places de stationnement dans l'ensemble du secteur Providence/Glacière/Rouget-de-l'Isle. Les places de parkings seront séparées par des cheminements piétonniers et des bandes paysagères. Du mobilier en bois (jeux, kiosque, bancs, etc.) agrémentera l'ensemble. Les surfaces imperméabilisées seront limitées grâce à la création de surfaces paysagères. De nouvelles surfaces commerciales et des bureaux doivent être créés rue de la Providence, donnant côté cinéma et côté rue. Le parc, situé devant la chapelle

Massé-Trévidy, doit être mis en valeur et relié au jardin des berges et aux grandes prairies fleuries.

Un centre d'exposition et de congrès

Des projets portant sur la réhabilitation du centre d'exposition de Penvilliers et la réalisation d'un centre de congrès à Maison Rouge (près de l'église Saint-Mathieu) sont en cours. Ils répondent à la volonté de disposer d'équipements structurants en matière de tourisme d'affaires pour faciliter l'organisation de séminaires, de congrès, de foires et de salons. Ces projets sont susceptibles de favoriser la bonne santé des professionnels des secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce. À Penvilliers, il s'agit de transformer le Pavillon pour permettre une meilleure qualité d'accueil des spectacles, des spectateurs et des artistes. Les travaux doivent porter sur l'appareillage scénographique, les espaces d'accueil du public, les gradins, les loges. Un bâtiment neuf de 5.000 m² dédié aux foires et salons, expositions et manifestations diverses, construit au droit de la rue Stang Bihan, doit compléter le programme.

À Chapeau Rouge, il s'agit de restructurer un bâtiment pour en faire un centre des congrès, de renouer avec son aspect d'origine tout en faisant usage en façade de matériaux nouveaux : du métal tissé et du verre sérigraphié. L'espace du rez-de-chaussée constituera le cœur du futur centre avec une double ouverture et un étage de mezzanine. Les accès se



De nouveaux commerces à l'angle de la rue et du passage du Chapeau Rouge

feront à la fois rue du Chapeau Rouge et du Parvis, faisant ainsi la jonction entre le nouveau complexe commercial et le secteur de la médiathèque et du théâtre. Un large espace d'accueil et d'exposition ainsi que des salles de commission doivent être créés. Le premier étage gardera ses bureaux tandis que la salle des fêtes du deuxième niveau sera équipée de gradins rétractables permettant une configuration en amphithéâtre d'une capacité de 400 places. Le deuxième étage sera réservé à un espace restauration avec une vaste terrasse disposant d'une vue panoramique sur la ville. Ce projet, conduit en parallèle de la rénovation du parc des expositions de Penvilliers, doit constituer un ensemble cohérent pour l'accueil de séminaires et d'événements d'envergure à l'horizon 2014.

Ces aménagements, au contact du quartier historique et piétonnier de la ville doit dessiner un nouveau visage de Quimper. Ils associent trois programmes de construction : un multiplexe, un centre de congrès et un centre commercial, dans un lieu où l'on trouve déjà, au contact

de l'explanade François Mitterrand, la médiathèque des Ursulines et Radio Breizh Izel, à deux projets d'aménagement urbain, le parc de la Providence et la place Terre-au-Duc.

Le pôle Max Jacob

En 2008, la Ville de Quimper a pris la décision de créer un nouveau pôle culturel et artistique dédié à l'expérimentation autour du théâtre Max Jacob. Elle veut ainsi affirmer son rôle de capitale de Cornouaille en assurant l'évolution de son territoire en terme de développement culturel, sportif (pôle de Creac'h Gwen), commercial (aménagement du Chapeau Rouge) et urbain (aménagement de la place Terre-au-Duc, mise en œuvre d'un schéma transports, une nouvelle gare pour la future ligne à grande vitesse).

Le pôle Max Jacob doit être un espace de vie et de culture dédié aux arts et aux pratiques culturelles, un espace de rencontre, de découverte des artistes, de convivialité. Il vise à créer les conditions d'échanges, de rencontres entre des pratiques culturelles et artistiques différentes. Il doit avoir comme vocation de susciter toutes formes d'expérimentation dans le domaine de la création artistique que dans celui de la médiation et du faire ensemble. Il doit être sur la ville et pour toutes les générations. Il présentera des espaces de rencontres et de pratiques culturelles pour l'ensemble des disciplines : des studios de répétition pour les musiques actuelles, des salles de cours, des salles de pratiques collectives pour toutes les musiques, un lieu d'exposition, d'un espace de travail et de performance pour les arts plastiques,

des espaces de diffusion et de résidence pour le spectacle vivant. Le pôle Max Jacob doit s'installer dans l'ancienne école Louis Pasteur et le théâtre Max Jacob. Le programme s'inscrira dans des bâtiments existants (bâtiment de classes, gymnase, maison des jardiniers, pavillons, théâtre), réhabilités et complétés par un nouveau bâtiment.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

De ces villes moyennes plusieurs images cohabitent : celle du voyageur qui en perçoit les richesses monumentales et l'atmosphère du centre-ville, celle de l'habitant, sensible à l'ambiance mais qui doit trouver également en ces lieux les services dont il a besoin pour sa vie courante, celle de l'aménageur qui tend à situer l'ensemble urbain dans son contexte. Si bien, qu'il est difficile d'en avoir une vue totalement apaisée, d'autant, que les images sont diverses en fonction des saisons et des activités ; ce sont les temps de la ville, avec des périodes d'assoupissement et des périodes de grande intensité. Si chacune des villes étudiées s'est construite une image typiquement issue de son histoire, à l'aide de ces éléments qui justifient si bien statut de ville d'art et d'histoire, on voit bien qu'elles ne peuvent se réduire à leur centre et qu'il est désormais entouré de toute une série d'infrastructures et constructions récentes dont l'organisation pose problème, pour le passé récent, et question pour l'avenir. L'étude de l'histoire révèle des trésors d'ingéniosité dans la création de lieux ou d'édifices capables d'avoir un rôle de représentation. Elle donne aussi du sens à la diversité. Elle montre aussi un

fonctionnement de l'ordre du vivant qui se transforme, s'adapte en fonction des conditions, des menaces extérieures, des modes de vie. Elle indique aussi parfaitement ce qui tient du lieu et ce qui tient de l'évolution des mentalités. Aujourd'hui, la conservation du patrimoine n'est plus en cause. Le centre est toujours le lieu d'échange et de rassemblement, en partie au prix de l'éviction de ses habitants. Sous l'apparence courent les nécessités techniques : les fluides, l'énergie, le traitement des ordures ménagères, dont on ne dit pas assez l'importance dans la modernisation des villes et leur facilité d'usage. On voit bien que tout n'est pas satisfaisant et qu'au-delà du centre dont chacun s'attache à mettre en valeur la morphologie, l'organisation de la périphérie reste soumise à la circulation automobile avec ses multiples rocade et autoroutes qui sont autant de coupures entre la ville et son territoire et créent des franges inutilisables pour d'autres activités, et à ses grandes zones fonctionnelles liées au commerce, à la santé, aux loisirs qui exigent des échelles sans commune mesure avec celles d'autrefois. Il faut aussi citer les hésitations sur la forme à adopter pour les nouvelles urbanisations qui peinent à trouver une expression architecturale propre au lieu (aux usages et au climat) et à intégrer les contraintes du temps (les modes de construction, les économies d'énergie). Ces villes ont montré par le passé des aptitudes à s'inscrire dans les ambitions de la « ville durable », mais elles doivent en retrouver la voie, faire émerger de nouvelles conceptions de faire la ville pour répondre aux défis d'aujourd'hui, dans un contexte technique et social renouvelé

ANNEXE - Légende des photographies et documents

QUIMPER

Documents anciens du début du XX^e siècle et photographies de Quimper (C-N. Queffélec)

P. 40	<i>Quimper, vue prise du Mont-Frugy</i>
P. 41	<i>Quimper. Vue de la cathédrale prise de l'église Saint-Mathieu</i>
P. 42	<i>La cathédrale au débouché de la rue Kéréon</i> ★ La décision d'entreprendre la construction de la cathédrale gothique Saint-Corentin a été prise en 1239 par l'évêque de Quimper, Raynaud, mais les travaux se sont éternisés dans le temps, jusqu'au XIX^e siècle. La construction du chœur va durer jusqu'en 1410, ensuite vont être lancés les chantiers de la façade et de la nef. La nef a été achevée vers 1460. Les tours ont gardées jusqu'au XIX^e siècle de petites toitures coniques. Il faut également noter la disparition de la flèche de la travée du transept en 1620. ★ La façade occidentale, fondée sur le principe de la façade française à deux tours, a été marquée par des influences anglaises avec ces deux baies en plein-cintre sous un pignon triangulaire, régnant sur toute la hauteur. Au niveau du seul et grand portail, à double porte et à sept voussures sculptées d'angelots, au tympan ajouré, on distingue le lion de Montfort portant la bannière de Bretagne. Au-dessus du portail, la façade est ajourée de deux grandes fenêtres superposées. De chaque côté s'élèvent les deux tours (76 mètres) percées dans leur partie carrée (XV^e siècle) de hautes et élégantes baies jumelées. ★ La partie supérieure des tours, œuvre de Bigot (1856) tient du dessin de Notre-Dame du Mur à Morlaix et le clocher du Kreisler à Saint-Pol-de-Léon, avec les pinacles d'angle et les flèches en tronc de cône. La présence d'un unique portail sur la façade et le transfert des portails latéraux sur les façades nord et sud des tours s'expliquent par des contraintes urbaines à l'époque de la construction. Le portail central est également une restauration de Bigot (1867), inspirés des cathédrales de Reims, Nantes et Rouen. À l'intérieur, il a également continué tout autour de l'édifice la galerie aux quatre-feuilles, présente dans le chœur et une partie du transept entre le triforium et les fenêtres hautes (1860).
P. 43	<i>Le chœur de la cathédrale Saint-Corentin, vu du transept</i> ★ La cathédrale se compose d'un chœur à quatre travées droites avec déambulatoire et chapelles latérales, prolongé par un chevet à trois pans qui ouvre sur un rond point formé de cinq chapelles; s'y ajoute, dans l'axe, une chapelle absidale à deux travées et à chevet plat consacrée à la Vierge.
P. 44	<i>La nef de la cathédrale Saint-Corentin, une vue de l'élévation nord</i> ★ La nef est formée de six travées, dont une au niveau des tours de la façade; elle est flanquée de doubles bas-côtés, un large et un étroit, dans le prolongement des dispositions du chœur. Elle est longue de 92 mètres et haute de 20 mètres. Un transept saillant relie les deux parties. L'élévation est à trois étages : arcades, triforium et baies. Le plan présente une singularité, un axe différent pour la nef et le chœur, ce qui a demandé, lors de la construction du transept de reprendre la dernière travée du déambulatoire, côté sud, laissant un pilier sans retombée d'ogive. ★ À l'entrée de la nef, on trouve deux gros piliers ronds sans chapiteaux. Les autres arcades, en arc légèrement brisé, sont supportées par d'importants faisceaux de colonnettes. Un triforium court tout autour de la nef, du transept et du chœur, au dessus d'une corniche ornée de trèfles et, au-dessous d'une seconde galerie à jour. Les dix grandes fenêtres flamboyantes de la nef sont garnies de vitraux de la fin du XV^e siècle, œuvres des maîtres verriers quimperoïses (1486-1497).

P. 44	Les fortifications de la ville ★ La tour Névet fut construite au XV^e siècle. Elle doit son nom aux barons de Névet, originaires de Plogonnec qui fournirent plusieurs gouverneurs à la ville; l'un d'entre eux occupait ce poste en 1386. L'édifice est le seul qui subsiste des dix tours qui défendaient autrefois la ville épiscopale. À ses pieds se trouvait un fossé à sec de quelque 15 mètres de large qui fut remblayé au XVIII^e siècle; il fut dégagé en 1878. ★ La tour Névet comporte une base talutée pour mieux résister au travail de sape. Elle comporte des archères canonnières dans la partie basse, aménagées au XV^e siècle, orientée pour interdire l'approche sur la longueur du rempart. Au XIX^e siècle, la tour fut couverte afin de devenir une dépendance du couvent des Dames de la Retraite.
P. 45	L'échauguette donnant sur le Steïr
P. 45	Tourelle et vieilles maisons, le Steïr et la rue de la Herse ★ Au niveau du pont Médard se trouvait l'une des portes fortifiées de la ville avec un pont-levis sur le Steïr. Deux herses protégeaient l'entrée; une plateforme mantelée et deux tours complétaient le dispositif de défense. Le pont-levis s'est écroulé en 1750; la porte fut abattue en 1760 lorsque les édiles décidèrent d'élargir l'accès de la ville. À cette époque fut réalisé le débouché direct du pont Médard sur la rue du Chapeau Rouge par la destruction d'un pâté de maisons. Des vestiges sont visibles depuis la rue de la Herse, témoins des fortifications d'antan : une échauguette (XVI^e siècle) surplombant la rivière, un blason rappelant l'union de la France et de la Bretagne en 1532. Enjambant la rivière, une passerelle privée permet d'accéder à une maison située sur la rive gauche.
P. 46	La Place Terre-au-Duc à Quimper, en 1950 ★ Le nom de Terre-au-Duc désignait, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'espace compris entre le Steïr, l'Odet et le faubourg de Bourg-les-Bourgs. Ce territoire dépendait du duc qui y avait installé les symboles de son pouvoir : auditoire de justice, prison, moulin et four banaux. Vers 1500, la future place Terre-au-Duc, longtemps terrain vague, fut aménagée et accueillit les halles de la ville, jusqu'alors situées rue de la Vieille-Cohue. La communication avec la vieille cité restait difficile; le pont Médard était obstrué à son débouché par une maison qui empêchait toute circulation en ligne droite. Les guerres de la Ligue eurent un effet catastrophique sur le secteur de la Terre-au-Duc. Halles, auditoire et prison furent détruites; peu de demeures restèrent habitables. Le quartier fut reconstruit aux XVII^e et XVIII^e siècles, certaines maisons en utilisant de la pierre, et d'autres en pans de bois. À partir du XVII^e siècle, cinq couvents occupèrent la moitié des 94 hectares du secteur. La plupart se localisèrent autour d'un terrain occupé aujourd'hui par la place de La Tour-d'Auvergne. Avec la vente des biens nationaux sous la Révolution, l'emprise conventuelle disparut. En 1806, l'installation des abattoirs, face au Moulin du Duc favorisa l'essor du quartier. C'est à son contact que se développa le site de la Providence qui servit, au XIX^e siècle de lieu d'implantation des industries.
P. 46	La Place Terre-au-Duc en 2012
P. 47	La demeure de la famille du Haffont sur l'ancienne place Médard à l'extrémité ouest de la ville close
P. 47	Le Palais des Évêques aujourd'hui ★ Accolé à la cathédrale, le Palais des Évêques était sous l'Ancien Régime, la résidence de l'évêque de Cornouaille, qui était aussi seigneur de la ville close de Quimper. Il est établi selon un plan en équerre avec deux ailes qui s'articulent sur une tour d'escalier (début XVI^e siècle), dite tour de Rohan, au décor Renaissance. ★ L'aile occidentale date du milieu du XVII^e siècle. Elle est contiguë à la cathédrale et longe la rue du roi Gradlon. Elle est percée d'un porche qui permet l'accès à la cour. Elle a été construite à l'emplacement de l'ancien palais du XV^e siècle de l'évêque Bertrand de Rosmadec, qui fut détruit en 1595 lors des guerres de la Ligue. Le bâtiment actuel a été construit de 1645 à 1647 par l'architecte quimpérois Bertrand Moussin. Il comporte deux niveaux et un étage de combles. Son style classique se retrouve dans les demeures modestes de la Cornouaille. ★ L'aile méridionale, bordant l'Odet, date du XVIII^e siècle. Elle est constituée de trois niveaux rehaussés de combles. Elle comporte, sur l'Odet un balcon reposant sur une série d'arcades. Cette aile a été restructurée par Joseph Bigot en 1866. À la même époque, pour clore la cour du Palais des Évêques, l'architecte édifia les éléments d'un cloître dans le goût néogothique.

P. 47	La tour de Rohan du Palais des Évêques ★ La tour de Rohan, partie la plus ancienne du bâtiment, a été élevée en 1507 par Claude de Rohan. On y remarque l'ornementation flamboyante des fenêtres et la cheminée qui accentue l'élancement du volume. La tour est divisée en deux parties par de faux mâchicoulis portant un décor sculpté de mascarons, d'animaux et de feuillages. Les fenêtres sont ornées de galbes qui reposent sur des culots sculptés représentant pour la plupart les armes de l'évêque portées par un ange. À l'intérieur, l'élément le plus prestigieux est le couvrement en chêne de l'escalier hélicoïdal, une charpente dite en « palmier », un plafond circulaire avec des solives rayonnantes et courbes dans le plan vertical. Ce plafond est soutenu par une colonne torsadée ornée de macles (losanges évidés) et de l'hermine de Bretagne. Le palier du haut permet d'accéder grâce à un petit escalier à vis à deux pièces hautes qui servaient, aux XVII^e et XVIII^e siècles de salles des archives.
P. 47	La rue des Gentilshommes en remontant de la place Ménard
P. 47	La rue des Gentilshommes
P. 48	Détail de la maison des Cariatides dans la rue du Guéodet
P. 48	Quimper. Locmaria vue du mont Frugy ★ L'origine de l'abbaye de Locmaria remonte sans doute au VII^e ou VIII^e siècle. Au début du XI^e siècle, la présence de l'abbaye est attestée par l'Acte de fondation qui la dote de territoires et de droits seigneuriaux pour assurer son redressement après les destructions des Normands du siècle précédent. L'abbaye bénéficie alors d'une prospérité nouvelle ce qui lui permet d'entreprendre la reconstruction de l'abbatiale. En 1224, elle devient un prieuré de l'abbaye rennaise de Saint-Sulpice-la-Forêt, elle-même rattachée à l'abbaye de Fontevraud. ★ L'église de l'abbaye servait simultanément d'église paroissiale. Au XVII^e siècle, un cloître a pris place le long du bas-côté sud de l'église et d'une partie de l'aile ouest du prieuré. En 1664, le prieuré reçut le droit d'accueillir des novices, ce qui entraîna la reconstruction des bâtiments conventuels.
P. 48	L'église Notre-Dame de Locmaria ★ Au XII^e siècle ; la porte ouvrant sur le bas côté sud a été murée et la double porte d'accès au vaisseau central modifiée. Au XVI^e siècle, l'entrée principale a été de nouveau remaniée au profil d'un portail à deux battants, encadré par des voussures en plein cintre ; la première et la dernière sont ornées de décor historié qui se prolonge sur les piédroits. On procéda en même temps à la construction d'un porche gothique voûté d'ogives directement plaqué sur la façade. Il comporte une niche abritant une statue de Notre-Dame de Locmaria. ★ L'église se compose d'une nef de six travées avec bas côtés, d'un transept peu saillant et d'un chevet échelonné (c'est-à-dire avec une abside principale dans l'axe du vaisseau central et une abside plus petite sur chacun des bras du transept). La nef est constituée de trois vaisseaux éclairés par deux rangées de fenêtres hautes ouvrant sur un vaisseau central. Elle est charpentée et couverte d'un lambris. Les piles, sans base, supportent des arcades en plein cintre, à simple rouleau. Le chevet, plus tardif est du début du XII^e siècle. Quatre arcs diaphragmes à double archivolté délimitent l'espace central de la croisée du transept en même temps qu'ils soutiennent un clocher. Celui-ci est percé, au sud et à l'est, de deux baies geminées séparées par une petite colonnette et surmonté d'un arc de décharge. Les ouvertures nord et ouest ont été murées et remplacées par de fines embrasures (fin XV^e ou début XVI^e) après l'effondrement d'une partie du clocher ; la pile nord-ouest du carré du transept a été fortifiée par une pile ronde montant jusqu'au faite. Les bras du transept et l'abside ont été l'objet de restaurations conduites par l'architecte Joseph Bigot, après 1872, quand le monument a été classé monument historique ; le croisillon nord est d'origine. Le chœur est une reconstitution par Bigot du chœur roman. L'abside est éclairée par cinq fenêtres ébrasées en plein cintre et couverte par une voûte en cul de four. ★ L'aile ouest du prieuré, accolée au porche de l'église, est la partie la plus ancienne. Elle a été rebâtie dès 1646, comme l'indique la date portée au-dessus du fronton triangulaire qui surmonte la porte du pavillon central. Celui-ci abrite un escalier rampe sur rampe. Une pièce est disposée de chaque côté, abritant chacune une cheminée monumentale. Le nombre d'étage (trois niveaux plus un comble) et le rythme des ouvertures à frontons curvilignes seront repris quelques années plus tard, au moment de l'édification de la façade en retour. Les oculi du rez-de-chaussée et les appentis de part et d'autre du porche étaient sans doute d'usage domestique, le reste des étages devant accueillir réfectoire, dortoir, chambres et appartements. L'extrémité de l'aile date des années 1740. L'appareillage y est plus soigné, tandis que le dessin des fenêtres s'est modifié, les linteaux étant légèrement cintrés. À l'angle nord-ouest du pignon se dresse un lion qui semble rappeler la destination noble de cette partie faisant office de maison prieurale. L'ensemble est fermé par un mur qui définit une cour intérieure avec à droite de l'entrée, deux bâtiments mentionnés en 1792 comme étant le parloir et le logement du jardinier.

P. 49	La rue Élie Fréron et l'hôtel de Jacquelot ★ La rue Élie Fréron comptait parmi les axes majeurs de la ville ; elle conduisait du parvis de la cathédrale à la porte de la Tourbie, donnant accès vers le nord à la route de Châteaulin. Elle fut appelée rue Obscure, sans doute pour son étroitesse, puis rue Royale après les travaux qui en rectifièrent le tracé au début du XIX^e siècle. Elle prit ensuite le nom d'Élie Fréron, homme de lettres qui naquit dans cette rue en 1718. ★ Au n°22 de la rue, on trouve l'hôtel de Jacquelot, construction du XVII^e siècle constituée de deux immeubles jumeaux associés à des dépendances. La façade sur rue, couronnée d'une double croupe, est encadrée de deux pavillons essentiels. Le rez-de-chaussée est en pierre de taille. Le pan de bois, composé de deux encorbellements, est très régulier ; il divisé par des lisses prolongeant la moulure des appuis de fenêtre. Cette double saillie se retrouve aussi sur la façade du pavillon nord. ★ En face, on trouve l'hôtel de la Psalette, un bâtiment de la fin du XV^e siècle construit derrière un mur percé par un porche en plein cintre. Une tourelle orthogonale coiffée d'une poivrière articule les deux corps de ce bâtiment en L.
P. 49	Le Minuélou, rue du Sallé ★ Une maison remarquable par le traitement de ses encorbellements.
P. 49	L'hôtel Mahaut de Minuélou, rue du Sallé ★ Cette maison à pans de bois du XVI^e siècle, ancienne demeure de Mahaut de Minuélou, un seigneur de Melgren, est l'une des plus belles demeures des soixante-treize maisons à pans de bois conservées à Quimper. Cette façade pignon possède trois encorbellements prononcés. Les sablières (pièces maîtresses reposant dans l'épaisseur du mur) sont moulurées et au niveau des entretoises, elles portent un décor en accolade. Des pigeâtres (consoles de bois) soulagent les solives formant encorbellement. Des potelets verticaux séparent des espaces réguliers où viennent se superposer de menues croisées et des croix de Saint-André, séparées par un potelet horizontal. Deux moulures soulignent chaque étage, la plus basse courant sous l'appui de fenêtre, la plus haute passant sous le pigeâtre au niveau des croisées. Dans la plupart des maisons de ce type, le rez-de-chaussée était réservé au commerce. La boutique, séparée de la cuisine par une cloison, communiquait avec la rue par de larges ouvertures dont les volets rabattus formaient les étals où étaient présentées les denrées. Les étages étaient occupés par la pièce à vivre et les chambres ; quant aux combles, ils servaient de grenier.
P. 49	La rue du Lycée
P. 49	En descendant la rue du Lycée, les flèches et la façade de la cathédrale Saint-Corentin ★ La rue du Lycée relie la place au Beurre à la place Claude-le-Coz, dans les hauts de Quimper où s'étagaient autrefois les jardins des chanoines. La construction du collège des Jésuites (1621-1646) fit de cette voie (ex rue du Collège), l'une des plus empruntées de la ville, le collège accueillant jusqu'à un millier d'élèves à la veille de la Révolution. On y trouve des maisons à pans de bois des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que l'une des habitations de chanoines encore debout. Cette maison composée de deux bâtiments (du XVIII^e et du XIX^e siècle) a été utilisée comme école, d'abord catholique (1831) puis laïque (1878). En 1930, l'école a été agrandie vers le nord, rendant les bâtiments à leur ancienne fonction de logement.
P. 49	La rue du Sallé, au contact de la place au Beurre
P. 50	La chapelle des Jésuites et le lycée du XIX^e siècle, à l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites ★ Les Jésuites prêchaient depuis 1609 à Quimper ; ils s'y établirent en 1620. La construction du collège commença en 1621 sur les plans du père de Guernisac, supérieur de l'établissement. Les bâtiments scolaires, terminés en 1654, fut détruit et remplacés en 1888 par les actuels bâtiments du collège. Seule la chapelle a été conservée. Elle a été construite sur un projet du frère Charles Turmel de 1666 à 1667, fortement inspiré de celui du père Martellange pour le noviciat des Jésuites à Paris. À la mort de Turmel, en 1675, les travaux n'étaient pas terminés ; ils ne le furent qu'en 1747-1748. ★ La chapelle a été récemment transformée en auditorium (1982).
P. 50	La Préfecture de Quimper (MM. Vally père et fils, architecte) ★ Le site a, depuis le XIII^e siècle, accueilli un établissement hospitalier portant le nom de Sainte-Catherine. De 1675 à 1685 a été reconstruit un bâtiment qui fait face à l'actuelle place de la Résistance. La Révolution chassa les religieuses et, en 1790, toutes les administrations du département prirent possession de l'édifice. En 1906-1909, une extension fut construite par Adolphe Vally, un ouvrage en forme de L le long de l'Odéon et de la rue Sainte-Catherine, inspiré par les châteaux de la Loire. L'édifice du XVII^e siècle fut incendié en 1944, libérant un espace où fut percé l'actuel boulevard Duplex.

P. 50	Le musée des Beaux-Arts ★ Le musée fut créé en 1864, grâce au legs consenti par le comte Jean-Marie de Silguy (1785-1864) à sa ville natale, à la condition qu'un musée soit édifié pour l'accueillir. La Ville acheta quelques parcelles mitoyennes de l'hôtel de ville, ce qui permit de disposer la façade principale sur la place, face à la cathédrale. Le projet fut confié à Joseph Bigot et le bâtiment inauguré en 1872. En 1909, le musée fut étendu vers l'arrière.
P. 50	L'ancien hôtel du Lion d'Or sur la place Saint-Corentin ★ La place Saint-Corentin est située à l'intersection des deux principaux axes de la ville médiévale : l'axe est-ouest reliant l'ancienne porte des Réguaires et la porte Médard (rue du Frou, rue Kéréon) et l'axe sud-nord reliant la porte de l'Évêque et celle de la Tourbie (rue du Roi-Gradlon, rue Élie Fréron). Un cimetière utilisé à la fin du premier millénaire entourait une première cathédrale romane. À partir de l'époque d'édification de la cathédrale gothique ce cimetière a été abandonné et cet emplacement a servi à accueillir les foires et les marchés. ★ Le bâtiment situé à l'angle sud-ouest est une ancienne auberge. Il a accueilli en 1688 les ambassadeurs du royaume de Siam qui, après avoir débarqué à Brest, se rendaient à Versailles pour y rencontrer le roi Soleil. Sur la place, la façade à pans de bois, très remaniée, date du XVII^e siècle. L'arrière comporte une importante cour carrée, couverte en ardoise. Aujourd'hui, le bâtiment abrite un magasin de faïence.
P. 51	Passerelles sur l'Odéon ★ Indissociables de l'image de la ville, dix passerelles franchissent l'Odéon, entre le théâtre et la préfecture. C'est à l'occasion de la visite de Napoléon III en 1858 qu'est prise la décision de construire une passerelle provisoire en bois entre la rue du Parc et le Champ de Bataille, à proximité de la préfecture. Jugée utile, la passerelle est reconstruite en brique et fonte en 1864. Avec l'aménagement du quai reliant le port à la gare, la rive gauche devint le lieu d'implantation d'usines et d'habitations qui furent reliés au quai par des passerelles privées. On trouve ainsi la passerelle de l'École des Filles (1884), la passerelle de la Phalange-d'Arvor (patronage catholique, 1903), la passerelle Guevel (tannerie, 1905), les passerelles Bolloré et Traoulez (habitations privées), la passerelle Tanguy (fabrique de crêpes dentelles, 1936). En 1965, le percement du boulevard Duplex, sur la rive gauche condamne la fonction utilitaire des passerelles. Pour ne pas perdre l'atmosphère particulière des jardins en ville, le boulevard a été légèrement écarté de l'Odéon entre le théâtre et la poste.
P. 52	Vieilles maisons de la rue Kéréon en 1905 ★ La rue Kéréon, depuis toujours la plus commerçante de Quimper, doit son nom à la corporation des cordonniers et bottiers. Au Moyen Âge, elle constituait une voie étroite assurant la liaison entre la place Saint-Corentin et la place Maubert (ou place aux herbes), puis elle allait jusqu'au pont Médard enjambant le Steïr. Aujourd'hui, maisons à pans de bois et bâtiments en granit s'y côtoient, marquant là les conséquences des prescriptions édictées après l'incendie de juin 1762, d'utiliser la pierre. La rue fut partiellement élargie à la suite des travaux de l'ingénieur Gilles André, chargé, en 1764, de dresser un plan d'urbanisme, de rectifier le tracé de la rue et de définir un nouvel alignement. La Révolution empêcha l'entreprise d'être menée à son terme. On trouve, à l'entrée de la voie (aux numéros impairs 3,5 et 7, côté gauche), d'élégantes maisons du XVIII^e siècle, à bel appareil de granit, ornées de bandeaux soulignant les étages, de linteaux des fenêtres cintrés et de volutes aux lucarnes. Suivent trois maisons suivantes à pans de bois, non alignées, ayant échappées à la destruction. De l'autre côté de la rue, on trouve aux numéros 12 et 14, deux maisons du XVI^e siècle, à pans de bois, classées monuments historiques. Au n°12, la façade est constituée d'un mur gouttereau présentant trois encorbellements. Au n°14, la maison, datée de 1552, une double façade essentée, rythmée par quatre encorbellements, allie le bois et la pierre comme matériaux de structure.
P. 52	Le bâtiment de 1552 à l'angle de la rue Kéréon et de la rue de la Boucherie
P. 53	Carte de Quimper en 1925
P. 53	Les Nouvelles Galeries sur la place Saint-Corentin ★ L'ancien établissement des Nouvelles Galeries fut construit en 1900 sur la parcelle d'un ancien cabaret. Le bâtiment, audacieux pour l'époque, est en acier et béton, ce qui a permis de dégager de larges baies. La marquise a été ajoutée en 1911 pour protéger l'entrée du magasin d'alors. Le bâtiment a été ravagé par un incendie en 1999. Lors de la réhabilitation, les deux maisons voisines, dont l'une, à pans de bois, date du XVII^e siècle, ont été associées à l'ancienne construction pour constituer un nouvel ensemble.

P. 54	<i>Le jardin de la Retraite, en direction de la rue Élie Fréron et du chevet de l'église des Jésuites</i> ★ Situé à l'intérieur des remparts, le jardin de la Retraite, d'une surface d'un demi-hectare, est l'ancien jardin du couvent des Dames de la Retraite; il servait aussi bien de promenade que de cimetière. Il comprend plusieurs parcelles issues des anciennes propriétés des chanoines et se trouve au nord du bâtiment en U, construit en 1854, par Joseph Bigot, pour les Ursulines et donnant sur la rue Verdelet. Les différences de niveaux présentes dans ce terrain, lui confèrent une grande variété. En 1977, la municipalité en a fait un jardin public planté d'espèces adaptées aux climats chauds. Ces plantes, originaires d'Amérique, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, de Chine ou du pourtour méditerranéen, se plaisent sur ces terrains exposés en plein sud et d'un sol calcaire, dont les caractéristiques ont été adaptées par un drainage évitant la stagnation de l'eau pendant les périodes de froid.
P. 54	<i>La partie basse du jardin de la Retraite</i>
P. 55	<i>Le théâtre construit au début du XX^e siècle</i>
P. 56	<i>Déport du bateau-automobile «Terfel», faisant le service de l'Odet, Locudy et Beg-Meil, à Quimper</i> ★ Autrefois, le port de Quimper était implanté au confluent du Steïr et de l'Odet. Les marchandises débarquées alimentaient le commerce des halles puis le marché de la place Terre-au-Duc. Au cours du XIX^e siècle, le port s'est développé, entraînant l'aménagement des quais jusqu'au quartier du Cap-Horn, tandis que la construction des nouvelles halles à l'emplacement du couvent des Cordeliers permettait son extension en amont (quai du Port-au-Vin). Très actif jusqu'en 1950, le port est transféré à l'extérieur de la ville, au Corniguel. L'activité du port de centre-ville est définitivement arrêtée en 1965.
P. 57	<i>La faïence de Quimper, un instrument de sa notoriété</i> ★ On voit là quelques exemples de production fixés sur la façade de la boutique de la place Saint-Corentin, l'ancien hôtel du Lion d'Or.
P. 63	<i>Le Moulin au Duc</i>
P. 65	<i>Le jardin médiéval de Locmaria, le long de l'Odet</i> ★ Le jardin a été aménagé à partir de 1997 dans l'esprit d'un jardin conventuel de l'époque d'Anne de Bretagne (1477-1514). Il abrite toute une série de plantes utilisées à l'époque pour s'alimenter, se soigner, se vêtir, cultivées dans des carrés surélevés. On y trouve de la ciboulette, des oignons, des arbustes fruitiers comme le cassis et le framboisier. Le jardin s'inspire aussi de la symbolique médiévale avec sa source, située au point central, ses tonnelles, représentant le ciel, ses végétaux comme le lys et la rose, symboles de pureté ou de renaissance. Le jardin de Locmaria est enclos et bordé de plantes grimpantes.
P. 66	<i>De nouveaux commerces à l'angle de la rue et du passage du Chapeau Rouge</i> ★ Les exemples sont nombreux d'intégration de projets contemporains dans la ville ancienne, ici dans l'ancien territoire de la Terre-au-Duc. ★



Bulles survolant l'Isère à Grenoble © Laurent Mignaux/MEDDE-MLET

Aménagement, urbanisme et décentralisation

La décentralisation est-elle un faux problème ?

Réflexions sur l'histoire croisée de l'aménagement et de la décentralisation et bilan du séminaire 2009-2012

Aménagement
et décentralisation

Synthèse des
travaux du séminaire
2009-2012

©MEDDE

Loïc Vadelorge

Professeur d'histoire contemporaine, université de Paris-Est, Marne la Vallée, Laboratoire Analyse comparée des pouvoirs, EA 3350



On partira d'une citation polémique, parue dans l'hebdomadaire *Télérama* du 29 août 2012. Dans un dossier consacré à la France périurbaine, on peut lire la phrase suivante : « *La décentralisation de 1982 a fait du maire l'aménageur en chef du territoire* »¹. Sous la plume du journaliste, cette phrase sous-entend deux critiques complémentaires. La première est que la décentralisation a constitué une rupture dans l'histoire de l'aménagement du territoire et un abandon par l'État de ses prérogatives. La seconde est que la décentralisation est le complément de l'avènement du néolibéralisme contemporain, responsable de la dégradation des paysages périurbains et de l'émergence d'une « France moche » pour reprendre un autre éditorial célèbre de *Télérama*, mettant aussi en cause « les dégâts de la décentralisation »². Bien entendu, il est facile de démontrer que ce type de slogan constitue un raccourci de l'histoire et une représentation plus que discutable de l'aménagement du territoire contemporain. Pour autant, ces formules sont assez représentatives des inquiétudes contemporaines d'une partie des observateurs de l'évolution des politiques publiques d'aménagement, à commencer par les fonctionnaires du ministère du Développement durable.

Le contexte de cette séance de restitution a été rappelé en introduction, c'est celui de l'annonce d'un acte III de la décentralisation, c'est-à-dire d'une relance d'un processus initié en 1982-1983 sous le gouvernement Mauroy et repris en 2003-

2004 sous le gouvernement Raffarin. Cet acte III qui devrait faire l'objet d'un projet de loi a été évoqué dans le discours d'investiture de François Hollande à l'Élysée en mai 2012 et rappelé le 3 juillet dans le discours de politique générale de Jean-Marc Ayrault, l'un et l'autre demeurant relativement flous sur le sens de cette nouvelle réforme, si ce n'est pour préciser que la loi du 16 décembre 2010 créant les conseillers territoriaux serait pour partie abrogée.

Nous ne pouvions bien entendu pas prévoir au moment où nous avons engagé cette recherche, c'est-à-dire en 2009, que la décentralisation allait être relancée mais il était néanmoins clair dès 2009 que le processus initié en 2003-2004 n'était pas encore allé à son terme, tant pour ce qui concerne le transfert des routes et d'une partie des « parcs de l'Équipement » aux départements, qu'en ce qui concerne la fusion entre les DDE et les DDAF, expérimentée dès 2007 et généralisée entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010. Cette nouvelle étape de la décentralisation a touché en profondeur un ministère qui ne retient plus depuis 2007 le terme d'Équipement dans son intitulé et qui a même perdu celui d'Aménagement en 2010.

¹ Remy, Vincent, « La grande Illusion. Loin des villes, un rêve qui tourne mal », *Télérama*, 3268, 29 août 2012, p. 20

² Remy, Vincent, « Comment la France est devenue moche », *Télérama*, 3135, 13 février 2010

Cette disparition, peut être durable sans jeu de mot, des termes d'Équipement et d'Aménagement, ne pouvait qu'inciter le comité d'Histoire du ministère du Développement durable à s'intéresser aux origines de la décentralisation, dans le champ composite de l'Aménagement. C'est donc dans ce contexte qu'ont été organisées depuis juin 2009, trois années de séminaire représentant 23 séances de travail auxquels furent associées 48 chercheurs (intervenants ou discutants) issus de disciplines diverses. À ces trois années se sont ajoutées trois journées d'études consacrées respectivement à la « décentralisation de l'Équipement depuis les années 80 » (juin 2009), à la naissance des « établissements publics régionaux (EPR) » (juin 2010) et à « la politique des villes moyennes » (septembre 2011). La publication de l'essentiel de ces travaux a commencé dans la revue *Pour Mémoire* et devrait s'achever en 2013-2014.

Le contexte de création de ce séminaire de recherche, que Thibault Tellier et moi-même animons depuis trois ans, c'est aussi celui d'une rencontre des préoccupations institutionnelles du ministère et des préoccupations historiographiques de l'Université. Thibault Tellier et moi-même travaillons depuis de nombreuses années sur l'histoire des politiques publiques urbaines durant le second XX^e siècle. Nos sujets de recherche respectifs sur les villes nouvelles, la politique de la ville, les politiques du logement, à la résorption de l'habitat insalubre nous amenaient naturellement à croiser l'histoire du ministère de l'Équipement ou celle de la Datar en amont ou en aval de leur création au milieu des années 1960. Il était donc normal de faire ce détour par l'histoire interne de l'institution, pour tenter de répondre à certaines questions qui nous semblent-ils avaient été pour partie laissées ouvertes par les recherches conduites dans les années 1970 par Jean-Claude Thoenig et ses élèves sur la réorganisation du champ de l'Équipement à la fin des Trente Glorieuses. Il s'agissait notamment dans notre esprit de faire glisser la problématique de la question de l'organisation (Que signifie la mise en place des DDE à la charnière des années 1960-1970 ? Comment évolue le pouvoir périphérique ?)³ vers celle du contexte (quels sont les ressorts politiques et socio-économiques de la territorialisation des politiques d'Équipement ?).

Au-delà même de cet intérêt partagé pour l'histoire institutionnelle, le séminaire répondait aussi aux attentes de

l'histoire urbaine du contemporain qui n'a pas cessé depuis les années 1990 de souligner l'importance prise par les échelons locaux de décision dans la définition ou la régulation des grandes politiques d'aménagement, de même que dans la gestion des territoires et des réseaux techniques qui les sous-tendent. Le renouveau d'intérêt des historiens ou des socio-historiens de toute l'époque contemporaine pour les maires, les conseillers généraux mais aussi les techniciens locaux⁴ n'est tout simplement que l'application à l'époque contemporaine de questionnements classiques pour les époques médiévales ou modernes sur les pouvoirs locaux. Marie-Laure Legay, chercheuse invitée dans notre séminaire l'année dernière, a d'ailleurs expliqué qu'elle appliquait la grille d'analyse de la régulation croisée – chère à la Sociologie des organisations des années 1960-1980 – aux XVII^e-XVIII^e siècles qu'elle étudiait sous l'angle des assemblées provinciales, lointains ancêtres de nos conseils régionaux⁵. Ce que les historiens des communes franches du Moyen Âge ou ceux des assemblées d'État de l'Ancien Régime avaient l'habitude de faire depuis longtemps, les contemporanéistes le faisaient en revanche très peu, comme s'ils avaient accepté un partage des tâches entre grandes disciplines. À la sociologie et aux sciences politiques la tâche de décrire l'évolution et le sens de la décentralisation, à l'histoire celle de rendre compte de l'évolution collective des sociétés dans l'espace et le temps. C'est parce que les lignes disciplinaires ont bougé depuis une quinzaine d'années que ce séminaire a pu être possible.

Reste que si l'organisation de ce séminaire a bien relevé d'une convergence d'intention entre le comité d'Histoire et l'Université, les attentes n'étaient pas nécessairement les mêmes et la séance de restitution qu'on propose ici s'en ressent naturellement. Là où le ministère serait sans doute en droit d'attendre des réponses précises et plus ou moins définitives sur l'histoire de sa propre décentralisation – quelles en sont les origines ? Quand se situent les vrais points de

³ Thoenig, Jean-Claude, *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, L'Harmattan, 1987 ; Grémion, Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976 ; Grémion, Pierre, *Modernisation et progressisme. Fin d'une époque (1968-1981)*, Paris, Editions, Esprit, 2005

⁴ Bellanger, Emmanuel et Girault Jacques (dir), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2008 ; Payre, Renaud, *Une science communale ? Réseau réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Editions, 2007

⁵ Legay, Marie-Laure et Baur, Roger (dir), *L'invention de la décentralisation. Noblesse et pouvoirs intermédiaires en France et en Europe XVII^e-XIX^e siècle*, Lille, Septentrion, 2009

rupture ? Pourquoi et comment a-t-on décentralisé les services de l'Équipement ? les historiens ne peuvent se contenter que de proposer des pistes d'interprétations de ce qui s'est passé dans le dernier demi-siècle, à la lumière d'un premier corpus d'archives de la période⁶ et aussi de comparaisons avec d'autres moments clés de l'histoire croisée de la décentralisation et de l'aménagement. Ces interprétations peuvent cependant aussi constituer autant de réflexions susceptibles sinon de guider l'action – ce qui serait bien présomptueux – du moins d'aider à la construction d'un récit individuel et collectif qui n'existe pas à ce jour. Comme toujours, le « *brainstorming* » que représente un séminaire de recherche soulève davantage de questions qu'il n'apporte de réponses. Mais sur un sujet comme la décentralisation, la priorité consiste moins à figer le récit historique – ce qui serait donner un sens à une histoire qui n'en a pas – qu'à mettre en débat les représentations. Si le maire n'est pas l'ingénieur en chef de l'aménagement du territoire et ne l'a jamais été, cela n'interdit pas pour autant de questionner sa place dans l'histoire de l'aménagement et la manière dont elle a de toute évidence évolué.

LES FAUSSES ÉVIDENCES

Nous n'étions certes pas les premiers à vouloir retracer et questionner l'histoire de la décentralisation dans le champ des Travaux publics, de la Construction ou de l'Aménagement du territoire. D'une certaine manière, la question de la décentralisation est même intrinsèque à l'histoire même du champ de l'Aménagement et il suffit pour s'en convaincre de faire référence aux premiers travaux d'André Guillerme ou à celle de Jean-Claude Thoenig⁷, qui l'un et l'autre sont intervenus dans le séminaire, pour comprendre qu'on n'a jamais pu aborder l'histoire de ce ministère en faisant abstraction de sa dimension territoriale et du lien de ses agents avec les pouvoirs locaux. Par ailleurs, les transformations importantes de l'organigramme du ministère depuis les années 1980 ont suscité à dates régulières des demandes d'expertise sur la décentralisation, celle réalisée en 2002 sous la direction de Jacques Theys restant à notre sens et à ce jour la plus complète⁸. Il nous est apparu très rapidement que si nous voulions innover sur un tel sujet, il fallait redéfinir la problématique de la décentralisation, à commencer par la question des termes mêmes du sujet.

Peut-on en finir avec la terminologie ?

Nous inspirant modestement du travail collectif piloté depuis le milieu des années 1990 sur les « mots de la ville »⁹, nous avons tout d'abord cherché à déconstruire l'usage des mots, en croisant l'histoire linguistique, l'histoire des politiques publiques et l'histoire sociale du politique.

L'histoire linguistique nous révèle un paradoxe essentiel. Les termes de « décentralisation » et « d'aménagement », dans le sens que nous leur donnons aujourd'hui n'apparaissent pas à la même époque. Le terme de « décentralisation » apparaît à la veille de la Monarchie de Juillet en 1829, celui d'aménagement, au sens actuel, est contemporain de la période de la seconde Reconstruction, c'est-à-dire des années 1940. Inutile de dire que tout sépare ces deux moments de l'histoire contemporaine et que le croisement des deux notions ne va donc pas de soi. Pour le dire autrement, du point de vue de l'histoire des mots, le sujet « Aménagement et Décentralisation » n'a pas de sens.

L'histoire politico-administrative nous aide à repérer dans les organigrammes gouvernementaux et ministériels et dans la production juridique, les occurrences des mots clés (décentralisation, collectivités locales, aménagement du territoire, équipement, etc.) et l'actualité du débat sur la décentralisation. Elle ne coïncide pas avec l'histoire linguistique et contribue à complexifier les choses. Ainsi, la création en 1830 du ministère des Travaux publics, lointain ancêtre du ministère de l'Équipement créé en 1966, était bien contemporaine des débats sur la décentralisation de la Monarchie de Juillet et des premières lois « décentralisatrices » de l'Équipement, notamment la loi Thiers-Montalivet du 21 mai 1836 qui transférait aux conseils généraux et aux communes la

⁶ Outre les différents corpus d'archives mobilisées par les intervenants du séminaire, on insistera sur l'importance des campagnes de collectes conduites depuis plusieurs années par le comité d'Histoire du ministère du Développement durable, que ce soit dans le cadre d'entretiens préparatoires aux journées et colloques ou dans celui, plus systématique des récits de carrières.

⁷ Guillerme, André, *Corps à corps sur la route. Les routes, les chemins et l'organisation des services au XIX^e siècle*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1984 ; Thoenig, Jean-Claude et Friedberg, Erhard, *La création des directions départementales de l'Équipement ; phénomènes de corps et réforme administrative*, Paris, CNRS, Groupe de Sociologie des Organisations, Paris, Hachette, 1973

⁸ Theys, Jacques, *Décentralisation et avenir du ministère de l'Équipement*, DRAST, dossier CPVS, n° 5, avril 2003

⁹ Topalov, Christian, Coudroy de Lille, Laurent, Depaule, Jean-Charles et Marin, Brigitte. 2010. *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins

charge de la voirie communale et vicinale. C'est à l'évidence l'une des premières grandes lois de décentralisation de l'aménagement en France. De la même manière, la création de la Direction de l'Aménagement du Territoire au sein du MRU en 1949 était contemporaine de l'affirmation par les rédacteurs de la constitution de la IV^e République de principes de décentralisation et d'un droit des « collectivités territoriales » (article 87 de la Constitution du 27 octobre 1946). On le voit, tout semble finalement dans tout ou pour le dire autrement, le sujet « Aménagement et Décentralisation » n'a pas d'histoire car il est en apparence commun à toutes les époques.

L'histoire sociale du politique invite à mettre à distance l'idée communément admise de ruptures dans l'histoire de l'administration locale. Ainsi en est-il des années 1830 qu'une historiographie de tradition libérale a longtemps présentées comme un « âge de réformes »¹⁰ associant démocratisation relative de la vie politique (élargissement du cens électoral) et décentralisation. Les spécialistes de l'histoire du premier XIX^e siècle, Frédéric Moret, Sylvie Aprile..., invités dans le séminaire, ont souligné que les réformes administratives des années 1830 se justifiaient davantage par des conflits entre les notables que par une idéologie décentralisatrice. L'enjeu de la décentralisation des années 1830, en France comme en Angleterre, c'était l'institution d'une démocratie libérale locale, sous contrôle de la bourgeoisie industrielle. Pour le dire autrement, les lois de décentralisation des années 1830 étaient une tentative de l'État central, gagné aux idées libérales (François Guizot en France, Robert Peel en Angleterre, plus tard Cavour en Piémont-Sardaigne) de contester le pouvoir local de l'aristocratie. Cette tentative est aujourd'hui considérée comme un échec relatif par les historiens, ce qui nous amène à revoir la généalogie faisant généralement de la monarchie de Juillet un moment fondateur de notre modernité politique et administrative.

Comment transposer ces remarques aux années 1980 ? La terminologie qui est encore aujourd'hui associée à l'acte I de la décentralisation (transfert de décision d'un fonctionnaire à un élu, suppression de la tutelle remplacée par le contrôle de légalité, création d'une fonction publique territoriale, érection de la région en collectivité territoriale, compétence générale des conseils élus au suffrage universel,...) masque sans doute une autre histoire de la décentralisation, celle des lents réaménagements de l'administration centrale, de l'évolution de l'appareil productif, des contraintes - techniques, énergétiques, environnementales - nouvelles sur le champ

de l'aménagement, de l'évolution des rapports sociaux de production, que nous connaissons forcément mal - du moins du point de vue de l'historien¹¹ - en raison de l'impossibilité de la mettre à distance. En ce sens, on prendra garde à ne pas confondre histoire des pratiques et histoire des représentations. Si les grands témoins de la décentralisation de l'Équipement dans les années 1980 entérinent l'idée d'une rupture forte dans l'histoire des politiques publiques après la loi *Defferre*, ce n'est pas qu'ils se trompent mais simplement qu'ils lisent l'époque en termes de transformation du processus de décision entre le centre et la périphérie. Nos collègues spécialistes des périodes anciennes suggèrent que cette lecture « institutionnelle » n'est pas suffisante.

L'impasse historiographique : le croisement impossible de l'histoire de l'aménagement et de la décentralisation

Notre projet initial consistait à rapprocher deux champs de recherche différents dont le croisement nous semblait une évidence : l'histoire des pouvoirs locaux d'une part, l'histoire des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme d'autre part. Redisons le encore une fois, cette idée n'était que le constat de l'intérêt des historiens et plus largement des sciences sociales et politiques pour l'échelon local ou territorial de la décision. Le rapprochement était historiographiquement crédible mais il s'est avéré peu évident à mettre en œuvre, nos invités acceptant difficilement de se caler dans cette histoire croisée et privilégiant au contraire l'un ou l'autre des champs de recherche. Plusieurs nous ont dit qu'ils doutaient même de la pertinence heuristique de notre projet. En soi, cet échec relatif est riche d'enseignement parce qu'il souligne les modalités de cloisonnement de la recherche et donc de la pensée collective sur la question.

L'histoire des politiques d'équipement et d'aménagement du territoire, s'est définie en France autour de deux traditions complémentaires, qui l'une et l'autre ont privilégié l'approche globale sur la ou les dimensions locales de l'aménagement. Il s'agit d'une part de l'histoire des techniques (André Guilleme), envisagée dans le sillage des *Annales* comme une approche

¹⁰ Moret, Frédéric, *L'utilité de la ville. Formes, fonctions et représentations des institutions municipales en Angleterre et au Pays de Galles à l'âge de réforme*, mémoire original de la thèse d'habilitation soutenue en 2010 à l'Université de Paris Est, dactyl.

¹¹ D'autres points de vue sont naturellement possibles comme le suggère la synthèse désormais classique de Boltanski, Luc et Chiapello, Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, réédition collection Tel, 2011

économique et sociale et donc consacrant peu de place aux dimensions politiques de l'objet. Il s'agit d'autre part de l'histoire des idées (Antoine Picon), envisagée comme une contribution à l'avènement de la pensée moderne via des travaux sur le saint-simonisme, les ingénieurs, les architectes-urbanistes, les grands corps des Ponts et Chaussées ou des Mines. Ces deux traditions historiographiques n'ignorent évidemment pas les dimensions locales de l'aménagement et notamment la résistance des élus à certains projets mais les considèrent le plus souvent comme des variables d'ajustement ou des nuances de l'histoire générale qui est celle de l'intérêt public. On sait l'écho de ces travaux – au demeurant parfaitement légitime – au sein de l'administration et on a souligné à plusieurs reprises dans le séminaire combien cette grille de lecture de l'histoire de l'aménagement nourrissait les écrits des grands témoins de l'histoire récente de l'aménagement comme Paul Delouvrier, Jean-Paul Lacaze, Bernard Hirsch, Serge Vallemont, Serge Antoine ou encore Jérôme Monod. Dans ces écrits ou ces récits, les élus locaux sont très souvent absents, l'exception de ceux qui ont accepté le partenariat avec les services aménageurs de l'État confirmant la règle de la profonde incompréhension des enjeux par les autres, trop vieux, trop ruraux, trop peu instruits, trop prisonniers de leurs affaires locales. Selon le témoignage du sociologue Antoine Haumont, qui a suivi de nombreuses séances du séminaire, et qui fut un des chercheurs travaillant au contact de l'Équipement dans les années 1960-1970, «*le leitmotiv des années de croissance, c'était que les élus étaient nuls*».

D'une certaine manière ces représentations administratives du territoire ne sont pas prêtes à bouger, d'autant que l'évolution récente de l'historiographie s'éloigne du champ des politiques publiques pour se rapprocher de celui des représentations comme le montrent par exemple le glissement épistémologique d'une histoire des transports (de François Caron à Nicolas Niertz) vers une histoire de la mobilité (Mathieu Flonneau, Vincent Guigueno, Arnaud Passalacqua) ou encore le glissement d'une histoire de l'Environnement (Michel Carmona) vers une histoire environnementale (Stéphane Frioux, Geneviève Massard-Guilbaud).

À l'envers de cette histoire économique, sociale ou culturelle de l'aménagement, l'histoire de la décentralisation se concentre pour l'essentiel sur les aspects politiques. Les historiens qui s'intéressent à ces questions comme Michel Biard pour la période révolutionnaire, Marie-Cécile Thorat pour le début du XIX^e siècle avec le cas de l'Isère, Emmanuel Bellanger, Frédéric Theulé ou encore Julia Moro pour la seconde moitié

du XX^e siècle, le font dans le cadre d'une histoire des pouvoirs locaux dont ils souhaitent démontrer la possibilité et l'utilité pour une histoire contemporaine qui, trop longtemps, s'est déployée dans un cadre strictement national. La proximité de ces travaux d'historiens avec la socio-histoire de la décentralisation et les approches politistes d'un Patrick Le Lidec ou d'un Renaud Payre signale la cohérence d'un champ de recherche *de facto* pluridisciplinaire mais aussi le risque d'une distance qui pourrait se creuser entre cette histoire des pouvoirs locaux et l'histoire économique et sociale.

Le principal apport de ces recherches historiques à l'histoire de l'aménagement c'est d'avoir démontré qu'il n'était plus possible de faire l'histoire des politiques publiques d'aménagement à partir des seules archives de l'administration centrale. Faire l'histoire des villes nouvelles, des villes moyennes ou des métropoles d'équilibre mais aussi faire l'histoire des trains express régionaux, des voies rapides ou encore des schémas verts qui anticipaient dès les années 1970 le développement durable suppose – ou supposera pour être plus précis – de prendre en compte les archives municipales et départementales, mais aussi les archives des syndicats intercommunaux et des conseils régionaux qui s'ouvrent désormais aux historiens. Le séminaire a pu témoigner à de nombreuses reprises de l'intérêt de ces fonds et des recherches qu'ils permettent, que ce soit pour l'histoire de l'assainissement de la région parisienne (Emmanuel Bellanger), l'industrialisation du bâtiment conduite au sein du MRU (Gwenaëlle le Goullon, Dominique Barjot), les contrats de villes moyennes (Thibault Tellier, Isabelle Backouche) ou le rôle des EPR dans la planification des transports. Pour le dire autrement, quel que soit le sujet, si l'on passe par les archives locales, on constate toujours que les élus étaient là. Reste que le risque serait grand de n'en rester qu'à cette substitution d'une échelle d'analyse à l'autre. Des monographies fouillées comme celle que proposent Denis Bocquet sur l'aménagement de Rome, Vincent Lemire sur la gestion de l'eau à Jérusalem ou encore Charlotte Vorms sur la gestion foncière des espaces péri-urbains madrilènes démontrent la possibilité d'une histoire croisant le politique et le social¹², histoire qui reste l'horizon vers lequel se doit de tendre la recherche. Cela suppose une véritable réflexion sur les corpus, ce qui constitue l'une des difficultés de l'histoire de l'aménagement du territoire pour les époques les plus récentes.

¹² Lemire, Vincent, *La soif de Jérusalem. Essai d'hydro-histoire 1840-1948*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2011, Bocquet, Denis, *Rome, ville technique (1870-1925), Une modernisation conflictuelle de l'espace urbain*, Ecole française de Rome, 2007, Vorms, Charlotte, *Bâtisseurs de banlieue-Madrid. Le quartier de la Prosperidad 1860-1936*, Paris, Créaphis, 2012

L'enjeu est aussi de contribuer à repenser les modalités traditionnelles de croisement des champs de l'aménagement et de la décentralisation, telles qu'elles ont été définies à la charnière des années 1960 et 1970 par le Centre de Sociologie des Organisations. À de nombreuses reprises, les chercheurs, historiens, sociologues, politistes ont redit combien la lecture des pouvoirs périphériques était encore aujourd'hui dépendante des modèles d'analyse élaborés par le Centre de Sociologie des Organisations dans les années 1960. Pour les chercheurs de cette génération (Pierre et Catherine Grémion, Jean-Pierre Worms, Jean-Claude Thoenig, Michel Crozier) comme pour l'administration d'aujourd'hui, le processus de décentralisation est nécessairement « *top down* » en France. Pour le dire autrement, ce sont les technocrates qui décentralisent au-dessus des sociétés locales et des territoires politiques. Or, les recherches récentes ont établi clairement que les politiques d'aménagement du territoire ne commençaient pas avec la création de la Datar (1963) et qu'elles n'étaient pas uniquement portées par l'État. Le déplacement de la chronologie vers les années 1930-1950¹³, de même que l'intérêt récent des chercheurs pour les acteurs économiques de l'aménagement du territoire¹⁴ suggèrent une histoire à la fois plus longue et dépassant le couple centre/périphérie. Matthew Wendeln explique par exemple que, dans les années 1950, des sociétés de conseil en décentralisation apparaissaient en France pour aider les grandes entreprises à réaliser des études de marché et d'implantation, préfigurant la décentralisation industrielle de la fin de la IV^e république¹⁵. Il y a là de quoi revisiter le mythe d'un État aménageur contraignant les grands groupes industriels à quitter la région parisienne.

SORTIR DU SCHÉMA RUPTURES/CONTINUITÉ

La décentralisation Defferre a fêté en 2012 ses 30 ans. Elle est à la fois proche et lointaine de notre temps présent. Lointaine parce que les conditions de l'administration territoriale en général et de la sphère de l'aménagement en particulier ont peu à voir en 2012 avec ce qu'elles étaient en 1982. On ne connaissait pas en 1982 les contrats de plan État/région, le droit au logement opposable, les communautés d'agglomération, les plans locaux d'urbanisme, les plans de déplacement urbains et quantité d'autres cadres réglementaires qui conditionnent le quotidien de l'aménagement. Lointaine donc, au point que les grands témoins de la décentralisation des années 1980 au

sein du ministère¹⁶ l'évoquent aujourd'hui avec une certaine nostalgie, comme une période de grand chambardement, emblématique des débuts du premier septennat de François Mitterrand.

Pour un historien cependant cette période est très proche. Elle appartient davantage à l'histoire immédiate qu'au temps présent. Le recours à l'histoire orale (témoignages) l'emporte encore sur le recours à l'archive comme support du récit historique. On retrouve ici un paradoxe propre au temps présent et qui interroge fondamentalement le rôle social de l'historien. En quoi le regard généraliste de l'historien est-il plus pertinent que le récit d'un grand témoin qui a vécu en direct la décentralisation ? Qui connaît le mieux cette période pour l'Équipement ? Le directeur du personnel qui l'a relaté avec précision dans ses mémoires¹⁷ ou les chercheurs qui, à l'instar de Julie Gervais, reprennent le dossier trente ans après¹⁸ ?

Rappelons donc encore une fois que le rôle social de l'historien ne consiste pas à valider le récit du témoin mais à proposer un autre regard sur la décentralisation, à partir d'une autre focale que celle de l'observation directe. L'analyse historique est ici davantage complémentaire que concurrente de la mémoire. L'apport de cette analyse prend son sens dans la distance que le regard historique propose par rapport à l'événement. C'est pour cette raison qu'il importe aujourd'hui de revisiter les années 1980 et de sortir du schéma rupture/continuité qui domine encore très largement les approches de la décentralisation.

¹³ Pasquier, Romain, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012 ; Caro, Patrice, Dard, Olivier et Daumas, Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*. Actes du colloque de Besançon, 2000, Rennes, PUR, 2002

¹⁴ Dard, Olivier et Eck, Jean-François (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord Ouest au second XX^e siècle*, Université de Metz, Cahiers de recherche, 2011

¹⁵ Wendeln, Matthew, *Inégalités des territoires et politiques publiques : l'émergence de l'aménagement du territoire en France, 1934-1968*, sous la direction de et d' (Associate Professor, New York University - département d'histoire, Institut d'études françaises), Thèse EHESS, 2011, dactyl.

¹⁶ Voir les interventions de ces grands témoins dans L'Équipement et la décentralisation (1981-1992). Actes de la journée d'études du 8 juin 2009 in *Pour Mémoire*, revue du comité d'Histoire du ministère du Développement durable, hors série, novembre 2009

¹⁷ Vallemont, Serge, *Une vie d'ingénieur aux Ponts et Chaussées. 1951-1995*. Chroniques d'un témoin engagé, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 2004

¹⁸ Gervais, Julie, « Former des hauts fonctionnaires techniques comme des managers de l'action publique. L'identité managériale, le corps des Ponts et Chaussées et son rapport à l'État », *Politix*, vol. 20, n°79, 3^e trimestre 2007, pp. 101-123

Il n'y a pas d'année zéro : en finir avec l'acte I

Tout le monde considère aujourd'hui que la loi du 2 mars 1982 est la «loi fondamentale de la décentralisation» et qu'elle «ouvre la voie à un profond bouleversement de la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux»¹⁹. Cette loi, qui ne s'intitule pas «loi de décentralisation» mais de manière plus neutre «*loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions*» est aujourd'hui présentée comme l'acte I de la décentralisation ce qui sous-entend qu'elle a non seulement constitué une rupture fondamentale de l'organisation administrative mais aussi que la France n'était pas un pays décentralisé avant 1982.

Si la représentation de la loi de 1982 comme rupture majeure s'est imposée dans l'imaginaire collectif, c'est parce que nous associons cette loi à une séquence de l'histoire contemporaine que nous analysons encore sur le mode de la rupture. Les années 1981-1982 sont à la V^e République ce que les années 1936-1938 sont à la III^e République, c'est-à-dire une période où la portée réelle du changement est indissociable de sa portée symbolique. De la même manière que nous associons 1936 aux congés payés, nous associons 1982 à la semaine de 39 heures, à la retraite à 60 ans, à la suppression de la peine de mort et à... la décentralisation ! Cette image très forte de la rupture de 1981 est juridiquement et politiquement juste et la lecture des textes les plus accessibles de cette période (les articles de presse ou les débats parlementaires par exemple) confirme ce que nous ont raconté les témoins dès la journée de juin 2009. La décentralisation était bien l'une des priorités du gouvernement Mauroy, les ministères avaient été rapidement mobilisés pour la décliner, les arbitrages nécessaires rapidement réalisés et la gauche souhaitait ardemment la réussite de cette réforme, qu'elle a poursuivi jusqu'en 1986, malgré les revers électoraux des municipales de 1983 et des régionales de 1986.

Toutefois, si l'image de la rupture est juridiquement voire politiquement juste, la notion d'acte I est historiquement insuffisante. Les travaux conduits dans le cadre du séminaire ont rappelé à de nombreuses reprises que la décentralisation des années 1980 ne pouvait pas être considérée comme une réforme socialiste mais qu'elle s'inscrivait au contraire dans un processus initié sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Ce processus va se prolonger jusqu'au début des années 1990 qui marquent un certain seuil à cet égard. Il ne s'agit pas ici simplement de mentionner les débats propres aux années 1970 et de considérer que les rapports Guichard de 1976 ou Aubert

de 1977 forment le socle intellectuel de la décentralisation. Cela on le savait déjà. Il faut aller plus loin encore et considérer que le projet de loi *Bonnet* déposé en décembre 1978 et adopté en première lecture par le Sénat en avril 1980, que la création de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par la loi du 3 janvier 1979 et que toute l'évolution de la place économique des régions entre 1976 et 1981 (évoqué lors de la journée sur les EPR) formaient le premier train des réformes décentralisatrices. Il s'agit moins ici de rendre à la droite giscardienne la paternité de la décentralisation que de considérer que la décentralisation n'est pas une rupture mais un processus de moyenne durée. Pour parler autrement, on ne doit pas analyser la décentralisation en termes de ruptures/continuités mais en termes de temporalités, d'où la notion de «transition décentralisatrice» que nous avons proposée en 2011-2012 comme thématique du séminaire. Les récents travaux de Thibault Tellier sur les origines de la politique de la ville confirment la nécessité de penser la séquence 1974-1985 dans sa globalité, tant en ce qui concerne la genèse d'une politique publique qu'en ce qui concerne l'implication «décentralisatrice» des élus locaux²⁰.

Pour ce qui concerne le champ propre de l'Équipement, la date de 1982 constitue un non-événement. Certes, plusieurs signes indiquaient que l'heure était à la décentralisation. Le terme d'Équipement, qui renvoie depuis 1966 à une conception très gaulliste de l'Aménagement du territoire (Chalandon, Guichard) disparut dans les différentes moutures des gouvernements Mauroy et Fabius et il fallut attendre l'alternance de 1986 pour le ressusciter. Autre signe fort, la compétence d'aménagement du territoire était donnée à des ministres dont la renommée était inversement proportionnelle aux moyens qu'on leur octroyait, successivement Michel Rocard puis un Gaston Defferre sur le déclin dans le gouvernement Fabius. Le signe le plus fort résida sans doute dans la nomination de R. Quilliot, président de l'Association des maires des grandes villes de France (1977-1983) et maire de Clermont-Ferrand (1973-1997) à la tête du ministère de l'Urbanisme et du Logement, qui reprenait l'essentiel des attributions et des moyens du ministère de l'Équipement des années 1970. Roger Quilliot, proche de G. Defferre, entendait décentraliser l'Équipement, ce qui signifiait très clairement transférer la compétence de gestion des routes aux départements et des permis de construire aux communes.

¹⁹ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/loi-decentralisation-du-2-mars-1982.html>

²⁰ Tellier, Thibault, *Humaniser le béton. L'invention d'une politique publique. Genèse de la politique de la ville en France*, mémoire pour l'HDR, sous la direction d'Annie Fourcaut, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2012

En dépit de ces signes favorables à la rupture avec les années «dirigistes» de l'Équipement, la décentralisation ne se produisit pas ou peu dans le champ de l'Équipement. Serge Vallemont réussit à éviter la partition des DDE et à maintenir l'intégrité des parcs. Le remplacement en octobre 1983 de Roger Quilliot par Paul Quilès se traduisit par un retour virtuel du grand ministère qui récupéra bientôt la tutelle des transports, prélude à la réapparition du terme «Équipement» dans le gouvernement Chirac. La seule compétence «décentralisée», celle de l'instruction des permis de construire par les lois du 7 janvier et 22 juillet 1983, était une vraie-fausse réforme. Les maires avaient depuis longtemps déjà un droit de regard sur les permis de construire – depuis 1902 précisément – et les services d'urbanisme des grandes villes et de certaines villes moyennes constituaient des réalités de la planification urbaine depuis au moins la loi d'orientation foncière de 1967 comme le démontrent la plupart des monographies d'histoire urbaine récentes, voire même depuis l'entre-deux-guerres dans certains cas comme la région lyonnaise. Pour les petites communes et le milieu rural, la décentralisation ne changeait rien et la tutelle technique de l'Équipement restait entière. En réalité, la saisie par les collectivités locales de problèmes d'aménagement relève d'une histoire longue, complexe et surtout à géométrie variable. Seules des monographies portant sur la moyenne durée (trente ou quarante ans) permettent de saisir le sens de la décentralisation au-delà de la fiction d'un transfert de compétence qui n'est ni total, ni brutal. Dans son travail sur l'aménagement du Grand Lyon, Marie-Clothilde Meillerand explique ainsi que, si les débuts de la V^e République marquent bien une rupture quantitative dans l'histoire de l'aménagement de la métropole lyonnaise – rupture qui débouchera sur l'adoption du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région (PADOG) – l'histoire de la planification urbaine est en revanche nettement plus ancienne et remonte à l'entre-deux-guerres²¹.

Décentralisation et désengagement de l'État ?

L'une des représentations les plus enracinées à la fois dans l'opinion publique et dans l'administration centrale du ministère est que la mise en place de la décentralisation, à partir du milieu des années 1980 correspond à un désengagement de l'État. Cette représentation mérite d'être déconstruite, non seulement parce qu'elle est historiquement fausse mais aussi parce que qu'elle implique des confusions en termes de définitions et de temporalités.

La thématique du «désengagement de l'État» amalgame deux discours qui peuvent sembler complémentaires mais qui renvoient à deux réalités différentes. Dans le premier discours le désengagement signifie l'abandon par l'État de certaines de ses missions ou prérogatives au profit du secteur privé. En d'autres termes, la période de décentralisation serait contemporaine et fondamentalement liée à la conversion des élites politiques aux sirènes du libéralisme à partir des années 1980. Dans le second discours, le désengagement signifie l'abandon par l'État de la légitimité politique de son action au profit des élus locaux, tirant leur légitimité du suffrage universel. On identifie ici le transfert de compétence à une perte de légitimité d'action.

Partons des chiffres pour ce qui concerne tout d'abord le rapport public/privé. En dépit des différences parfois importantes entre les multiples rapports sur l'évolution de la fonction publique depuis 1982, tout le monde est au moins d'accord sur un point : le nombre de fonctionnaires n'a pas cessé d'augmenter en France depuis le début des années 1980 et ce jusqu'en 2011. Certes, c'est bien la décentralisation qui a tiré une grande partie de la croissance des emplois publics, mais l'administration centrale n'a pas vu diminuer son nombre de fonctionnaires pour autant. Entre 1982 (acte I) et 2003 (acte II), l'emploi public a cru de 24%, les recrutements étant naturellement tirés par les collectivités territoriales (+ 42%) et les hôpitaux (+ 28%) mais aussi par l'État (+ 14%)²². La mise en place, à partir du milieu des années 2000 d'une politique de réduction des effectifs, que l'on attribue généralement à la révision générale des politiques publiques (RGPP) mais qui est en fait antérieure, ne se traduit pas par une baisse du nombre de fonctionnaires, en dépit de l'importance des emplois supprimés sous le gouvernement Fillon (entre 150 000 et 500 000 selon les sources)²³. En effet l'acte II de la décentralisation a induit une hausse significative de la fonction publique territoriale (+ 40% entre 1998 et 2008). On estime que 25% des recrutements de la FPT entre 2005 et 2008 n'étaient pas liés à des transferts de compétence. Pour ce qui concerne le ministère de l'Équipement proprement dit, qui a été avec les Finances,

²¹ Meillerand, Marie-Clothilde, *Penser l'aménagement d'une métropole au XX^e siècle. Enjeux territoriaux, acteurs locaux et politiques publiques dans la région lyonnaise*, Université de Lyon II, thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, 2010

²² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000089-la-fonction-publique-en-2005>

²³ http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-nombre-de-fonctionnaires-a-cesse-de-croitre-en-france_237899.html

l'un des ministères qui a été le plus touché en termes d'effectifs par la décentralisation, un rapport d'audit supervisé par Bruno Durieux en 2007²⁴ donne les chiffres suivants. 114 841 agents en 1983 (État, départements, régions, communes et EPCI) 123 652 agents en 2005 (idem). Bien entendu les chiffres rendus publics en juin 2012 tendent à démontrer que pour la première fois depuis 1982 les effectifs de la fonction publique sont en baisse, notamment parce que la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH) ne recrutent plus. Il est cependant beaucoup trop tôt pour analyser cette rupture de la courbe de croissance et évidemment impossible de l'analyser en lien avec la décentralisation ou la RGPP²⁵.

Qu'est-ce que les historiens peuvent apporter pour nourrir ce débat ? Peut-être rappeler que le service public est une notion historiquement très complexe et qui ne s'est pas construite de manière linéaire²⁶. Pour se limiter au champ de l'Équipement, il faut souligner que la plupart des grands services publics ont été réalisés dans le cadre de l'économie de marché, comme le démontrent la construction du réseau ferré, l'adduction d'eau ou la gestion des services d'autobus à partir des années 1920-1930. La création de la SNCF en 1937 par exemple n'était pas l'aboutissement logique et naturel d'une histoire du chemin de fer qui irait naturellement du privé au public mais une étape importante de la régulation économique d'un secteur dans lequel l'État intervenait dès le XIX^e siècle²⁷. On peut rappeler également qu'en matière de transports comme en matière d'urbanisme, la tutelle de la puissance publique et le poids de la réglementation définissaient une forme d'économie mixte dès la Belle Époque. La loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, qui est l'une des grandes lois d'aménagement du territoire contemporaine de la loi *Defferre*, est ainsi à la fois une loi qui réaffirme la tutelle de l'État sur les transports intérieurs et qui reconnaît que l'État ne peut pas tout faire. Claude Martinand, qui a rédigé cette loi en grande partie, distingue ici la notion de « service public des transports » et celle de « service de transport public »²⁸. Pour le dire autrement, poser la question du désengagement de l'État en opposant de manière binaire le secteur public au secteur privé c'est ne rien comprendre à la complexité des modalités de régulation du champ de l'Équipement.

Évoquons maintenant le rapport centre/périphérie, c'est-à-dire l'idée que la décentralisation se traduit par un désengagement de l'État au profit des collectivités locales. Là-encore, les chiffres conduisent à nuancer l'idée d'une rupture majeure. Selon le rapport Durieux cité plus haut, l'effectif réel du ministère

de l'Équipement passa de 92 256 personnes (1983) à 96 553 personnes (2005). S'il y a bien eu un transfert de compétences du ministère en direction des collectivités territoriales il ne s'est pas traduit jusqu'au milieu des années 2000 par une baisse d'effectifs du ministère. En revanche, le nombre de fonctionnaires de l'administration centrale a bien baissé, passant de 3 606 agents (1981) à 3 470 agents (2005) soit une variation de - 3,77%. Dans le même temps, le nombre d'agents employés dans le domaine de l'Équipement par les régions passait de 50 à 904 et celui des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de 0 à 1 617. Pour les départements la situation est beaucoup plus complexe puisque les effectifs payés sur le budget départemental et sur le budget de la DDE sont difficiles à délimiter selon les périodes. La fameuse notion de « mise à disposition », qui a été clarifiée par l'article 30 de la loi du 2 décembre 1992, était en réalité engagée depuis un décret du 31 juillet 1985²⁹. Le plus important dans l'affaire n'est sans doute pas de mesurer le rapport centre/périphérie que de mesurer le poids des effectifs sur le terrain. Au début des années 1980, on comptait 3 500 agents en administration centrale et 88 650 en service déconcentré (principalement en DDE). Le rapport n'avait guère changé en 2005 : 3 400 en centrale et 93 083 en services déconcentrés. Cette situation, que l'on sait historique dans le champ des Travaux publics depuis les travaux d'André Guillerme, n'était nullement modifiée par la décentralisation des années 1980, le ministère restant d'abord et avant tout un grand ministère du territoire, dont la tutelle technique continuait à s'imposer sur les petites communes et le milieu rural. En d'autres termes, poser la question de la décentralisation en termes de rapport centre/périphérie est inadapté dans le champ de l'Équipement.

²⁴ Durieux, Bruno et alii, *Mission d'audit de modernisation. Rapport sur l'impact de la décentralisation sur les administrations d'État. Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, IGF-CGPC-IGA, juillet 2007*

²⁵ <http://blogs.leseschos.fr/dominique-seux/historique-moins-de-fonctionnaires-a10934.html>

²⁶ Dard, Olivier et Margairaz, Michel (dir), « Le service public, l'économie, la république », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005-3

²⁷ Neiertz, Nicolas, *La coordination des transports en France de 1918 à nos jours*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999

²⁸ Martinand, Claude, « Esquisse d'une conception nouvelle du service et du secteur public à partir de la loi d'orientation des transports intérieurs », *Issues Cahiers de recherche d'économie et politique*, 23, décembre 1985, p. 59-71

²⁹ Selon le rapport de la commission Hoeffel moins de 5% des personnels avaient été transférés des DDE aux conseils généraux au début des années 1990. Cf Rapport d'information de la Commission des lois du Sénat, 239, 1996-1997

QU'EST-CE QUE LA DÉCENTRALISATION POUR UN MINISTÈRE DU TERRITOIRE ?

L'un des paradoxes attendu de ce séminaire est qu'il a souligné à quel point l'idée de décentralisation était présente avant même que la décentralisation ne soit mise à l'agenda du ministère de l'Équipement. Que l'on évoque l'Ancien-régime, les années 1830, les débuts de la III^e République ou les différents champs d'intervention du MRU puis de ses avatars sous la V^e République, la décentralisation apparaît toujours d'actualité, y compris quand l'État renforce le plus sa tutelle sur les politiques d'aménagement. À cet égard, le séminaire a sans doute permis de remettre en perspective les analyses socio-historiques effectuées sur la pré-histoire de la décentralisation, au moment même où elle était remise en débat en France dans les années 1970-1980. Quand Jean-Claude Thoenig dans *Vie et mort de la vicinalité* (1980) ou encore André Guillerme dans *Corps à Corps sur les routes* (1984) évoquent l'implication forte des départements français dans la gestion du réseau routier français entre la Révolution et la Seconde Guerre mondiale, ils soulignent implicitement deux choses. D'une part, il y eut historiquement des alternatives à la centralisation de l'aménagement telle qu'elle s'est construite dans la seconde moitié du XX^e siècle. D'autre part, la Seconde Guerre mondiale a constitué le point de bascule entre une conception décentralisatrice de l'aménagement et une conception centralisée.

Il nous semble, après les trois années de travail conduites sur ces questions que cette conception doit être partiellement nuancée. Certes la Seconde Guerre mondiale porte bien en germes les inflexions des politiques d'aménagement qui se déploieront dans les années 1950 et surtout 1960. Tout y est, la généralisation du permis de construire par la loi du 15 juin 1943, la gestation de la planification urbaine via les groupements d'urbanisme institués par cette même loi, l'institution d'une administration centrale et régionale de l'Aménagement via la Délégation générale à l'Équipement national (loi du 23 février 1941) chargée d'élaborer une politique générale de l'urbanisme et de la construction immobilière en France. Mais cette rupture des années de guerre avait été à la fois largement préparée par les débats et les décisions de l'Entre-deux-guerres (législation sur les lotissements défectueux, décret-loi du 25 juillet 1935 sur les projets régionaux d'urbanisme). Il fallut *de facto* attendre la seconde moitié des années 1950 et la pression urbaine pour que les conditions d'un véritable encadrement administratif et technique de l'aménagement soient réalisées. La rupture,

comme le montrent aujourd'hui les recherches sur les Trente Glorieuses, se situe moins en 1940 qu'en 1955³⁰.

Les décentralisateurs au temps de l'État bulldozer

Le séminaire a aussi permis de revisiter nos certitudes sur les années de gestation du ministère de l'Équipement. Cette époque, qui pour les agents du ministère constitue la pré-histoire de l'Équipement, n'est pour les historiens qu'une étape importante de la construction des politiques publiques d'aménagement dont on ne doit pas surestimer la cohérence. C'est sans doute un effet pervers de la sociologie des organisations que d'avoir surévalué la rupture de 1966 et le fameux « coup de force des technocrates », c'est-à-dire des ingénieurs des Ponts et Chaussées dans la construction du champ de l'Équipement. Les analyses de Jean-Claude Thoenig restent essentielles pour expliquer comment le ministère a été construit en 1966 par fusion de la Construction et des Travaux publics, puis, à partir de 1967, par l'organisation d'un service territorial nouveau et performant (la DDE) et par la focalisation du travail sur la ville. Nos travaux collectifs ne peuvent ici que vérifier la plupart des conclusions de Jean-Claude Thoenig, tirées de ses centaines d'heures d'entretiens auprès des ingénieurs des Ponts en poste entre les années 1965 et 1970. En dépit de la cohérence indéniable du projet, la toute puissance des ingénieurs des Ponts à cette époque doit être nuancée. Elle se heurtait *de facto* à des revers sérieux, en particulier quand il s'agissait d'imposer aux élus et aux administrations locales des échelles nouvelles d'intervention multi-communales ou régionales. Les directions régionales de l'équipement (DRE) furent bien créées dans les années 1967-68 mais elles restaient de petits services, sans poids décisionnel, à l'inverse des DDE et à l'exception peut-être de la région parisienne. De la même manière, l'intercommunalité demeurait un vœu pieux, en dehors des quelques communautés urbaines et des syndicats communautaires de villes nouvelles, dont la recherche a démontré récemment qu'ils étaient en partie contrôlés par les élus locaux³¹. En d'autres

³⁰ Bonneuil, Christophe, Pessis, Céline, Topçu, Sezin (dir), *Une autre histoire des Trente Glorieuses, Modernisation, alertes environnementales et contestations du 'progrès' dans la France d'après-guerre (1945-1968)* Actes des 12 et 13 septembre 2012, EHESS, Centre Koyré, RUCHE, AHPNE du colloque de l'EHESS de septembre 2011, à paraître.

³¹ Desage, Fabien, « L'institutionnalisation des communautés urbaines : Dessins et impasse d'un volontarisme réformateur (1964-1971) », *Genèses*, 80, 2010, p. 90-113

termes, nous aurions sans doute intérêt à ne pas associer de manière systématique la rupture quantitative dans le champ de la construction et des infrastructures, qui caractérisaient les années 1955-1975 et les réformes organisationnelles de l'État à la même période.

Les grands témoins ont fourni à cet égard des clés d'interprétation pour partie inédites. À l'instar de Pierre Mayet, Robert Lion ou Michel Rousselot, beaucoup disaient en 2012 avoir eu le sentiment d'être « décentralisateur » dans les années 1960 et 1970, c'est-à-dire au moment précis où l'on considérait que l'Équipement était en France le plus centralisé. Qu'est ce que cela signifie ? Leur mémoire leur joue-t-elle des tours ? Reconstruisent-ils l'histoire pour apparaître comme des précurseurs de la décentralisation Defferre ? Peut-être, mais on peut aussi prendre leur témoignage au pied de la lettre et considérer qu'ils ont dès cette époque réfléchi à l'articulation nécessaire entre les nouvelles politiques d'aménagement et l'implication des territoires politiques locaux.

On peut en effet considérer que la décentralisation s'est imposée à cette génération d'aménageurs et de fondateurs du ministère à deux niveaux.

D'une part, ils ont adhéré à la résurgence de la décentralisation bonapartiste telle que l'a formulée au début des années 1960 Michel Debré. Rappelons-nous en effet que, sous le Second Empire, la reprise en main politique du territoire s'était accompagnée d'un décret dit de « décentralisation administrative » (25 mars 1852) fondé sur deux idées reprises par les gaullistes dans les années 1960. Le premier principe consiste à dissocier l'action politique de l'action administrative, la première relevant exclusivement du centre, la seconde pouvant et devant être décentralisée. Le second principe vise à déléguer la signature du ministre au préfet. Ces idées, Michel Debré les reprit et les systématisa entre 1959 et 1962. Lorsqu'il est intervenu dans le séminaire, Jérôme Monod, qui s'occupait à l'époque de la Mission Languedoc, a parlé d'une période où tout semblait possible.

Après le départ de M. Debré et en dépit de la prudence de Georges Pompidou à l'endroit des élus locaux, la « décentralisation administrative » progressait et sous-tendait la réorganisation des services au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Équipement ou encore de la Culture entre 1962 et 1970. Faut-il appeler ce mouvement « déconcentration » comme nous le suggèrent les juristes, pour mieux l'opposer

à la décentralisation des années 1980 ? On peut penser, à l'issue du séminaire, que nous n'avons pas intérêt à considérer comme synonymes « déconcentration » et « décentralisation administrative ». Si les témoins appellent « décentralisation » ce que nous pourrions appeler « déconcentration » c'est parce qu'ils considèrent, avec justesse que la décentralisation administrative, comme la future décentralisation politique, rapproche la décision des territoires. Ils nous invitent à considérer que la décentralisation administrative n'est pas l'envers de la décentralisation mais bel et bien sa matrice. Jean-Claude Colli, par exemple, explique que des modérateurs sont apparus au sein des DDE en 1980, en réponse aux critiques virulentes du rapport Aubert (1977).

Par ailleurs, à un autre niveau, on peut considérer que les technocrates des années 1960-1970 étaient convaincus de la décentralisation non seulement administrative mais aussi politique. Les grands projets d'aménagement des années 1960 (les zones à urbaniser en priorité décidées par l'État, les autoroutes, les aéroports, etc.) les ont amené à constater que l'action politique ne pouvait rien contre l'inertie des pouvoirs locaux quand bien même il y avait consensus sur la nécessité de cette action, comme le démontrent les questions d'équipements en région parisienne qui font globalement consensus dans toute la classe politique. Pour des témoins comme Pierre Mayet, qui considère que la Commission des villes du Plan a été un lieu essentiel de la prise de conscience de la nécessité d'une décentralisation politique, l'enjeu n'est pas de penser comment résorber l'opposition entre l'administration centrale et les élus locaux mais au contraire comment réaliser l'association de ces élus avec l'administration centrale, comment permettre aux élus de soutenir et de porter les projets. À la charnière des années 1960 et 1970, le champ de l'Équipement prenait conscience de l'importance et de la spécificité de la question de la gestion et de l'exploitation des équipements, au-delà de leur simple programmation.

En ce sens, il faut aussi sans doute revisiter l'opposition convenue entre les réflexions du Club Jean Moulin (en dehors de l'État) et les réflexions internes au champ de l'Aménagement (Groupe 1965, Datar, Commission des villes du V^e Plan). La décentralisation n'était pas dans les années 1960 une alternative à la création du ministère de l'Équipement, elle était son complément naturel.

Il est un point cependant sur lequel les aménageurs des années 1960 se sont sans doute trompés, c'est l'avenir politique du territoire.

La décentralisation ou l'échec de la refonte territoriale

En évoquant son travail actuel de consultant auprès des autorités chinoises, Pierre Mayet nous a expliqué qu'il lui semblait retrouver l'atmosphère des grands chantiers des années 1960-1970 en France. La nécessité des grands aménagements était induite par le développement économique du pays. On sait qu'au-delà de la fiction relative des Trente Glorieuses – période économique qui connut aussi des crises et des ralentissements au moment de la guerre de Corée et de la guerre d'Algérie – le taux de croissance du PIB fut à de nombreuses reprises supérieur à 5% par an durant les 15 premières années de la V^e République. Il est clair que les fondements économiques de cette croissance, c'est-à-dire l'industrie des biens de consommation et la création de grands complexes industrialo-portuaires, ont impacté directement l'aménagement du territoire (décentralisation industrielle pour la France de l'Ouest, aménagement de la Basse-Seine, développement de l'agglomération parisienne et des grandes agglomérations de province, complexes industrialo-urbains à Dunkerque, Fos, Nantes-Saint-Nazaire, etc.). Les nouveaux besoins d'aménagement se caractérisaient par un changement d'échelle et c'est ce changement d'échelle qui conditionnait le lien entre décentralisation et Équipement.

Les premiers grands projets lancés sous la IV^e République butaient en effet sur la difficulté pour les services de l'État à coordonner les acteurs à une échelle multi-communale, à l'exemple de la ville nouvelle de Massy-Antony lancée en 1956 mais qui ne démarra vraiment qu'au début des années 1960. Dès lors, il apparaît que les grands projets d'aménagement nécessitaient un processus de reconfiguration territoriale concernant à la fois l'État et les collectivités locales. À l'échelon de l'État, il s'agissait de créer les conditions d'une meilleure coordination des services déconcentrés, par le biais d'administrations de mission, dont la caractéristique essentielle

était moins la légèreté que leur caractère spécialisé et éphémère dans le temps. Cette décentralisation administrative de l'aménagement prenait des formes diverses : Mission Languedoc, Communautés urbaines sous l'égide des préfets, sociétés d'économie mixte sous tutelle de la Caisse des dépôts et consignations, établissements publics d'aménagement pour les villes nouvelles, etc.

Mais, parallèlement à ce mouvement de réorganisation/décentralisation de l'État, on cherchait également à reconfigurer les territoires politiques, nécessairement partenaires de l'aménagement. L'idée, un temps caressée par les aménageurs, de décisions imposées aux élus, tourna vite court et dès la seconde moitié des années 1960, de nombreuses voix s'élevaient pour associer les élus concernés au sein de nouvelles structures territoriales de dimension intercommunale. À dire vrai, le terrain avait été ici préparé par les ordonnances prises entre 1957 et 1959 qui créaient les SIVOM et les districts. L'histoire de l'application de ces ordonnances reste encore à éclairer mais force est de constater que l'État a remis la question de la réforme territoriale sur l'agenda politique à de nombreuses reprises : les métropoles d'équilibre en 1963-1964, les communautés urbaines en 1966, le projet de loi *Fouchet* en 1968, repris en partie par la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions de communes, la loi du 10 juillet 1970 sur les syndicats d'agglomération nouvelle, etc. À ce propos, on aurait sans doute intérêt à lire l'histoire de l'aménagement au prisme de l'Intérieur. Comment par exemple ne pas souligner l'intérêt de la carrière politique d'un Raymond Marcellin, ministre délégué au Plan et à l'Aménagement du territoire (1967-1968) avant d'occuper dans quatre gouvernements successifs le poste de ministre de l'Intérieur (mai 1968-février 1974) ?

D'une certaine manière, comme l'avaient très bien souligné les *Annales de la recherche urbaine* dans un numéro d'octobre 1985 consacré à la décentralisation Defferre³², la décentralisation des années 1980 se traduisait par un abandon tacite de cette conception de la décentralisation qui signifiait une recomposition des territoires politiques. Certes, avec la loi *Defferre*, la région s'est émancipée,

³² Querrien, Anne, Worms, Jean-Pierre, « Pouvoirs locaux », *Annales de la recherche urbaine*, 28 octobre 1985

mais comme la journée d'études de juin 2010 sur les EPR l'a démontré, les choses étaient déjà en marche sur le terrain, en particulier dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis le milieu des années 1970. En réalité, la décentralisation Defferre a contribué à enterrer pour une vingtaine d'années le développement de l'intercommunalité en France, dont le rapport Guichard de 1976 avait pourtant souligné l'urgence. C'est là sans doute la véritable défaite de l'Équipement si tant est qu'on puisse juger ce type de questions à travers des simples rapports de force. Bien évidemment la loi *Chevènement* de 1999 a redonné un second souffle à l'intercommunalité mais dans un contexte économique relativement différent, l'enjeu étant moins le développement des territoires que leur bonne gouvernance dans un contexte de reconversion économique et de mise en concurrence des agglomérations à l'échelle européenne.

Au terme de ce bilan du travail, il nous semble évident que si la décentralisation constitue sans doute un faux problème pour l'Équipement à l'époque de la loi *Defferre*, il n'en reste pas moins évident que travailler sur les représentations de la décentralisation internes et externes au ministère est particulièrement riche d'enseignements.

Ce que nous avons ainsi appris de ces trois années, c'est que l'on ne pouvait pas opposer aussi facilement qu'il n'y paraissait la génération Vallemont, la génération Mayet et la génération Pébereau, pour prendre trois noms qui résonnent encore dans ces murs. On sait que les administrations centrales sont très sensibles aux organigrammes, aux nominations et aux évictions, aux décrets d'attributions et à tant d'autres détails de l'histoire administrative qu'ignore totalement le commun des mortels. Ces détails sont certes essentiels pour comprendre comment une majorité politique se saisit du champ de l'Équipement et le fait évoluer pendant une durée déterminée. Mais à trop souligner le rôle du politique, on en oublie souvent de rappeler combien l'aménagement national ou local dépend de conditions économiques et sociales qui relèvent d'autres enjeux, d'autres échelles et d'autres temporalités.

Si le ministère de l'Équipement a ainsi été créé en 1966 pour accompagner la mutation des villes françaises et l'adaptation

des infrastructures au Marché commun, force est de constater que la question n'était pas réglée en 1982. Oublier cet arrière-plan de l'histoire de la décentralisation, c'est tout simplement prendre au pied de la lettre le discours politique de 1982 et considérer que la décentralisation était une fin en soi, alors qu'elle n'a été qu'un moyen de développement de l'aménagement du territoire.

Deux prolongements de ce travail semblent aujourd'hui envisageables.

Le premier consisterait à mieux comprendre ce qui se joue à travers la décentralisation, dans le rapport entre État et société. Dans le sillage des travaux de Maurizio Gribaudi et de Pierre Rosanvallon, il s'agirait d'analyser pour le second XX^e siècle les modalités de perméabilité entre l'appareil d'État et les groupes économiques et sociaux (chambres de commerce et d'industrie, syndicats professionnels, conseils économiques et sociaux) qui sont les partenaires de l'État depuis le XIX^e siècle et les co-producteurs des politiques publiques.

Une seconde piste, dans le sillage des travaux de Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclerc ou Laure Quennouëlle consisterait à reprendre la question du point de vue des « serviteurs de l'État ». Il conviendrait en effet de compléter les témoignages recueillis auprès des décideurs pendant ce séminaire par une analyse plus systématique des réactions et des positions des agents de l'Équipement, soit par le biais de leurs représentants syndicaux (Fédération de l'Équipement) soit par des études de cas réalisés sur les DDE des années 1970-1980. Dans un article récent, faisant le parallèle entre l'historiographie de l'État de part et d'autre de l'Atlantique, la sociologue Sarah Gensburger indiquait que la recherche contemporaine s'éloignait du prisme centre/périphérie qui avait caractérisé les travaux des années 1960-1970³³. Ce que nous avons voulu démontrer à travers ce séminaire c'est que la décentralisation n'est pas simplement un chiffon rouge que l'État agit à dates régulières devant ses administrations mais un des fils conducteurs de la construction des politiques publiques qui mérite de conserver une actualité historiographique. ★

³³ Gensburger, Sarah, « Contributions historiennes au renouveau de la sociologie de l'État. Regards croisés franco-américains », *Revue française de sociologie*, 2011, 3, pp. 579-602

La transition décentralisatrice de l'aménagement

Synthèse des travaux de l'année 2011-2012 du séminaire
« Aménagement et décentralisation »

Thibault TELLIER

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille III, IRHIS-CHS

Il me revient de vous présenter la synthèse de la troisième année du séminaire. Il s'agit à proprement parler de la fin de ce séminaire, mais non de l'achèvement de ce travail de recherche mené avec la collaboration du Comité d'histoire, qui avait pour but de renouveler les approches concernant l'histoire de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

La troisième année a été l'occasion d'un resserrement de la focale sur ce que nous avons appelé « la transition décentralisatrice » de l'aménagement. Jusqu'ici, la longue durée avait été privilégiée afin de ne pas s'enfermer dans une histoire qui aurait pu apparaître surtout comme une histoire administrative de l'aménagement du territoire. L'objectif avait été plutôt de replacer cette histoire dans une approche globale qui prenne en compte les évolutions, en particulier sociales et politiques, de la France à l'époque contemporaine. De ce point de vue, les interventions sur le XIX^e siècle, comme celle de Frédéric Moret sur le modèle britannique, ont montré l'importance d'une perspective bâtie sur la longue durée. Mais cette approche a aussi montré ses limites, en particulier pour ce qui concerne l'usage du mot « décentralisation ». Pour Frédéric Moret et Sylvie Aprile, il est par exemple préférable de ne pas employer le mot de « décentralisation » pour appréhender la réforme municipale britannique de 1835.

Le fil rouge de cette troisième année a donc été de s'en tenir à la période marquée par la fin des Trente Glorieuses.



©MEDDE

Il s'est agi, au cours des séances du séminaire, de mieux comprendre comment cette perspective décentralisatrice s'est progressivement développée au sein des institutions et des responsables du ministère en charge de ces questions. Comme le notait Loïc Vadelorge il y a un an au cours de la précédente séance de restitution, « *il n'y a pas d'année zéro en histoire et pas non plus d'acte I ou de « révolution » de la décentralisation* »¹. Ainsi, le vote des lois sur la décentralisation en 1982 n'était pas seulement dicté par une volonté politique émanant du nouveau pouvoir, mais il était également le fruit d'un processus complexe qui puisait ses racines au début de la Seconde Guerre mondiale.

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons privilégié au cours de cette année de séminaire trois entrées principales qui formeront la trame de mon intervention :

- ★ la réflexion historiographique sur la période étudiée et en particulier sur la fin des Trente Glorieuses ;
- ★ l'étude de quelques pratiques décentralisatrices avant la décentralisation ;
- ★ l'apport des témoins dans la recherche historique.

¹ Loïc Vadelorge, « Angles morts historiographiques et « autre histoire » de l'aménagement : 1940-1970 », p. 1.

RÉFLÉXION HISTORIOGRAPHIQUE SUR LA PÉRIODE ÉTUDIÉE EN PARTICULIER LA FIN DES TRENTE GLORIEUSES

Comment revisiter l'histoire de l'aménagement durant les Trente Glorieuses à l'aune de la question décentralisatrice et plus largement de l'évolution des rapports entre l'État et les collectivités locales après la Seconde Guerre mondiale ?

Comme l'a rappelé Loïc Vadelorge au cours de la première séance du séminaire, il est nécessaire de prendre en compte de nouvelles études sur la période. Ainsi, le colloque sur « *Une autre histoire des Trente Glorieuses* », qui s'est tenu récemment à Paris, a montré que le « consensus modernisateur » de l'après-guerre avait aussi été une manière de faire oublier l'histoire des résistances aux politiques publiques imposées par l'État.

À ce sujet, l'une des suggestions faites par Loïc Vadelorge lors de cette séance était de partir des collectivités territoriales pour faire l'histoire de l'aménagement afin de ne pas se focaliser sur l'État lui-même. S'intéresser aux processus d'adhésion à la modernisation et aux résistances qui ont pu s'exercer ici et là aux projets de modernisation présentés par l'État apparaît comme une piste de recherches extrêmement féconde. De ce point de vue, on pourrait analyser les rapports entretenus entre les représentants du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et les municipalités, par exemple concernant les plans de reconstruction. Ceci permet également de saisir l'échelon local, autrement que dans des rapports traditionnellement duaux d'opposition ou de soumission entre les uns et les autres. On peut sur ce point se référer aux travaux de Patrick Le Lidec sur l'Association des maires de France. On pourrait faire la même chose à partir des débats qui ont eu lieu au Sénat, qui représente traditionnellement les collectivités locales. Comme l'a également souligné Loïc Vadelorge, « *le prisme politique semble pour l'historien le plus prometteur pour restituer l'histoire des résistances sociales aux grands projets d'aménagement* ». On voit tout l'intérêt de croiser les travaux d'histoire politique, les travaux d'histoire de l'aménagement et les travaux de science politique. Ces travaux font apparaître qu'il n'y a pas eu d'âge d'or de l'aménagement malgré la présentation souvent flatteuse de la Datar et de son rôle au plan local.

Pour nourrir cette extension des champs de recherches sur l'histoire récente de l'aménagement, il convient de se livrer à une histoire sociale de l'administration de l'aménagement.

L'histoire récente de l'aménagement montre qu'il ne s'agit pas d'un mouvement homogène, nourri d'un même élan par ceux qui en eurent la charge. Il serait nécessaire de développer les recherches sur les modifications des pratiques professionnelles au gré de l'évolution de l'architecture institutionnelle du ministère. Les réflexions ont porté sur l'histoire des corps, sur les rapports entre les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les ingénieurs des Travaux publics de l'État. Quel a été par exemple le rôle des inspecteurs des Finances comme Robert Lion dans l'évolution de ce ministère ? La question de la « fabrication plurielle » des politiques publiques a été l'un des fils de cette troisième année de séminaire, notamment avec la communication de Julie Gervais sur la fabrication d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées à la fin du XX^e siècle.

L'enjeu du découpage chronologique en rapport notamment avec l'évolution de ces cultures professionnelles est également posé. À ce propos, Antoine Prost affirmait, au sujet des récentes évolutions urbaines de la France, que la réflexion historienne avait été jusque-là « *singulièrement courte* »². Depuis une décennie, de nombreux travaux sont venus éclairer l'histoire des villes du temps présent. À sa manière, ce séminaire a contribué à combler cette lacune avec l'entrée « Aménagement du territoire ». Marie-Clotilde Meillerand, « *Penser l'aménagement d'une métropole au XX^e siècle. Enjeux territoriaux, politiques publiques et acteurs locaux dans l'agglomération lyonnaise* », ou Gwenaëlle Le Goullon « *Les grands ensembles en France : genèse d'une politique publique, 1945-1962* », ont mené des travaux sur les années 1950-1970. Plus rares toutefois sont ceux qui abordent les années 1980, comme Benoît Bréville avec sa thèse intitulée « *Inner city montréalais et banlieue parisienne, politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine. Années 1960-début des années 2000* ». Le dépassement chronologique de la période dite des Trente Glorieuses a également été abordé au cours des séances.

² Antoine Prost, « Une histoire urgente : le temps présent des villes », *Vingtième siècle*, « Villes en crise ? », oct. déc. 1999, p. 125.

Franchir le cap des années 1970

Il convient ici de s'interroger principalement sur la manière dont on est passé d'une politique d'aménagement en période d'expansion à une politique qui, en temps de crise, peut avant tout apparaître comme une politique de compensation sociale ; De ce point de vue, la décennie des années 1970 apparaît essentielle pour comprendre et analyser les transitions qui ont abouti en partie, au début des années 1980, à la mise en œuvre de la politique de la ville qui s'est inscrite clairement dans une lutte contre les différents aspects de la crise économique, sociale et territoriale qu'a connu la France. Au cours du séminaire, il a été question à plusieurs reprises de pistes de recherches concernant la mise en œuvre d'une politique de keynésianisme spatiale sur toile de fond décentralisatrice.

En terme historiographique, les chercheurs ne partent pas de rien. Il existe des travaux sur les années 1970, comme ceux de Loïc Vadelorge sur l'histoire de la politique publique des villes nouvelles (2008), de Marie-Claude Blanc-Chaléard « *Des bidonvilles à la ville* » (2008) ou d'Isabelle Backouche³. Jusqu'à maintenant, certains angles ont été privilégiés comme les luttes urbaines. Les travaux de Lilian Mathieu⁴, de Xavier Vigna⁵ ou de Michelle Zancarini-Fournel⁶ peuvent, être cités. Sans doute dans la mémoire collective, les luttes menées par les ateliers populaires d'urbanisme ont-elles laissé beaucoup plus de traces que l'action du fonds d'aménagement urbain (FAU). Dans la plupart des leviers du début des années 1970, le « *Faire de la politique autrement* »⁷ renvoie en réalité à un « Faire de l'urbanisme autrement » qui transcende de fait les coupures traditionnelles entre les politiques des grands ensembles, les villes nouvelles et la résorption de l'habitat ancien. Pour autant, connaît-on réellement les changements intervenus au cours de cette décennie en terme de suivi administratif des politiques d'aménagement ? Au regard de la production scientifique sur le sujet, il est permis d'en douter.

À cet égard, l'étude de la décennie 1970 peut s'avérer pertinente pour la connaissance de notre sujet plus généralement pour l'histoire urbaine du temps présent. Explorer cette période charnière permet en effet de remettre dans une perspective de moyenne durée les politiques d'aménagement du territoire

ainsi que la définition des lois de décentralisation votées durant le septennat de François Mitterrand.

Des pistes de recherches ont été suggérées par le séminaire autour des thèmes suivants :

- ★ Les nouveaux cadres de l'action publique ;
- ★ Aménager autrement ?
- ★ La question des sources.

Les nouveaux cadres de l'action publique

Le cadre de vie : une nouvelle conception de l'aménagement qui prenne en compte la protection de la nature ?

Le cadre de vie devint l'un des thèmes récurrents des travaux préparatoires aux VI^e et VII^e Plans qui couvraient les années 1970. Il faut s'interroger sur les changements que cela a produit ou non en termes de pratiques d'aménagement et d'administration territoriale. Si l'on en croit le premier ministre en charge de ces questions, Robert Poujade (Le ministère de l'Impossible), l'affaire n'était pas entendue du tout.

Il a fallu attendre la mise en place du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1978 pour constater une réelle redéfinition des missions de l'État en matière d'aménagement. La notion de cadre de vie était systématiquement mise en avant par Michel d'Ornano au cours de ses interventions. Son ministère tenta effectivement de fusionner le point de vue des uns et des autres en proposant une autre manière de concevoir l'aménagement. L'architecture institutionnelle fut également modifiée, avec la création des Délégations régionales à l'architecture et l'environnement.

³ Isabelle Backouche, *Analyser le changement urbain. Les abords des monuments historiques en France (1943-1979)*, thèse d'HDR, sous la direction d'Annie Fourcaut, 2011.

⁴ Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Textuel, coll. « Encyclopédie critique », 2010.

⁵ Xavier Vigna, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 380 p.

⁶ Michelle Zancarini-Fournel, *Le Moment 68 : une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008, 314 p.

⁷ Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement, les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/ADELS, 2005.

De nouveaux modes de relations de l'État avec les territoires

Avec la référence au cadre de vie, la participation devenait un élément déterminant dans les référents gouvernementaux relatifs aux modes d'administration territoriale. La multiplication des rapports qui reprenaient ce thème de la participation citoyenne témoignait de la volonté de l'État de modifier ses principes d'intervention au plan local. En janvier 1976, Pierre Delmon, Président des Houillères du Nord Pas-de-Calais, remettait au Premier ministre un rapport intitulé « *La participation des Français à leur cadre de vie* ». D'autres rapports ; comme le rapport Peyrefitte de 1977 « *Réponses à la violence* », abordaient également à leur manière la question de la participation, y voyant une condition de l'amélioration de l'action publique.

Mais la participation était-elle un trompe-l'œil de l'action publique ?

La question des rapports de l'État et les pouvoirs locaux traversait en réalité l'ensemble de la décennie, plus sous forme de questions que des réponses. Le début des années 1970 s'ouvrit par la volonté du nouveau Président de la République Georges Pompidou, élu en avril 1969, de « solder les comptes » avec l'héritage gaulliste après l'échec du référendum sur la régionalisation qui avait précipité le départ du Général de Gaulle. Durant la seconde partie de la décennie, celle qui correspondait au septennat de Valéry Giscard d'Estaing, le rapprochement des administrations publiques avec les élus locaux prenait surtout l'aspect de questionnements via la production de plusieurs rapports dont celui, connu, d'Olivier Guichard en 1976. La fin du septennat présidentiel fut toutefois marquée par une nette volonté d'accélérer les prises de décision. Sur ce point, la connaissance historique est encore lacunaire. On perçoit toutefois la logique du processus et la scansion qui en découlait : le rapport Guichard (1976), le rapport Aubert établi à partir d'un questionnaire adressé aux maires par le Premier ministre, Raymond Barre (1977). Ce questionnaire comportait 15 questions articulées autour de quatre thèmes majeurs : comment et jusqu'où alléger la tutelle de l'État ? Faut-il revoir le partage des compétences entre la commune et l'État ? À partir de quels principes réaménager

les finances communales ? Comment organiser l'avenir de la coopération intercommunale ? Ces questions contribuaient de fait à la mise en chantier d'une redéfinition des rapports entre l'État et les pouvoirs locaux : fallait-il renforcer le rôle des élus locaux ?

L'exploitation du questionnaire nourrit le projet de loi présenté en 1980 par le ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet. Les grandes lignes de ce projet qui ne déboucha pas, compte tenu de l'alternance de 1981, annonçaient toutefois très largement les lois de décentralisation qui furent votées au début du septennat de François Mitterrand. Les propositions qui y étaient faites peuvent en effet être qualifiées de « matrice indiscutable » des lois préparées sous l'autorité de Gaston Defferre⁸. Le rôle joué par Pierre Richard, ancien conseiller de Valéry Giscard d'Estaing à l'Élysée jusqu'en 1978, comme directeur général des collectivités locales de part et d'autre de l'alternance s'avéra également déterminant⁹. L'étude de certaines lois, comme celle concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), devrait également faire l'objet de travaux concernant l'évolution des relations entre l'État et les élus locaux à la fin de la décennie 1970. Sur le plan financier, la DGF a autonomisé un peu plus les élus locaux.

Aménager autrement ?

La question est de savoir comment l'évaluation économique s'est installée au cœur du fonctionnement de l'appareil d'État pour rationaliser l'action publique. Quels processus conduisent la science économique à devenir un savoir mobilisé pour gouverner l'action publique et « moderniser » la gestion administrative, en particulier dans les domaines qui sont les nôtres ? Le service des affaires économiques et internationales (SAEI) publia ainsi plusieurs rapports sur les conditions optimales de réalisation d'opérations d'aménagement du territoire ainsi que sur le rapport de

⁸ Loïc Vadelorge, « Les temporalités de la décentralisation, Éléments de réflexion pour la journée d'études du 8 juin 2009 consacrée à L'Équipement et la décentralisation (1981-1992) », p. 10, inédit.

⁹ Entretien conduit par Thibault Tellier avec Pierre Richard le 13 mai 2009 dans le cadre de la préparation de la journée d'études sur la décentralisation organisée par le comité d'Histoire du ministère de l'Écologie.

l'État avec les collectivités locales¹⁰. Il s'agit d'une piste de recherches importante dans l'appréhension de l'évolution des politiques d'aménagement au cours de la fin des Trente Glorieuses.

Dans les réflexions sur la décentralisation et la déconcentration, l'idée générale pour le ministère de l'Équipement était de ne plus agir de manière catégorielle, mais au contraire de manière transversale avec la diversité des acteurs concernés. Il s'agissait aussi de repenser l'action de l'État dans une perspective de déconcentration comme l'atteste la citation de Robert Poujade : *« L'ambition ministérielle n'est pas de multiplier les services de l'État mais d'optimiser les relais territoriaux de son action »*.

Les années 1970 ont constitué également une période charnière entre une vision centralisatrice de l'aménagement (le rôle de la Datar et, avant elle, celui du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) et les années 1980 durant lesquelles la contractualisation est devenue un mode d'action prioritaire de l'action de l'État en direction des territoires (politique de la ville, contrats de Plan État-région).

Olivier Guichard indiquait, le 7 février 1973, dans une circulaire aux préfets que *« L'aide que l'État pourra apporter à ces villes moyennes devra prendre la forme de contrats d'aménagement »*, comme l'a rappelé la Journée d'études sur la politique des villes moyennes en septembre 2011.

Les modes de contractualisation entre l'État et les collectivités locales se multipliaient au cours de la première partie des années 1970 : contrats de plan entre l'État et les communautés urbaines ; contrats de pays ; chartes culturelles ; programmes d'action foncière, contrats verts, contrats en faveur des immigrés ; contrats villes moyennes. Plusieurs fonds d'aide à l'investissement étaient créés : le fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement (FIANE), le fonds d'intervention d'aménagement du territoire (FIAT), le fonds d'intervention culturelle (FIC), ou encore le fonds d'aménagement urbain (FAU). De nouvelles approches d'aménagement et de gestion du territoire étaient ainsi adoptées.

Par exemple, afin de donner une unité à l'ensemble des opérations d'aménagement urbain engagées par les pouvoirs publics, fut mis en place par décret du 24 août 1976 le fonds d'aménagement urbain. Ce dispositif, sous réserves de travaux de recherches ultérieurs, apparaît fondamental dans la manière dont on appréhendait la question urbaine à la fin des Trente glorieuses. L'analyse historique que l'on peut en faire conduit à s'interroger à la fois sur les échelles (une large place laissée au local) ainsi que sur les différents modes d'action publique comme par exemple la contractualisation.

La question des sources

Il ne s'agit évidemment pas ici de livrer une analyse exhaustive des archives publiques disponibles pour les années 1970, surtout pour celles qui sont déposées au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, mais plutôt de donner quelques pistes de sources archivistiques susceptibles d'éclairer d'un jour nouveau la séquence chronologique des années 1970. Les sources des collectivités locales ou des syndicats intercommunaux pourraient, à cet égard, être explorées avec intérêt.

Deux sources mériteraient d'être prises en compte en priorité : les archives de l'Union des HLM et celles des sociétés d'économie mixte (SEM).

D'un point de vue plus général, il conviendrait également de travailler dans le détail les fonds d'archives de la Présidence de la République pour la période 1974-1981. La masse conséquente des sources relatives aux questions urbaines et d'aménagement (plus d'une centaine de cartons) laisse entrevoir des pistes de travail fécondes pour les historiens qui s'intéresseront ou qui s'intéressent déjà à l'évolution de ces questions au cours de la période. Des premiers sondages réalisés témoignent de la montée en puissance des thématiques liées à la recherche et à la promotion d'un nouvel art de vivre en ville ainsi que d'une attention plus grande portée aux questions environnementales.

¹⁰ SAEI, *Étude de l'amélioration de la programmation aux niveaux régional et local. Notes de travail relatives à l'analyse du processus de programmation et propositions de moyens à mettre en œuvre, 1972.*

L'étude du fonds présidentiel permet ainsi le croisement des approches, qu'elles soient d'ordre politique (la nécessaire mise en œuvre de nouvelles politiques réglementaires), sociale (l'appel pressant à la refondation de communautés d'habitants désireux de participer à l'amélioration de leur cadre de vie) ou bien encore culturelle (l'évolution des représentations concernant les banlieues à la fin des années 1970)¹¹. Surtout, l'étude de ces sources permet d'envisager les problématiques sous l'angle de la recomposition des politiques publiques à la fin de la période des Trente Glorieuses et de la remise en question de l'État providence tel qu'il fonctionnait jusqu'alors. En parcourant les différents documents, on saisit mieux le glissement d'une politique d'aménagement en temps de crise et les modalités dont le sujet a été travaillé. Une telle étude permettrait en outre d'atténuer la coupure chronologique de 1981.

Depuis plusieurs années, le comité d'Histoire du ministère de l'Écologie et du Développement durable a développé une politique de recueil de témoignages oraux concernant l'histoire de ce ministère depuis sa création en 1966 sous l'appellation de ministère de l'Équipement. Les deux campagnes menées pour les journées d'études sur le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (2007) et sur l'histoire de la décentralisation (2009) ont permis de réaliser un fonds d'archives orales de plusieurs dizaines d'entretiens qui complètent d'autres sources comme le travail réalisé par Sabine Effosse avec Roger Goetz pour le Comité d'histoire économique et financière¹².

Le séminaire a donc été l'occasion de revenir sur l'apport des témoins qui constituent autant de pistes concernant ce que l'on pourrait appeler, au cours des années 1970, la tentation de la décentralisation avant les lois de décentralisation.

DÉCENTRALISER AVANT LA DÉCENTRALISATION

Les prémices de la décentralisation industrielle

Je souhaiterais faire référence à la thèse de Matthew Wendeln. « *Le territoire contesté. L'aménagement du territoire en France, 1934-1968* », thèse en co-tutelle (Herrick Chapman et Marc-

Olivier Baruch) soutenue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) en septembre 2011. En mettant l'accent sur la décentralisation industrielle et en menant sa recherche de part et d'autre de la Seconde Guerre mondiale, Matthew Wendeln remet en cause l'idée communément partagée d'un mouvement qui concernait surtout les collectivités locales et qui démarra après la Seconde Guerre mondiale. L'originalité de la thèse de Matthew Wendeln est au contraire de montrer comment un projet qui avait été impulsé avant-guerre, celui de la décentralisation industrielle, s'est reconfiguré après la Seconde Guerre mondiale dans une visée expansionniste. Ceci corrobore les travaux de Jean-François Eck qui avaient été présentés lors de la seconde année du séminaire.

On peut ainsi dégager deux grandes périodes de mise en œuvre du projet de décentralisation industrielle : les années 1930 et les années 1954-1955. Ces dernières ont été déjà abordées dans le séminaire. Dans les deux cas, on relève, selon l'historien, une forte implication des élus locaux et une intervention moindre de l'État que ce qu'on, a souvent présenté. L'étude des impacts locaux de la politique d'aménagement conduite au cours des Trente Glorieuses doit conduire à réinterroger les temporalités classiques.

La question de la gouvernance

Étudier la décentralisation industrielle est aussi un moyen d'aborder la question de la gouvernance qui apparaît comme l'un des repères essentiels pour une histoire de l'aménagement et de la décentralisation à l'époque contemporaine. Cette analyse montre que l'on n'assistait pas à une opposition caractérisée entre l'État et les collectivités locales, mais plutôt à des formes

¹¹ Archives de la présidence de la République Valéry Giscard d'Estaing, Répertoire établi par Pascal Geneste, Somogy éditions d'art, Archives nationales, Paris, 2007, 707 pages.

¹² Sabine Effosse, *Entretiens avec Roger Goetz. Un financier bâtisseur 1957-1988*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, 103 pages.

d'accommodement raisonnable entre les uns et les autres. Ceci vient confirmer ce que nous avons déjà pu indiquer à ce sujet au cours des deux précédentes années du séminaire. Une histoire de l'aménagement reposant sur la sujétion des élus locaux au pouvoir de l'État apparaît donc très largement dépassée.

La décentralisation industrielle s'inscrivait du reste dans le contexte de la croissance économique d'après-guerre, avec des grands groupes industriels qui comprenaient l'intérêt de décentraliser une partie de leurs activités industrielles en province. Pour Matthew Wendeln, l'État y trouvait aussi son compte, notamment au regard de son projet pour la région parisienne : la région capitale pouvait ainsi devenir plus facilement le siège social des grands groupes.

L'exemple de la Bretagne illustre cette complémentarité existante entre l'État et les échelons locaux. Le rôle joué par le Comité d'expansion breton, le CELIB, a déjà été mis en avant lors de la journée d'études consacrée aux établissements publics régionaux (EPR) organisée à Lille. L'impulsion pouvait aussi venir de l'échelon régional lui-même. Le CELIB créa ainsi en 1962 une commission sur les régions sous-développées et imposa au IV^e Plan la mise en place d'un financement spécifique pour ce type de régions.

L'idée du « compromis local » mis en avant par Isabelle Backouche concernant la politique des abords (la délimitation des périmètres autour des monuments historiques) dans le cadre de la rénovation urbaine des années 1960 doit être aussi prise en compte lorsque l'on aborde l'histoire de l'aménagement. Ceci permet en outre de s'interroger sur une dimension quelque peu négligée jusqu'ici par les historiens (faute d'archives ?) : la place effective des habitants dans les projets d'aménagement. La question avait été abordée au moment de la recherche sur le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Or, il est aussi nécessaire de proposer une histoire sociale de l'aménagement. Le rôle de la Datar est ainsi trop souvent présenté à travers le prisme de son versant technique et beaucoup moins à travers celui de ses conséquences sociales, notamment sous l'angle du consentement (ou non) à l'affirmation des politiques publiques.

L'étude de la Commission des abords invite à ne pas s'enfermer dans une approche duale local-national, en s'interrogeant également sur les intermédiaires dans le cadre des projets d'aménagement. La Commission des abords était saisie pour les affaires les plus complexes et/ou les plus délicates et appréhendait des situations locales mais selon des principes définis au niveau national. Comme l'un des enjeux principaux résidait dans la capacité du projet en termes d'intégration urbaine, les décisions prises par ladite Commission peuvent également être perçues comme une forme « *d'observatoire urbain* » pour reprendre la formule d'Isabelle Backouche lors de la séance du séminaire. Chaque dossier traité par la Commission présentait un double aspect : l'analyse du site à proprement parler, mais aussi et surtout sa capacité à promouvoir l'insertion des sites dans l'environnement urbain.

On peut ainsi définir plusieurs temporalités au travers du rôle joué par la commission, notamment la différence d'approches entre les années 1960, marquées par la tendance quelque peu autoritaire de la rénovation urbaine, « Rénovation bulldozer », et les années 1970, marquées par une nette tendance à l'assouplissement des réglementations. Appréhender ce type de commission est aussi un moyen d'aborder la question de la décentralisation avant la décentralisation.

Le témoignage de Christian Pattyn, directeur du Patrimoine au ministère de la Culture en 1978 a confirmé la volonté des pouvoirs publics à la fin des années 1970 d'introduire de nouvelles thématiques comme celle du cadre de vie ainsi que de nouvelles modalités d'actions tendant à s'engager sur la voie de la décentralisation. L'hypothèse déjà abordée lors des travaux sur le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie est confirmée ici. Au-delà de la genèse des zones de patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), l'histoire des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) mériterait également d'être abordée dans la même perspective. Cette approche par le patrimoine confirme l'idée selon laquelle l'histoire de l'aménagement et de la décentralisation doit être plurielle dans ses approches.

L'échelle territoriale

Je souhaiterais ici faire référence à la thèse en cours de Julia Moro sur la création d'un territoire de banlieue : le Val-de-Marne, de 1961 à 1994, date du nouveau schéma directeur pour la région parisienne, et rappeler la perspective historiographique de faire du département une échelle d'analyse, tel l'article de Jacques Rougerie dans *les Annales* en 1966 : « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? » ; les travaux de Marie-Vic Ozouf sur les départements durant la Révolution ; ou les travaux d'Emmanuel Bellanger sur le département de Seine-Saint-Denis.

Travailler sur l'échelon départemental permet de croiser les approches. Comment se crée un département ? Comment se re-territorialise l'action publique au niveau d'un département ? Comment s'articulent les échelles d'intervention ? L'analyse conduit également à s'interroger sur la fonction médiatrice du département entre les communes et l'État.

Le département du Val-de-Marne était une création départementale qui profita du renouveau de la planification régionale. L'objectif était de restructurer le sud-est de la région parisienne et d'y ajouter certaines fonctions comme les loisirs en dotant la ville de Créteil d'un pôle « loisirs » important.

L'étude à l'échelle d'un département met aussi en avant les recompositions politiques qui s'opéraient au gré des opérations d'équipement ainsi que les expérimentations en matière de gestion, par exemple la création de syndicats intercommunaux pour l'assainissement par les quatre départements de la petite couronne en 1970. À travers l'exemple du Val-de-Marne, on constate une prise d'autonomie progressive du département vis-à-vis à la fois de l'État central et de ses représentants locaux comme la direction départementale de l'Équipement (DDE). De ce point de vue, l'étude des lois de décentralisation et des prises de responsabilités nouvelles par les départements en matière de routes et d'action sociale supposerait que l'on connaisse mieux la manière dont les départements s'étaient engagés dans un processus de prise de décision qui amena en 1982 la prise de nouvelles compétences. Dans cette perspective, il paraît nécessaire de s'interroger sur les cultures politiques de

l'aménagement : par exemple comment le parti communiste envisageait-il la question ? Dans le Val-de-Marne, le parti communiste se voulait être un acteur à part entière. Ceci peut être interprété, selon Julia Moro, comme une amorce de décentralisation des politiques de planification urbaine. On peut dès lors s'interroger sur le fait de savoir si le vote des lois de décentralisation en 1982 a constitué bel et bien une rupture dans les politiques d'aménagement.

L'entrée par l'histoire des corps

Lors de cette troisième année de séminaire comme lors des deux années précédentes, la nécessité de croiser les approches historiennes avec d'autres disciplines comme la science politique est apparue.

Je fais référence à la thèse de Julie Gervais de 2007 sous la direction de Gilles Pollet sur la fabrique d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées à la fin du XX^e siècle. Les travaux sur les inspecteurs des Finances sont parallèlement nombreux (Nathalie Carré de Malberg). Éclairer cette histoire de l'aménagement de l'intérieur apparaît en effet fécond. Le témoignage de Serge Vallemont nous a fortement nourri. Serge Vallemont, qui avait participé à la création du ministère en 1966, a évoqué à propos de l'adoption des lois de décentralisation « *la disparition programmée de l'administration de l'Équipement et l'irréversible affaiblissement du corps des Ponts* ». La séquence 1982-2002 peut être appréhendée, selon Julie Gervais, comme une « *domestication de la mélancolie* » pour le corps des Ponts et Chaussées.

Cette analyse témoigne de la nécessité pour les historiens de croiser les approches et d'inviter d'autres disciplines. Il est également essentiel de se baser sur le recueil des témoignages de l'époque et de réfléchir à la stratégie des acteurs.

L'APPORT DES TÉMOINS

Les témoignages de Robert Lion, Pierre Mayet et Jean-Claude Colli ont permis d'éclairer le cheminement des politiques

publiques par le jeu des acteurs et, le cas échéant, par leur investissement personnel.

Robert Lion

Robert Lion était à l'origine de la mise en œuvre de la politique d'«habitat et vie sociale» (HVS), et de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Son témoignage a permis de mieux cerner l'action d'un haut fonctionnaire à la tête d'une des plus grandes directions du ministère, celle de la Construction. Le fait qu'il soit lui-même issu du corps de l'inspection des Finances ajoute une dimension à la vision qui fut la sienne au cours de son passage au ministère de l'Équipement, en particulier en ce qui concerne les manières d'appréhender l'action de l'État à l'échelon territorial.

Pierre Mayet

Pierre Mayet était un autre acteur clé de la «transition décentralisatrice» comme directeur de l'Aménagement foncier et urbain (DAFU) à partir de 1974. Par la suite il occupa en 1978 le poste de directeur du personnel dans le cadre du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Il nous a confirmé l'importance des discussions entreprises au cours des années 1974-1978 sur le thème de la décentralisation, notamment au travers de l'existence d'un groupe de travail qui se réunissait à l'Élysée avec Pierre Richard sur cette question.

Jean-Claude Colli

Le témoignage de Jean-Claude Colli a permis de mieux appréhender la question de la transversalité dans les thématiques des années 1970. Ainsi, comme délégué à la Qualité de la vie, il avait eu, l'occasion d'aborder des problématiques qui touchaient autant au devenir des HLM sur le plan énergétique qu'à la pollution automobile à Paris. On voit ici en quoi il est difficile, en particulier pour les années 1970, de s'en tenir à une approche qui soit strictement urbaine. Il est nécessaire d'appréhender dans leur globalité les évolutions qui ont marqué cette décennie afin de voir en quoi elles ont impacté sur les politiques d'aménagement ainsi que la manière de les conduire au plus près du citoyen.

Au cours des séances de cette troisième année de séminaire, se sont donc dessinées trois entrées principales pour l'histoire de cette «transition décentralisatrice» :

- ★ les territoires, notamment les territoires émergents ou en tension, que l'on a retrouvé plus tard dans les quartiers de la politique de la ville. Des expérimentations étaient menées sur ces territoires dès la fin des années 1970 et modifiaient l'optique des politiques d'aménagement.
- ★ les politiques sectorielles : le cadre de vie, le logement, le patrimoine, les transports.
- ★ les entrées transversales telles que la gouvernance ou l'histoire des corps. ★

Les politiques départementales d'aménagement liées à l'environnement et au cadre de vie dans le Val-de-Marne (1967-1987).

Par **Julia Moro**, doctorante en histoire contemporaine, université Paris-Est Créteil, CRHEC

La loi du 10 juillet 1964, en redécoupant les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise en sept nouveaux départements (Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise), a créé **une véritable rupture dans l'histoire de la gouvernance de l'agglomération parisienne**. Rapidement perçue comme indissociable du renouveau de la planification urbaine qui s'opérait en région parisienne dès la fin des années 1950, cette réforme s'est inscrite dans une volonté politique d'aménager et d'encadrer ce territoire et en particulier sa banlieue. En effet, la croissance démographique, au lendemain de la Grande Guerre, avait dépassé les

limites du Grand Paris du département de la Seine. Le Conseil général de ce dernier, institution de « *compromis, de coopération et de péréquation* » entre la capitale et ses communes suburbaines, n'avait pas suffi à répondre aux problèmes de sous-équipement et de sous-administration des banlieues, notamment pour les communes de la Seine-et-Oise. La pollution et la gestion de l'eau, le traitement des ordures ménagères et la préservation des espaces verts et de loisirs dans un environnement de plus en plus urbanisé, ont révélé par leurs formes ou leurs enjeux la nécessité de dépasser les frontières administratives définies en 1790 et d'inventer un nouveau mode de gouvernance de l'aggloméra-

tion parisienne. D'abord défini en 1961 avec la création du District de la région parisienne, – nouvelle entité régionale chargée de « *concevoir, de coordonner et d'impulser* » l'aménagement de la région – la nouvelle configuration administrative a permis d'aborder ces problèmes de manière inédite.

¹ Cette contribution s'appuie sur notre thèse en cours d'achèvement : *Équiper et aménager un territoire de banlieue : politiques départementales et planification urbaine dans le Val-de-Marne (1961-1994). Une histoire des acteurs, des échelles et des outils de décisions*.

² Archives départementales du Val-de-Marne (désormais AD94), 2968W 3, District de la région parisienne, « 18 mois d'activité au District de Paris (avril 1962-novembre 1963) », Roland Nungesser, président du conseil d'administration du District, décembre 1963.

Le département du Val-de-Marne, un nouveau cadre d'intervention des politiques publiques d'environnement entre héritages, contraintes et innovations (1967-1975)

Le département et l'assainissement : l'invention d'une nouvelle échelle d'intervention aux mains des services déconcentrés de l'État

Le territoire du Val-de-Marne a trouvé son acte de naissance à un moment particulier de l'histoire des politiques publiques environnementales. En effet, également en 1964, la loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution⁴, a été la marque d'une prise de conscience des effets de la croissance urbaine sur la dégradation du cadre de vie. Le Val-de-Marne devait trouver sa place dans cette nouvelle configuration financière et administrative de la gestion de l'eau et dans le nouveau cadre administratif et géopolitique de la région parisienne. Le démembrement du département de la Seine et de la Seine-et-Oise a donné

lieu à de nouveaux modes de gestion des équipements publics, en créant les conditions du développement d'institutions interdépartementales telles que, dans le domaine de l'assainissement, la création en 1970 du **Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)** qui réunit les quatre départements de la petite couronne. Cette création a attesté de la particularité de la région parisienne, en reconnaissant le besoin d'adapter les institutions au caractère continu de son agglomération. On a assisté à une refonte complète du système interdépartemental d'assainissement qui avait été mis en place par le département de la Seine dans les années 1930 pour faire face à l'urbanisation et à ses conséquences : débordement des eaux usées, pollution de l'eau, problèmes d'hygiène et de santé publique...Ce système, qui reposait sur l'épuration des eaux usées dans une seule zone géographique, n'avait pas réussi totalement son pari⁵. L'assainissement se trouvait en 1963, d'après une étude du district de la Région parisienne, au même titre que les transports ou les équipements collectifs,

dans une situation « *chroniquement déficitaire* », ce qui en avait fait la troisième dépense du District de 1962 à 1968, derrière la voirie et les transports en commun⁶. Le nouveau découpage de la région parisienne a créé une gestion de l'assainissement dérogatoire du droit commun en prévoyant le transfert des biens à une institution interdépartementale ou à l'une des nouvelles collectivités⁷. Cette gestion a été éclatée en trois niveaux : des réseaux communaux (collecte des eaux usées ou pluviales), des réseaux départementaux (transit des eaux collectées jusqu'à un exutoire naturel proche pour les eaux pluviales ou un ouvrage interdépartemental pour les eaux usées) et des réseaux interdépar-

⁴ Emmanuel Bellanger, *Assainir l'agglomération parisienne. Histoire d'une politique interdépartementale de l'assainissement (XIX^e-XX^e siècles)*, avec la collaboration d'Éléonore Pineau, Paris, éditions de L'Atelier, 2010, p. 266-274

⁵ E. Bellanger, *Assainir l'agglomération parisienne...* op.cit., p. 263-266.

⁶ Délégation générale au District de la Région de Paris, *Avant projet de programme duodécennal pour la région de Paris*, Paris, imprimerie municipale, 1963, 128 p.

⁷ L'assainissement est une compétence communale ou intercommunale.

tements (transit des eaux de plusieurs départements vers un exutoire naturel ou une station d'épuration).

L'invention d'un niveau départemental obligea les élus du Val-de-Marne à mettre en place, au sein de la Direction départementale de l'équipement (DDE), **un service d'assainissement**. Ce nouveau service départemental était chargé de gérer et d'exploiter le réseau primaire et de définir les grandes orientations en 1969-1971⁸. La politique alors définie devait répondre à la fois aux enjeux liés à l'urbanisation du département et aux objectifs régionaux fixés dans le cadre du VI^e plan où : *« la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement sont reconnus comme étant des problèmes d'intérêt régional majeurs »*⁹. Toutefois, si les problèmes d'assainissement étaient ainsi reconnus comme étant majeurs, le rôle des élus départementaux restait secondaire. **La DDE se positionnait comme l'outil de coordination, de programmation et d'aide à la décision politique pour un programme d'assainissement s'intégrant au programme régional :**

★ répondre à la croissance démographique du Val-de-Marne (+30,37% entre 1954 et 1964) et aux besoins des nouvelles zones d'urbanisation du territoire (ZAC, ZUP, Grands ensembles) prévues ou en cours (Créteil-Bonneuil, Fontenay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Villeneuve-Saint-Georges), par la modernisation et la création de nouvelles infrastructures d'assainissement.

★ rattraper les retards importants accumulés pour la desserte des zones d'urbanisation diffuse, ce qui faisait du

département le premier bénéficiaire des subventions de l'État et du District. Selon un recensement effectué en 1968 dans 32 communes (26 à urbanisation dense, 6 à urbanisation rurale) groupant 862 362 habitants, sur 91 375 immeubles recensés, 44 699 étaient raccordés à un réseau d'assainissement et 5 082 raccordables. En rapportant ces chiffres à l'ensemble du département¹⁰, on obtenait un retard moyen de l'ordre de 23% des équipements nécessaires¹¹.

Pour ce programme, la DDE proposait surtout aux élus de se prononcer sur une enveloppe financière qu'elle avait fixée en fonction des priorités et des subventions allouées par l'État et le District, ce qui laissait aux élus le choix entre deux hypothèses financières, haute ou basse. **La marge de manœuvre des élus était réduite dans ce domaine de la planification urbaine** malgré la création d'un niveau technique départemental d'intervention dans la chaîne consacrée à l'assainissement. L'assainissement participait alors à une stratégie d'aménagement et de rééquilibrage du sud-est parisien qui n'appartenait pas aux élus mais davantage au District et aux services déconcentrés de l'État, au même titre que pour la voirie ou les transports en communs. Cependant, l'analyse de l'évolution des réseaux révélait souvent la persistance d'une ligne de fracture entre les communes issues de la Seine et celles issues de la Seine-et-Oise : respectivement 490,9 km et 106 km selon le bilan de 1978.

Les espaces verts et de loisirs : des terrains propices à l'invention d'une stratégie départementale d'aménagement ?

Les espaces verts et de loisirs¹² étaient aussi au cœur de cette montée des préoccupations liées à l'environnement et au cadre de vie. Pour les nouveaux élus, ils représentaient plus que l'assainissement, un terrain propice à l'expérimentation et à l'invention d'une politique départementale propre. Cette politique était héritée du département de la Seine qui avait amorcé dans les années 1920 une politique d'acquisition de surfaces boisées dans les communes suburbaines et mis en place un service technique des parcs et jardins¹³. Mais il a fallu attendre les années 1960-1970, avec le Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (1960)

⁸ AD94, 1672W39, Préparation du VI^e plan, étude préliminaire en vue d'un programme départemental d'équipement ; 1672W 13, dossier annexe au premier rapport général sur les problèmes d'assainissement (1969)

⁹ AD94, 3509W 3, Programme du VI^e plan, rapport de synthèse du groupe de travail régional « Eau et Assainissement »

¹⁰ 1130 000 habitants en 1968

¹¹ AD94, 3509W 3, Assainissement départemental, programme du VI^e plan, rapport du directeur départemental de l'équipement (1972)

¹² On comprendra ici les parcs, forêts, bases de loisirs et pistes cyclables

¹³ J. Chasseraud, *Espaces verts et forêt de promenade de la région parisienne. Des bases scientifiques à la définition des techniques*, Paris, imprimerie municipale, 1955

et le Schéma directeur d'aménagement et d'équipement de la région parisienne (1965), pour que ces espaces intègrent réellement les politiques d'aménagement et d'équipement. Ils ont été reconnus comme un des enjeux majeurs des nouvelles réflexions sur l'environnement, avec la création en 1971 d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. En 1973, une circulaire interministérielle les désignait comme « [...] *des équipements structurants d'intérêt publics, [...] des éléments fondamentaux de l'organisation du territoire et de l'équilibre biologique dans les régions à fortes concentrations urbaines*¹⁴ ».

Ces thèmes devenaient d'autant plus forts qu'il y avait eu la première candidature d'un écologiste aux élections présiden-

tielles en 1974. Le nouveau Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, s'empara de ce **changement sociétal et du souci de la qualité de la vie** en faisant réexaminer au niveau national les grands projets d'aménagement de la région parisienne à la lumière des préoccupations environnementales¹⁵. Les élus locaux, à l'instar de ceux du Val-de-Marne, se saisirent aussi de ces problématiques alors que le District n'avait pas de compétence véritable dans le domaine malgré un premier rapport concernant la politique des espaces verts urbains et des forêts établi en 1964 et un second réalisé en 1972 par Jean-Marie Poirier, élu gaulliste du Val-de-Marne. Ces rapports ne fixaient que des principes généraux liés à la préservation de ces espaces et à leur acquisition mais sans un véritable plan

d'aménagement¹⁶. Les élus du Val-de-Marne profitèrent donc de cette brèche pour commencer, dès 1967, à imaginer une stratégie d'aménagement.

Cette stratégie reposait d'abord **sur l'héritage d'espaces acquis mais non aménagés** par le département de la Seine dans les communes suburbaines. Comme dans le domaine de l'assainissement, cet héritage a engendré de nouveaux modes d'aménagement de gestion des parcs en offrant aux nouveaux départements la possibilité de créer des syndicats interdépartementaux les associant au District et à la Ville de Paris. Déjà présentés en 1967 par le préfet du Val-de-Marne, Lucien Lanier, comme de véritables attraits devant engendrer une « *coulée verte*¹⁷ », ces parcs ont permis au département de



La base de loisirs de Crétail et son plan d'eau en 1980
©AD94, photothèque du Conseil général, Jean-Pierre Perisco

¹⁴ Archives régionales d'Île-de-France (désormais ARIDF) : 75oWR 180, Espaces verts et forêts en région parisienne

¹⁵ T. Tellier, « Le fonds Valéry Giscard d'Estaing aux Archives nationales. La présidence de la République et de l'urbanisme de 1974 à 1981 », *Histoire urbaine*, 2008/1, n°21, p. 127-136

¹⁶ ARIDF, 344W 248, Conseil d'administration du district, séance du 6 décembre 1972

¹⁷ AD94 : 429W 1, Assemblée départementale, séance du 19 décembre 1967



Portrait de Lucien Lanier, préfet du département du Val-de-Marne de 1967 à 1974, préfet de la région parisienne de 1975 à 1981. Il est surnommé par Maurice Doublet « le préfet Giscardien de la qualité de la vie ». © Préfecture du Val-de-Marne. Bureau de la Communication Interministérielle

développer une personnalité propre, en adéquation avec la politique de restructuration des espaces de banlieue. Ils ont donc été partie intégrante **d'une stratégie d'aménagement départemental**, défini à la fois par les élus, la direction départementale de l'équipement et le service des espaces verts créé en 1972. Ce service, inédit à cette échelle¹⁸, était nécessaire aux nouveaux départements pour la gestion du patrimoine dont ils avaient hérité, comme le rappelait le Président du Conseil général, Michel Germa, en 1985 :

« Le 11 décembre 1967, 2 mois après son installation, le premier Conseil général du Val-de-Marne constatait l'existence

de le patrimoine départemental hérité de l'ancien département de la Seine, de la roseraie de l'Hay-les-Roses et du parc du Rancy à Bonneuil, tous deux en fort mauvais état. Il inscrivait un crédit de 592 017 francs pour leur entretien et demandait au préfet une étude pour la création d'un service départemental des parcs et jardins [...] Le 12 juin 1972, les grandes lignes de l'organisation et des missions du service étaient tracées [...] En premier lieu, entretenir et valoriser le patrimoine hérité ou acquis [...] En deuxième lieu, engager une politique ambitieuse de création d'espaces verts et de préservation des sites de qualité pour l'environnement, en donnant la priorité aux zones urbaines les plus défavorisées¹⁹ ».

Cette stratégie se manifesta dès 1969, à la demande des élus, par **une étude de reconnaissance des espaces boisés de plus d'un hectare**. Cette étude fut réalisée par l'Office national des forêts avec le concours ; pour les « propositions d'actions », de la direction départementale de l'agriculture et de la DDE (1970). Elle montrait l'importance que revêtait le massif forestier de Grosbois-Notre-Dame-La Grange. Constituant *« la plus grande masse verte du département²⁰ »*, il était amené à devenir une force d'attraction régionale, notamment pour toute la partie sud-est de l'agglomération. Un premier schéma d'aménagement du massif forestier était proposé dans cette étude. À la demande des élus, un nouveau *« schéma d'aménagement d'une base de loisirs et de sport de plein air, liés à la forêt »*, conçu par la DDE, fut présenté en 1975 dans le but

de compléter les deux autres bases de loisirs urbaines du département.

Une stratégie d'aménagement et une structuration de l'espace Val-de-marnais semblaient donc se dessiner pour les espaces verts et de loisirs dès les premières années de la création du département. On parlait d'un handicap certain : en 1970, les superficies d'espaces verts ouverts au public étaient les plus faibles de la région (581 ha, soit 3,9m² par habitant), juste derrière la Seine-Seine-Denis (745 ha)²¹. Les élus communistes et gaullistes exprimaient leur désir de préserver et d'aménager les espaces existants. Un relatif consensus et une certaine continuité des actions, malgré un changement de majorité politique en 1970, étaient dus au préfet Lucien Lanier qui avait su sensibiliser les élus et jouer le rôle d'interface entre les réalités locales et les orientations nationales. En suggérant aux élus de contribuer directement et de façon importante à la politique d'acquisition et de conservation des espaces verts, en complétant les subventions de l'État et du District et en aidant les communes

¹⁸ Seuls les trois départements de la petite couronne en ont un jusqu'à la décentralisation

¹⁹ 2419W 22 : Archives du Groupe communiste à l'assemblée départementale du Val-de-Marne. Brochure *« Espaces verts en Val-de-Marne »*, décembre 1985

²⁰ AD94 : BB 320, *Étude de reconnaissance des forêts et espaces boisés du département du Val-de-Marne (1969-1970)*, ONF, 1970

²¹ IAURIF, *Les espaces verts et boisés publics de la région Île-de-France. Création d'une banque de données des espaces ouverts aux publics. Première exploitation*, 1993

à cette fin, il avait impulsé une politique originale. Il s'ensuit des propositions concrètes de la part des élus, comme le montre ce vœu du groupe communiste relatif aux pistes cyclables (1974) :

«La pollution, le manque de verdure et d'espace, la difficulté d'une pratique sportive équilibrée sont devenus des problèmes importants dans la vie moderne, dans les régions fortement urbanisées, parmi lesquelles figure le département du Val-de-Marne. Tout cela explique, entre autres conséquences le développement nouveau que connaît l'utilisation de la bicyclette. Pour favoriser cette forme de détente et d'exercice physique, le Conseil général du Val-de-Marne se prononce pour la création de pistes cyclables qui constituerait des « chemins de randonnée » à travers le département en direction de zones de verdure et la campagne. [...] Il considère que le problème plus générale de l'aménagement de pistes cyclables dans les villes doit être mis à l'étude²²».

Cependant, si la période de mutations politiques ouverte en 1976 ne bouleversa pas la continuité de l'action en faveur de l'environnement, il semblait que le consensus fût rompu, avec une bataille des élus pour le monopole de l'environnement, dans le contexte d'une redéfinition du pouvoir régional et d'un essor des préoccupations liées à l'environnement et au cadre de vie.

L'environnement dans le Val-de-Marne entre enjeux politiques et rivalités de pouvoirs (1976-1987)

1976-1977, un tournant dans les politiques publiques d'environnement du Val-de-Marne

Les années 1976-1977 virent un aboutissement des projets et des réflexions lancées précédemment. Cela se concrétisa dans la réalisation par la DDE et la direction départementale de la jeunesse et des sports d'un « **schéma directeur départemental des sports et des loisirs de plein air** », et dans l'adoption du « **schéma d'aménagement des itinéraires cyclables** » (1977). Ces deux schémas s'inscrivaient dans l'optique de relier les espaces verts et de valoriser les espaces naturels. Ils montraient la volonté des élus et du préfet de faire du département le cadre de la programmation de ces aménagements. Malgré l'objectif du schéma des sports et des loisirs, cette nouvelle place que tentait d'occuper le département se heurta au refus de certains maires de se voir imposer dans leurs communes des projets départementaux :

«L'objectif d'un schéma directeur n'est pas d'imposer une décision unilatérale

à une municipalité ou à un groupement de communes, mais bien plus d'aider à la décision locale en invoquant une idée force d'organisation départementale, prenant en compte les problèmes et les résolvant dans un intérêt général. Ayant ainsi une « vision » d'ensemble, chaque collectivité peut participer à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent dans son propre intérêt et dans l'intérêt de tous²³».

Nouveaux acteurs, les associations de défense de l'environnement vinrent s'interposer, en tenant une place importante dans les discussions autour des projets d'aménagements liés aux îles, aux bords de Marne et aux rives de la Seine dont les études arrivaient à terme car ces lieux étaient stratégiques dans les schémas d'aménagement. Si les préoccupations du département liées à la dépollution des rivières et à leur protection étaient saluées, les associations se montraient réticentes à des aménagements tendant à redonner à ces lieux un caractère public. Les pistes cyclables, essentielles à la

²² AD94 : 429W 5, Assemblée départementale, vœu n°74-1-207 déposé par Mme Luc, MM. Fiterman et Bayeurte et les membres du groupe communiste

²³ AD94 : 1122W 3, DDE, GEP, direction départementale de la jeunesse et des sports, propositions pour un schéma directeur départemental des sports et des loisirs

valorisation de l'espace départemental, à la réalisation de liaisons écologiques entre les parcs et la réhabilitation des bords de la Marne et de la Seine en étaient un exemple. Les associations y voyaient une dénaturation du paysage, une nuisance et un facteur potentiel d'accident en raison de l'absence de séparation prévue entre les vélos et les cyclomoteurs. L'environnement, qui montrait un renouveau dans les pratiques des aménageurs et dans la planification urbaine, n'était donc pas un terrain neutre.

Cependant, la bataille la plus rude s'engagea au sein du Conseil général à majorité communiste depuis 1976.

La création d'une nouvelle commission «*Environnement et cadre de vie*»²⁴, en fut le point de départ. Première du genre en France, avant la création en 1978 d'un ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, elle surprit la droite qui s'y opposa. S'agissait-il d'une volonté du groupe communiste de reprendre la main et de s'accaparer un domaine que les élus de droite avaient bien investi au niveau national et au Conseil général grâce notamment à la personnalité de Roland Nungesser ? Président sortant du Conseil général, investigateur dans les années 1960 des bases de loisirs et promoteur en 1976 de la loi sur la protection de la nature, Roland Nungesser se surnommait «*l'homme à abattre*»²⁵ du Parti communiste. Dans la commune où il était maire depuis 1959, Nogent-sur-Marne, il avait impulsé une politique importante en faveur de l'environnement et du cadre de vie : aménagement touristique des bords de Marne, création d'une centre touris-



Visite des parcs départementaux par les élus du Conseil général, le 31 mai 1979, le parc du Morbras à Ormesson-sur-Marne ©AD94, photothèque du Conseil général, Jean-Pierre Perisco.

tique et sportif, réalisation d'espaces verts urbains²⁶. On peut donc imaginer que se cachait derrière cette nouvelle commission un enjeu électoral de la part du Parti communiste pour se prémunir contre un éventuel retour de la droite au Conseil général et tenter de conquérir la partie sud-est du territoire qui lui échappait. Cependant, dès les premières années du département, les élus communistes avaient montré leur volonté de promouvoir une politique environnementale. Cela convergeait avec la position du Parti telle que l'adoption, en février 1977, par la fédération et les élus de la région Île-de-France du Parti communiste d'une «*Charte pour les espaces verts*» qui dénonçait la politique de spéculation foncière menée par l'État²⁷.

La bataille se poursuivit sur la paternité de la politique des espaces verts et le premier programme décennal adopté. Ce programme, pourtant engagé en 1976

avant le retour de la majorité communiste, était revendiqué dans les revues du début des années 1980 par les élus communistes au point d'en faire remonter l'origine à sa redéfinition en 1977. Le programme de 1976 qui était critiqué pour son manque de vision en termes d'aménagement, est alors complété par des acquisitions foncières et la volonté de préserver les espaces verts en créant de nouveaux parcs et en donnant la priorité aux communes les plus urbanisées. L'environnement devint, après cela, au sein du Conseil général, bien souvent le

²⁴ 429W 7, Assemblée départementale, séance du 17 mars 1976

²⁵ AM Nogent-sur-Marne, 3D10/1, journal politique de Roland Nungesser, 1971

²⁶ AM Nogent-sur-Marne, 3D9/1, Nogent-sur-Marne, supplément annuel au journal le Val-de-Marne (1965-1986)

²⁷ Dans le Val-de-Marne, 88% de la surface totale de la forêt de Grosbois, soit 142 ha sont en possession du promoteur immobilier Balkany ; 31% de la surface du bois Notre-Dame soit 487 ha appartiennent à un groupe bancaire à capitaux majoritaires Italiens

terrain ou s'exprimaient les luttes partisans et où se prolongeaient les débats municipaux et régionaux des forces politiques.

Des projets de plus en plus intégrés dans le cadre régional (1976-1987)

L'année 1976 voyait également la création du Conseil régional et de l'Agence des espaces verts de la région parisienne qui était chargée de la coordination et de la mise en œuvre des actions régionales. La région disposait de compétences et de moyens plus étendus pour mettre en

place une véritable politique d'aménagement des espaces verts et des forêts. Dès 1976, elle porta ses efforts sur la réalisation d'une ceinture verte autour de Paris, l'aménagement des rives et des fleuves ainsi que la création d'espaces verts de quartiers et de jardins familiaux. En 1977, la création de contrats régionaux finançant à 75% des projets liés à l'environnement et au cadre de vie, appuient sa politique²⁸.

Même si le Conseil général du Val-de-Marne bénéficia des contrats (pistes cyclables, aménagement des bords de Marne) la politique régionale remettait en cause la stratégie du département comme cadre de la programmation des équipements liés à l'environnement : en laissant les communes passer

directement des contrats avec la région, certaines priorités départementales étaient remises en cause. Le département, s'il pouvait compter de plus en plus sur les financements de la Région, devait aussi s'intégrer dans ses projets d'environnement.

De plus, la décentralisation changeait la planification urbaine. La Région se positionnait comme le cadre de la programmation des équipements d'intérêt généraux. Cela en faisait un nouveau cadre de référence pour les aménagements liés à l'environnement, avec le programme «*Seine-Propre*» dans le domaine de la dépollution des eaux, et le programme de la «*coulée verte*»²⁹. Ces programmes, adoptés entre 1983 et 1987, ont eu des conséquences importantes pour le Val-de-Marne, allant dans le sens de ses réalisations précédentes de liaisons vertes. Le département put saisir l'opportunité de réaliser des projets qui stagnaient dans les étapes des études et des discussions. Mais, comme pour la Région, il se heurta aux communes, fortes des nouveaux pouvoirs d'urbanisme qui leur permettaient d'entraver la réalisation de projets d'intérêts départementaux et régionaux.



Piste cyclable le long de la route nationale 6, le 10 septembre 1984 © AD94, photothèque du Conseil général, Gilles Bec

²⁸ ARIDF : 424W 3, La politique des contrats (1977-1990)

²⁹ ARIDF : 1522W 2, Conseil d'administration du Conseil régional

En passant par les histoires des politiques publiques locales, de la gouvernance de l'agglomération parisienne, de l'environnement, de la décentralisation et de la déconcentration, de l'aménagement, nous avons vu que les nouveaux thèmes politiques de l'environnement et du cadre de vie ont modifié les procédures de l'action publique et redéfini les rapports entre les acteurs, en même temps qu'ils en ont consacré de nouveaux dans le contexte particulier d'une modification de la gouvernance de l'agglomération parisienne. L'échelon départemental, s'il restait pour l'assainissement un échelon administratif et technique dans les mains de la DDE, n'en demeurait pas moins le lieu où s'affirmaient dans les années 1970 des politiques innovantes. Une stratégie d'aménagement et une structuration de l'espace départemental se sont alors dessinées autour des espaces verts, naturels et de loisirs. Axée pour beaucoup sur la valorisation et la préservation du contraste Seine/Seine-et-Oise, cette stratégie a été utilisée par les élus et les préfets successifs pour asseoir l'identité du territoire.

Le Val-de-Marne, au seuil de l'an 2000, était le département qui comptait le plus de parcs départementaux, avec l'accroissement le plus fort du patrimoine vert ouvert au public, conformément à la politique menée par les élus communistes depuis 1977. On constatait toutefois un décalage entre les réalisations et les études et projets ambitieux des années 1970. **Cette histoire révèle la lenteur des projets**, souvent suspendus ou abandonnés, comme les pistes cyclables dont la réalisation est rendue difficile par

la multiplication des acteurs impliqués. Cependant, pour les projets régionaux et départementaux, **on a observé depuis la décentralisation davantage de complémentarité et une mise en commun des objectifs**. La bataille se joue donc à un autre niveau que l'exemple des luttes partisans, bien souvent à l'origine de cette stagnation des projets, ce qui a été bien démontré par les politiques publiques d'aménagement liées à l'environnement. ★



Berge aménagée en Promenade sur l'île de Beaute à Nogent-Sur-Marne - Val-de-Marne au bord de la Marne ©L.Reynaert / IAUidF

Le règlement communautaire des obligations de service public dans le domaine des transports depuis les années 1960

par **Jean-Claude Boual**, ancien chargé de mission sur les services publics et l'Europe à la Direction des affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement

Le terme « service public » n'est utilisé qu'une fois dans les traités de l'Union européenne, dans le chapitre concernant les transports justement. L'article 93 spécifie : « *Sont compatibles avec le présent traité les aides qui répondent aux besoins de la coordination des transports ou qui correspondent au remboursement de certaines servitudes inhérentes à la notion de service public* ». Si la numérotation de l'article a changé au gré des modifications des traités, sa rédaction est restée identique du traité de Rome à celui de Lisbonne actuellement en vigueur.

La Commission et le Conseil européen s'emparèrent dès 1965 de cette notion. Ils définirent dès cette époque les « *obligations de service public* » qui ont fait référence pour tous les services de réseaux puis pour tous les services publics jusqu'à aujourd'hui. Comme le secteur des transports est le seul où existe une référence à la notion de service public, il a servi de fait de matrice à la Commission

européenne pour sa politique sur cette notion.

À ce titre, il est intéressant de suivre les évolutions dans le temps de la politique en terme d'obligations de service public dans les transports, proposée par la Commission et adoptée d'abord par le Conseil (les États membres) puis par le Conseil et le Parlement au fil de l'augmentation des prérogatives législatives de ce dernier. Encore aujourd'hui après cinquante ans de débat, la question n'est pas définitivement tranchée : la Commission, dans « *le quatrième paquet ferroviaire* » présenté en février 2013, propose de modifier, pour restreindre les possibilités de service public, le règlement de 2007 adopté après dix ans de débats, alors qu'il n'est pas complètement entré en application. Dans cette contribution, nous ne traiterons pas de la globalité de la politique des transports de l'UE, mais uniquement de l'aspect « *service public* » dans les transports terrestres.

Le début de l'histoire

Le 13 mai 1965, le Conseil prenait une décision relative à l'harmonisation de certaines dispositions ayant une incidence sur la concurrence dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (65/271/CEE), qui n'est plus en vigueur aujourd'hui, mais dont beaucoup de dispositions alors envisagées ne sont toujours pas atteintes. L'article 5 de la décision spécifiait pour le service public : *«Les obligations inhérentes à la notion de service public imposées aux entreprises de transport ne devront être maintenues que dans la mesure où leur maintien est indispensable pour garantir la fourniture des services de transport suffisants. Les États membres s'efforceront d'atteindre cet objectif par une action concertée suivant des principes communs qui seront définis avant le 1^{er} juillet 1967. La compensation des charges découlant pour les entreprises de transport du maintien des obligations visées au paragraphe 1 devra être effectuée selon des méthodes communes»*. La date arrêtée pour déterminer la méthode commune des compensations était donc fixée au 1^{er} juillet 1967. Dans les faits, il a fallu attendre l'arrêt *Altmark* de la Cour de justice de l'UE, en juillet 2003, et les *«paquet dits Monti/Kroess en novembre 2005 et Almunia en décembre 2011»* pour que ces dispositions communes soient définies. Mais elles ne sont pas encore complètement appliquées dans les États membres. Par ailleurs, il s'agissait déjà



Gare RER TGV Roissy Charles De Gaulle
© Dreia /Gobry

de restreindre les obligations de service public au strict nécessaire pour assurer le service de transport.

Le 26 juin 1969, le Conseil adoptait un règlement¹ (CEE n°1191/69) *«relatif à l'action des États membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable»*. **Les transports étaient à l'époque le seul secteur dans lequel la question du service public était abordée.** Les obligations de service public sont considérées comme une source de distorsion de concurrence. La philosophie du texte est la suivante : un des objectifs de la politique des transports communautaire (la politique des transports a été un des domaines communautarisés dès l'origine avec le traité de Rome) est d'éliminer les obligations de service public qui sont de nature à fausser substantiellement les conditions de la concurrence. Toutefois, si leur maintien est indispensable, les États membres peuvent les maintenir à leur initiative.

¹ Le règlement est un « loi » européenne qui s'applique directement sur tout le territoire de l'UE, sans transposition contrairement à la directive qui est « une loi cadre » qui demande transposition en droit national. Ces deux textes ont une force juridique supérieure à la décision.

Ces obligations de service public doivent alors être définies. Elles doivent comprendre l'obligation d'exploiter et de transporter ainsi que les obligations tarifaires. Elles sont globalement définies par l'article 2 du règlement comme : *« des obligations que, si elle considérait son propre intérêt commercial, l'entreprise de transport n'assumerait pas ou n'assumerait pas dans la même mesure ni dans les mêmes conditions »*. Il s'agit d'une définition restreinte au marché et non d'un service pour tous, universel, assurant une mission globale de cohésion sociale et économique. Il s'agit encore moins de répondre à des droits fondamentaux. Cette approche a constitué par la suite pour la Commission européenne et les instances communautaires la définition générique de toute obligation de service public quel que soit le secteur considéré : les services de réseau (énergie, poste, télécommunications mais aussi les services locaux ou les services sociaux).

Les surcoûts que sont susceptibles d'entraîner ces obligations de service public doivent être compensés auprès des opérateurs selon une méthode de calcul définie par le règlement. Toutefois, la suppression des obligations de service public ne s'applique pas au transport de voyageurs, aux prix et aux conditions de transport imposés dans l'intérêt d'une ou de plusieurs catégories sociales particulières (familles nombreuses, militaires, etc...). Ce règlement était applicable aux entreprises de chemin de fer mais pas aux entreprises effectuant principalement des transports de caractère local ou régional (métro, bus, tram ou train de banlieue). Il couvre le transport de passagers et de fret par rail, route et voie navigable. Il permet aux États membres d'imposer des obligations de service public aussi bien pour les passagers que pour le fret. On peut noter le caractère progressif de la démarche de la Commission pour imposer la suppression des obligations de service public.

Tramway à Bordeaux © Bernard Suard/MEDDE-MLET



En juin 1991, le Conseil adoptait un règlement (CEE n° 1893/91) modifiant le règlement précédent en y apportant **deux innovations importantes** sans toutefois en changer la philosophie de base :

★ Le règlement s'applique aux entreprises de transports qui exploitent des services dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Mais les États membres peuvent exclure de son champ d'application les entreprises dont l'activité est limitée exclusivement à l'exploitation de services urbains, suburbains ou régionaux qui sont expressément définis par le règlement.

★ Pour garantir des transports suffisants, compte tenu des facteurs sociaux, environnementaux et d'aménagement du territoire ou pour des raisons tarifaires pour certaines catégories de voyageurs, les autorités compétentes des États membres peuvent conclure des contrats de service public avec les entreprises de transport. Cette notion nouvelle de contrat de service public est définie par le règlement. Ces contrats peuvent comporter des clauses et des normes de continuité, de régularité, de capacité et de qualité, de services complémentaires, des services à des prix et à des conditions déterminées pour certaines catégories de voyageurs ou certaines adaptations des services aux besoins effectifs. Ils comprennent, entre autres, les caractéristiques des services offerts, les prix des prestations faisant l'objet du contrat ainsi que les modalités des relations financières entre les deux parties, les règles concernant les avenants et modifications du contrat, la durée de validité et les sanctions en cas de non-respect.

Les transports urbains, suburbains et régionaux sont entrés dans le champ d'application du règlement et la notion de contrat de service public a fait son apparition dans la réglementation communautaire des transports. Ces deux innovations ont été au cœur de l'étape suivante des débats sur les obligations de service public dans les transports terrestres. Cependant ce règlement ne bouscule pas les pratiques dans les États membres. En France, la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 (LOTI) continue de s'appliquer et d'être le texte fondamental pour l'organisation des

transports intérieurs et du service public dans ce secteur.

La stratégie de la Commission européenne a évolué. De l'élimination de la notion de service public au motif qu'elle entraînait des distorsions de concurrence, **on est passé à la reconnaissance de ces obligations avec leur introduction dans le champ de la concurrence, en libéralisant le secteur pour introduire la concurrence modale.** Entre 1969 et 1991, a été signé l'Acte Unique, entré en vigueur en 1987, qui a pour objectif de créer un marché intérieur européen (voir à ce sujet l'article dans le précédent numéro du *Pour mémoire*). En 1991, nous étions au début du processus de libéralisation de tous les services de réseaux. Dans le cadre de ce processus, les réalités sociales et économiques, les débats et les mouvements sociaux ont amené les instances communautaires à reconnaître la nécessité d'obligations de service public pour les transports et l'électricité ainsi que celle de service universel pour la poste, les télécommunications puis l'électricité. Mais elles n'ont pas conduit la Commission à renoncer totalement à réduire le plus possible ces obligations de service public et à introduire dans le marché le maximum d'activités.

En 1996, la Commission européenne estima que le secteur, notamment dans les transports locaux, avait considérablement évolué et qu'il convenait de modifier le règlement de 1991. L'apparition d'opérateurs transnationaux qui fournissaient des services de transports dans plusieurs États membres affectait les échanges entre ces États,



Berlin - Les quais dans la gare centrale (Hauptbahnhof) : voyageurs et train en gare
© P.Lecroart/IAU idF

ce qui exigeait une adaptation de la législation. Les dérogations à l'obligation de contractualisation accordées par le règlement étaient peu compatibles avec la transparence et la non-discrimination qu'exigeait un marché de plus en plus ouvert. Par ailleurs, la Commission constatait que les transports publics de voyageurs subissaient une concurrence plus forte de la part de la voiture et qu'ils perdaient des parts de marché. Il convenait, pour les redynamiser, d'accroître leur efficacité afin qu'ils participent également à « l'amélioration de l'environnement et de la mobilité ». Toutes ces raisons conduisaient la Commission à proposer une refonte totale du règlement de 1991.

Elle initia une étude confiée à un bureau d'étude néerlandais. Elle réunit un groupe de travail d'experts issus des États membres, dans lequel je représentais le ministère de l'Équipement. Ce groupe était chargé d'examiner les résultats de l'étude afin de dégager si possible un consensus avant la rédaction de la propo-

sition de la Commission. Sous l'impulsion de la Commission, l'étude avait abouti à des conclusions correspondant exactement à ce que cette dernière souhaitait : la généralisation des contrats de services public, y compris en cas de fourniture du service en régie directe, et la mise en concurrence obligatoire dès qu'il y avait contrat de service public. Cette orientation obligeait à recourir à des appels d'offre dans tous les cas.

En obligeant les régies à entrer dans la concurrence, la Commission espérait aboutir à leur disparition à terme. Ce qu'elle souhaitait en fait remettre en cause, c'était le système des « *stadtwerke*² » allemand et autrichien. Au cours d'une conversation personnelle avec le responsable du dossier, qui était lui-même allemand, en 1999, à Helsinki, celui-ci m'avait demandé : « *Pourquoi la France est-elle contre la proposition de la Commission, puisque ce que nous proposons est le modèle français de délégation de service public qui est dominant dans les transports urbains chez vous ?* ». Je lui avais répondu : « *Ce n'est pas exact. Vous ne proposez pas le modèle français. Le modèle français ne met pas les régies en concurrence. Vous oubliez Paris et Marseille qui sont en régie : provoquer des conflits sociaux longs et durs, cela ne me paraît pas une bonne méthode. De plus, le choix de fournir des services en régie ou en délégation de service public est un choix politique, qui relève du résultat du suffrage universel. Vous n'avez pas le droit de court-circuiter ce choix politique par des procédures de marché obligatoires. C'est antidémo-*

² Une *stadtwerke* est une entreprise de droit privé, à capital public à 100%, détenue par une collectivité publique, en général la commune, qui fournit les prestations de service public sur son territoire. Les *stadtwerke* ont servi de modèle à la création par la loi de 2010 aux Entreprises publiques locales (SPL) en France.

cratique et contraire au traité de l'UE». Dans le groupe des experts, la discussion s'enlisa : si une majorité de représentants des États (France, Allemagne, Autriche, Italie...) étaient contre la proposition de la Commission, d'autres (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Suède...), appuyés par le bureau d'étude qui défendait ses conclusions, l'approuvaient.

En juillet 2000, la Commission européenne, sur la base de son analyse, proposa un projet de règlement au Parlement et au Conseil, relatif à l'action des États membres en matière d'exigences de service public et à l'attribution de contrats de service public dans le domaine des transports de voyageurs par chemin de fer, route et voie navigable, dit «*règlement OSP*». Deux innovations majeures étaient introduites dans ce projet : il ne concernait que les voyageurs et créait la notion d'attribution de contrat de service public qui n'existait pas dans le droit ni dans les textes communautaires.

Le projet s'appuyait pour cela sur **trois principes** :

- ★ la contractualisation obligatoire entre l'autorité compétente et le ou les opérateurs chargés de fournir les services dès lors que des compensations financières ou des droits exclusifs étaient attribués. La contractualisation était obligatoire même si le service était fourni par une entité interne à l'autorité compétente, ce qui était le cas de la régie ou du système «*in house*»³ ;

- ★ la nécessité d'un réexamen périodique des clauses du contrat et donc la limitation de sa durée, y compris pour les contrats «*in house*» ;

- ★ la mise en concurrence des contrats de service public par appel d'offres sauf dans certains cas limités par une dérogation temporaire ou en dessous d'un seuil financier, les «*petits services*» considérés comme n'entraînant pas de distorsion de concurrence.

Ce projet achoppa sur une question de principe que nous avons soulevée à maintes reprises auprès de la Commission et qui provoqua une opposition du Conseil et du Parlement. En obligeant à contractualiser et à mettre en concurrence toute attribution de contrat de service public, y compris la régie, la Commission faisait une proposition qui hypothéquait la «*libre administration*» des collectivités locales, principe constitutionnel dans tous les pays de l'Union européenne. À terme, elle étouffait la possibilité de fournir des prestations de service public par la collectivité locale responsable qui choisissait un service interne : une régie, mise en compétition dans le cadre d'un contrat limité dans le temps, n'aurait pas résisté à la concurrence des grands groupes de transports internationalisés, en capacité de faire des offres de dumping. De plus, les autorités de la concurrence se seraient inquiétées si la collectivité locale attribuait toujours le contrat à sa régie.

Cette proposition touchait au principe du libre choix de l'autorité compétente entre l'auto-production du service, qui par nature implique la non-mise en concurrence et l'attribution directe de la responsabilité du service, et la gestion déléguée où les règles de la concurrence s'appliquent. Dans les faits, par le biais d'un principe de fonction-

³ Le terme *in house* regroupe dans le langage européen toutes les formes de régies -directe, indirecte, intéressée ...- que nous connaissons en France.



Train régional TER décoré sous la marquise de la gare SNCF Carnot © J.-C.Pattacini/Urba Images /IAU idF

nement du marché – l’attribution par appel d’offres obligatoire d’une prestation de service public –, la Commission remettait en cause un principe démocratique fondamental, la libre administration des collectivités locales et le choix politique, issu du suffrage universel, de décider le type de gestion des services dont la collectivité est responsable.

Dès la parution de la proposition les réactions furent très vives dans les associations européennes et les réseaux des villes et des collectivités, dans les associations et les organisations non gouvernementales (ONG) des secteurs d’activités concernés ainsi que dans les syndicats.

En France, le comité d’entreprise de la RATP organisa des séances d’information et de formation pour les élus et les militants syndicaux afin de mieux saisir les enjeux de la proposition. L’Union internationale des transports publics (UITP) se mobilisa pour un *lobbying* contre les obligations de contractualiser et de mettre systématiquement en concurrence. Le

Parlement européen, sous l’impulsion de Gilles Savary, député européen socialiste de nationalité française, vice-président de la Commission des transports du Parlement européen, prit l’initiative d’une pétition auprès des élus locaux demandant l’annulation de ces propositions. Le Parlement européen, dans sa première lecture du projet, fit des amendements permettant le libre choix des collectivités locales moyennant un encadrement afin d’éviter les abus. La Commission accepta certains de ces amendements sans toutefois accepter des dispositions garantissant le respect de ce libre choix. Insatisfait et divisé, le Conseil arrêta ses travaux au début de 2002. Les autorités françaises défendirent durant ces débats la position du libre choix pour les autorités compétentes entre l’autoproduction et la délégation.

Le Conseil et la Commission prirent alors le prétexte **d’affaires en cours de jugement à la Cour de justice de l’Union européenne** et portant sur des attributions directes sans mise en concurrence pour temporiser et attendre que la Cour se prononçât pour intégrer la jurisprudence dans le droit communautaire.

Ici, il est bon de revenir sur les arrêts de la Cour concernant la question des prestations « *in house* » et la définition de la notion de « *compensation de service public* ». La Cour de justice a un rôle dans la législation européenne qui affecte les droits nationaux⁴. L’impact et l’importance des décisions de la Cour de justice de l’Union européenne sont souvent ignorés et sous-estimés. La Cour est en définitive, dans ses domaines de compétence, la

⁴ Rappelons que le droit européen s’impose aux droits nationaux, suite à l’arrêt Costa/Enel du 15 juillet 1964, confirmé par la déclaration annexée aux traités de Lisbonne

juridiction suprême pour tout le territoire européen. Cet exemple montre le jeu des acteurs économiques pour utiliser au maximum les potentialités des règles de la concurrence au niveau européen afin d'ouvrir l'ensemble des marchés. Il restitue bien également les rapports entre le droit national et le droit européen.

Dans le cas qui nous intéresse, c'est la Cour qui a défini les conditions d'attribution d'un contrat de service public, les conditions à remplir pour une attribution directe sans appel d'offres et les compensations de service public, soit les conditions de financement des services publics et les conditions de coopération entre les collectivités locales en matière de services.

L'affaire qui préoccupait la Commission, dont elle attendait les résultats pour faire d'éventuelles nouvelles propositions, portait sur un conflit entre des opérateurs de transports publics dans la région de Stendal en Allemagne : l'affaire dite « *Altmark* », qui allait devenir célèbre car elle a assis toute une réglementation sur le financement des services d'intérêt économique général.

La décantation du sujet par la Cour de justice

En 1994, l'un des opérateurs s'était vu octroyer des licences d'exploitation de certaines lignes de bus sans appel d'offres. Un concurrent, s'estimant lésé,

avait contesté cette attribution et attaqué devant les tribunaux les compensations (les subventions) que son concurrent avait obtenues des pouvoirs publics.

La loi allemande ne permettant l'attribution de certains types de compensation que sur appel d'offres, le tribunal national devait dire si les compensations en question entraient dans cette catégorie. Pour ce faire, il devait déterminer si les pouvoirs publics pouvaient les verser sans tenir compte des règles communautaires en matière d'aides d'État. Dans ce but, il avait posé en 2000 une question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne sur l'interprétation des articles 73 et 87 du traité portant sur les aides d'État et du règlement 1191/69 portant sur les obligations de service public.

Dans son jugement, rendu en juillet 2003, la Cour précise comment les dispositions du traité en matière d'aides d'État s'appliquent aux services publics en général et aux transports en particulier. Elle définit les conditions à remplir pour qu'une compensation relative à des obligations de service public ne constitue pas un avantage financier et qu'elle ne soit pas qualifiée d'aide d'État :

- ★ l'entreprise bénéficiaire est effectivement chargée de l'exécution d'obligations de service public qui sont clairement définies par un acte juridique ou réglementaire ;
- ★ la méthode de calcul de la compensation est préétablie de façon transparente et objective ;
- ★ la compensation n'excède pas les coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public ;

★ en l'absence d'appel d'offres, la compensation doit être établie sur la base d'une comparaison avec une *«entreprise moyenne, bien gérée et adéquatement équipée, réalisant un bénéfice raisonnable»*.

Cette situation juridique, d'après la Commission, posait de réelles difficultés pour deux raisons. Le règlement 1191/69 modifié, applicable à la plupart des compensations en faveur des transports publics, ne correspondait plus à la réalité économique du secteur. En cas de dérogation aux règles pour les transports locaux, il était très difficile de vérifier le respect des *«quatre critères Altmark»* car l'examen du 4^e critère était particulièrement inadapté aux spécificités du secteur.

La fin provisoire de l'épisode

Pour la Commission, seule l'adoption d'un nouveau règlement qui fixe un cadre transparent pour l'octroi et le calcul de la compensation des obligations de service public devait permettre d'éviter l'insécurité juridique.

La nouvelle proposition de la Commission intégra la jurisprudence de la Cour et les débats antérieurs. Elle visait, selon la Commission, à *«une simplification et un assouplissement de sa précédente proposition, ainsi qu'une meilleure prise en compte du principe de subsidiarité»*. Elle n'envisageait plus que deux grands modes d'attribution : l'appel d'offres et l'attribution directe, reconnaissant ainsi

le principe de *«libre administration des collectivités locales»*. Il était possible, exclusivement pour une autorité locale compétente, de fournir elle-même le service, ou via un opérateur interne sur lequel *«elle exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services»* quel que soit le mode de transport concerné (bus, tram, métro, train, service intégré...). Cette disposition était toutefois soumise à un principe de cantonnement géographique strict : *«L'opérateur interne et toute entité sur laquelle celui-ci détient une influence même minime exercent l'intégralité de leurs activités de transport public de voyageurs à l'intérieur du territoire de l'autorité compétente et ne participent pas à des mises en concurrence organisées en dehors du territoire de l'autorité compétente»* explicitait l'article 5 alinéa 2b du règlement, avec toutefois la possibilité pour une ligne de transport d'être prolongée au-delà des limites de l'autorité compétente. Pour le chemin de fer, l'article 5 alinéa 6 permettait une attribution directe, donc sans mise en concurrence : *«Sauf exception en vertu du droit national, les autorités compétentes peuvent décider d'attribuer directement des contrats de service public de transport par chemin de fer, à l'exception d'autres modes ferroviaires tels que le métro ou le tramway. Par dérogation à l'article 4, paragraphe 2, la durée de tels contrats ne dépasse pas dix ans, sauf lorsque l'article 4, paragraphe 4, s'applique»*.

En définitive, le règlement a été adopté par le Parlement et le Conseil le 23 octobre 2007.

Le rebondissement

La Commission avait du reculer sur la possibilité de l'attribution directe d'un service de transport en régie ou en «*in house*». Mais elle n'accepta jamais sa défaite et manifesta très vite sa volonté de revenir sur cette possibilité. Cependant, la Cour de justice de l'Union européenne a pris une série d'arrêts, confirmant et encadrant la pratique «*in house*»⁵. **Formellement, la réglementation a été plus ou moins appliquée dans les États membres, qui ont jusqu'au 3 décembre 2019 pour une application complète.**

Toutefois, sans attendre cette date, la Commission a proposé, le 30 janvier 2013, dans le cadre du «quatrième paquet ferroviaire» visant à la libéralisation complète du secteur ferroviaire de voyageurs, de modifier le règlement sur les obligations de service public. Nous ne retiendrons dans le cadre de cet article que la modification de ce règlement. La modification ne concerne que les chemins de fer de voyageurs. Les autres aspects du règlement ne sont pas touchés.

Conformément au règlement de 2007, les contrats de service publics sont obligatoires et leur durée est limitée à 15 ans au maximum, sauf exception. L'exception ferroviaire de l'article 5 alinéas 6 disparaîtrait : la Commission propose que tous les contrats de service public dans le chemin de fer soient obligatoirement soumis à concurrence. Dans les considérants du projet de règlement, elle justifie celui-ci par une harmonisation nécessaire des règles communes compte tenu du fait que

certains pays ont mis en concurrence les contrats de service public. Elle indique, considérant 2 «*Le marché des services internationaux de transport de voyageurs par chemin de fer de l'Union est ouvert à la concurrence depuis 2010. De plus, certains États membres ont ouvert leurs services nationaux de transport de voyageurs à la concurrence, soit en instaurant des droits d'accès libre, soit en lançant des appels d'offres pour des contrats de service public, soit en recourant à ces deux formules*», et donc, considérant 10 «*L'établissement d'un marché intérieur des services de transport de voyageurs par chemin de fer exige une application harmonisée, dans tous les États membres, des règles communes en matière de mise en concurrence pour les contrats de service public dans ce secteur*».

Par ailleurs, la proposition de règlement vise à limiter le «volume» de ces contrats et leur segmentation pour le chemin de fer de voyageurs : «*Pour le transport public de voyageur par chemin de fer : le volume d'un contrat de service public en termes de train-km ne dépasse pas 10 millions de trains-km ou un tiers du volume total du transport public national de voyageurs par chemin de fer géré par contrat de service public, la valeur la plus élevée des deux étant retenue*» (article 2 bis point 6). Cette disposition vise à favoriser les nouveaux entrants au détriment des «opérateurs historiques» afin de développer la concurrence sur les réseaux. Par ailleurs, pour stimuler la concurrence entre entreprises ferroviaires, les autorités compétentes pourraient décider d'attribuer à des

⁵ Arrêts Gemeente Arnhem (C-360/96) ; Teckal (C-197/98) ; Stadt Halle (C-26/03) ; Coname (C-231/03) ; Parking Brixen (C458/03) ; Coditel/Brabant (C324/07) ; CabotermoSpa (C340/04) ; CommunedelBari (C410/04) ; Asemfoc/Trasa (C-295/05) ; Commission/République fédérale d'Allemagne (C-480/06)

entreprises ferroviaires différentes les contrats de transport public de voyageurs par chemin de fer couvrant les différentes parties d'un même réseau ou ensemble de lignes. Elles pourraient décider, avant de lancer la procédure d'appel d'offres, de limiter le nombre de contrats pouvant être attribués à une même entreprise ferroviaire.

L'attribution des contrats se ferait obligatoirement par appels d'offre, sauf pour de *«petits services publics»* quand la législation nationale ne l'interdit pas. Pourraient être attribués directement, *«sauf si la législation nationale l'interdit, des contrats de service public, dont la valeur annuelle moyenne est estimée à moins de 1 000 000€ ou moins de 5 000 000€ dans le cas d'un contrat de service public incluant des prestations de transport public par chemin de fer, ou qui ont pour objet la fourniture annuelle de moins de 300 000 Km de services publics de transport de voyageurs ou moins de 150 000 km dans le cas d'un contrat de service public incluant des prestations de transport par chemin de fer»*. *«Lorsqu'un contrat de service public est attribué directement à une petite ou moyenne entreprise n'exploitant pas plus de vingt-trois véhicules routiers, les plafonds susmentionnés peuvent être relevés à une valeur annuelle moyenne estimée à moins de 2 000 000€ ou à une fourniture annuelle de moins de 600 000 Km de services publics de transport de voyageurs»*.

Par ces dispositions la Commission veut inciter les États membres à développer la concurrence dans le chemin de fer. En

revanche, le fait d'augmenter les seuils pour le transport routier afin de favoriser les petites et moyennes entreprises est contradictoire avec la politique de limitation des rejets de gaz à effet de serre, mais la concurrence *«le vaut bien»*. La Commission européenne propose l'établissement et la mise à jour régulière *«de plans de transport public et obligations de service public»* qui doivent définir les obligations de service public sur la base de précisions contenues dans le règlement.

À compter du 3 décembre 2019, l'attribution des contrats de service public devrait être conforme aux nouvelles dispositions. Les contrats de service public de chemin de fer pourraient se poursuivre jusqu'à leur date d'expiration, mais dans tous les cas pas après le 31 décembre 2022.

Il est encore trop tôt pour savoir comment vont évoluer les débats sur ce projet. Les acteurs se sont cependant prononcés contre (syndicats, organisations de la société civile) ou pour (les nouveaux opérateurs privés). Les États sont pour l'instant dans l'attente. L'Assemblée nationale française a cependant donné un premier avis, elle *«prend acte que l'ouverture généralisée du trafic ferroviaire national de passagers, nécessite une adaptation du «règlement OSP», mettant un terme à l'exception de l'article 5 paragraphe 6, concernant les chemins de fer lourds»*. Elle se félicite toutefois que la révision du règlement *«n'affecte pas le libre choix des autorités organisatrices de transport entre ouvrir leurs réseaux de chemins de fer à la concurrence à travers des délégations de service public ou les opérer*

elles-mêmes en régie directe, alignant ainsi le régime des trains de service public régionaux et interrégionaux sur le régime des transports collectifs urbains et, plus généralement, des services publics locaux».

Les opérateurs des petits pays (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas) s'inquiètent de cette mise en concurrence systématique et obligatoire. L'attribution des contrats de service public pour le transport de voyageurs risquerait de désorganiser tous leurs réseaux. En effet, ces contrats couvrent la plupart des lignes internes non rentables commercialement. Ils estiment que l'approche de la Commission ne prend pas en compte la situation différente des États en terme de densité du trafic, de taille, de géographie. La plupart de ces pays sont de petit pays en superficie et en volume de transit car ils sont enclavés au sein de l'Union européenne. Ils estiment que : *« La manière d'attribuer les contrats de service public doit être décidée par les autorités nationales ».*

Conclusion

L'analyse historique de ce règlement démontre la longueur temporelle d'un tel dossier mais aussi la persistance de la Commission et des institutions européennes à libéraliser le secteur du chemin de fer. C'est la seule politique vis-à-vis du chemin de fer que la Commission ait poursuivie avec constance. Toutefois il n'est pas certain qu'au regard des objectifs suivis, cette politique ait été des plus efficaces.

Le premier de ces objectifs, la construction d'un marché européen de chemin de fer, n'a pas été atteint par la mise en concurrence : on est en droit de s'interroger pour savoir si une politique plus coopérative n'aurait pas été plus efficace. Par la suite sont venus s'ajouter à cet objectif purement de marché des objectifs environnementaux, notamment la lutte contre les rejets de gaz à effet de serre. Mais sans volonté politique forte et sans obligations de service public également fortes pour le niveau européen, cet objectif risque de demeurer pour l'essentiel un vœu pieux.

Au motif de préoccupations environnementales, du besoin de désengorgement de certains axes et de sécurité routière, une politique de transfert modale a été prônée au tournant du XXI^e siècle, mais sans objectifs clairement affichés et surtout sans que des dispositions concrètes telles que des obligations de service public et l'intervention de la puissance publique ne soient réellement envisagées, le mythe du marché libre devant y pourvoir. Aussi, face à l'échec du transfert modal par génération spontanée, la Commission a abandonné cet objectif au milieu des années 2000, pour le concept flou de *« mobilité durable »*, articulé sur la seule *« bonne volonté »* du marché et de la concurrence.

Le quatrième paquet ferroviaire présenté par la Commission en 2013, en cours de discussion, poursuit cette politique ambiguë, avec des dispositions dites techniques : une agence européenne du chemin de fer avec plus de prérogatives, des propositions d'harmonisation des systèmes de sécurité qui vont dans le

sens d'un système ferroviaire européen, des dispositions de mise en concurrence qui segmentent le marché et vont à l'encontre d'un système ferroviaire européen. Pourtant l'exigence de service public européen dans le chemin de fer commence à prendre forme mais se heurte aux dogmes de la concurrence. Encore sans doute pour longtemps ? ★

Transport fluvial © Laurent Mignaux/MEDDE-MLET



L'histoire de l'Hôtel de Fleury, siège historique de l'École nationale des Ponts et Chaussées

par **Robin Sébille**, secrétaire général adjoint de l'Association mondiale de la route-AIPCR

L'hôtel de Fleury, édifié à la fin du XVIII^e siècle, a abrité l'École nationale des Ponts et Chaussées pendant 150 ans. Depuis la fin du transfert de cette dernière pour Marne-la-Vallée, en 2009, c'est l'Institut des Sciences Politiques de Paris qui en a reçu l'affectation. Rien ne prédisposait pourtant cette demeure particulière à la longue carrière administrative qu'elle aura finalement connue.



Vue d'ensemble de la façade principale de l'École nationale des Ponts et Chaussées
©École nationale des Ponts et Chaussées

Le faubourg Saint-Germain

À la fin du XVI^e siècle, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés marquait, au sud de la Seine, la limite occidentale de Paris. Au-delà s'étendait le Pré-aux-Clercs, vaste terrain appartenant pour partie à l'abbaye et à l'Université de Paris. En 1606, la reine Marguerite de Navarre y fit bâtir un palais et dessiner des jardins qui sont à l'origine du faubourg Saint-Germain. Louis XIII, son héritier, céda l'ensemble en 1622 à **un consortium de financiers qui lotirent le parc et y ouvrirent les rues** de Bourbon (l'actuelle rue de Lille), de Verneuil, de Beaune, et le chemin de Petite-Seine (l'actuelle rue Bonaparte). La rue Saint-Père (Saint-Pierre), du nom d'une chapelle du quartier, devenue rue des Saints-Pères par déformation au XVII^e siècle, n'était alors qu'un simple chemin.

Le nouveau quartier se couvrit d'abord de maisons religieuses : l'hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères ; le couvent des Dominicains à Saint-Thomas d'Aquin et celui des Prémontrés au carrefour de la Croix-Rouge ; le noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer ; le séminaire des Missions Étrangères et le couvent des Visitandines, rue du Bac ; le séminaire de Saint-Sulpice. **L'aristocratie**, attirée par le climat sain du faubourg, vint également s'établir dans ce quartier proche du Louvre et des Tuileries, sur la route de Versailles, qui offrait aux architectes de vastes terrains où développer des hôtels entre cour et jardin, apparus un siècle plus tard. Ainsi naquit un faubourg noble, exclusivement résidentiel.

Le 24, rue des Saints-Pères

En 1639, Pierre de Bailly, écuyer du Roi, acquit un terrain, rue des Saints-Pères. Il y fit édifier deux bâtiments sur rue, séparés par une porte cochère, et un troisième édifice entre cour et jardin. Vendu en 1643, ce dernier devint l'ambassade de Hollande en 1683. En 1689, il fut acheté par un conseiller au Parlement de Paris, Claude Ticquet, dont l'épouse Angélique fut décapitée en place de Grève le 16 juin 1699 pour avoir tenté de faire assassiner un époux acariâtre et jaloux. Comme nous le verrons, elle ne sera pas la dernière occupante des lieux à finir tragiquement.

Vendue plusieurs fois, la maison fut enfin achetée en 1721 par Jacques Frécot, écuyer et secrétaire du Roi, qui l'offrit à son fils Frécot de Lanty pour son mariage en 1741. Celui-ci racheta également, en 1748 et en 1749, les deux maisons sur rue, reconstituant l'ensemble initial. Conseiller au Grand Conseil du Roi, il était, selon l'avocat Barbier, *« un homme d'esprit, estimé dans le Grand Conseil. Il a hérité de cent mille livres de rente du sieur Frécot, son père, qui était agent de change et secrétaire du Roi, mais qui a été un agioteur, un usurier en très mauvaise réputation. De plus, il avait été laquois »*. En 1794, le Comité Révolutionnaire de la X^e section inculpa le malheureux héritier *« d'accaparement de riz et de chandelles »* et le condamna à mort. Il fut guillotiné à quatre-vingts ans le 8 thermidor, à la veille de la chute de Robespierre.

Mais revenons au terrain. Frécot de Lanty l'étendit en 1753, par rachat à son voisin, l'archevêque de Reims, d'une étroite bande de terre au sud de sa propriété. En 1758, il fit démolir la maison entre cour et jardin et y éleva, dix ans plus tard, un hôtel neuf, cédé en cours de construction à Charles Brochet de Saint-Prest en 1772, avec le reste du terrain et les vieilles maisons sur la rue. Brochet fit abattre celles-ci pour vétusté et poursuivit les travaux. Maître des requêtes, conseiller d'honneur à la Cour des Monnaies et intendant du commerce, il était un financier peu scrupuleux qui fut destitué en 1774 par Turgot pour malversation financière à la régie des blés. Il échappa de peu aux poursuites judiciaires. Mais il fut rattrapé par la Révolution qui le ruina. Il fut guillotiné avec son fils en messidor an II.

L'Hôtel particulier (1768-1824)

C'est à Jacques-Denis Antoine, architecte de la Monnaie de Paris, que fut confiée en 1768 la construction du nouvel hôtel, ainsi que l'attestent un rapport d'expertise du greffe de Paris de 1773 et l'acte de réception des travaux qui porte à de multiples reprises le paraphe de l'architecte.

Suivons donc ses pas pour découvrir l'hôtel : « *au fond de la cour et aux côtés d'icelle sont élevés des bâtiments neufs; celui en face entre cour et jardin est double en profondeur et ceux des côtés en aile et la dite sont simples en*

profondeur, le premier à sept croisées de face sur la dite cour et les deux autres chacun trois ; le tout est élevé d'un rez-de-chaussée, premier étage et comble à la française dans lequel sont pratiquées des chambres lambrissées. La construction dudit bâtiment est neuve, tous les murs de face et de refend sont en pierre de taille, les cheminées en brique de Bourgogne couronnées de pierre dure, les couvertures en ardoises avec chenaux noués, gouttières, faitage et armatures de plomb; les façades sont terminées au dessus des entablements par des balustrades en pierre qui masquent en grande partie les combles et les lucarnes. ».

Ce bâtiment a été prolongé par deux ailes s'achevant en pavillons hauts sur la rue, séparés par un porche et un corps de logis au dessus de l'entrée principale. Le beau porche à caissons est dû au ciseau de Jean-Denis Antoine, sculpteur et frère de l'architecte. Le soubassement sur la rue est orné d'un appareil à refend. Les pavillons sont pourvus de portes d'entrée à double battant, aujourd'hui murées et remplacées par des baies grillagées. Ces portes ouvraient sur des boutiques qui subsistèrent jusqu'à la Restauration.

Le plan intérieur de l'hôtel est connu par un relevé cadastral des dernières années de l'Ancien Régime. Dans le logis entre cour et jardin, se trouvent six pièces principales entourées de cabinets. Les ailes du rez-de-chaussée étaient occupées par des écuries et des boutiques. À gauche, se dresse l'escalier monumental ; à droite, quelques petites pièces et un cabinet de dégagement. En sous-sol, une galerie voûtée, qui suit le tracé de l'hôtel,





Première cour intérieure de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.
Hôtel de Fleury ©École nationale des Ponts et Chaussées

comprenait les caves à vin et à bois, une cuisine dans l'angle sud-ouest avec cheminée, four à pain et potager, ainsi qu'un escalier d'accès au petit jardin. Le puits, recouvert par le dallage de la cour, reste utilisable dans la cave.

Si l'extérieur du bâtiment primitif a peu changé d'aspect, il ne subsiste rien de l'intérieur, hormis l'escalier. Cependant, un état du premier étage de 1775 en décrit précisément le décor. La grande salle à manger, qui donnait sur la cour, était « *décorée de pilastre ionique et d'une corniche. La seconde porte avec cadre, au pourtour une corbeille de fruit jetant rinceaux au deux côtés à chaque tableau le tout sur un font blanc rehaussé d'or. Le vase au dessus (d'un poêle) supporté par deux cygnes enchaînés par le col dont la langue rend de l'eau. Au-dessus de la porte du salon dans la partie circulaire au-dessus de l'imposte un tableau représentant deux enfants pressant du raisin dans une coupe et s'enivrant de ce jus le fond en blanc la figure rehaussée d'or* ».

Deux jardins complétaient l'hôtel. Le premier jardin, de forme carrée, était planté « *d'une allée de tilleuls au pourtour, d'une espèce de parterre en boulingrin dans le milieu avec bosquets en tilleuls et charmilles dans la partie à gauche* » : il était destiné à l'occupant du rez-de-chaussée. Le second jardin couvrait le terrain racheté en 1753. On y accédait par un escalier montant de la cuisine et, depuis l'étage, par une petite terrasse et une volée de marches en bois. Moins strict, il était égayé d'arbustes à fleurs (lilas, jasmin, chèvrefeuille, rosiers), de tilleuls et d'ébéniers.

Brochet de Saint-Prest mit son hôtel en location dès janvier 1775. Mais c'est Armand Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, locataire à partir de 1788, qui, résidant à l'hôtel jusqu'à la Restauration, lui a attaché son nom. En février 1792, Saint-Prest, ruiné par la Révolution, dut céder le bâtiment. Toujours loué, l'hôtel fut enfin vendu à l'État en 1824 pour y installer le ministère des Affaires Ecclésiastiques.

Le Ministère (1824-1843)

En prenant possession des lieux, le ministre fit rehausser les combles d'un étage, refaire la toiture et modifier le jardin. En effet, l'hôtel voisin, dit de Villeroy, confisqué sous la Révolution, était occupé depuis l'Empire par l'Administration des Postes et Télégraphes. Le retour des Lys le rendit en 1819 au prince de Rohan qui consentit, contre loyer, à y laisser subsister cette administration. Les deux hôtels étant désormais au service de l'État, le mur de séparation fut abattu en 1825 et un jardin aux allées romantiques prit la place de l'ordonnance classique d'Antoine. Un bâtiment de bureaux re plaça le petit jardin. L'intérieur de l'hôtel, en revanche, ne semble pas avoir été radicalement transformé à cette époque.

L'administration des Cultes, d'abord affectataire, céda les lieux dès 1831 à la Direction générale des Ponts puis, pour quelques années, au ministère des Travaux publics, qui se fixa peu après et jusqu'à ce jour en l'hôtel de Roquelaure. En 1843 enfin, l'hôtel fut attribué à l'École Royale des Ponts et Chaussées.

L'installation de l'École des Ponts et Chaussées (1843-1845)

L'École des Ponts et Chaussées, fondée depuis près d'un siècle, souffrait depuis l'origine d'un manque de place dû à son succès croissant, tant en France qu'à l'étranger, ainsi qu'au développement des sciences qui enrichissait sans cesse ses collections et sa bibliothèque. Cette évolution réclamait des salles adaptées aux méthodes expérimentales d'enseignement.

Depuis 1747, l'École avait occupé huit immeubles différents. Elle se trouvait en 1839 au 66, rue de Bellechasse. Un rapport de M. Bommart, Inspecteur de l'École, décrivait ainsi les lieux en 1843 : *« les bâtiments y présentent le double inconvénient de n'être point assez vastes, et de n'offrir un certain développement que grâce au nombre des étages superposés; ils s'étendent en hauteur, non en surface. Les élèves ont trois étages à descendre pour se rendre à l'amphithéâtre, aux salles des modèles, aux cabinets des professeurs. Presque aucune partie de l'édifice ne répond d'une manière parfaitement satisfaisante à sa destination actuelle »*. Cette dernière remarque valait pour toute son histoire : malgré divers projets, dont l'un de Brongniart en 1786, l'École ne posséda jamais de locaux prévus pour elle.

Le transfert de l'École dans l'hôtel de Fleury, sur un projet de l'architecte

Galerie des modèles de l'École nationale des Ponts et Chaussées ©École nationale des Ponts et Chaussées

Vallot, fut décidé par ordonnance en 1842.

Le programme imposait un grand amphithéâtre pour 140 auditeurs, un petit amphithéâtre pour 60 élèves, des salles d'étude pour 120 élèves, une bibliothèque et une salle de lecture pour 90 à 100 élèves, des galeries pour les collections des modèles, des salles de dépôt des instruments pour les opérations de nivellement et de levée des plans, un laboratoire de chimie et divers appartements de fonction.

Dans son projet, Simon Vallot conservait le bâti de l'hôtel. Il installait l'amphithéâtre au premier étage de l'aile en retour sur le jardin, élevée en 1824, et ne semble pas s'être préoccupé des modèles. Ces dispositions parurent très insuffisantes à l'Inspecteur Bommart : *« en examinant la question avec toute l'attention qu'elle réclame, on voit, en effet, que les dispositions du projet de M. Vallot ne satisfont que très imparfaitement aux exigences du service. L'espace affecté aux salles d'étude des élèves serait beaucoup moindre que dans le local actuel ; en outre, une de ces salles serait mal éclairée et plusieurs seraient trop grandes ou trop petites pour qu'on pût convenablement les utiliser ; l'amphithéâtre ne contiendrait pas plus de place que l'amphithéâtre actuel ; l'espace attribué à la bibliothèque serait moins étendu que celui qu'elle occupe aujourd'hui. On peut certainement tirer un meilleur parti de ce bel hôtel. Mais il ne faut pas se le dissimuler, les difficultés sont réelles et sérieuses ; et elles ne pourraient manquer d'être telles, alors qu'il s'agit d'installer une institution d'une nature aussi*



spéciale que l'école dans des bâtiments qui ont été établis pour une toute autre destination».

C'est finalement Pierre Joseph Garrez, architecte des Bâtiments Civils, qui fut chargé du dossier, sur des plans approuvés le 30 novembre 1843. Son originalité était de placer l'amphithéâtre au rez-de-chaussée de l'hôtel, en supprimant un mur de refend sur toute la hauteur du bâtiment, créant de surcroît une grande salle de lecture dans la bibliothèque. Cette solution hardie fut rendue possible par l'emploi de broches métalliques de renfort dans les planchers, dont la portée se trouvait soudain doublée, et d'une cloison de bois au premier étage, à l'emplacement

du mur démoli, pour rigidifier l'ensemble. L'architecte disposait alors, pour la galerie des modèles, de l'aile du jardin que le percement de la rue du Pré-aux-Clercs, en 1845, avait permis d'agrandir.

En 1844, une plaque de marbre noir, portant l'inscription «École Royale des Ponts et Chaussées» fut apposée au fronton du bâtiment, marquant ainsi la prise de possession des lieux. La rentrée eut lieu le 1^{er} novembre 1845. Pendant trente ans, peu de transformations furent entreprises dans l'hôtel, mais une pression croissante se fit sentir pour agrandir l'École mais toutes les occasions ne furent malheureusement pas saisies.

Bibliothèque de l'École nationale des Ponts et Chaussées - Hôtel de Fleury
©École nationale des Ponts et Chaussées



Les extensions (1858-1882)

Très rapidement, la place vint à manquer. Dès 1856, l'École souhaitait une extension de ses bâtiments pour recevoir les élèves étrangers en nombre croissant.

En 1857, on acquit le terrain de 1000 m² contigu à l'École, au 26 de la rue des Saints-Pères, en vue d'augmenter sa capacité d'accueil afin de maintenir « *son double caractère d'École nationale et d'École européenne* ». On commanda alors à l'architecte Antoine-Isidore-Eugène Godebœuf, qui avait succédé à Garrez en 1853, les plans d'un bâtiment comportant « *une galerie de modèles, un amphithéâtre avec cabinet de professeur, le bureau du service des instruments de précision, les laboratoires des aides des bureaux d'essai, des balances et des élèves, ainsi que les salles d'étude, un cabinet et un laboratoire pour l'ingénieur chargé du bureau d'essai, une salle de dessinateurs et une partie du logement de l'inspecteur* ». Faute de crédits, ce projet n'aboutit pas ; on se contenta d'élever sur le terrain un hangar provisoire pour abriter les modèles ayant figuré à l'exposition de Londres en 1862.

En 1870, l'hôtel fut utilisé pour soigner des blessés de guerre. Après la Commune, l'enseignement reprit en octobre 1871. Comme aucun cours n'avait eu lieu

pendant les hostilités, quatre promotions s'y retrouvèrent, et on dut bâtir en hâte, sur le terrain toujours vierge, un amphithéâtre provisoire.

Un second projet fut alors commandé à Godebœuf : la construction d'une galerie des modèles en 1875, l'ajout d'un troisième pavillon sur la rue en 1876, le second étage des ailes de l'arrière-cour en 1878. La galerie de minéralogie date sans doute de cette même époque.

L'École fut ainsi dotée « *de trois salles d'étude de plus ; d'un magnifique laboratoire ; d'ateliers de dessin et de gravure pour le portefeuille des élèves et pour l'atlas des ports, d'une galerie des modèles d'une grande beauté, d'une galerie de minéralogie appliquée où les échantillons variés figurent à proximité des pierres à bâtir ; de nouveaux cabinets pour les professeurs, pour les ingénieurs qui fréquentent la bibliothèque, d'un développement du local consacré aux archives, de la réfection enfin devenue indispensable des appartements destinés à l'Inspecteur, au Secrétaire et au Bibliothécaire* ».

Mais la place manquait toujours. Pendant près de dix années, le Conseil de Perfectionnement réclama en vain une extension pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves. Ce souhait faillit aboutir en 1882 par l'acquisition de l'immeuble situé rue Perronet au coin de la rue du Pré-aux-Clercs qui aurait permis de porter les effectifs à 200 élèves. Un projet de loi fut même publié au *Journal Officiel*, mais le montant des acquisitions foncières fit reculer le législateur.

Escalier d'honneur de l'École nationale des Ponts et Chaussées - Hôtel de Fleury ©École nationale des Ponts et Chaussées

Petite chronique d'une grande École (1880-1940)

Après les travaux des années 1870, l'hôtel de Fleury connut un répit de soixante ans pendant lesquels on se contenta d'effectuer les réparations courantes et de décorer les bâtiments.

La documentation, si riche pour les années précédentes, semblait se tarir. Il fallut attendre les grandes inondations de janvier 1910 pour que des travaux d'envergure fussent entrepris : *«plusieurs parties des bâtiments qui se trouvaient établies sur des terre-pleins se sont affaissés, les parquets sont descendus et il a fallu procéder d'urgence à des travaux de réfection provisoire, pour éviter les accidents»*.

L'hôtel souffrit quelque peu de la Première Guerre mondiale. L'École étant désertée par ses élèves, le ministère de la Guerre y avait déposé de nombreux papiers et casiers *«sans interdiction de fumer»*. Un incendie s'y déclara le 26 juillet 1915 à 5 heures du matin, et les dégâts furent assez importants. Ainsi l'hôtel de Fleury paya son tribut, modeste, au sacrifice de ses élèves sur les champs de bataille.

À la même époque, la Direction entreprit de décorer l'École. En 1883, elle avait obtenu une arcade des Tuileries provenant du palais démoli, que l'on dressa dans la seconde cour. L'École se garnit de bustes d'anciens élèves ou directeurs : Alfred Charles Ernest Franquet de Franqueville en 1877, Claude-Louis-Marie-Henri Navier

en 1885, Charles-Daniel Trudaine en 1898 par une copie de marbre. Le vœu de voir établir une corbeille de verdure dans la cour d'honneur de l'hôtel, en 1908, fut repoussé par un inspecteur général des bâtiments civils pince-sans-rire qui fit valoir qu'elle *«changerait le caractère de l'œuvre de l'architecte Antoine, œuvre qui commande le respect. Si le caractère de la cour de l'École des Ponts et Chaussées est un peu grave, il convient à un établissement où l'on ne vient que pour des études sérieuses»*.

Enfin, par arrêté du 8 juin 1926, on inscrivit le grand escalier et la façade de l'École à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Bibliothèque Lesage. H. Cléret
© École des Ponts ParisTech



La période contemporaine (1940-1990)

Dès les années de guerre, le directeur, Louis Grelot, **souhaita de nouveaux agrandissements**. En effet, *« l'amphithéâtre de troisième année est dans un état de vétusté lamentable ; son aspect est peu engageant, ce qui est regrettable, car il sert parfois pour des réunions d'ingénieurs ; l'impression qu'il produit sur les étrangers appelés à le visiter est déplorable. D'autre part, l'aménagement actuel de la bibliothèque laisse à désirer. »* Le directeur proposait de faire bâtir une nouvelle bibliothèque sur un terrain à acheter et de joindre à cette opération la réfection de l'amphithéâtre, situé alors au rez-de-chaussée de l'hôtel. Rien n'y fit. Le seul souvenir de cette période est une collection de bustes commandés en 1942 : ceux de Adhémar Barré de Saint-Venant, Jean Résal, Paul Séjourné, Augustin Mesnager, André Blondel, destinés à remplacer ceux d'ingénieurs *« dont la notoriété s'est un peu effacée »*. L'École, peu oublieuse de ses gloires passées, sut toutefois les faire cohabiter dans la salle des pas perdus.

La guerre terminée, **le projet d'amphithéâtre fut débloqué** : sa construction, à la place du jardin, prit fin en 1952. Si son utilité n'était pas discutable, « l'amphi Caquot » brisait l'unité architecturale que l'hôtel avait jusqu'alors su conserver. Son aspect disgracieux s'alliait à une très mauvaise acoustique. Les sièges en étaient si médiocres *« qu'on s'y déchirait le pantalon ! »*. Quant à la bibliothèque,

l'architecte Audoul en prépara un projet sur l'emplacement de la galerie des modèles, vouée à la démolition. Il avait prévu un important édifice comprenant une salle de lecture au rez-de-chaussée, afin d'en faciliter l'accès à tous, des étages de magasins et des logements de fonction pour dégager ceux qui se trouvaient encore à l'École. Un permis de construire fut accordé et la galerie des modèles fut abattue. Mais le propriétaire mitoyen déposa une réclamation pour trouble de jouissance. Alerté, le ministre en profita pour décider un transfert de l'École en province et affecta les crédits de la bibliothèque à l'achat d'un terrain à Grenoble. La chute de la IV^e République mit un terme au projet.

Peu à peu, les besoins de l'École se modifièrent. Jusqu'alors, les cours étaient uniquement magistraux, professés en amphithéâtre. Les travaux de dessin étaient tombés en désuétude et les salles affectées à cet usage restaient inemployées. Or, en 1960, on institua des enseignements optionnels, destinés à des groupes restreints d'élèves. Il fallut pour cela créer des petites classes, installées en entresol à l'emplacement des anciennes salles de dessin.

À partir de 1967, le réaménagement de l'hôtel s'accéléra. Rompant avec la tradition, le nouveau directeur, André Thiébault, refusa le logement de fonction qu'on lui proposait et le rendit aux services de l'École. Le départ d'autres occupants permit d'affecter à l'enseignement ou à l'administration la totalité du premier étage pour y installer les directions de l'Enseignement et de la Formation

Continue. Les événements de mai 1968 contribuèrent aussi à faire évoluer l'hôtel. Si on ne signala aucun trouble à l'École, le ministère crut cependant y distinguer un « malaise » et s'empessa de lui accorder une manne qui permit, pour la première fois, d'aller bien au-delà du strict nécessaire et d'améliorer aussi bien la qualité des cours que de rénover les plus belles pièces de l'hôtel.

Par ailleurs, l'enseignement des langues se modernisa : jusque lors, seul l'anglais était étudié à l'École, les autres langues ayant été abandonnées depuis la guerre. Prenant conscience de cette grave lacune dans la formation de ses ingénieurs, l'École ouvrit des laboratoires de langues, dans l'entresol du bâtiment de 1876 sur la rue des Saints-Pères. On proposa d'autres langues : d'abord le russe puis l'espagnol et l'allemand. La bibliothèque se contenta d'une rénovation *in situ*. À l'emplacement de la galerie des modèles démolie douze ans plus tôt, on dressa des baraquements préfabriqués pour le centre de calcul, des salles de cours et de réunion et la direction des affaires internationales. Enfin, la vie associative des élèves ne fut pas oubliée : on lui avait accordé une salle au rez-de-chaussée, à la place d'un petit amphithéâtre, dans les années 1960. Cette salle fut agrandie après 1968 pour permettre des entretiens entre les élèves et leurs futurs employeurs. Vers 1976, on y installa une cafétéria puis un foyer en entresol en 1984.



De Gentilly à Champs-sur- Marne (1946-1992)

Au lendemain de la guerre, **on envisagea de déplacer** conjointement à Gentilly l'École des Ponts et Chaussées et l'École des Mines de Paris. Ce projet fut finalement abandonné. On rechercha d'autres emplacements en région parisienne ; le site de Palaiseau parut favorable mais seule l'École Polytechnique s'y installa. À la même époque, le Laboratoire des Ponts et Chaussées devait déménager à Nantes. Le Délégué à l'Aménagement du Territoire, Olivier Guichard, s'efforça sans succès d'y implanter aussi l'École.

Le projet de Palaiseau comprenait, sur un terrain de 10 ha, plus de 42000 m² de locaux pour 740 élèves et auditeurs, un musée du Génie civil, des laboratoires de recherche, des salles de réunion, des logements et des équipements sportifs mis en commun avec d'autres écoles. Mais après le départ pour Palaiseau de l'École Polytechnique, aucune autre école ne lui emboîta le pas. Paris connut un regain de faveur.

L'École faillit d'ailleurs réussir son extension dans la capitale. L'État décida le rachat pour l'École de l'hôtel de Cavoye, au 52, rue des Saints-Pères, alors en vente, et tenta de l'acquérir à bon compte par un arrêté d'expropriation qui fut annulé en 1978 par le Conseil d'État pour usage abusif de l'utilité publique. Cet hôtel a continué de défrayer la chronique en devenant plus tard la propriété d'un homme d'affaire controversé...

Il ne restait dès lors plus à l'École qu'à quitter Paris. Le transfert définitif à Marne-la-Vallée de l'École nationale des Ponts et Chaussées et de l'École nationale des sciences géographiques, échelonné entre 1997 et 2009, dans un nouvel ensemble dû aux architectes Chaix et Morel, a mis fin à 150 ans de bons et loyaux services.

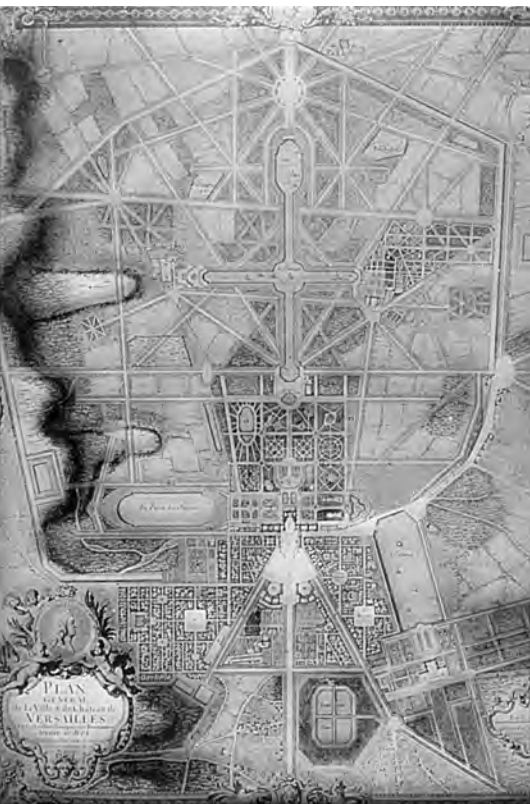
Tour à tour demeure particulière, siège d'administration centrale puis d'une vénérable école, l'hôtel de Fleury a connu un sort analogue à nombre d'hôtels particuliers du faubourg, qui abritent aujourd'hui ministères, ambassades et résidences officielles. Toutefois, les transformations qu'il a subies furent souvent bien plus radicales. La décoration intérieure a disparu. Des travaux sans cohérence ont été conduits pour pallier le manque chronique de place. Parfois heureux, comme la façade de 1876 sur la rue des Saints-Pères, les ajouts à l'hôtel d'Antoine ont aussi conduit à des mutilations irréversibles, tel le grand amphithéâtre. ★

Le parc de Versailles : chef-d'œuvre de Le Nôtre

par **Christian-Noël Queffélec**, *architecte-ingénieur général*

Enfant, le parc de Versailles était notre terrain de jeux. Nos parents nous y conduisaient pour de longues promenades familiales ; l'endroit était largement ouvert au public.

Adolescent, la pièce d'eau des Suisses nous servait de stade d'entraînement et régulièrement nous en faisons le tour avant de nous arrêter dans la partie la plus haute, aux pieds des coteaux de Satory, tout près de la statue du Bernin, pour jouir de la perspective vers l'Orangerie et le Château. Pendant les classes préparatoires aux Grandes Écoles, le parc nous servait, dans les brefs moments de liberté, de lieu de méditation et de dépaysement. Nous l'aimions sans comprendre, car si nous en connaissions des auteurs, nous en ignorions l'histoire précise et la signification. Mais, il est des lieux qui nous apportent sans savoir pourquoi, qui ont une existence propre au-delà des intentions qui leur ont donné naissance. Aujourd'hui, l'enchantement est toujours là, bien que nous en sachions davantage. Puissent ces images et ce bref texte d'explication transmettre une fascination toujours présente.



Le plan de Versailles, représentation de Pierre Le Pautre datant du début du XVIII^e siècle.
(Collection C-N Queffélec)

Le plan

Le professionnel est d'abord frappé par l'organisation du plan qui en lui-même est d'une si grande richesse avec ses axes tantôt parallèles, tantôt concourants dont on sent qu'ils s'en vont conquérir l'infini, avec leurs symétries et leurs asymétries allant même jusqu'au désordre. Plusieurs fois repris et complété, ce plan est une œuvre d'art. Pierre Le Pautre l'immortalisa en un instant où le jardin était à son apogée, à la fin du règne de Louis XIV (1638-1715). Ce plan fut édité à destination du public et vendu sur le pont Notre-Dame à Paris. Il peut encore servir à nous orienter et à comprendre les intentions qui le soutiennent.

Deux grands axes servent d'armature qu'il est judicieux de suivre pour découvrir les différents motifs : l'un longeant le château, l'autre perpendiculaire s'éloignant vers l'horizon dans la perspective du Grand Canal. De la terrasse, on voit d'abord le Parterre d'Eau, deux bassins parallèles, bordés par les statues de bronze des frères Keller figurant les fleuves de France. De part et d'autre sont situés le Parterre du Midi et le Parterre du Nord. Le Parterre du Midi, de quelques marches plus bas que le Parterre d'Eau, comporte deux carrés avec des dessins de broderie. Des allées, disposées en croix, conduisent à un bassin circulaire. À son extrémité, il domine le Parterre de l'Orangerie où s'alignaient, l'été, orangers, grenadiers et palmiers. Au bas des cent marches, on se trouve en face de l'Orangerie de Mansart, un ouvrage en U, enterré sous le Parterre du Midi. Sa façade d'arcades et de colonnes fait

écho à celle du Château. Plus loin, dans l'axe se trouve l'immense pièce d'eau des Suisses, creusée par les gardes suisses de Louis XIV en 1678. Sur le même axe, du côté, symétriquement par rapport au Château, on trouve le Parterre du Nord, dominé par une terrasse qui permet de le comprendre plus aisément. Peuplé de statues de la Grande Commande de 1674, il est pourvu de trois bassins, deux au centre des parterres, le troisième constitué par la Pyramide d'Eau, qui marque à la fois l'entrée de l'Allée d'Eau et le début des sous-bois. Cette fontaine domine le Bain des Nymphes de Girardon, un buffet d'eau. À cet endroit commence l'Allée d'Eau avec son peuple de marmousets qui conduit au Bassin du Dragon, puis au Bassin de Neptune, grande pièce d'eau en contrebas, entourée d'une pelouse en hémicycle et d'une rangée d'arbres. Le Bassin de Neptune fonctionnait comme un véritable théâtre où l'eau était à la fois au parterre, immobile et sur scène, jaillissante ; il a été restauré sous Louis XV par Gabriel et on y ajouta alors des groupes en plomb représentant Neptune et Amphitrite. Des deux côtés de l'Allée d'Eau se trouvent deux bosquets dont les aménagements furent détruits en 1775 : du côté du Château, l'Arc de triomphe, du côté du parc, les Trois fontaines.

Du Parterre d'Eau, on domine le Bassin de Latone, consacré à Léo, la mère d'Apolon, placée en partie supérieure d'une fontaine circulaire, constituée de quatre gradins. Ce bassin est entouré de deux parterres. En poursuivant, dans l'axe du Château, on parvient à l'Allée Royale ou Tapis Vert, bordée de vases et de statues copiées d'après l'antique par les élèves

de l'Académie de France à Rome. À son extrémité est situé le Bassin d'Apollon, large de cent dix m et long de soixante-quinze. Il accueille le char d'Apollon, sculpté par Tuby d'après Le Brun, une représentation du dieu arraché de l'onde par un quadrigé. Au-delà, fut creusé le Grand Canal, long de mille six cent soixante-dix m et d'une largeur oscillant entre soixante-deux m dans ses parties les plus étroites et cent quatre-vingt-dix m dans sa partie ultime, à son débouché, un bassin orthogonal. Au deux cinquième de la longueur, il s'enrichit d'une extension transversale, longue de mille soixante-dix m et large de soixante-quinze, dessinant une croix avec la branche principale. Au-delà du Canal, la perspective se prolonge par trois grandes allées en patte d'oie.

Des deux côtés du Tapis Vert sont répartis des zones de bosquets, partagées en deux par des axes parallèles, puis en trois par des axes perpendiculaires. À leur intersection, on trouve les Bassins des Saisons. Les bosquets se parcourent au moyen d'un réseau de petites allées qui aboutissent à des salles à ciel ouvert. Ils sont tous différents et constituent ainsi un dédale jalonné de lieux de surprises et d'allégories avec des clairières et des objets de découverte. Sur le plan de Le Pautre, on trouve, au nord, le Bosquet du Marais déjà reconstruit pour devenir le Bosquet des Bains d'Apollon, le Théâtre d'Eau, puis, plus à l'ouest, le Bosquet du Dauphin, le Bosquet de l'Étoile, puis, à l'ouest encore, le Bosquet des Dômes et de l'Encelade, le Bosquet de l'Obélisque. De l'autre côté du grand axe, on trouve le Bosquet de la Salle de Bal et le Labyrinthe,

puis, le Bosquet de la Girandole en face du Bosquet du Miroir d'Eau, puis, à l'ouest, le Bosquet de la Colonnade et de la Salle des Antiques, pour finir par le Bosquet de l'Île Royale face au Bosquet du Miroir. Le Labyrinthe, le Marais, la Salle des Antiques ou la Grotte de Thésis ne nous sont plus connus que par des tableaux ou des gravures. Le Labyrinthe, supprimé en 1775, reliait trente-neuf fontaines, illustrant des sujets tirés des fables d'Ésope, réalisés avec des animaux en plomb. À côté de ce bosquet se trouve toujours la Salle de Bal ou Les Rocailles en marbre polychrome et plomb doré, formant une sorte d'arène, entouré de gradins de verdure et de rocailles. Vers l'ouest furent construits le Miroir et l'Île Royale, deux bassins séparés par une chaussée, dont les eaux du premier se déversaient dans le second par un buffet d'eau semblable à celui de Vaux. Non loin se trouvait la Galerie d'Eau ou Cabinet des Antiques où vingt-quatre statues de marbre, copiées de l'Antiquité, alternant avec des orangers et des jets d'eau faisaient une sorte de musée en plein air entouré d'un haut treillage garni de chèvrefeuille. La colonnade, due à Mansart, simple paravent circulaire, constitué d'arcs en plein cintre reposant sur des colonnes ioniques et surmontés d'une balustrade, limite, plus loin une clairière à la manière d'une treille où le marbre remplaça les végétaux. Le Bassin de l'Encelade contient la représentation d'un géant qui semble se débattre parmi les éboulis de l'Olympe. Dans le Bosquet des Dômes, il ne reste de ceux-ci que le nom et des balustrades de marbre entourant un plan d'eau flanqué d'une vasque dans son centre. Le Bosquet de la Salle des Festins com-

portait une esplanade ornée de bassins circulaires, isolée de l'espace avoisinant par une ceinture d'eau. Mansart simplifia ce motif à la mort de Le Nôtre en 1704. Le Bosquet de l'Étoile se caractérisait par un tracé d'allées s'appuyant sur la figure du pentagone. Dans cette rangée, près du Château, le dernier bosquet abritait un Théâtre d'Eau, trois allées d'eau rayonnantes, semblables aux rues du théâtre de Palladio à Vicence, qui se rejoignaient pour former une avant-scène en hémicycle, en face d'un parterre d'où les spectateurs observaient les jeux d'eau aux combinaisons variées ; ce dispositif a été détruit en 1750.

Le Parterre d'Eau © C-N Queffelec
Au premier plan, la statue de la Loire, bronze (1685-1689) de Thomas Regnaudin (1622-1706) et Balthasar Keller (1638-1702).

Il faudrait également à partir de ce plan, évoquer les jardins du Grand Trianon, de la Ménagerie, des multiples réservoirs

répartis non loin du parc, des grands tracés et de la ville nouvelle avec ses trois grandes avenues en patte d'oie conduisant à la cour d'honneur pour être complet dans l'explication, tant on est en présence d'un organisme complexe répondant à des buts multiples et de multiples besoins. Il va de soi que devant réaliser un tel projet, le seul nom de Le Nôtre ne suffit pas. On est en présence d'un travail en équipe dont seul le roi, par son pouvoir de décision, peut être autorisé à revendiquer la paternité.

Les phases d'élaboration

Les premières esquisses

Versailles, lieu de résidence royale, est né de la passion des rois pour la chasse, Henri IV, Louis XIII puis Louis XIV. Ce territoire n'était autrefois qu'un petit vallon d'Île-de-France parcouru par le ru de Galie et encadré par des coteaux boisés, celui de Satory au sud, celui du Chesnay au nord, mais il possédait deux avantages. L'endroit était giboyeux et il était facilement utilisable puisqu'il appartenait à la famille de Gondy ; il était au contact des deux forêts millénaires de Saint-Germain et de Marly. Le vallon était parcouru d'un ruisseau qui cheminait de l'Étang de Clagny à l'Étang puant (la future Pièce d'eau des Suisses) et qui allait se perdre, à l'ouest, parmi les marais et les roseaux. L'agriculture était difficile dans cette terre trop lourde et gorgée d'eau, où l'on parvenait à grand peine à cultiver quelques parcelles pour y faire des céréales, et



à tenir quelques pâtures. S'il existait bien un village à Versailles, celui-ci était modeste, entouré de quelques hameaux : Choisy, Noisy, Saint-Cyr et Trianon, et de quelques moulins à vent implantés sur les crêtes. Dès ses six ans, Louis XIII prit l'habitude d'y venir chasser avec son père, le roi Henri IV, et seize ans plus tard, à l'été 1623, il décida de se ménager un lieu pour le repos. Il fit construire, sur une petite butte, à quelques centaines de toises du village, un pavillon de chasse fort modeste, composé d'un appartement de quatre pièces, de quelques chambres pour les écuyers ; les façades étaient en plâtre. Le roi s'attacha à ce lieu. Il agrandit ses possessions une première fois, ce qui lui permit de disposer d'un parterre et d'un petit parc de 17 arpents, puis une seconde fois en 1632, par un achat de 167 arpents et de la terre seigneuriale de Versailles au sud de Galie et des droits afférents, cédés pour 600.000 livres par l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi.

Le domaine une fois constitué, le roi se fit construire un véritable château, ceinturé de larges fossés, distribué autour d'une cour carrée, bâti de briques et de pierres et couvert d'ardoises. Sa construction fut confiée au maître maçon Philibert Le Roy ; elle dura quatre années. La façade du corps central s'ouvrait, à l'ouest, par onze fenêtres embrassant le paysage champêtre du vallon de Galie. Un pont, placé dans l'axe, enjambait la douve pour donner accès au jardin. Ce dernier fut réalisé en même temps que le château sur les plans de Jacques de Menours, neveu et élève de Jacques Boyceau de la Baraudière, jardinier du palais du Luxembourg et l'un des premiers théoriciens du jardin

d'agrément. Ce dernier illustra son *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, paru en 1638, d'un étonnant plan du parterre occidental de Versailles, situé au pied de la façade donnant sur le jardin. Il donnait là un des premiers exemples de parterre de « broderies », précurseur des grandes compositions ornementales de buis taillés se détachant sur des fonds de sables et de minéraux colorés, gravillons, briques ou marbres pilés, parfois encadrées de plates-bandes fleuries, une figure majeure de ce qui allait devenir le style à la française. Par ailleurs le plan montré mettait déjà en œuvre l'idée d'un espace en terrasse, non enclos de murs, ouvert vers l'horizon. L'histoire a surtout retenu le dessin du parterre avec ses motifs de rinceaux et d'arabesques aux volutes entrelacées, un vocabulaire emprunté aux carnets d'ornementalistes ou des arts appliqués, qui allaient plus tard être mis en œuvre à grande échelle. Le plan du jardin fut remanié dès 1639 par Hilaire Masson et à Claude Mollet, auteur du *Théâtre des plans et jardinages*, publié en 1652, connu pour son travail à Fontainebleau, aux Tuileries et à Saint-Germain. Il conservait la même implantation, celle des futurs jardins de Louis XIV, l'actuel Petit Parc. Il est connu par le plan de Buc de 1662, dans lequel on voit poindre la grande perspective dans l'axe du Château, recoupée, à mi-parcours, par deux allées diagonales rayonnant à partir d'un second bassin circulaire, et s'achevant sur le Rondeau, une troisième pièce d'eau, au dessin quadrilobé, implanté sur un bas-fond naturel alimentée par le ru de Galie, emplacement futur du Bassin d'Apollon. Le schéma restait modeste, comparé à celui de Saint-Germain avec ses parterres en

gradins. Le jardin suivait naturellement la pente. On sait qu'il bénéficiait toutefois de modestes jeux d'eau, qui venaient animer ses trois bassins ; Claude Denis, ingénieur fontainier, avait pour cela fait construire une pompe à cheval qui prenait l'eau dans l'Étang de Clagny.

Les desseins de Le Nôtre, 1661-1669

Un plan de 1660, dit d'Anville, semblable au plan de Buc, montre un plan en rectangle englobant le Château et allant jusqu'au Bassin des Cygnes (bientôt d'Apollon) ; il se subdivise en un carré du verger, découpé selon ses médianes et ses diagonales en huit triangles, et un rectangle composé de parterres, l'un en façade, deux au nord, deux au midi, du Château et d'un carré de parterres, coupé en quatre par les deux médianes. Le grand axe n'est pas traité comme une perspective ; l'allée centrale est de même largeur que celles qui la croissent par trois fois, et se trouve même affaiblie par la présence de deux ronds points au centre des deux carrés. Le jardin se compose essentiellement d'un parterre de broderie en façade, puis un vaste verger.

Le plan «Marie» de 1664

Le travail de Le Nôtre à Versailles, fin 1661 et durant 1662 demeure mal connu. Avant 1663, peu d'interventions prirent place sur le terrain et il est probable que l'année 1662 fut consacrée à la recherche d'un parti pris. Le document le plus fiable

montrant l'avancement du projet a été découvert par Alfred Marie, parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'Institut de France, et daté par lui de 1664. Bien qu'il porte une inscription le présentant comme le «*Plan général du Château et Petit Parc de Versailles, comme il était anciennement avant que le Roi y eut fait travailler*», on y voit clairement des travaux récents : l'élargissement de l'esplanade du Château réalisée par Le Vau en 1662, les deux bâtiments en longueur, de chaque côté qui servaient de cuisine et d'écurie, venant d'être construits, la première Orangerie dessinée par Le Vau, réalisée en grande partie dans l'année 1663. Ces travaux sont à la mesure des dimensions relativement modeste du Château alors en place et qui semble avoir déterminé la largeur de l'Orangerie, et par conséquent celle du parterre qui la domine et qui devait devenir le Parterre du Roi ou Parterre de Fleurs. Le plan montre, dans l'axe de la façade nord, une pièce d'eau quadrilobée puis une vaste pièce d'eau, un enchaînement de cascades se terminant par un bassin circulaire. Le dessin montre un ensemble symétrique de parterres de gazon, aux formes allongées, le Parterre du Nord, et ses bassins. De la façade ouest du Château part l'axe principal, avec successivement, des parterres en gazon, également allongés, un bassin circulaire en limite, puis des parterres en demi-cercle, comme en balcon, pour finir par une volée de marches conduisant à un niveau en contrebas. Comme ces marches semblent peu nombreuses, on peut penser que ces parterres descendaient en pente douce du Château, du moins dans la partie en demi-cercle. Cet axe central se poursuit

par une vaste allée (le futur Tapis Vert), jusqu'à un autre bassin circulaire. À cet endroit, l'avenue se rétrécit et se poursuit jusqu'au Bassin des Cygnes, la pièce d'eau quadrilobée des jardins antérieurs. Le jardin ne s'achève pas à cet endroit, mais il prend la forme d'une patte d'oie, semblable à celui de Vaux-Le Vicomte. Dans ce schéma, deux zones sont déjà présentes, deux grands carrés boisés parcourus par des sentiers assemblés en carrés ou losanges, les futurs bosquets jumeaux du Dauphin et de la Girandole. Les deux bassins circulaires marquant les intersections des avenues dans la partie basse du parc sont également présents ; ce sont les futurs Bassins de Saturne et de Flore. Le plan montre également une zone couverte d'une épaisse forêt située à l'ouest du Parterre de Fleurs et au sud du parterre situé devant la façade ouest du Château, et d'un dessin complexe, évoquant les travaux de Boyceau ; il s'agit du Bosquet du Bois Vert qui devait disparaître lors de la construction de la seconde Orangerie.

Le plan de Le Pautre de 1664

Ce fut sans doute fin 1663 que furent prises les décisions qui allaient conduire à changer d'échelle et donner une nouvelle ampleur au Château et à ses jardins. Deux plans, datant de 1664 et 1665, attestent de ce changement, dont une gravure de Le Pautre conservée au Cabinet des Estampes des Archives Nationales. Le Parterre du Nord double en largeur, s'étendant vers l'ouest ; il

représente désormais deux fois la largeur de la façade. L'axe transversal se trouve déplacé. Sur le plan, il conduit, vers le nord, au Bassin du Dragon, mais ne rencontre pas encore sur son chemin le Bassin de la Pyramide, des Nymphes ou l'Allée d'Eau (ou Allée des Marmousets). À l'ouest, le terrain porte la trace de grands travaux de creusement et de terrassement. On y voit une nouvelle esplanade devant le Château, puis un Jardin Bas ou Nouveau Parterre avec un bassin ovale et deux bassins circulaires, entouré par le monumental Fer à Cheval, avec ses escaliers et ses rampes latérales. Le bassin circulaire à l'extrémité du parterre de broderie est toutefois conservé. À ce stade, le Parterre Sud reste à l'échelle de l'Orangerie, récemment construite, mais n'est plus à l'échelle des autres espaces. Le Bois Vert reste en l'état mais sa limite nord est longée de rangées d'arbres identiques à celles prévues en limite sud du Parterre du Nord. Le parterre de broderie devant le château se trouve ainsi limité latéralement par des murs de verdure, ce qui efface en grande partie le décalage d'échelle. La surélévation de la terrasse a dû modifier la vue à partir du Château, mais cet inconvénient ne fut que temporaire. En 1669 allait commencer la construction du Second Versailles de Le Vau, « l'enveloppement » du petit bâtiment de Louis XIII, ce qui demandait de construire en couronne en couvrant les anciennes douves, et avait comme conséquence d'avancer la façade vers l'ouest et de retrouver ainsi la vue depuis le bâtiment. La gravure de 1665 montre aussi de nouvelles intentions. On y voit un bassin octogonal à l'endroit où allait figurer la Pièce d'eau des Suisses, et

Le Parterre du Midi © C-N Queffélec
Ce Parterre était, à l'origine, entièrement traité en compartiments de broderie et de gazon, dont les rinceaux de buis bas se détachaient sur des fonds minéraux colorés. Ce n'est que sous le règne de Louis XV, à la demande de la reine Marie Leczinska, que les plates-bandes de fleurs vinrent remplacer les gazons.



derrière le Bassin des Cygnes, un réseau de grandes allées plantées partant d'une place ovale, deux axes orthogonaux avec leurs diagonales. Ces allées sont traitées de manière identique à celles qui partent en patte d'oie de l'esplanade du Château, les avenues de Sceaux, de Paris, de Saint-Cloud. L'allée centrale, bordée d'arbres prolonge la vue vers

l'infini tandis que les allées secondaires obliques conduisent au nord vers le futur Trianon de Porcelaine et au sud, vers la Ménagerie, récemment achevée, bâtie à l'automne 1663. Le bassin octogonal n'eut pas de suite mais en 1678, fut entrepris la Pièce d'eau des Suisses ; il était sans nul doute disproportionné. De nombreux secteurs des jardins ont déjà, en 1665, leurs structures. Le Labyrinthe est matérialisé au sud, dans une partie sud qu'il ne devait pas quitter (avant sa destruction). Au nord, de nouveaux bosquets sont mis en forme dans les parties boisées, l'un en carré, l'autre en forme de pentagone inscrit dans un cercle, les futurs bosquets du Théâtre d'Eau et de la Montagne d'Eau, qui allaient conserver l'essentiel de leur forme. Les sections boisées rectangulaires s'étendant du nord au sud dans la bande ouest du « Petit Parc », juste avant le Bassin des Cygnes, n'avaient pas encore à cette date fait l'objet de projet mais les deux bassins circulaires marquant les croisements des allées piétonnes, les futurs bassins de Flore et de Saturne sont toujours présents.

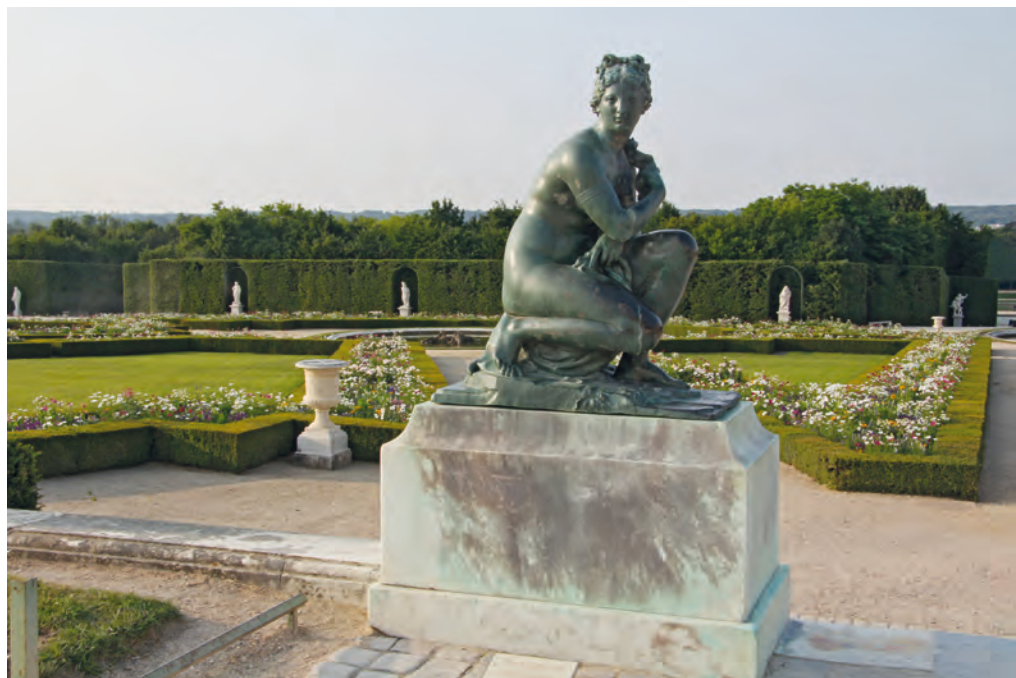
L'Allée Royale, avec son impressionnant Tapis Vert, un parterre de pelouse, vit le jour en 1667, quand, à l'achèvement du Jardin Bas, il fut décidé d'élargir l'allée centrale. Elle est visible sur un plan de 1668 conservée au Cabinet des Estampes. Ce plan montre également, dans son coin supérieur gauche, la Tour de la pompe, nouvellement construite, du sommet de laquelle furent tirés les feux d'artifice qui clôturèrent la fête de 1668. Figure également le Jardin Bas, légèrement remanié. L'allée centrale fut élargie non seulement pour être à l'échelle du Jardin Bas, mais

aussi pour préparer le creusement du Grand Canal le long de l'axe central au-delà du Bassin des Cygnes. Ces travaux furent entrepris en 1668. Le Canal n'a reçu sa forme définitive qu'en 1671. Il était à l'origine un peu tronqué. Il naquit en grande partie d'une nécessité : assainir une zone de marécages.

Les premières réalisations

Le Parterre du Nord

La toile de Pierre Patel de 1669 permet de comprendre quel était l'état d'avancement des travaux à cette date et de lever certaines ambiguïtés. Ainsi, le long de l'axe transversal en se dirigeant vers le nord, on voit tout d'abord, sur la terrasse haute, le Bassin de la Sirène, une pièce d'eau rectangulaire aux extrémités arrondies dont le centre était orné d'animaux marins dorés, puis une terrasse allongée bordant la limite sud du Parterre du Nord. La peinture de Patel montre aussi, à l'est de la terrasse, la Grotte de Thétis et les premiers réservoirs destinés à fournir en eau cette partie du jardin, au nord, les arbres en palissades, au centre, les deux bassins circulaires et le futur Bassin de la Pyramide sur l'axe, commencée en 1669. On pouvait accéder à ces parterres soit par des rampes en pente douce, de chaque côté, soit par une volée de marches directement derrière le Bassin de la Sirène. Le sol du Parterre du Nord descendait doucement vers le nord, mais il fallait y pénétrer pour s'en rendre compte. L'axe transversal, coupé sur la



toile de Patel, se termine, sur les plans de Delapointe de 1664-1665, par le bassin du Grand Jet (qui allait devenir le Bassin du Dragon).

Dans les faits, ce fut entre 1668 et 1672 que le Parterre du Nord connut de grands travaux. De nouveaux bassins furent prévus et des décors préparés pour la statuaire. En 1669, le Parterre du Nord se vit adjoindre un vaste bassin quadrilobé dénommé, lorsqu'il reçut son décor sculptural quelque trois ans plus tard, Fontaine (puis Bassin) de la Pyramide. Cette époque vit également la mise en place de deux grands bassins circulaires dans cette partie du jardin. Comme ils étaient ornés de sculptures représentant des tritons tenant des couronnes au-dessus de leurs têtes, ces pièces d'eau furent bientôt connues sous le nom de Bassins des Couronnes.

Le Parterre du Nord © C-N Queffélec
En premier plan, sur la Terrasse, la Vénus accroupie (1688-1701) d'Antoine Coysevox (1640-1720) et Giuseppe Vinaccia dit Joseph Vinache (1653-1717), d'après l'antique.

On envisagea d'intégrer, le long du mur de soutènement de la Grande terrasse, une série de jets d'eau en deux rangées superposés, et de réaliser quatre bassins circulaires à quelques m du mur, et tout au nord, de placer des fontaines dans des alcôves en demi-cercle, séparées par des buissons ou des petits éléments d'architecture rustique. Dans le dessin de Claude Desgots (conservé au Musée national de Stockholm), daté de 1669, on voit le Bassin de la Pyramide, mais aussi le Bassin de Neptune, et de part et d'autre de l'Allée d'Eau, l'aménagement des deux bosquets : la Fontaine du Pavillon et l'Allée du Berceau d'Eau. Le premier bosquet, le plus à l'est, contenait une chambre de verdure rectangulaire renfermant un unique bassin carré dont les margelles étaient ornées de décors en rocaille. Des jets d'eau puissants jaillissaient de quatre dauphins placés dans les angles et rejoignant un jet partant du centre ; ces jets formaient une sorte de pavillons d'où le nom du jardin. À l'ouest, le Bosquet du Berceau d'eau s'inspirait d'un jeu d'eau du jardin de Pratolino en Italie ; des jets d'eau s'élevaient de part et d'autre d'une allée et formaient un berceau sans mouiller les visiteurs. On trouvait également des banquets de gazon et des vases de porcelaine.

Présente sur le plan dès les premiers dessins, l'Allée d'Eau n'atteignit son état final qu'en 1688. Quarante fontaines à vasques rondes alternées de topiaires ponctuent deux étroites bandes de gazon et se prolongent par huit fontaines similaires réparties sur l'aire sablée de l'hémicycle du Bassin du Dragon. Dans cette allée, dite également Allée des Marmousets, trois artistes travaillèrent sur un schéma

commun. Dans le bas, Lerambert réalisa des enfants-termes, statiques, méditatifs, un peu trapus, alourdis par leur ceinture de fleurs et les guirlandes croisées sur leur poitrine. Plus haut, Le Hongre reprit, de manière un peu conventionnelle, le modèle des « *putti* » à l'italienne. Enfin, Le Gros mit en scène des groupes d'enfants pris dans un mouvement tournant, à demi-faunes ou tritons, aux visages expressifs, rieurs ou boudeurs, saisis sur le vif. Au point haut de l'Allée, on disposa une Pyramide, un élément bien connu des jardins, mais où Girardon sut mettre en scène une succession de vasques et de supports, loin du modèle italien du groupe de statues dans une fontaine, ou du bassin à décor sculpté. Des tritons bondissant du plan d'eau portaient la vasque la plus basse ; des enfants-poissons, dauphins, écrevisses supportaient les vasques suivantes pour aboutir à la plus haute, appuyée sur de robustes pattes de lion.

Le goût du merveilleux

La Grotte de Thétis

De cette première période, un ouvrage impressionna les contemporains tout en étant déjà d'un autre temps ; il est connu par les gravures de Le Pautre et par les descriptions qu'en firent les visiteurs. La Grotte de Thétis aurait demandé douze ans de travaux, d'août 1664 à décembre 1676 pour disparaître huit ans plus tard (1684). Au départ, il ne s'agissait que d'un réservoir d'eau porté par un pavillon. Ce réservoir, localisé en altitude, au nord du Château, permettait au plan d'eau de se

trouver à 32 m au-dessus de l'Étang de Clagny, à 10,90 m, les bassins en terrasse. Il mesurait, hors œuvre, dix toises carrées (380 m²), et en surface utile 17,24 m par 17,07, soit 293 m² ; sa profondeur était de six pieds (1,95 m), sa contenance de 570 m³. Les deux pompes de la Tour lui fournissaient de 16 à 18 pouces d'eau par jour. La façade de ce pavillon comportait trois portails en plein-cintre, avec des médaillons dans les écoinçons. Elle évoquait la forme d'un arc de triomphe, d'une loggia, ou mieux, d'un nymphée dont il existait déjà des exemples en France. À l'intérieur, le décor était celui d'une grotte, partagée en six travées par deux piles massives soutenant des coupoles, pour les travées latérales, des voûtes en arêtes pour les deux travées centrales. La décoration se composait de ce qui était courant en un tel lieu : glaçons de marbre en façade, coquilles, rocailles et coraux incrustés aux parois, aux voûtes, masques dans le goût Arcimboldo. Trois niches accueillaient des bassins en cascades. La lumière pénétrait par l'arrière, masquée par le décor, rendue floue par la mouvance des flots, par le trucage des miroirs. En 1666, il y avait encore en partie haute de la niche centrale, la représentation d'un vieillard nu, couché, accoudé à une urne renversée, le corps réalisé à partir de moules blanches, la barbe et les cheveux en coquilles noires, couronné de corail, de nacre. Il s'agissait sans doute d'une représentation de Neptune ou d'un dieu-fleuve. Aux voûtes étaient suspendues des chandeliers faits de coquillages et de rocailles.

Cette grotte, qui avait tout du palais enchanté, allait changer de nature le 28



mai 1666, quand Girardon et Regnaudin furent désignés pour réaliser une statue d'Apollon servi par les Nymphes. Le thème solaire allait dominer Versailles. Le thème de la Grotte de Thétis, palais de l'épouse de Phoebus-Apollon, fut proposé en 1664 par les frères Perrault pour le délassement du Roi-Soleil et l'émerveillement de Mademoiselle de la Vallière. Les trois niches du projet de Le Pautre allaient accueillir les trois groupes des bains d'Apollon : Apollon servi par les nymphes, Les Chevaux du soleil pansés par les Tritons, des modèles en plâtre d'abord, ensuite sculptés dans le marbre par Girardon et Regnaudin, Gilles Guérin et les Marsy et mis en place en 1676. Un orgue à eau et des jets surgissant du sol ou ruisselant des concrétions de la voûte, permettaient, au plaisir de tous, d'arroser les visiteurs.

L'histoire de la Grotte de Thétis apparaît comme le passage du temps de l'œuvre décorative au temps de l'œuvre emblématique. Le Brun était largement présent dans cette transformation, puisqu'il lui revint de « disposer des figures », c'est-à-dire d'aller plus avant dans le programme, de définir la place des éléments avant de laisser aux sculpteurs le soin de proposer les formes définitives. Le soleil et ses rayons imposèrent leur dessin aux grilles en serrurerie des trois portails. Dans les disques qui le représentaient, on trouvait la carte des quatre continents. Félibien, dans sa *Description de la Grotte de Versailles* (1672), sut trouver les mots pour traduire l'enchantement. Dans la pénombre, il admirait « *un nombre presque infini de globes de cristal, parmi un amas confus de gouttes et d'atomes*

d'eau qui semble se mouvoir dans ce lieu-là, comme les atomes de lumière qu'on découvre dans les rayons du Soleil ». Les sons, habillage créés lui procuraient la même sensation. « *Lorsqu'au bruit des eaux, le Jeu des Orgues s'accorde avec le chant des petits oiseaux, et que par un artifice encore plus surprenant l'on entend Écho qui répète cette douce musique* », on croit écouter « *cette Harmonie de l'Univers que les Poètes ont représentée par la Lyre d'Apollon, comme celui qui règle les Saisons et tempère les Éléments* ».

La grotte fut démolie en 1684 pour permettre la construction de l'Aile du Nord.

Le Labyrinthe, 1666

Le Labyrinthe, figure indispensable à un jardin de l'époque, fut imaginé par Charles Perrault et composé par Le Nôtre dès 1666. Il fut modifié dans son tracé en 1672, pour accueillir un décor de trente-neuf fontaines à thèmes animaliers, tirant son inspiration des Fables d'Ésope mis en vers par Jean de La Fontaine en 1668. Il fallait que chaque sculpture puisse être vue à son avantage, soit à un tournant, soit au fond d'une impasse. De 1672 à 1674, on disposa 150 animaux de plomb, répartis entre les bassins. Ce bestiaire familier ne fut pas doré mais, afin de « tromper la vue », peint par Gabriel Blanchard, l'académicien coloriste. Au seuil, on trouvait deux statues et une machine fantasque. Le Gros sculpta le masque plébéen, le corps rabougri, l'allure contrefaite d'Ésope le Phrygien ; les orfèvres Ballin et Mercadé firent jouer, en prélude, aux

fables des jeux d'eau, animé de volatiles aux vives couleurs. Le détail en est donné dans la peinture de Jean Cotelle, de 1693, *L'entrée du Labyrinthe* ; on y voit, dans une niche de treillages une fontaine mettant en scène des figures d'animaux en plomb, peint pour feindre la réalité, et de part et d'autre de l'entrée, les deux statues d'Ésope et de l'Amour. La peinture montre un ballet aérien d'oiseaux colorés, illustrant la fable intitulée « *Le duc et les oiseaux* ». Une seconde peinture montre un dôme en treillage contenant un amas de pierres d'où partent de grands jets d'eau, des fontaines en rocaille surmontées d'animaux et animées par des jets, des statues d'hommes à cheval, sous le regard d'Ésope, d'Éros et d'Ariane.

Le Bosquet du Marais, 1671

Le Bosquet du Marais, juste au nord du Bassin de Latone, fut, dit-on, imaginé par la Montespan. On y trouvait, au centre d'un bassin rectangulaire de bonne taille, un chêne de bronze émergeant des rocailles dont les feuilles et les rameaux laissaient échapper de l'eau tombant en corolle. De l'eau jaillissait également, par filets, du pied de l'arbre et de la berge, de fleurs et de roseaux en fer-blanc, de cygnes en plomb couchés dans les angles, et d'autres, en étain, placés plus au centre. Des banquettes de gazon entouraient le bassin. Aux deux extrémités de la salle de verdure se trouvaient des tables à manger ovales, présentant en leur centre, un bouquet de fleurs dorées placé dans des corbeilles, d'où s'échappait de l'eau tombant dans des paniers. Sur le côté, on trouvait des buffets d'eau



Le Bassin de Latone © C-N Queffélec
Ce Bassin fut créé en 1670 et exhaussé en 1689
par Mansart. La statue est due aux frères Marse.

composés d'une superposition d'étagères de marbre ; sur ces plateaux reposaient des urnes en porcelaine et des vases d'où l'eau s'élevait pour former des bouquets. L'eau partait aussi de la partie supérieure de ces buffets et de la console soutenue par des pattes de lion supportant la base de l'édifice. En 1704, Mansart remplaça cet ensemble par un aménagement destiné à abriter sous des baldaquins de métal doré les trois groupes de marbre des Bains d'Apollon provenant de la Grotte de Thétis, à la demande, dit-on, de Madame de Maintenon qui voulait effacer jusqu'au souvenir de sa gracieuse inspiratrice. À la même période, disparurent les galeries de tonnelles de l'Encelade et la fabuleuse Galerie des Antiques.

Le Bosquet de l'Étoile et la

Montagne d'Eau, 1666-1671

La forme du Bosquet de l'Étoile était présente dans les premiers dessins. Ce bosquet qui devint La Montagne d'Eau ou Fontaine de l'Étoile, fut modifié entre 1671 à 1674. On y ajouta des fontaines et des treillages. Pour atteindre le centre, le visiteur devait emprunter l'une des quatre diagonales partant des sommets du carré ; il tombait sur un sentier circulaire à partir duquel il devait suivre l'un des quatre sentiers permettant d'arriver au milieu d'un des côtés du pentagone. En suivant ce côté, il arrivait à l'un des sommets, qui constituait le début d'une des cinq allées radiales. Les premiers bassins étaient placés à ces sommets. Des fontaines placées à des intervalles réguliers, dans des niches formées dans les murs de treillage, bordaient ces allées radiales. L'eau

en jaillissait verticalement par de simples jets pour retomber dans des bassins en rocailles, puis dans une rigole bordant le cheminement. On arrivait dans un espace dégagé, où un jet puissant montait d'un bassin central, entouré en contrebas, d'un étroit canal. Des interstices dans les bordures de rocaille du bassin permettaient à l'eau de s'écouler dans le canal. Ils étaient situés dans l'axe des sentiers en étoile, ce qui avait pour effet de donner l'impression au visiteur que l'eau venait à sa rencontre. Cet espace central était limité par un treillage de plans et de niches garnies de chèvrefeuilles et surmontées de vases de faïence. On trouvait dans les alcôves des bancs pour s'asseoir. Cette disposition fut simplifiée en 1706 par Hardouin-Mansart ; il n'en subsiste aujourd'hui que la forme pentagonale.

Le Théâtre d'Eau, 1671

Au contact du Bosquet du Marais, le Bosquet du Théâtre d'Eau fut aménagé sous la direction du décorateur Carlo Vigarani en 1671. Il transposa dans les jardins les dispositions de l'architecture du théâtre avec les rues rayonnantes du théâtre de Palladio à Vicence. Son plan circulaire se partageait en un parterre encadré de gradins de gazon et une scène surélevée d'où rayonnait un jeu de perspectives accentuées, occupées par des suites de bassins en cascades. Un bassin entouré d'un décor de rocailles séparait les jardins de la scène. Quatre autres fontaines, ornées de jeunes enfants en plomb doré, étaient placées dans des alcôves semi-circulaires, à l'arrière de la scène. L'eau était également présente dans

Le Bassin du Char d'Apollon © C-N Queffélec
Une œuvre de Jean-Baptiste Tuby (1635-1700), de
1668-1670, sur un dessin de Le Brun.

des niches hautes et étroites placées le long du demi-cercle de la partie réservée au public. À l'entrée du couloir qui menait à la salle de verdure, un amour sur son dauphin décrochait sa flèche. À l'intérieur, on voyait aussi Jupiter le fulgurant chevauchant un aigle, Mars le belliqueux un lion dévorant un loup, et Pluton, un Cerbère entouré de richesses. Des enfants s'amusaient avec un cygne, un griffon, une écrevisse, une lyre. Cette réalisation suscita la collaboration d'artistes et de techniciens les plus talentueux : Le Nôtre, le Brun, les Francini, le fontainier Denis, les sculpteurs Gros, Tuby et Gaspard Marsy. Il s'y mêlait rocailles, meulières et coquillages, sculptures de plomb doré, vases de faïences ou de tôle, emmarchements de gazon, treillages et topiaires ainsi que d'innombrables effets d'eau.

La Salle des Festins,

1671-1674

La Salle des Festins ou Salle du Conseil fut réalisée par Le Nôtre à partir de 1671, au nord-ouest des jardins. On y trouvait, au centre, une île artificielle, une association d'un rectangle et de quatre cercles situés dans les angles, qui accueillait quatre bassins. Les promeneurs pouvaient franchir les douves par deux ponts tournants. À l'extérieur, sur les axes, étaient disposés un second ensemble de quatre bassins. Un dispositif hydraulique simple, utilisant des dizaines de jets verticaux de hauteur équivalente, permettait d'obtenir à la demande un rideau par grandes eaux. Le pourtour de la clairière était souligné par un alignement d'arbres taillés en pyramides. Les travaux de Mansart firent

disparaître cette admirable création, pour la remplacer par des gradins d'eau, avec en partie centrale, une couronne de roseaux en métal dissimulant les bases des 230 jets formant un obélisque d'eau. Le lieu prit le nom de Bosquet de l'Obélisque.

Le Bassin de Latone et le Bassin du Char d'Apollon : thèmes solaires

À la fin des années 1660, d'importants groupes décoratifs furent installés dans les jardins dont l'iconographie fut choisie pour glorifier le jeune Louis XIV dans son rôle de Roi-Soleil. Dès 1668, l'ordre fut donné de placer un premier ensemble dans le bassin ovale situé dans la partie basse du Jardin du Fer à Cheval et un second dans le Bassin des Cygnes. La plupart des statues furent exécutées en plomb puis revêtues de dorures. Le bassin ovale accueillit la statue de Latone, mère d'Apollon. La composition est une évocation indirecte aux vicissitudes de la Régence. Latone, mère de Diane et d'Apollon implore la vengeance de Jupiter contre les moqueries des paysans de Lycie, que le maître de l'Olympe, furieux, transformera en grenouilles. Les frères Marsy ont fait à Latone un beau visage, une silhouette gracieuse mais ils ont surtout su traduire l'effroi des hommes se voyant transformés en crapauds et lézards. Dans un dessin d'Israël Silvestre de 1674, on découvre, derrière le bassin,

en façade de la terrasse intermédiaire permettant par un jeu d'escaliers de parvenir au Jardin Bas, une série de niches semi-circulaires dans lesquelles trouvaient place des statues et des fontaines. Ce projet ne fut jamais réalisé. Une autre vue en direction de l'horizon donne des indications sur l'aménagement du bassin. Latone et son jeune fils sont localisés au centre : ils sont entourés par des personnages déjà demi-métamorphosés disposés en cercle ; un autre cercle, près de la margelle est constitué de grenouilles. Des jets d'eau partent de ces deux cercles. Cette disposition fut modifiée en 1689 par Mansart qui remplaça le plan d'eau par une pyramide de bassins concentriques. Le Bassin des Cygnes accueillit tout d'abord la statue d'Apollon dans son chariot, tiré par quatre chevaux. Installés en 1670, ce premier groupe fut entouré l'année suivante par des tritons et des baleines. Cet ensemble fut réalisé par Jean-Baptiste Tuby surnommé alors « le Romain ».

Les plans d'eau et la domestication des marais

Le Grand Canal, 1667-1671

Le creusement du Canal fut amorcé dès 1667, mais le projet ne semblait pas à la mesure des éléments du parc déjà en place. Il fut prolongé en 1671, doté d'un bras transversal lui donnant son tracé définitif en croix. Le changement d'échelle fut, sans nul doute, notable. Le

premier projet devait être trop éloigné du Bassin d'Apollon, trop étroit par rapport à l'Allée Verte. Le projet modifié permettait de rétablir, vu de loin, une continuité des plans d'eau. Le Nôtre allongea les trois bassins marquant le début, le milieu et la fin du Grand Canal. Ce nom montrait qu'il avait directement été inspiré par Venise, cité des eaux. Il se couvrit, dès 1669, d'une flotte de vaisseaux en réduction construits dans les divers arsenaux du royaume ou dans les ateliers aménagés à la Petite Venise, minuscule cité nautique close de murs, implantée en 1674 à l'extrémité orientale de la nouvelle pièce d'eau. Cet espace ainsi créé avait un caractère évident d'espace urbain et même d'immense salon à ciel ouvert, comme le décrit si bien André Félibien. Les fêtes de 1674, pour le retour de la Franche-Comté, s'achevèrent par une promenade nocturne, en gondole, le long du Grand Canal illuminé par Vigarani, au moyen de « 650 Termes de lumière », hauts de neufs pieds, tous différents « par leurs actions et par leurs couleurs ». À la croisée des bras secondaires tout récemment creusés vers Trianon et vers la Ménagerie, apparaissaient, hauts de vingt-deux pieds, les chars de Neptune et d'Apollon, « aux couleurs naturelles et toutes lumineuses ». Au Rondeau était bâti un palais de Cristal. *« Pendant que les Vaisseaux voguaient avec lenteur, l'on entrevoyait l'eau qui blanchissait tout autour ; et les rames qui les battaient mollement et par des coups mesurés marquaient comme des filons d'argent sur la surface obscure des canaux ». « Ces grandes pièces d'eau éclairées seulement de part et d'autre par tant de figures lumineuses, ressembloient à de*

*longues galeries et à de grands salons enrichis et paré d'une architecture et de statues d'un artifice et d'une beauté jusqu'alors inconnue». C'est ainsi que Félibien André décrit cette fête hors du commun dans un texte publié en 1674, intitulé : *Les divertissements de Versailles donnés par le Roi au retour de la conquête de la Franche-Comté*.*

Le Miroir et l'Île Royale,

1671

Il fallait aussi assainir, car le ru de Galie se terminait par des zones fangeuses, intermédiaires entre la terre et l'eau, tapissées de roseaux, fort désagréables par ses pestilences et ses moustiques. La décision fut prise de curer ces marécages et de les transformer en de vastes plans d'eau, le Miroir et l'Île Royale, reposant sur les couches naturelles d'argile, éventuellement renforcées de corrois artificiels, et d'assurer le drainage des parties basses du site. La construction de berges maçonnées permit d'en régulariser les formes et de les inscrire dans la géométrie générale de la composition. Le contrôle de leurs alimentations et exutoires en garantit la propreté, évitant les envahissements par les végétaux aquatiques, pour leur faire jouer des effets de miroirs reflétant au lointain l'horizon et souligner ainsi la profondeur des perspectives axiales.

Ces plans d'eau furent creusés à partir de 1671, au sud, dans des parties du parc restées jusqu'à ce jour inchangé, simplement traversées par le cours du ru de Galie dont les eaux s'écoulaient de



l'Étang Puant vers le Bassin d'Apollon. La pièce d'eau de l'Île Royale tire son nom de la petite île circulaire qui subsista en son centre jusqu'en 1684. L'Île était un symbole solaire ; vierge de toute végétation, recouverte de sable blanc, elle était le point de rencontre de seize allées tracées dans les bosquets. Mais le dessin devait être difficile à appréhender et l'Île fut supprimée. Il restait un plan d'eau qui constituait avec le Miroir, un plan d'eau en demi-cercle d'où rayonnaient cinq allées, un ensemble cohérent. Le Miroir était entouré en partie haute par un vertugadin, une forme de gazon en cône, appelée ainsi par référence au bourrelet porté par les femmes en dessous de leurs robes pour les faire bouffer. Celui-ci était entouré à son tour par une série de

Le Bassin de Saturne © C-N Queffélec
Le dernier des Bassin des Saisons. Girardon a représenté l'hiver par Saturne, alors qu'il était fréquent de le représenter par Vulcain, sous la forme d'un vieillard qui semble anxieux de la fuite du temps.

vasques circulaires d'où jaillissaient des jets d'eau. On retrouvait ces fontaines le long de l'axe transversal séparant les deux bosquets, puis, le long de ce chemin, une suite de cascades prenait place dans le mur rachetant la différence de niveau entre les deux plans d'eau.

Les Bassins des Saisons,

1673-1677

Ce fut alors que les Bassins des Saisons, présents dans les premières esquisses, et dont l'emplacement même avait été utilisé pour des installations provisoires nécessaires au déroulement de grandes fêtes (comme le montre un plan des jardins de 1668), ont été pourvus de leur décor. Les saisons, manifestations de la course de la terre par rapport au soleil, devaient trouver leur place dans un parc consacré à la gloire du Roi-Soleil. Les Bassins de Flore et de Cérès furent implantés au nord, de Bacchus et de Saturne au sud, entre 1673 à 1677. Les trois premiers Bassins des Saisons reçurent leurs statues. Des groupes d'enfants escortaient la divinité couchée, au milieu de roses ou d'épis. Tubby réalisa la représentation de Flore-Printemps, Regnaudin, celle de Cérès-Été, selon des modèles venant de l'Albane au palais Verospi. Marsy réalisa le Bacchus-Automne dont le sourire rappelle le Saint-Jean de Léonard de Vinci. Tout autour du dieu nonchalant, éméché, lascif un peu, les enfants-chèvre-pieds dorment, ou grappillent, ou lutinent un chevreau, parmi un prodigieux amas de raisins. Girardon réalisa plus tard l'Hiver sous les traits de Saturne, un vieillard inquiet par la fuite du temps, d'une grande force d'expression.

Selon les gravures de Pérelle conservées au Cabinet des Estampes, ces décors étaient, à l'époque, bien plus riches qu'aujourd'hui ; les motifs se poursuivaient sur les margelles et le centre accueillait davantage de statues, accompagnées de fontaines. Ces éléments ont disparus. Dans le Bassin de l'Hiver, des amours, tenant des coquilles d'où jaillissaient des jets d'eau, entouraient le groupe central.

Les années charnières de 1670

Le Parterre d'Eau,

1672-1783

L'année 1670 fut une année difficile pour la conduite du projet. Le Vau fut emporté par la maladie. Sa construction du nouveau Château, déjà bien prise en main par François d'Orbay, parvint toutefois à son terme avec sa façade à l'italienne, constituée, côté ouest par deux avant-corps reliés par une terrasse à hauteur du premier étage. Un autre projet vint également modifier cette partie du parc, la construction sous la Grande Terrasse, en 1772, de trois réservoirs enterrés, empiétant sur une partie occupée par le Bois Vert. Le parterre de broderie devait sembler trop fragile devant un bâtiment désormais monumental et Le Nôtre dut rechercher un parterre plus à sa mesure. Ce fut une entreprise difficile si on en juge par le nombre de projets qui furent représentés çà et là par des peintures anonymes où les dessins d'Israël Sylvestre dont on doute parfois de la vraisemblance.

On connaît une peinture anonyme de 1675, où le château est précédé d'un vaste parterre d'eau, au pourtour composé de droites et de cercles et accompagné de quatre petits bassins circulaires. Cette forme devait précéder le dessin quadrilobé représenté dans une gravure d'Israël Sylvestre de 1682, qui utilisait un jeu de symétries autour de deux axes orthogonaux, mettant en scène des ensembles de quatre éléments. Il existe aussi un tel dessin venant de l'atelier de Le Brun, montrant des bassins disposés en quatre-feuilles, reliées, pour deux d'entre eux à un bassin central quadrilobé. Une grande fontaine devait en occuper le centre, et des borderies de buis prendre place dans les espaces laissés libres. Ce projet fut développé à partir de 1672 ; il prévoyait sur son pourtour, en alternance, des vases de bronze et des statues de marbre. La commande en fut passée par Colbert en 1674, désignée sous le nom de « *Grande Commande* » ; les thèmes en étaient inspirés par Le Brun ; elle fut complétée par quatre groupes « *d'Enlèvements* ». Des modèles en plâtre furent d'abord mis en place, plus remplacés par une première série de seize statues en marbre.

Les desseins de Charles Le Brun

À la mort de Le Vau en 1670, la façade du Château avait presque triplé de largeur. Les dispositions du jardin devaient être particulièrement revues au contact du Château. Sur le plan des personnalités en présence, Le Brun voulait imposer ses convictions dans tous les domaines des



Le Bosquet de l'Encelade © C-N Queffélec
Un bosquet conçu en 1675. La statue du géant Encelade, enseveli sous les coulées de lave de l'Etna est due aux frères Marsy.

arts. La charge de Premier Architecte fut laissée vacante ; François d'Orbay assumait la fonction sans jouir du titre ; c'est le Premier Peintre, c'est Le Brun qui dirigea les décorateurs de Versailles. Il imposa ses thèmes sur les portiques prévus sur ses ailes nouvelles du Château, quatre fois trois statues personnifiant les éléments soumis au Roi-Soleil. L'influence de Le Brun fut manifeste dans la *Grande Commande* passée aux sculpteurs en 1674, pour le parterre occidental. Il lui revenait d'imposer « l'idée », un système d'allégories, qu'il précisait par « les idées », une série d'esquisses pour les œuvres à exécuter, mais les sculpteurs avaient une certaine

liberté pour donner forme aux œuvres elles-mêmes. Il voulait dresser au centre du Rondeau un groupe colossal, Hercule terrassant l'Hydre, couché devant le Fer à Cheval, placer les dieux des eaux sur le parterre, personnifier les Éléments par quatre grandioses Raps, assembler en six quatuors de statues les grandes manifestations de la nature : Éléments, Saisons, Heures du jour, Parties du Monde, Tempéraments de l'Homme, Poèmes. Il voulait ainsi glorifier le roi en le comparant au soleil imposant ses rythmes. Il utilisait pour cela les mythes inventés par la Grèce antique, avec leurs dieux, leurs attributs, leurs symboles. La clef des allégories était fournie par *L'Iconologie* de Cesare Ripa. Les Marsy, avec L'Heure du Midi représentée par Vénus, Desjardins, avec L'Heure du Soir représentée par Diane, se tirèrent au mieux de cette commande, mais seul Girardon, avec L'Hiver, sut donner une ampleur nouvelle à son œuvre. Il sut évoquer pleinement le déclin des jours, de l'année, de la vie.

Les bosquets

En quelques années, de nouveaux bosquets allaient conquérir l'ensemble du parc. Les anciens furent remaniés, dans le même esprit : la « quête des effets d'eau ». Des Deux-Bosquets (de part et d'autre de l'axe principal), l'un prit le nom de Dauphin, qui joue dans sa fontaine, l'autre de Girandole, quand jaillit d'un faux buisson de fleurs une haute gerbe, et que vers elle de miroitants filets courbes convergent des faux rochers de la margelle.

Le Bosquet de l'Encelade,

1675

Le Bosquet d'Encelade fut construit autour de la figure monstrueuse du géant Encelade qui voulut s'affronter à Jupiter et qui fut enseveli sous le volcan Etna. Dans le mythe, à chaque fois que le géant tentait de se libérer, il provoquait une éruption du volcan qui faisait jaillir des torrents de flammes. On lit aussi une autre interprétation à son propos. Encelade serait un géant qui construisit une montagne pour atteindre le ciel, mais fut enseveli par sa propre construction. Dans le bosquet, le géant est placé au centre d'un bassin et crache vers le ciel une énorme colonne d'eau. Marsy, en charge de la statue, le représenta avec une tête hirsute, compulsive, de colossales poignes crispées d'où l'eau jaillit. Tout autour, se développe en périphérie un espace en octogone, ouvert au milieu du bois, et limité par un charmant berceau de treillage. Ponctué d'arcs de triomphe et garni de plantes odoriférantes, jasmins et chèvrefeuilles, le berceau reçoit l'adossement de faux vases de topiaires taillés et se trouve couronner par de vrais vases de cuivre doré portant des arbustes d'ornement. La différence de niveau entre le bassin et la galerie de treillage est rachetée par une double banquette de gazon, marquée aux angles de petites fontaines de rocailles. En 1706, Mansart ne conserva de l'œuvre de ses prédécesseurs que le bassin central, simplement entouré d'un petit vertugadin et d'une charmille, mais le bosquet a depuis peu été rétabli dans sa forme initiale.

Le Bosquet des Sources, 1679, 1682

Le Bosquet des Sources, créé en 1679 par Le Nôtre au sud de l'Allée Royale, se singularisait des réalisations précédentes par un mode de composition totalement inédit. Il s'agissait d'un ensemble d'enrochements, d'allées tortueuses, entrelacées d'innombrables ruisseaux, montrant comme un tissu encore en formation, tant se lisait un enchevêtrement touchant au désordre. Cette œuvre, au grand désespoir de Le Nôtre, fut détruite pour être remplacée par la Colonnade de Jules Hardouin-Mansart. Le Nôtre en reprit le principe à la fin de sa vie, le long de la façade nord du Grand Trianon. Cette œuvre illustre une facette des recherches de Le Nôtre, à l'exact opposé de l'idée de raideur et de classicisme associée à son œuvre. On connaît aussi un projet de cascade de 1684, aux formes courbes, qui tout en conservant la symétrie, laisse respirer une grande liberté, montre un foisonnement décoratif, une exubérance baroque très marquée par l'Italie. Comme les rares dessins autographes de Le Nôtre, on pense aujourd'hui que ces travaux expriment d'avantage sa nature même que la réalité effective de sa production.

Versailles sous l'influence d'Hardouin- Mansart

Les changements dans les thèmes et le style

En 1683, Colbert disparut et Le Brun tomba en disgrâce. À la mort de Le Brun en 1690, Mignard reçut ses titres et fonctions. Ces événements influencèrent la poursuite du jardin. Commença alors une nouvelle étape, sous la direction de Louvois, où Hardouin-Mansart tient le rôle principal, même si Le Nôtre conservait la faveur du roi. On assista à de nombreuses remises en cause. Les thèmes mythologiques furent abandonnés au profit de la recherche de la grandeur, comme une manifestation du passage du mystérieux de l'enfance au sérieux de l'âge adulte. Ce changement se fit de manière évidente dans le décor du Château. Le thème solaire fit place à l'évocation des hauts faits du roi. Le retrait de la mythologie devant l'Histoire illustre la transformation du Château de fêtes en résidence du gouvernement. Le style évolua de manière sensible, ce qui se manifesta par l'introduction des glaces et des ordres d'architecture. Les glaces doublant systématiquement l'ouverture des fenêtres furent une innovation de Mansart ; formées de carreaux assemblés par des baguettes de bronze, elles étaient antérieures à l'invention du coulage (1685) qui allait permettre de fabriquer des pièces de grand format.



L'Orangerie avec la Pièce d'eau des Suisses
(en 2012) © C-N Queffelec
Vue du Parterre du Midi sur des espaces mis
en forme à partir de 1678.

À l'extérieur, la statuaire connut aussi un changement de statut. La construction devait maintenant attirer l'ensemble des regards, côté ville, sur le balcon du roi, et côté parc, sur la Grande Galerie. Quatre grands massifs furent placés dans les avant-cours pour servir de piédestaux aux Victoires de la France sur l'Espagne et sur l'Empire, puis à la Paix et à l'Abondance. Dix-huit statues furent ajoutées sur la nouvelle balustrade du Château, côté ville, aux douze déjà dressées par Le Vau, pour représenter les parties du monde soumises au roi. Le symbole ultime du pouvoir fut ajouté au centre de la façade principale de la cour de Marbre, sous la forme du Mars de Tuby et de l'Hercule de Girardon, encadrant l'horloge royale. La façade sur le parc connut un même

effacement de la sculpture pour faire partie d'un simple système décoratif. Les mascarons des arcs du rez-de-chaussée furent réservés à l'illustration des âges de la vie ; les clefs des baies cintrées de l'étage furent animées par de légers trophées. Les statues de l'Attique illustrèrent, au centre, l'Art et la Nature, sur l'aile nord, les Sciences et les Arts, sur l'aile sud, les Vertus mais la perception est trop lointaine pour que les œuvres puissent montrer une vraie personnalité.

La nouvelle échelle du Château

En 1663, Le Vau avait construit la première Orangerie, mais après la fête de 1668, organisée en partie pour fêter la création d'une nouvelle façade de pierre, couverte de terrasses à l'italienne et enveloppant, côté jardin, l'ancien Château de brique et de pierre, il apparaissait que les premiers parterres n'étaient plus à l'échelle du Grand Projet. Le Parterre du Nord fut très tôt doublé dans sa largeur. Au midi, le parterre restait bridé dans ses dimensions par la largeur même de l'Orangerie de Le Vau.

Peu après la fête de 1674, Louis XIV résolut de faire du Château le centre du royaume. Pour héberger les nombreuses personnes nécessaires à l'administration du pays et garder la noblesse sous surveillance constante, le Château comme la ville, devait être considérablement agrandi. Louis XIV fit l'acquisition de toutes les terres disponibles dans les environs, de sorte que le vieux village de Versailles

finit par appartenir entièrement à la couronne. Louis encouragea la noblesse à bâtir des résidences en lui cédant le terrain pour rien. Les deux gravures de Silvestre, datant respectivement de 1674 et de 1680, montrent des transformations notables, engagées ou envisagées. Sont présents sur le dernier plan, les deux ailes nord et sud du Château, les deux écuries en forme de fer à cheval, de chaque côté de l'axe central définissant l'accès au Château, la nouvelle Orangerie et le nouveau Parterre du Midi, le Bassin de Neptune et la Pièce d'eau des Suisses. Ce plan, comme un plan légèrement antérieur, conservé par l'Institut de France, indique, sur la Grande Terrasse, le Parterre d'Eau au dessin quadrilobé. Selon les plans de 1674 et de l'Institut, la Place d'Armes devait également accueillir un grand bassin quadrilobé ; il disparut sur le plan de 1680. Dans les faits, l'aile sud fut construite entre 1679 et 1680, la Grande Galerie, entre 1679 et 1682, l'aile nord entre 1685 et 1689.

L'Orangerie de Mansart,

1681

L'extension de l'Orangerie ne fut engagée qu'à partir de 1678. Il fallut réaliser d'importants terrassements, décaisser les parties inférieures du Bosquet du Bois Vert, remblayer pour permettre l'extension supérieure de la nouvelle terrasse et démolir la petite Orangerie. La construction de l'Orangerie de Mansart fut entreprise à partir de 1681. Ses dimensions étaient deux fois plus grandes que celles de son prédécesseur. Sa voûte



Le Bassin de Neptune © C-N Queffélec
Vue d'ensemble montrant le Bassin de Neptune, le Bassin du Dragon, l'Allée d'Eau, le Bassin de la Pyramide en bas du Parterre du Nord, puis en partie haute, la limite nord du Parterre d'Eau. Le Bassin de Neptune, réalisé dans les années 1680 n'accueillit son décor de plomb qu'en 1738-1751. Le groupe central est l'œuvre de deux frères : Lambert-Sigisbert Adam (1700-1759) et Nicolas-Sébastien Adam (1705-1778).

en berceau, longue de 156 m, encadrée des deux volées majestueuses des Cent Marches, formait un magnifique soutènement pour l'épaulement des remblais du parterre. Elle fut disposée plus au sud que celle de Le Vau. Ses parterres bénéficièrent de deux statues de la *Grande Commande* : *L'Enlèvement de Cybèle* de Regnaudin et *L'Enlèvement de Orithyia* de Marsy et Flamen, aujourd'hui au Louvre. Il semble que Le Nôtre eut une influence notable sur le projet. Ce fut à son retour en 1680, du voyage qu'il entreprit en Italie à la demande du roi, que l'Orangerie fut dotée de courtes ailes et que furent introduits les fameux escaliers aux Cent Marches, une disposition utilisée à la villa Ludovisi, à Frascati près de Rome, avec ses deux paliers séparant trois longues volées de marches.

La Pièce d'eau des Suisses, 1678

En accord avec les deux ailes immenses du Château, l'axe secondaire du parc fut étendu, au midi par la Pièce d'eau des Suisses, au nord par la pièce sous le Dragon, futur Bassin de Neptune. Un miroir d'eau octogonal, au sud du Château, était apparu sur les plans de 1665, mais les travaux de ce qui fut appelé la « Pièce d'eau de la nouvelle Orangerie » ne commencèrent qu'en 1678-1679. Ils prenaient place à l'emplacement de l'Étang Puant qui recueillaient les eaux domestiques du village de Versailles. La forme octogonale fut abandonnée pour un rectangle arrondi à chaque extrémité, montrant bien la volonté d'affirmer une perspective. L'exécution en fut confiée au régiment des Suisses qui y laissa une partie de ses effectifs. Il fallut toutefois, pour parvenir à son extension actuelle, douze hectares, organiser une seconde campagne de creusement, confiée en 1687 à l'entrepreneur Leclerc. Il semble que Le Nôtre voulait, dans cette partie du jardin, utiliser les différences de niveaux pour faire apparaître ou disparaître, suivant la position de l'œil, des espaces en discontinuité. Au niveau du sol, près du Château, seul le Parterre du Midi s'offre à la vue, avec des frondaisons dans le lointain ; il faut gagner la balustrade pour voir les Parterres de l'Orangerie et la Pièce d'eau des Suisses formant une seule unité. L'extrémité de la pièce d'eau fut traitée en vertugadin, créant ainsi une limite nette, en croissant de la composition.

Le Bassin de Neptune, 1679-81

À l'extrémité nord de l'axe transversal, Le Nôtre fit entreprendre, entre 1679 et 1681, « la Pièce d'eau au-dessous du Dragon », futur Bassin de Neptune. Le Bassin du Dragon recueillait les eaux des fontaines supérieures et disposait d'un jeu de lances verticales faisant monter à 27 m de hauteur, une terrifiante colonne d'eau crachée par le dragon sculpté en 1667 par les frères Marsy. L'espace réservé au Bassin de Neptune prit la forme d'un théâtre dont la salle se développait en un vertugadin, face au plan d'eau constituant la scène et aux jets d'eau, le rideau. Le Nôtre prévoyait le long du mur de retenue des eaux, au sud, un canal décoré de deux fontaines circulaires et deux bassins supplémentaires de part et d'autre, sur la Terrasse du Dragon, prenant place dans des espaces concaves ménagés par les contours irréguliers du grand bassin. Ce dessin fut simplifié pour ne garder que le canal, animé par de nombreux jets d'eau, et les fontaines inscrites dans le mur. Dans un dessin de Cotelle, de grands jets jaillissent de vastes urnes pour alimenter le canal, d'où l'eau s'écoule, à travers une série de masques, dans des coquilles avant d'atteindre le grand bassin. Des fontaines plus imposantes sont placées sur l'axe de la composition et de part et d'autre dans les deux redents. Des jets d'eau partant du bassin complètent le spectacle ; six d'entre eux forment une couronne en berceau. Le décor de plomb sculpté du Bassin de Neptune ne fut achevé que sous Louis XV par la mise en place de figures fantastiques d'allégories

Le Bassin du Dragon © C-N Queffelec
Le Rondeau du Nord de 1667 fut modifié entre 1679 et 1681 par Le Nôtre pour prendre la forme actuelle et accueillir le dragon sculpté en 1667 par les frères Marsy, crachant dès lors un jet de 27 m de hauteur.



et de monstres marins, lui-même largement restauré en 1889 pour le centenaire des États Généraux.

La réalisation du Bassin de Neptune remettait en question la composition générale du jardin, qui s'achevait auparavant au Bassin du Dragon. Aussi, pour établir de meilleures liaisons entre les espaces, Le Nôtre modifia l'Allée d'Eau en ajoutant huit vasques supplémentaires portées par des *putti*, qu'il disposa en demi-cercle, en limite des deux Bosquets de l'Arc de Triomphe et des Trois Fontaines.

Le Parterre d'Eau, 1683

Le Parterre d'Eau, dans sa forme quadrilobée, ne fut pas mené à son terme. Son tracé sinueux et baroque, comme le projet de fontaine de Le Brun, haute et au décor exubérant, commençait à apparaître peu en harmonie avec la façade de la Grande Galerie. Une gravure de Pérelle, de 1681, montre déjà un Parterre d'Eau aux contours simplifiés, un dessin sans suite mais qui montre une certaine insatisfaction face à la solution en place. En 1683, on se décida pour un système de deux miroirs d'eau, reflétant le ciel, une solution attribuée aux frères Francini. Leurs margelles, à la grasse moulure de marbre soulignée d'une simple bande de gazon, portaient les figures féminines et masculines, basses et allongées pour dégager les vues, de quatre rivières et fleuves de France, alternées, par bassin, de quatre nymphes et de quatre groupes d'enfants. La sculpture fut réalisée, non pas en « métal », alliage de plomb doré

ou peint au naturel, utilisé jusqu'ici pour la statuaire des bassins et fontaines, mais en bronze, matériau plus précieux à caractère stratégique car réservé à la fabrication des canons. Les fontes furent coulées à l'Arsenal, de 1687 à 1690 par les frères Keller. Sans doute initialement prévues pour être dorées, on les laissa en patine naturelle pour éviter un contraste trop fort avec la façade en pierre du Château et le ciel, pour évoquer aussi les teintes vert-de-gris des bronzes antiques exhumés tels que décrits dans les collections vaticanes. Le Parterre fut aussi accompagné par deux petits bassins, situé à une hauteur d'un mètre par rapport au sol, en limite du Fer à Cheval, dont la statuaire représente des combats d'animaux.

La construction de la Grande Galerie dut modifier certains rapports d'échelle puisque ce fut à ce moment que le Bassin de Latone fut transformé en une pyramide à plusieurs étages, abandonnant sa forme plate pour une composition en volume.

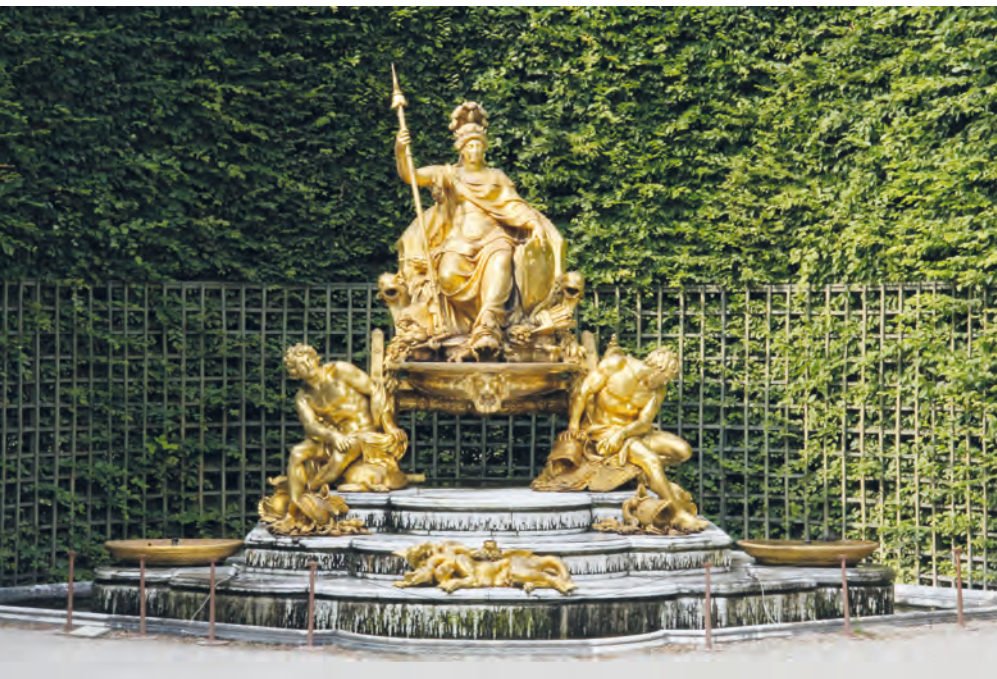
Les Bosquets

Dans cette période, l'appétit pour les Merveilles s'amenuisa au profit d'un bon goût plus dépouillé, plus proche de l'antique ou du naturalisme. Dans les derniers bosquets que Le Nôtre aménagea au fond du parc, de part et d'autre des allées menant d'Apollon aux Saisons, le rôle des sculpteurs s'accrût. Le Bosquet des Sources fit exception, avec son lacs de canaux.

Le Bosquet de la Renommée, 1675

Dédié à la gloire militaire de Louis XIV, le Bosquet de la Renommée fut commencé en même temps que celui de l'Encelade. Il a été l'objet de multiples modifications, mais dans sa forme d'origine, il s'organisait tout autour de la statue de la Renommée. Debout sur un globe, cette allégorie féminine, une œuvre de Marsy, tenait au-dessus de sa tête une torche (ou une trompette) d'où jaillissait un puissant jet d'eau. Elle occupait le centre d'un bassin de contour hexagonal, incurvé aux angles, entouré par une balustrade ponctuée à chacun de ses angles de petites fontaines, et présentant au niveau de l'appui, une

Le Bosquet de l'Arc de Triomphe © C-N Queffelec
Le bosquet fut conçu en 1677 et la statuaire entre 1677 et 1683 par Jean-Baptiste Tuby, Antoine Coysevox et Jacques Prou (1655-1705). Cette statue, *Le Triomphe de la France*, montre la France casquée, armée de la lance, triomphant de l'Espagne et de l'Empire, entre la Gloire et la Victoire.



engravure faisant rigole d'eau. Cet espace se trouvait entouré par une terrasse plus haute de trois marches, limité par une seconde balustrade, circulaire cette fois. Les armes des différentes Nations y furent ciselées sous la direction de Girardon ; huit statues, dessinées par Le Brun, furent dressées sur de hauts socles, le long des charmilles. D'après les sources disponibles, ce fut Le Nôtre qui proposa des éléments d'architecture dans la composition de ce bosquet. En 1675, il composa la double balustrade de la Renommée, avant d'inviter Hardouin-Mansart à édifier ses dômes. Ce dernier utilisa du marbre blanc, rehaussé par le rouge Languedoc, du métal doré. Entre des pilastres géminés furent ciselées en plomb les Parties du Monde ; le portique à colonnes portait un fronton aux armes royales et sur les combles, parés de guirlandes, de lambrequins, deux amours élevaient une couronne. À l'intérieur, sous la coupole peinte par Lemoyne, le pavement de marbre polychrome dessinait une rosace, un anneau d'entrelacs, des angles fleurdelisés. Ces ouvrages, connus par un dessin de Mariette, furent très appréciés par le roi. Le Bosquet de la Renommée fut rebaptisé, après 1677, Bosquet des Dômes. Il devint, en 1684, le Bosquet des Bains d'Apollon quand il accueillit les trois groupes réchappés de la Grotte de Thétis, Apollon et les Nymphes, et les deux groupes des Chevaux du Soleil et de leurs écuyers par Marsy et Guérin. C'est alors que la Renommée fut enlevée du centre du bassin, à la demande du roi, pour être remplacée par une vasque. Jean Cotelle a représenté les trois groupes en limite de la salle de verdure, face à l'entrée. Le schéma de ce bosquet pourrait avoir été inspiré de gravures publiées par Giovanni Battista

Falda en 1675, dans un ouvrage sur la fontaine de la villa Frascati. Le bosquet a perdu depuis les dômes de Mansart.

Les Bosquets de l'Arc de

Triomphe et des Trois

Fontaines, 1677-78

En 1677-1678, Le Nôtre remplaça les divertissements à l'italienne (les jets d'eau) du Pavillon d'Eau et des Berceaux, situés de part et d'autre de l'Allée d'Eau, par un Arc de Triomphe sur dessin de Le Brun, et par les Trois Fontaines de la pensée du Roi.

Le Bosquet de l'Arc de Triomphe visait à glorifier les victoires militaires de Louis XIV. Il s'agit certainement de l'un des bosquets les plus complexes, dont on ne comprend véritablement le sens qu'en étudiant le plan conservé par l'Institut de France. On y voit une succession d'espaces symétriques, s'enchaînant comme des salles, fortement personnalisées, à l'intérieur d'un château ou d'une église : un plan baroque. On pénétrait à l'intérieur de cette grande salle de verdure, établie sur un terrain en pente, par le bas : deux entrées obliques permettait d'apercevoir latéralement un groupe de statues situé dans l'axe, et symbolisant la France. La France casquée, en armure, tenant une lance, trônant sur un char, triomphe de l'Espagne et de l'Empire, entre la Gloire et la Victoire : c'est l'esprit du salon de la Guerre. Cet ensemble fut réalisé entre 1677 et 1683 par Jean-Baptiste Tuby, Antoine Coysevox et Jacques Prou. Ce

groupe de sculptures, aujourd'hui seul vestige, était situé directement en face de l'Arc de Triomphe qui marquait l'autre extrémité du bosquet. Pour atteindre cet arc, on passait entre une multitude de fontaines, de tailles et de formes variées, situées symétriquement de chaque côté de l'axe central, à l'intérieur des contours marquant clairement les étapes du parcours, déterminés par des parois de treillage. Un escalier incurvé précédé d'un côté par la fontaine de la Gloire et de l'autre par celle de la Victoire, permettait d'accéder à une partie en pente que le visiteur parcourait entre deux chemins d'eau (goulettes) qui menait à une place carrée, située immédiatement devant l'Arc de Triomphe. Cette place était ornée de vasques sur des piédestaux et d'obélisques, et de part et d'autre, de deux buffets d'eau en forme de pyramide. L'eau jaillissait de ces différentes sculptures avant de trouver sa voie dans les goulettes et les fontaines de la partie inférieure du bosquet. L'Arc de Triomphe lui-même était un ouvrage complexe entre sculpture, architecture et hydraulique, organisé autour d'un ensemble de trois arches en fer forgé portant un fronton. L'eau jaillissait de sept vasques reposant sur les versants du fronton et retombait en double nappe aux extrémités, dans des coquilles superposées, pour finir dans des bassins situés à la base de l'Arc de Triomphe. D'autres jets portaient d'autres vasques placées dans chacune des trois baies, et en occupaient l'espace. Un décor, très élaboré, de guirlandes, consoles, coquillages, feuillages et motifs architecturaux, accompagnait ces jeux d'eau. Ici comme sur les autres fontaines, apparaissaient à profusion la couronne et

le monogramme du Roi-Soleil triomphant. Il reste aujourd'hui de cet ensemble, la forme générale du lieu et la sculpture représentant le Triomphe de la France.

À l'ouest, le Bosquet des Trois Fontaines, fut mis en œuvre « sur le dessein du Roy » par Le Nôtre et les Francini, pour remplacer l'ancien Berceau d'Eau où des jets entrecroisés formaient une voûte d'eau sous laquelle il était possible de passer sans recevoir la moindre goutte. Le Bosquet des Trois Fontaines se composait de trois terrasses de largeur se réduisant de bas en haut, reliées par des plans inclinés associant cascades et escaliers. Un bassin était au centre de chaque étage, différents par la forme et par la nature des jeux d'eaux chargés de l'animer : lance, berceau et gerbe suivant le cas, limités par des margelles en rocailles et coquillages. Des banquettes de gazon longeaient le treillage, orné, à intervalles réguliers, de buissons taillés en pyramides rigoureuses. Au niveau le plus bas, un bassin octogonal était pourvu de jets, nombreux et fins, s'élevant verticalement ou s'incurvant à partir du centre pour former des couronnes. Une volée d'escalier, placée dans l'axe du bosquet, permettait d'atteindre le second niveau ; il présentait des marches de formes différentes, rectilignes en partie haute, incurvées vers l'extérieur en partie basse. L'escalier était accompagné, de part et d'autre, de deux cascades de rocailles. Le second niveau était occupé par un bassin carré ; des jets verticaux partaient des quatre angles ; d'autres jets formaient un berceau. Deux escaliers situés de part et d'autre d'une cascade en rocaille, conduisaient au niveau supérieur ; d'un bassin circulaire montait un grand jet.

La Salle des Antiques, 1680

La Salle des Antiques ou Galerie d'Eau, située au sud-est du Bassin d'Apollon, fut composée à partir de 1680 comme une cascade de très faible pente suivant l'inclinaison du terrain. Elle est représentée par une peinture de Jean Joubert, commandée en 1699 par le Grand Dauphin, et une peinture présentée au Grand Trianon. Toutes deux conduisent à des interprétations similaires. Le motif central en est une île entourée d'un étroit canal. Cet espace rectangulaire débute par un grand bassin, pourvu d'une vasque centrale, et s'achève par un autre bassin. Il est contenu par une ligne fermée d'arbres en boules, puis par une ligne parallèle de statues placées sur des piédestaux. Des jets d'eau de grande hauteur se glissent entre ces deux rangées. Dans le tableau du Trianon, on voit clairement que les statues sont placées dans des canaux qui se rejoignent en une sorte d'avaloir surmonté d'une vasque. L'île est bien matérialisée ; elle était revêtue de pavages aux pierres multicolores. Cet ensemble est entouré d'un cheminement latéral longeant les limites de ce salon en plein air. Cette galerie des Antiques impressionna beaucoup les visiteurs qui lui donnèrent le nom de « Vatican de plein air ». Elle disparut pourtant en 1704 pour devenir la Salle des Marronniers. Il reste aujourd'hui quelques statues de personnages célèbres de l'Antiquité et les deux vasques aux deux extrémités.

La Salle de Bal, 1680-1683

La Salle de Bal fut le dernier bosquet composé par Le Nôtre. Il a la forme d'un amphithéâtre à la romaine, ceinturé de gradins en herbe, et possède à son extrémité orientale un buffet d'eau au décor de marbres, de rocailles et de coquillages, sommé de torchères et de vases. Selon un propos de l'époque, il y avait au milieu «*une espèce d'arène sur laquelle on danse, quand il plait à sa Majesté de donner quelque fête*». Cette arène hexagonale, limitée par un fossé décoré de coquillages, a disparu. Il reste les rocailles d'où tombaient les nappes d'eau au son d'un orchestre qui se tenait, les grand jours, sur la plateforme supérieure du buffet d'eau, et les cinq gradins où s'asseyaient les spectateurs, ainsi que la riche décoration installée en 1683 : des vases posés dans le haut des cascades, des torchères en forme de trépied en bas ou près des entrées. Tous ces objets portaient des bas-reliefs montrant des instruments de musique, des coquilles, des fleurs de lys, des danses de nymphes et de bacchantes. Le Hongre réalisa les vases au-dessus de l'amphithéâtre de gazon ; ils portent des bas-reliefs d'une grande finesse, représentant une danse de nymphes, une bacchanale d'enfants, Neptune et Amphitrite, et des enfants montés sur des dauphins.

La Colonnade, 1884

En 1684, deux ans après son achèvement, le Bosquet des Sources, fut détruit pour faire place à la Colonnade de Mansart, une place circulaire limitée par une



arcature en marbre blanc composée de colonnes, contreventées par des arcs boutants et des piliers de section carrée. Des vasques furent disposées dans chacune des arcades ; l'eau s'échappait ensuite au niveau du sol, dans une rigole circulaire. Colonnes et piliers, en marbre polychrome, apportaient quelques couleurs pastel. Le péristyle de trente-deux arcades ne s'ouvrait, à l'origine, que par un unique accès vers l'ouest. En 1699, on disposa en son centre *L'Enlèvement de Proserpine* par Pluton, sculpture de Girardon d'après un dessin de Le Brun, l'un des groupes initialement commandés pour le premier Parterre d'Eau. Vers 1704-1706, on ajouta trois entrées supplémentaires, ramenant à vingt-huit le nombre des fontaines.

Le Bosquet de la Salle de Bal © C-N Queffélec
Dernier bosquet conçu par Le Nôtre en 1680 à 1683.

Le Nôtre accueillit fort mal la destruction du Bosquet des Sources. Selon un propos rapporté par Saint-Simon, en réponse au roi qui lui demandait son sentiment sur le nouveau projet de Mansart, il fit la remarque suivante : «*Eh bien! Sire,*

que voulez-vous que je vous dise ? D'un maçon vous avez fait un jardinier, il vous a donné un plat de son métier».

Les effets du temps

Le parc au XVIII^e siècle

Après la mort du roi en 1715, la cour quitta Versailles pour Paris. Si le personnel continua à s'affairer, le jardin allait perdre peu à peu sa rigueur dans la taille des végétaux, comme en témoignent les vues gravées entre 1725 et 1730 par Rigaud. Il fallut attendre le 15 juin 1722, pour que le nouveau roi Louis XV (1710-1774) vînt s'installer à Versailles. Il continua l'œuvre de son prédécesseur sans chercher à la modifier. Ses travaux se limitèrent au

comblement de l'Étang de Clagny, devenu insalubre, à l'achèvement du Bassin de Neptune en le parant d'un décor d'allégories fantastiques et de monstres marins, confié aux sculpteurs Adam, Lemoyne et Bouchardon, réalisé de 1738 à 1741. Il laissa se desserrer le carcan géométrique imposé à la végétation, répondant ainsi à l'évolution du goût. Les tailles horizontales des rideaux et des palissades furent peu à peu abandonnées bien que l'on conservât les tailles verticales. Les arbres de haute futaie gagnèrent en hauteur, atteignant trente à quarante mètres, venant déborder au dessus des allées. On aboutit ainsi à la taille dite en marquise, caractéristique de cette époque. Louis XV porta son intérêt sur le Trianon pour s'y ménager un lieu de calme.

Le parc de Louis XIV affronta, en 1709 et 1730, des hivers avec des gelées exceptionnelles, et en 1640, plusieurs ouragans dévastateurs. Le constat qu'il faudrait un jour abattre les arbres restants et procéder à une replantation se fit jour. Elle se fit partiellement en 1747 ; on replanta plus de huit mille arbres. Mais il devint évident qu'avec le temps, les arbres vieillissaient. Louis XV prit la décision de procéder à une coupe générale et de replanter, le 10 mai 1774, juste avant sa mort. Il revint à son successeur de mener à bien ce travail, ce qu'il fit en s'appuyant sur le comte d'Angiviller, promu depuis peu à la direction des Bâtiments, et son premier commis, Cuvillier. Il fallut deux hivers, de décembre 1774 à mars 1776, pour mener cette tâche à bien, tandis que dans le même temps, des débats se développaient sur les choix à prendre en matière de replantation. Fallait-il replan-

Le Bosquet de la Colonnade © C-N Queffelec
En 1684, deux ans après son achèvement, le Bosquet des Sources, fut détruit pour faire place à la Colonnade de Mansart. En 1699, on disposa en son centre L'Enlèvement de Proserpine par Pluton, sculpture de Girardon d'après un dessin de Le Brun



ter à l'identique ou intégrer les nouvelles manières de faire en matière de jardin, avec l'engouement pour les jardins à l'anglaise. Finalement, ce fut la première solution qui fut choisie, par respect pour l'œuvre ancienne mais aussi par économie ; on replanta six mille jeunes chênes, deux à trois mille peupliers, deux mille érables et deux mille bouleaux ou charmes nécessaires à la replantation des bosquets.

Si les lignes générales du tracé de Le Nôtre ne furent pas globalement remises en question, on y apporta quelques modifications sensibles. On remplaça les austères murs végétaux de charmilles, autrefois tenues en palissades ou en rideaux par des alignements d'arbres isolés, marronniers ou tilleuls. On multiplia, sur les dessins de Michel Hazon de 1775, les allées diagonales dans les bosquets pour ouvrir plus largement au regard les sculptures et fontaines. On détruisit deux des plus anciens bosquets de Versailles, du Dauphin et de la Girandole, au profit de rangées de tilleuls et de marronniers en quinconce, plantés dans une large clairière. On effaça les dernières traces du Théâtre d'Eau qui laissa la place au Rond Vert. On laissa à l'abandon le Bosquet de l'Arc de Triomphe. On fit disparaître le Labyrinthe et son bestiaire de plomb peint au naturel, gravement endommagé par les chutes de branches pour le remplacer par le Bosquet de la Reine, un ensemble constitué de minuscules salles de verdure encadrées de bouquets d'arbres rares, pins de Corse, cèdres du Liban et tulipiers de Virginie, ceinturé d'un réseau d'allées sinueuses, transposition moderne du dédale antique. Le

Bosquet des Bains d'Apollon subit aussi de grandes transformations, mais pour conduire à un nouveau chef-d'œuvre. Après les deux propositions, de Hazon et de Richard Mique, nouvel architecte de la Reine, on retint celle du peintre Hubert Robert, assisté de l'architecte Heurtier, une décision prise par le roi le 17 février 1778. Les trois groupes en marbre, initialement créés pour la première Grotte de Thétis, transférés en 1684 au Bosquet des Dômes puis déplacés en 1704 à l'ancien Marais furent ainsi remis en scène dans une grotte ou sur des rochers parfaitement créés pour eux, dans un écran de sapins et un réseau de cascades coulant en abondance au moment de leur présentation au public. Ces nouveaux décors furent achevés en 1780.

Le Bosquet des Bains d'Apollon © C-N Queffélec
Les trois groupes de sculptures, Apollon servi par les nymphes, Les Chevaux du Soleil pansés par les Tritons, conçus à partir de 1666 par Girardon et Regnaudin, et par Gilles Guérin et les Marsy, sont ici disposés selon le projet d'Hubert Robert, réalisé entre 1778 et 1780



L'époque récente

Le parc de Versailles connu bien d'autres vicissitudes. Il faillit être emporté par la Révolution pour retrouver sa fonction primaire d'espace agricole. Dans compter, tous les événements qui conduisirent à une nouvelle replantation en 1875, il faut rappeler les traumatismes qu'il a subis ces dernières décennies. La tempête du 3 février 1990, en quelques heures, a mis à bas près de mille trois cent arbres et provoqua des dégâts considérables dans les décors. Ce nouveau coup du sort posait à nouveau la question de la conservation d'une œuvre soumise aux cycles de la nature mais aussi aux caprices des hommes et aux catastrophes naturelles. Les équipes actuellement en charge de ce patrimoine, se sont servis des plans, dessins et archives disponibles : tableaux et plans célèbres, mais aussi des ébauches moins connues, pour

élaborer une politique. Elles en ont tiré le sentiment qu'il fallait retrouver, pour l'essentiel, et malgré les destructions, l'état du jardin dans toute sa grandeur des années 1700 à 1715, et le sens de la rêverie et de la fête qui était associé à sa création. On lit déjà cette ambition dans les travaux qui ont été réalisés, à travers les palissades architecturées des bosquets, les tracés rigoureux des parterres reprenant le dessin des années 1663-1666. Nous connaissons le tableau de Jean Cotelle, de 1693, représentant le Bosquet de l'Encelade, œuvre magnifique de Le Nôtre et de Le Brun. Quel ne fut pas notre plaisir d'en retrouver la traduction complète. Le Bosquet possède de nouveau, depuis 1997, sa galerie, ses pavillons de treillages, ses banquettes végétales et ses petites fontaines de rocailles. Le succès est réel ; le spectacle du géant crachant des jets puissants nous a fait retrouver notre âme d'enfant. ★

Entretien avec Florence Contenay

Conduit par **Stève Bernardin**,
chargé de mission au comité d'Histoire

« Entre Équipement et Culture : un agent double au service de l'Architecture ». Le titre pourrait tout à fait convenir à une biographie romancée, celle de Florence Contenay. L'énarque de formation s'est occupée d'architecture tout au long d'une carrière la menant d'un ministère à l'autre, en passant notamment par le Commissariat Général du Plan. Elle revient en entretien sur un parcours finalement révélateur des conditions mêmes du travail au quotidien au sein de la haute-fonction publique d'État. De la « fabrique » des notes officielles au « service après-vente » des rapports d'inspection, elle dévoile une connaissance intime de la mécanique institutionnelle, comme de son histoire officielle, ce qui lui vaut au passage d'être associée aux travaux menés sur ce thème, au sein des comités d'histoire de la Culture comme de l'Équipement puis de l'Environnement.

Florence Contenay © Jean-Pierre Courtiau



F. Contenay :

Avant de parcourir, à grands traits, les différentes étapes de ma carrière, je souhaiterais évoquer rapidement ma période de formation. C'était un autre monde par rapport à aujourd'hui. Passionnée d'histoire et principalement d'histoire de l'art, j'envisageais initialement de préparer Normale Sup, c'est-à-dire Sèvres, car les écoles des filles et des garçons étaient séparées. Je n'ai toutefois pas résisté à une année d'hypokhâgne dans un « lycée de jeunes filles » trop scolaire, trop éloignée de la vie et de l'actualité, alors même que la guerre d'Algérie frappait au carreau. Je suis donc allée musarder à la Sorbonne, où il était possible de se faire un programme à la carte, avec de l'histoire, de la sociologie, de la démographie, du droit et des sciences économiques à la Fac de droit, dans une session spéciale, commune avec des ingénieurs des Mines.

Même si l'enseignement n'était pas structuré et l'encadrement inexistant, nous bénéficions des cours magistraux de grands esprits comme Georges Gurvitch, Raymond Aron ou Jean Duvignaud. Mais surtout, j'ai pu faire en même temps Sciences Po qui, *a contrario*, offrait une autre formation intellectuelle, un peu sur le modèle anglo-saxon, avec des conférences de méthode, des dominantes et des options. Étant boursière de service public, j'ai passé le concours de l'ENA. Un petit détail, nous n'étions que deux filles à réussir le concours externe, réservé aux étudiants. Si, à Sciences Po, j'avais découvert une formation pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international, « proactive » dans ses

méthodes, comme on dirait aujourd'hui, la scolarité à l'ENA a été un passage à vide pour l'intellect et d'un mortel ennui. Heureusement, j'y ai rencontré quelques fortes et belles personnalités dont certaines étaient appelées à un grand destin. Avec un enfant à l'entrée et un autre à la sortie, j'avais néanmoins d'autres centres d'intérêt. Dès ma sortie de l'ENA, je me suis trouvée en charge de responsabilités importantes, bien que plongée dans le bain sans aucune préparation. Mon premier poste était celui de chef du bureau de l'enseignement de l'architecture et des beaux-arts. À mes débuts, j'étais directement responsable, sous les ordres de Max Querrien, de la réforme de l'enseignement de l'architecture. Le personnage était d'une apparence extrêmement convenue. Il s'exprimait comme un grand bourgeois lettré du XIX^e siècle, d'une extrême distinction et d'une grande élégance, un débateur affûté maniant avec brio la dialectique et l'humour. En même temps, c'était un révolutionnaire qui ne pensait qu'à renverser les institutions, qu'à transformer les choses, qu'à introduire de l'air là où c'était confiné et particulièrement irrespirable, comme dans l'enseignement de l'architecture avant 1968.

Max Querrien mettait en marche un processus de réforme radicale et fondamentale, avec la bénédiction d'André Malraux, en s'appuyant principalement sur les étudiants tels que Roland Castro, Antoine Grumbach ou Pierre Clément, et sur quelques rarissimes enseignants comme Georges Candilis, Joseph Belmont ou Georges-Henri Pingusson.

Tout était à construire, les institutions comme la pédagogie. Pour ce faire, nous avons fait appel à des penseurs, philosophes ou sociologues, comme Henri Lefèbvre et Henri Raymond, à des psychanalystes comme Félix Guattari. Il y avait aussi des praticiens, architectes, urbanistes, ingénieurs comme Henri Vicariot. Le grand mathématicien André Lichnerowicz, dont le fils Jacques faisait des études d'architecture, était présent « dans la coulisse » ; quelques années plus tard, il bâtit les fondations de la recherche architecturale.

L'idée était de concevoir un enseignement supérieur à part entière, comme les autres, intégré si possible à l'université. Nous voulions aussi le coupler étroitement à la recherche en matière d'architecture, alors inexistante. Pour cela, l'apport de la sociologie était essentiel. Les étudiants voulaient en effet en savoir davantage sur les conditions sociales et politiques de la pratique architecturale. Ils voulaient trouver des repères dans un monde qu'ils sentaient en passe de changer. Ils devaient les chercher ailleurs, à l'université de Nanterre, à l'École Pratique des Hautes Études, à l'étranger pour certains. Le système antérieur avait failli, pour le dire vite. Il était replié sur lui-même, dans un circuit court de monopolisation de la commande et de reproduction sociale. Les étudiants, à l'époque, principalement des garçons, étaient pour beaucoup des fils d'architectes.

En avril 1968, le projet de réforme était pratiquement bouclé dans ses grandes lignes, sous la forme d'une maquette d'un enseignement rénové. Mai 68 a toutefois

remis en question l'ensemble du processus engagé. Eric Lengereau, dans son ouvrage *« L'État et l'architecture »*, a parfaitement décrit cette histoire. En ce qui me concerne, cette première expérience a été déterminante : à travers l'architecture, je découvrais un monde à part entière, dans ses différentes dimensions sociales, artistiques, voire politiques, avec des personnes en attente de l'action publique, enseignants, étudiants, praticiens. J'avais pris goût aux questions de formation et quand il s'est agi de faire ma mobilité – une obligation statutaire des administrateurs civils – je me suis retrouvée chargée de mission pour l'éducation et la formation au service des affaires sociales du Commissariat Général du Plan, qui dépendait alors directement du Premier ministre.

C'est vraiment le lieu où j'ai appris mon métier de fonctionnaire. Jacques Delors, conseiller du Premier ministre et ancien chef du service des affaires sociales, nous suivait de près depuis Matignon. Nous planchions en effet pour lui. Son autorité était telle qu'il m'impressionnait un peu, mais il était un professeur extraordinaire. Au Plan, j'ai fait l'apprentissage de l'élaboration d'une planification à cinq ans, avec un souci de concertation permanente avec ce qu'on appelait les forces vives de l'économie et de la société civile, les partenaires sociaux et principalement les syndicats, très puissants à l'Éducation nationale face à une administration centrale également puissante.

Mon rôle était précisément de faire fonctionner la commission de l'éducation, réunissant les différents interlocuteurs

du secteur, pour en faire les comptes-rendus, entre autres. Ce dernier point n'a rien d'anecdotique. Apprendre à faire des comptes-rendus, c'est en effet apprendre à écrire de telle sorte que le produit final soit validé par tous. C'est un exercice de production du compromis, en résumé, qui s'avère très concret. Pour cela, je n'étais pas seule. J'ai beaucoup appris, notamment, de mes interlocuteurs au sein même du Plan. Le service des affaires sociales, auquel j'appartenais, était dirigé par Jacques Fournier, après le départ de Jacques Delors. Il ne s'occupait pas seulement d'éducation ou de culture, mais aussi de logement et de construction, par exemple. À ses côtés, le travail était d'autant plus enrichissant qu'il privilégiait clairement un partage des expériences au sein de son équipe. Le but affiché était simple, en apparence. Il consistait à « écrire le Plan ». Une fois écrit, cependant, il fallait le faire voter au Parlement.

Pour cela, nous travaillions à l'articulation entre la prévision, la planification et la prospective. On était en lien direct avec la direction de la Prévision du ministère de l'Économie qui avait conçu un modèle économique, « fifi », ça ne s'invente pas, pour « modèle physico-financier ». Nous l'utilisions en lien avec des groupes de prospectivistes, pour envisager des scénarios à long terme. Ils étaient composés principalement d'économistes et de sociologues, mais aussi de personnalités de la société civile. Nous travaillions par ailleurs en lien avec d'autres services, horizontaux comme le service économique et le service financier, régionaux comme celui des affaires régionales, dirigé par Michel Rousselot qui opérait la traduction

régionale du Plan, en amont des contrats de Plan. Mais, au total, nous constituions une équipe très réduite.

On était une trentaine à peine, tous dans des positions de chargés de mission, corvéables à merci ! On travaillait la nuit, on travaillait le samedi... on travaillait même le dimanche ! Nous calculions tout : les crédits d'équipement, les crédits de fonctionnement, les postes d'enseignants... Nous avions nos méthodes et nos concepts : les indicateurs sociaux, les programmes finalisés, la formation brute de capital fixe... La rationalisation des choix budgétaires hantait déjà la rue de Rivoli. Mais c'était aussi et surtout l'époque de la « Nouvelle Société » de Jacques Chaban-Delmas, dont l'inspirateur était Jacques Delors, avec ses trois volets : la politique contractuelle, la décentralisation et le développement culturel. Dans cet esprit, nous pratiquions l'écriture collective des notes, des rapports et même du texte même du Plan (qui était un projet de loi). J'en ai gardé le goût de cette pratique, avec parfois le souvenir de censeurs impitoyables mais combien formateurs !

Au terme de ma mobilité, j'ai rejoint le ministère de la Culture où j'ai remplacé mon amie Catherine Tasca, nommée directrice de la Maison de la culture de Grenoble, en tant que chef du bureau des maisons de la culture. Les maisons de la culture avaient été le fer de lance de la politique d'André Malraux dans l'esprit de décentralisation et de démocratisation du Front Populaire. Elles regroupaient les trois fonctions de création (la plupart hébergeaient des troupes théâtrales), de diffu-

sion dans les différentes disciplines artistiques et d'action culturelle en direction des publics défavorisés et des jeunes. Elles menaient des politiques à la fois attractives et innovantes en concertation avec les collectivités locales et dans un système de cogestion. Des personnalités hors du commun, élus souvent de gauche (Hubert Dubedout à Grenoble) sinon communistes (les maires de la banlieue rouge de Paris, le maire du Havre), animateurs venant du spectacle vivant et de la décentralisation théâtrale ou de l'éducation populaire, étaient garants d'un haut niveau culturel, souvent considéré comme engagé.

Mon rôle était de veiller à ce que l'équilibre financier précaire des maisons de la culture ne bascule pas dans le déficit mais aussi de limiter les sources de conflits entre les partenaires. Mais, il est vrai que lorsque je suis arrivée au bureau des maisons de la culture, la décision avait été prise de ne plus en faire, mais de les transformer, en l'occurrence, en « Centres d'action culturelle », beaucoup plus légers et sans équipement lourd. Derrière cet arbitrage principalement économique se profilaient des débats de fond entre des conceptions divergentes de l'action culturelle, dont les clivages recoupaient plus ou moins ceux qui existaient depuis le début entre les communistes, relayés sur le terrain par une CGT puissante, et les différentes formes de « gauchistes », aussi inventifs que désorganisés. J'ai eu l'occasion de participer à certains de ces débats, notamment au sein de l'association « *Peuple et Culture* » animée par Joseph Rovin. Outre les amitiés et les connivences de cette courte

période, j'ai pu approcher la question de la présence de la culture vivante dans la ville, à l'intérieur ou à l'extérieur des équipements culturels, dans ses rapports au territoire. En particulier, je me souviens du débat sur le rayon d'action de la nouvelle Maison de la culture de Bobigny, dont il a finalement été décidé qu'il serait départemental, au service de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis.

Mais, il se trouve que j'ai eu l'opportunité de rejoindre mon domaine d'élection, l'architecture. J'ai en effet été nommée responsable de la division de la création architecturale, fondée un peu plus tôt par Max Querrien et pérennisée par le directeur de l'architecture en titre, Alain Bacquet, et par Jean Jenger, récemment disparu, qui en avait été l'initiateur et sous les ordres duquel je me retrouvais. L'idée de Max Querrien était de « piquer le flanc » des monuments historiques, de les aiguillonner, pour les ouvrir à l'architecture moderne et contemporaine. Nous avions une petite équipe mixte, d'architectes et de non-architectes. Il y avait un sociologue, Claude Soucy, qui avait fait ses armes au « Centre de Sociologie Urbaine ». Il y avait aussi un ingénieur et deux ou trois architectes. Isabelle Baccouche doit en parler dans son dernier ouvrage sur les abords (*Aménager la ville. Les centres urbains français entre conservation et rénovation*, Paris, A. Colin, 2013) : nous émettions des avis censés titiller les monuments historiques. C'est un premier point à garder en tête.

Le deuxième point important est que nous voulions appliquer les recommandations du rapport Lichnerowicz sur la fondation

de la recherche en architecture. On a donc proposé des appels d'offres thématiques par le biais de la division de la création architecturale, pour stimuler la recherche dans ce domaine. La stratégie recommandée par André Lichnerowicz consistait à constituer un milieu, un premier vivier largement ouvert aux chercheurs de tous bords, tant à l'université que parmi les enseignants en architecture et à procéder par des appels d'offres thématiques de manière à structurer les champs de la recherche : histoire de l'architecture, notamment du XIX^e et XX^e siècles ignorés des historiens de l'art, formes urbaines, paysage, environnement et climat. En effet, il fallait passer par une étape préalable de recherche incitative avant d'envisager, ce qui sera le cas bien plus tard, une institutionnalisation dans le cadre de l'enseignement de l'architecture.

L'initiative était placée sous les auspices d'un organisme interministériel d'orientation et de validation, le CORDA (comité d'orientation pour la recherche et le développement en architecture), qui était interministériel (Culture, Éducation, Recherche, Équipement). Une coordination avec le Plan Construction, récemment créé par Robert Lion, assurait la complémentarité des thématiques et l'orientation optimale des financements. La recherche mais aussi l'expérimentation et l'innovation étaient des domaines de franche coopération, à l'image du PAN (Programme Architecture Nouvelle), destiné à faire accéder à la commande les jeunes architectes de talent, ou des opérations dans les Villes nouvelles, véritables laboratoires de la création architecturale sous la houlette de Jean-Eudes Roullier.

En revanche, la préparation de la loi sur l'architecture, à laquelle la division était associée, était un sujet d'affrontement entre la Culture et l'Équipement, notamment sur la question des relations entre les architectes et les bureaux d'études techniques et sur celle de la préfiguration des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) en dehors des structures des Directions départementales de l'équipement (DDE), qui possédaient leurs propres architectes consultants. Les débats pouvaient être violents : on le voit dans la discussion au Parlement entre Françoise Giroud et Jean-Pierre Fourcade. Ma petite division restait néanmoins joyeuse et entreprenante ; nous y aidait d'importants crédits d'études (âge d'or !) qui nous permettaient de financer des études sur le patrimoine du XIX^e et du XX^e siècle, des expositions, des publications, des associations de préfigurations des CAUE ou de supports de pédagogie pour les enfants, des actions de formation pour les Architectes des Bâtiments de France (ABF) etc.

Au séminaire d'Henri Raymond, j'avais rencontré l'un des premiers « hybrides », architectes et universitaires, comme Jean-Pierre Frey qui menait une recherche emblématique sur l'habitat ouvrier au Creusot. Ce profil s'illustrera un peu plus tard avec Jean-Louis Cohen, l'un des premiers à franchir la double barrière de l'université et de l'étranger. À l'époque, nous étions « portés » par un réseau de jeunes architectes dont certains sont devenus des « stars » : Christian de Portzamparc, Jean Nouvel, Jean-Paul Viguier, Alain Sarfati, Jean-Pierre Buffi et bien d'autres notamment. J'en avais connu certains

alors qu'ils étaient encore étudiants : Roland Castro ou Antoine Grumbach, par exemple. Presque tous étaient présents dans l'enseignement et la recherche en plus de leur activité professionnelle.

À cette période, la création d'un ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, par décision présidentielle, dans un contexte de préparation de la décentralisation et de prise en compte des enjeux de l'environnement, s'était traduite dans notre domaine par une véritable révolution. Le rattachement de l'architecture, moins les monuments historiques et leurs abords, avait entraîné l'éclatement de la direction qui unissait patrimoine et architecture, occasionnant un traumatisme durable, dont les traces persistent aujourd'hui encore. Mais comme l'a bien montré la journée d'études sur le ministère d'Ornano organisée le 17 février 2007 par le comité d'Histoire, la création de ce nouveau ministère était porteuse de projets ambitieux et de nouvelles pratiques. Nous en avons beaucoup discuté entre nous et avec certains de nos « mentors » comme Jean-Eudes Roullier et surtout avec le nouveau directeur de l'architecture, Joseph Belmont, que j'avais bien connu au moment de la réforme de l'enseignement de l'architecture. Ils nous avaient convaincus, du moins un petit nombre d'entre nous : nous voulions être du côté de l'Environnement et du Cadre de Vie parce qu'on y voyait un projet culturel sur le territoire qui nous semblait absolument fabuleux.

Personnellement, j'avais œuvré pour arriver à cette situation, au sein de la division de la création architecturale. Pour moi,

il y avait donc une sorte de continuité. Max Querrien avait en effet sorti l'enseignement de l'architecture de son enfermement sur lui-même. Il voulait aussi sortir la création architecturale des pieds de plomb que la politique de protection et de surveillance des abords des monuments historiques et du patrimoine faisait peser sur elle. Là, c'était comme un aboutissement. Je regrette que ce grand projet institutionnel n'ait pas eu le temps de porter ses fruits. L'alternance politique l'a condamné sans inventaire et pour longtemps. C'est dommage car ses actions commençaient à produire des effets intéressants, vraiment.

Pour l'architecture, par exemple, la création d'institutions spécifiques était une grande nouveauté au niveau local, avec les DRAE, les « Délégations Régionales à l'Architecture et à l'Environnement ». On sortait ainsi du « carcan » de l'Architecte des Bâtiments de France, avec une conception à la fois plus large et culturelle du rôle à tenir, au-delà de la simple validation des permis de construire. Autre initiative intéressante : la création du fond d'aménagement urbain, à destination des petites communes. Michel d'Ornano le présidait le plus souvent en personne. Il y avait aussi eu un début d'institutionnalisation de la recherche en architecture. Tout cela en très peu de temps, finalement. C'était impressionnant.

J'étais alors en charge d'une sous-direction, en lien avec deux merveilleux adjoints. Hubert Védrine s'occupait de centres historiques, de centres de ville et de secteurs sauvegardés. Il a lancé toute la politique des études urbaines, qui don-

nera lieu, plus tard, aux Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Denis Verret mettait en place les CAUE ainsi que toute la politique de promotion de l'architecture qui a notamment préfiguré l'Institut français d'architecture (IFA). J'ai rejoint par la suite le groupe de prospective qui dépendait de Serge Antoine, avec François Delavergne notamment. Son rôle était principalement de programmer et de piloter des recherches sur les perspectives de changement à long terme dans l'ensemble du champ, une sorte de vigie avancée tous azimuts.

Je me souviens des premiers travaux relatifs aux répercussions du télétravail sur les modes d'urbanisation du fait de l'usage de l'informatique, et on ne parlait pas d'Internet ! Nous faisons appel à des chercheurs, en pointe par rapport à leurs disciplines respectives, comme André Guillaume. Le cabinet de Michel d'Ornano nous avait passé une commande plus opérationnelle, en accompagnement de la mission que le ministre avait confiée à Jacques Lesourne, qui comportait deux volets : donner une base conceptuelle à l'idée d'un ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et définir une stratégie à long terme, ce qui n'était évidemment pas la même chose, avec les méthodes propres à la prospective. Nous avons remis un rapport sur ces deux points au ministre, en avril 1981.

C'est, je crois, un des rares exemples d'une démarche prospective mise au service d'une commande politique et d'un projet de société. L'aspect le plus intéressant et le plus innovant a été l'intégration

de l'environnement dans les stratégies à long terme, aux différentes échelles de l'action publique. C'est au jeune Jacques Theys que l'on doit cet apport fécond pour les décennies suivantes.

Avec l'alternance politique de 1981, le rapport Lesourne est toutefois passé aux oubliettes, ainsi que le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Le cabinet du nouveau ministre, Roger Quilicot, en la personne de mon ami Gilbert Simon prématurément disparu, m'a alors chargé d'un diagnostic de l'Institut français d'architecture (IFA), récemment créé à l'initiative personnelle de Valéry Giscard d'Estaing.

Le président de l'IFA, Jacques Narbonne et son directeur, Francis Dollfus, tragiquement décédé, avaient constitué une équipe de tout premier plan et avaient lancé des actions de préfiguration significatives. À la fin de son mandat, Valéry Giscard d'Estaing avait marqué sa désapprobation, ce qui fait que le projet que j'avais à expertiser n'était plus un projet giscardien ! J'ai fait un rapport dans ce sens et l'IFA a été sauvé. Le nouveau directeur de l'architecture, mon ami Jean-Pierre Dupont, a mis toute son énergie et son génie à réaliser le miracle d'un organisme *a priori* condamné qui a finalement ouvert ses portes à plein rendement quelques semaines après sa condamnation potentielle. Il en sera toujours le ferme soutien, y compris dans les arbitrages financiers, et en respectera scrupuleusement l'indépendance intellectuelle.

Dans la foulée, et ce n'est pas totalement un hasard, Max Querrien a été élu

président et on m'a nommée directrice. J'ai donc retrouvé mon premier patron et mentor. L'IFA avait quatre missions, quasiment bâties sur mesure pour leurs titulaires. La première, pilotée par Maurice Culot, concernait les liens entre l'architecture et l'histoire, et surtout le sauvetage, la conservation et la mise en valeur des archives des architectes français du XX^e siècle, ce qui a débouché sur la création du centre des archives de la rue de Tolbiac, aujourd'hui intégré à la Cité de l'architecture et du patrimoine. La deuxième mission, confiée à François Chaslin, concernait la diffusion de l'architecture française et étrangère, par des expositions, des publications, des débats, une galerie d'actualité. Les manifestations se succédaient à un rythme soutenu et attiraient dans les locaux exigus de la rue de Tournon un public fidélisé et notamment beaucoup d'étudiants. Le troisième secteur, «échange et formation», avait pris forme sous la houlette de Jean-Pierre Epron. Sa vocation était de faire se rencontrer les différents acteurs de l'architecture et de la ville, de rendre compte des opérations les plus intéressantes, de conduire des cycles de conférences et de débats sur des thématiques nouvelles, de mener un travail de comparaison avec les initiatives étrangères. Enfin, Pierre Clément dirigeait une petite cellule internationale, ciblée sur des pays considérés comme d'avenir, la Chine, l'Inde, le Maghreb, la Turquie ...

À ces missions «statutaires» s'est vite ajoutée une mission stratégique d'appui au développement de la recherche dans les écoles d'architecture. Cette mission était nécessaire pour que naissent de vé-

ritables domaines de recherche, notamment dans le champ de l'histoire et de la ville. Autour de Pierre Clément et de Bruno Fortier se sont ainsi constitués les fondements des futurs laboratoires inter-écoles et interdisciplinaires que seront l'Institut parisien de recherche architecture urbanistique société (IPRAUS) et Ville orientale. Pour l'IFA, c'était une chance de pouvoir lier recherche, diffusion et valorisation de la recherche en direction de ses différents publics. Le *Bulletin de l'IFA*, pensé et dirigé par Gwenaél Querrien, en était l'un des supports privilégiés, de même que la bibliothèque et le centre de ressources, accueillants et chaleureux. Ce même rôle de «couveuse» s'exercera vis-à-vis du futur Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine de Françoise Ged.

Entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1988, j'ai quitté mes fonctions, avant de rejoindre l'administration centrale, cette fois en tant que sous-directrice de l'enseignement, de la recherche et de la profession d'architecte. J'ai ainsi retrouvé des dossiers familiers : le statut des enseignants des écoles d'architecture, la question de l'institutionnalisation de la recherche et des relations avec le CNRS, dont Bernard Haumont était particulièrement responsable, la situation économique des agences d'architectes, tout sujets déjà instruits de longue date et de manière satisfaisante, tous en panne de décisions politiques. Un sujet me tenait particulièrement à cœur, celui de la reconnaissance de l'architecture comme un secteur économique, créateur de richesse et d'emplois, pour peu qu'on le modernise dans son organisation et ses

pratiques, qu'on en développe ses potentiels en le diversifiant et en l'exportant. Je retrouverai encore ces questions plus tard.

À cette période, j'ai eu la chance d'être appelée au cabinet du ministre de l'Équipement, Michel Delebarre, puis de Louis Besson. Tous les deux ont été de très grands ministres pour l'ensemble d'un secteur immense (équipement, logement, transports) mais aussi pour l'architecture qui leur doit beaucoup. Leurs équipes étaient remarquables. J'ai été accueillie avec chaleur et intérêt en leur sein, et je m'y suis fait de nombreux amis.

J'y ai appris trois choses principales. Premièrement, j'ai fait l'expérience de l'efficacité que permet la proximité du pouvoir. En clair, tout ce qui semblait auparavant impossible devenait soudain possible. Je pense en particulier au statut des enseignants des écoles d'architecture, finalement sorti par Michel Delebarre en 1989, ou bien encore au statut des architectes urbanistes de l'État, avec Louis Besson en 1990. Deuxième point, j'ai pris connaissance d'un monde complexe, celui d'un grand ministère technique, allant du plus international - comme le transport aérien - au plus local - comme les bordures de trottoir initiées par les subdivisions de l'Équipement au titre de l'ingénierie publique. Troisième et dernier point : l'urgence. En cabinet, on apprend avant tout la gestion de l'urgence dont l'un des avatars était à l'époque les permanences en cabinet : on vous réveille au milieu de la nuit pour un risque d'attentat en Afrique, un cyclone sur l'aérodrome de Pointe-à-Pitre, une prise d'otages par

des convoyeurs de fonds, un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses. Le conseiller technique averti se débrouille alors pour repasser la patate chaude à l'un de ses homologues, dont il trouve les coordonnées dans le gros livre des permanenciers. En clair, il faut tout faire, sauf réveiller le ministre !

Ce que je dois dire, au passage, c'est qu'une invitation à rejoindre un cabinet ministériel, ça ne se refuse pas, ou du moins rarement. On est généralement très content de l'accepter, car c'est vraiment formidable d'être conseiller technique. Cela ne va pas sans une coloration politique donnée à sa carrière, mais ce n'est pas un problème. Je dois dire aussi, qu'être près du pouvoir, en soi, c'est une expérience intéressante. On apprend à travailler rapidement, comme au Plan. On apprend aussi à faire des notes pour le ministre, d'une page et demie, pas plus, et encore... quand c'est un sujet important ! En clair, le ministre n'a pas le temps. Il faut donc lui donner des informations immédiatement assimilables et compréhensibles. C'est le rôle principal du conseiller technique, pour le dire vite. Après, évidemment, vous imaginez bien les marges que cela laisse aux petites mains du ministre. Ce n'est pas négligeable. En présentant un sujet d'une façon ou d'une autre, vous orientez une décision potentiellement importante, parfois pour plusieurs centaines de personnes, dont le travail est subitement résumé en une page. C'est encore vrai aujourd'hui, sans aucun doute, mais c'était encore plus flagrant par le passé pour des administrations vraiment très importantes, comme celle de l'Équipement.

Ceci étant dit, il y a tout de même des instances de régulation, en interne au cabinet, pour ne pas laisser un conseiller seul face à sa copie. On avait par exemple deux réunions par semaine. Le lundi matin, c'était la réunion avec les directeurs. Le mercredi, nous nous rencontrions en interne. Un *debriefing* se déroulait plus souvent le vendredi ou le samedi. En ce qui me concerne, j'étais conseillère pour l'architecture et l'environnement. En clair, cela consistait surtout à faire en sorte qu'aucun autre ministère ne nous « pique » nos crédits ou nos services. On était tout le temps à Matignon sur ce thème, face aux ministères non seulement de l'Environnement, mais aussi de l'Industrie et de l'Agriculture. Les rencontres avaient lieu trois fois par semaine. C'était un peu ridicule de lutter les uns contre les autres et de faire des alliances, mais c'était la règle du jeu : on défend son pré carré, on défend son ministère. Ce qui est assez drôle, c'est qu'après l'expérience du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, nous nous retrouvions en conflit ouvert et permanent avec le ministère de l'Environnement, pour savoir si nous devions finalement traiter une question de société, ou bien en rester à une question de politique sectorielle, à traiter en tant que telle !

Tout a changé avec le départ de Michel Rocard, en mai 1991, que nous avons vécu comme un traumatisme, en l'absence d'alternance politique. Dans la foulée, on m'a confié une mission sur la Fondation européenne de la ville et de l'architecture dans le cadre d'Euralille. La feuille de route était intéressante : comment un grand aménagement pourrait-il accueillir

un projet culturel consacré à la ville et à l'architecture à l'échelle européenne ? Pour le savoir, je me suis immergée dans la préparation d'Euralille aux côtés du regretté Jean-Paul Baïetto, bourreau de travail, d'un travail qui l'a d'ailleurs dévoré. Euralille était, à l'époque, au centre de la grande stratégie de reconversion de l'agglomération lilloise et de toute la région Nord-Pas-de-Calais : c'était un enjeu économique, social, culturel à l'échelle européenne. Je retrouvais alors les « Nordistes » que j'avais rencontrés au cabinet de Michel Delebarre avec leur optimisme, leur simplicité, leur chaleur, leur courage. Mais l'heure des grands projets était passée, ainsi que celle des financements, malgré l'aide acquise du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Je suis alors revenue en administration centrale, où Gilbert Santel m'a proposé d'assister Pierre Chantereau auquel le ministre Bernard Bosson avait confié l'opération « *Ensemble traçons un avenir* ». L'idée était de mobiliser tous les services de l'administration pour transformer en profondeur le ministère de l'Équipement, en tirant les leçons de la décentralisation, ce qui n'avait pas été fait après 1983. L'accent portait notamment sur la constitution de pôles de compétence interservices au niveau de chaque département. Autour de Pierre Chantereau, nous étions une poignée de chargés de mission, dont Roland Peylet, Olivier Piron, Olivier Paul-Dubois-Taine, Gilles Jeannot et Josée Landrieu. Au fur et à mesure de l'avancement du travail, nous rendions compte à un « *triumvirat* » composé de Claude Martinand, Gilbert Santel et Pierre Mayet. Nous étions placés sous l'œil vigilant du cabinet.

La commande, à vrai dire, n'était pas très claire. Nous ne savions pas jusqu'où allaient les intentions du ministre même si le « *triumvirat* » poussait à une vraie réforme qui aurait pu avoir deux volets : accomplir et parfaire la décentralisation et amorcer le virage de l'Équipement vers la prise en compte du développement durable. Les matériaux accumulés ont été considérables. Le « *Livre Bleu* » de Pierre Chantereau en a d'ailleurs fait la synthèse, même si, pour le chercheur d'aujourd'hui et en particulier pour le comité d'Histoire, la consultation des documents eux-mêmes peut être très intéressante (300 rapports de services déconcentrés et d'administration centrale, de CETE, de services centraux, les synthèses opérées par Yves Janvier etc.). Des commissions s'étaient réunies, parallèlement à de grandes messes avec l'ensemble des services. Des séminaires restreints avec tous les directeurs avaient eu lieu. Les syndicats étaient eux aussi associés à la démarche ; ils étaient attentifs et en demande d'une vraie volonté politique.

En parallèle, Claude Martinand et Catherine Bersani, m'ont confié une mission concernant l'exportation de l'architecture. La commande était d'aboutir à une mise en œuvre concrète, ce qui a été fait de manière opérationnelle. C'est ainsi que le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances, la Coface se sont impliqués dans la mise en œuvre des conclusions du rapport en coordination avec les représentants de la profession. En l'occurrence, on cherchait à vendre l'architecture française à l'étranger. C'était la commande. Elle ne visait pas seulement l'aide aux grands cabinets

d'architectes, mais aussi aux plus petits et à l'ensemble du secteur économique de l'architecture.

On prônait en particulier une aide à la prospection des marchés potentiels, hors de France. En parallèle, il fallait aussi tenir compte de problèmes importants de trésorerie pour les agences d'architecture. On a donc incité à favoriser les groupements, à l'image des Britanniques ou des Américains. Les rencontres de professionnels nous ont pris six mois environ. C'était le temps de la réflexion, avant d'en relayer le produit. Je me souviens notamment de réunions interministérielles pour vendre notre projet. On discutait de manière assez libre et ouverte. Puis tout s'est formalisé en lien avec la profession d'architecte, sous la forme de l'AFEX (Association française pour l'exportation de l'architecture). La réflexion se changeait alors en projet très concret. Même s'il serait présomptueux de mettre les résultats en relation avec le rapport, ils sont là et tout à fait convaincants si l'on prend l'exemple de la Chine. Nous avons su saisir le moment favorable.

Après mon expérience (et mon échec) provincial à Lille, j'ai reçu une nouvelle et belle mission qui a été également - mais pour de toutes autres raisons - un échec. J'étais alors chargée de la préfiguration de l'École d'architecture de Tours. Elle devait être dédiée à la ville et intégrée à l'université. Nous avions envisagé un premier cycle commun avec le département de géographie et le département d'histoire contemporaine, avec Jean-Baptiste Minnaert. Nous étions en relation avec le CESA (Centres d'Études Supé-

rieures d'Aménagement) et la Maison des sciences de la ville. Nous avons pensé à un statut du type IEP intégré à l'université François Rabelais de Tours. Notre correspondant scientifique était Michel Lusault, alors tout jeune enseignant, avant de connaître la carrière que l'on sait. Tout semblait idéal pour la mise en œuvre du projet. Le conseil général nous prêtait même des locaux pour démarrer tout de suite. La ville, quant à elle, mettait à disposition un terrain gratuit. Même le conseil régional était prêt à financer le projet. Le *hic*, c'est qu'au même moment, l'État s'est désengagé. C'était la fin de tout ! L'administration centrale, sous la pression des écoles parisiennes, a condamné les deux projets de nouvelles écoles, qui avaient passé le cap de la faisabilité jusqu'au jugement du concours d'architecture : le projet de Tours, axé sur la ville, et le projet de Compiègne, intégré à l'université de technologie, voué à la maîtrise technologique des projets complexes et dont le responsable était Roland Peylet.

À la même période, j'ai été nommée Inspecteur général de l'équipement. J'étais chargée de missions ponctuelles très intéressantes et complémentaires. En particulier, je devais assurer le suivi des architectes conseils de l'équipement, qui étaient tous des professionnels exerçant à titre partiel des missions de service public principalement au sein des DDE. C'était une mission légère et agréable qui me permettait de saisir la réalité du terrain vue par les architectes conseils et surtout de me faire beaucoup d'amis. Lors du rattachement de l'architecture au ministère de la Culture, les architectes conseils ont fait savoir leur pré-

férence pour le maintien du *statu quo* en raison de la nature de leur mission. Pierre Chantereau, nouveau directeur du personnel du ministère de l'Équipement, saisit l'occasion pour inviter le ministère de la Culture à se doter de ses propres architectes conseils. Ce qui fut fait.

Je suis devenue familière, de la sorte, d'une forme de double appartenance du champ de l'architecture, entre Culture et Équipement. C'est ainsi que j'ai été chargée de la coordination de la formation des Architectes urbanistes de l'État (AUE), corps commun aux deux ministères, dont la formation est partagée entre l'École nationale des Ponts et Chaussées et l'École de Chaillot. Je succédais dans cette mission à Claude Quint qui avait apaisé les tensions provoquées par le rattachement de l'architecture à la Culture. Je devais également présider à l'évaluation de cette formation. Était en cause l'unité du corps des AUE que la formation était chargée de conforter dans un esprit de coopération entre les deux spécialités, Aménagement et Patrimoine, afin principalement que les AUE coopèrent plus tard sur le terrain. L'évaluation était lourde mais c'était sans doute le prix à payer pour que s'instaure entre les protagonistes un dialogue durable et sincère. L'École des Ponts y avait beaucoup aidé, par le biais de Pierre Veltz et surtout de Vincent Guigueno qui était en charge de la formation des AUE à ses côtés. L'École de Chaillot participait à cet effort de construction du consensus avec des moyens plus réduits. Les élèves « AUE » constituaient une population attachante et motivée qui avait l'esprit d'anticipation et le goût des

nouveaux enjeux de l'aménagement ainsi qu'en témoignent les différents sujets retenus comme projets de fin d'études.

Une autre mission avait un caractère tout à fait particulier. François Barré, mon camarade de promotion et mon ami, nouveau directeur de l'architecture, puis bientôt directeur de l'architecture et du patrimoine, m'a demandé en effet d'exercer auprès de lui les fonctions de conseiller spécial pour les questions liées à la profession d'architecte et aux architectes dans la fonction publique. Cette mission avait fait l'objet d'une décision du Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC), à l'époque présidé par Georges Mercadal. Elle a été formalisée dans un rapport sur les questions économiques et sociales de la profession d'architecte, rapport qui a été débattu en section et diffusé sous le timbre du CGPC. Je retrouvais alors mon intérêt pour l'économie de l'architecture en contribuant à l'élaboration par François Barré du programme Culture-Économie-Emploi, ainsi qu'à la préparation de la réforme de la loi sur l'architecture alors envisagée par la ministre, Catherine Trautmann.

Je continue et termine mon parcours avec une belle et douloureuse aventure. Catherine Tasca m'a chargée, aux côtés de Jean-Louis Cohen, concepteur du projet intellectuel et culturel, d'assurer la préfiguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine que François Barré avait initiée au départ. L'idée était d'utiliser l'IFA dont j'étais devenue présidente (retour sur une vie antérieure !) comme support juridique de la préfiguration

sans créer une nouvelle structure. Avec Jean-Louis Cohen, nous avons construit une culture commune entre les trois entités composant la Cité, l'IFA, le Musée des monuments français et l'École de Chaillot, en jetant les bases d'un nouvel établissement et en configurant ses orientations, sous l'autorité bienveillante et vigilante de Wanda Diebolt, directrice de l'architecture et du patrimoine qui avait succédé à François Barré, et de Sylvie Clavel, conseillère technique au cabinet du ministre. Tous ces efforts ont été compromis par l'alternance politique, les attermoissements du nouveau ministre et les manœuvres de son cabinet.

Jean Frébault et Claude Martinand m'ont accueillie alors à bras ouverts au Conseil Général des Ponts et Chaussées et m'ont confié des missions très intéressantes, notamment le rapport concernant les orientations du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) avec Georges Crépey et Raphaël Slama. L'idée était de nous intéresser à la fois à l'évolution de la recherche, en elle-même, et à la mutation possible des structures portant la recherche. Nous envisagions le PUCA comme un organisme à même de répondre non seulement à la commande d'un comité directeur de l'État, mais aussi à une demande provenant des collectivités locales, confrontées à des problèmes spécifiques en milieu urbain. Dans la foulée, j'ai procédé à l'évaluation du programme European, bien connu des jeunes architectes et des étudiants, puisqu'il permet de répondre en équipes, le plus souvent internationales, à des sujets concrets proposés par des communes de différents pays d'Europe.

Plus récemment, j'ai retrouvé de vieilles connaissances en participant avec Jean-Marie Pérouse de Montclos et Benjamin Mouton à l'écriture de l'ouvrage consacré à *l'École de Chaillot, une aventure des savoirs et des pratiques*. Il y a peu, j'ai aussi participé à un comité d'experts de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) notamment sur le sujet passionnant de la valorisation de la recherche. L'université était très attachante. Il s'agissait de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, vouée aux lettres, aux langues mais aussi aux arts et à la communication. Par ailleurs, je participe avec grand intérêt aux deux comités d'histoire qui ont bien voulu me faire signe, celui de la Culture où m'avait nommée initialement Catherine Tasca et celui de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, pour lequel Alain Billon m'avait sollicitée.

J'essaie en particulier d'assister le plus souvent possible aux conférences et aux journées d'études ainsi qu'aux séminaires organisés par les deux comités d'histoire. Le séminaire sur la démocratisation culturelle, auprès du ministère de la Culture, m'a vraiment passionné. Il en a été de même des trois années de séminaire sur l'aménagement et la décentralisation, du côté du comité d'Histoire du ministère de l'Écologie, en lien avec Loïc Vadelorge et Thibault Tellier. Les travaux en question me semblent vraiment importants, pour ne pas oublier d'où vient notre administration. Je pense d'ailleurs qu'il est bon de cultiver une forme d'apport mutuel entre acteurs et historiens ou sociologues. Les deux de vue sont différents, mais le

dialogue me semble important, pour ne pas dire essentiel.

Au terme de ce parcours, je crois judicieux de reprendre l'expression quelque peu ironique du début de notre échange : oui, j'ai bel et bien été un agent double, et même doublement double, entre Équipement et Culture, entre périodes de réflexion et moments d'action, mais toujours au service de l'État et de l'architecture, ma passion et mon bonheur.

Contributions à des rapports collectifs

- ★ **1968** - Rapport final de la commission de réforme de l'enseignement de l'architecture
- ★ **1971** - Rapport de la commission de l'éducation nationale du VI^e Plan, rapport de la commission pour les enseignements artistiques, rapport de l'intergroupe de la formation professionnelle
- ★ **1981** - Rapport Lesourne
« *Environnement et cadre de vie : pour une intégration des stratégies dans le contexte national et international* »
- ★ **1993** - Contribution au *Livre Bleu* relatif au débat *Ensemble, traçons notre avenir* du ministère de l'Équipement
- ★ **2004** - Analyses et contributions pour les orientations pluriannuelles 2005-2010 du Plan Urbanisme Construction, Architecture, PUCA
- ★ **2011** - *L'École de Chaillot : une aventure des savoirs et des pratiques*, avec Jean-Marie Pérouse de Montclos et Benjamin Mouton, Éditions des cendres, Cité de l'architecture et du patrimoine

Rapports à titre individuel

- ★ **1981** - Rapport d'orientation sur l'Institut français d'architecture
- ★ **1991** - Rapport sur le projet de Fondation européenne de la ville et de l'architecture à Lille
- ★ **1995** - Rapport du groupe de travail Architecture et Exportation
- ★ **1996** - Rapport sur le projet d'école d'architecture à Tours
- ★ **1998** - Rapport sur les questions économiques et sociales de la profession d'architecte, « *Les architectes et la crise : pour une stratégie de développement* »
- ★ **1999** - Rapport sur l'exercice de la profession d'architecte
- ★ **1999** - Rapport d'évaluation de la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'État
- ★ **2000** - Rapport d'orientation sur les missions des services départementaux de l'architecture et du patrimoine
- ★ **2005** - Rapport d'évaluation du programme European France ★

Par **Françoise Porchet**, chargée d'études documentaires au comité d'Histoire

2014

2004 : Inauguration du viaduc de Millau
Viaduc de Millau © G. Forquet/MEDDE-MLET



1994 : Inauguration du Tunnel sous la Manche et mise en service d'Eurostar



1974 : Loi sur les économies d'énergie ; Inauguration de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle
Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle © L. Mignaux/MEDDE-MLET

1964 : Création des agences de l'eau (Loi n° 64-1245 du 16/12/1964 sur le régime et la répartition des eaux et la lutte contre la pollution) ; Réorganisation de la région parisienne (Loi n°64-707 du 10/07/1964)

1954 : Création du Code de l'urbanisme et de l'habitation

1944 : Création du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU)

1914 : Naissance d'Haroun Tazieff (1914-1998) ; Ouverture du Canal de Panama à la circulation

1894 : Loi Siegfried institue les habitations à bon marché (HBM)

1884 : Achèvement du viaduc de Garabit

1864 : Prosper Enfantin (1796-1864), disciple de Saint-Simon

1814 : Naissance de Viollet-le-Duc (1814-1879)

1714 : Naissance de Joseph Vernet (1714-1789)

1464 : Création de la Poste royale

2015

2005 : Charte de l'environnement

1995 : Inauguration du pont de Normandie ; Loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ; Loi Barnier sur le renforcement de la protection de l'environnement (principe de précaution)

1975 : Création du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) ; Loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ; Loi Galley portant réforme de la politique foncière

Sentier du littoral sur le mont Béar, le long de la côte Vermeille
© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLET



1965 : Inauguration du Tunnel du Mont-Blanc ; Décès de l'architecte-urbaniste Le Corbusier (1887-1965)

Le Corbusier devant la cité radieuse en chantier
© Verdu/MEDDE-MLET

1945 : Création de l'École nationale d'administration (ENA) ; Création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA)

1635 : Création du premier Jardin des plantes

Faire le Grand Paris.

Avis des habitants consultés en 1859

Nathalie Montel (Dir.)

Rennes : Presses Universitaires de Rennes ; Paris : Comité d'histoire de la ville de Paris, 2012

Le 1^{er} janvier 1860, Paris est agrandi. Ses limites sont déplacées du mur des fermiers généraux aux fortifications de Thiers. C'est généralement en ces termes que l'on présente la réforme entrée en vigueur à la suite de la loi du 16 juin 1859. Des documents restés jusqu'ici manuscrits la montrent toutefois sous un autre jour. En effet, avant le vote de la loi, les habitants de l'agglomération parisienne ont été consultés sur ce projet de Grand Paris.

Les traces de cette vaste enquête publique ont été conservées et la plupart des avis formulés à cette occasion sont parvenus jusqu'à nous. Ce livre en publie une sélection et en propose une analyse. Outre qu'elles montrent l'ancienneté des pratiques de consultation publique, ces opinions écrites sollicitées par le pouvoir jettent une lumière tout à fait nouvelle sur la réforme alors en projet et permettent d'en proposer une vision moins partielle. Contrepoin aux discours officiels et aux représentations parisiano-centrées des élites, ce corpus d'archives montre en effet l'existence d'une forte opposition et éclaire les enjeux économiques et politiques qui se dissimulent derrière la définition de nouvelles frontières administratives à l'intérieur du département de la Seine. Ces documents rares nous font, par ailleurs, exceptionnellement pénétrer dans le quotidien d'une multitude d'existences ordinaires menées dans Paris et ses environs sous le régime impérial de Napoléon III.

(Note éditeur).

Presses Universitaires de Rennes

Campus de la Harpe - 2 rue du doyen Denis-Leroy

35044 Rennes Cedex

www.pur-editions.fr

Comité d'histoire de la Ville de Paris - 17 avenue Victoria - 75001 Paris

www.paris.fr



Faire le Grand Paris

Avis des habitants consultés en 1859

Textes présentés et édités par
Nathalie Montel

Presses Universitaires de Rennes
Comité d'histoire de la ville de Paris



125 ans à l'ombre de la tour Eiffel

Sophie ROY

Du Bureau central météorologique à Météo-France



©P.Taburet pour le compte de Météo-France

125 ans à l'ombre de la Tour Eiffel.

Du bureau central
météorologique à Météo-France.

Sophie Roy

Saint-Mandé, Météo-France 2012

Édité à l'occasion du déménagement de son siège du Quai Branly à Saint-Mandé en 2012, cet ouvrage richement illustré retrace de l'histoire de la météorologie en France depuis l'installation en 1887 du Bureau central météorologique jusqu'à nos jours. Il nous invite à redécouvrir les grandes étapes des services météorologiques, les mutations et les évolutions des métiers, ainsi que des témoignages plus récents.

Météo-France - 73 avenue de Paris
94165 Saint-Mandé Cedex
www.meteofrance.com

Eaux pour la ville, eaux des villes.

Eugène Belgrand XIX^e-XXI^e siècle.

Ouvrage coordonné par **Jean-Claude Deutsch** et
Isabelle Gautheron

Paris, Presses des Ponts, 2013

Comprendre les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans la ville. L'ouvrage donne un large aperçu des questions liées à la mise en place des systèmes d'eau urbaine, c'est-à-dire l'alimentation en eau et l'assainissement. Pour mieux comprendre les enjeux, il aborde les fondements historiques de la création des systèmes modernes au XIX^e siècle, puis il apporte des éclairages sur leur évolution

Trois grandes parties structurent cette présentation. Une première partie présente l'homme Eugène Belgrand, le grand ingénieur qui a créé les systèmes de l'agglomération parisienne tels qu'ils ont perduré en grande partie jusqu'à nos jours, ainsi que son œuvre. Une deuxième partie décrit ce qui se passe au même moment dans d'autres pays, et dans quelle mesure leurs systèmes sont influencés ou non par Paris. Une troisième partie analyse comment aujourd'hui les systèmes d'eau et d'assainissement sont conçus dans des contextes très divers et les paramètres qui peuvent peser sur l'évolution des systèmes français, ces éléments permettant d'éclairer ce qui pourraient être les systèmes futurs.

(Note de l'éditeur)

Presses des Ponts

15 rue de la Fontaine-au-Roi

75127 Paris Cedex 11

www.presses-des-ponts.fr



© Presses des Ponts/Eau de Paris

Les batailles de l'hygiène ; villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses.

Stéphane Frioux

Paris, Presses Universitaires de France, 2013

Cet ouvrage retrace plus d'un demi-siècle de « batailles » scientifiques et politiques pour améliorer l'environnement urbain. Depuis l'âge de Pasteur et l'identification du danger représenté par les microbes, jusqu'à l'urbanisation galopante des Trente Glorieuses, l'historien a traqué la naissance et la diffusion des dispositifs techniques aujourd'hui indispensables à la sécurité sanitaire et à la propreté de l'espace urbain : usines d'eau potable, stations d'épuration, installations de traitement des déchets. Ces équipements ont engendré des polémiques passionnées qui ne furent pas cantonnées aux spécialistes, mais qui ont au contraire investi l'espace public. À travers plusieurs études de cas se dessine un tableau vivant et complexe. Les villes françaises ont connu très tôt d'intenses débats civiques et de fréquentes batailles politiques liées à l'eau et à l'assainissement urbain. Derrière ces controverses locales, toujours d'actualité, c'est un paysage de villes méconnues qui apparaît et met en lumière des localités qui ont joué un rôle phare dans la diffusion des innovations de l'ingénierie sanitaire.

(Note de l'éditeur)

Presses Universitaires de France

6 avenue Reille

75014 Paris

www.puf.com

Stéphane Frioux

LES BATAILLES DE L'HYGIÈNE

Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses



puf

Créé en 1995, le comité d'Histoire ministériel développe des activités dans les domaines de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, des transports, de la mer mais aussi dans ceux de l'urbanisme, du logement et de la ville.

Afin de valoriser le patrimoine historique du ministère et de contribuer au sentiment d'appartenance à ce ministère de chacun de ses agents, quelle que soit son origine, le comité d'Histoire s'appuie sur un Conseil scientifique, composé de chercheurs et de spécialistes reconnus, pour définir ses priorités d'intervention en matière d'histoire et de mémoire des administrations, des politiques publiques menées ainsi que des techniques, des métiers et des pratiques professionnelles qui ont été développés. Il cherche également à répondre aux attentes exprimées par les services, les opérateurs, les partenaires du ministère et les milieux académiques.

Un programme prévisionnel de thèmes prioritaires (risques et catastrophes, innovations, territoires et milieux, mobilités et modes de vie) pour la revue et pour les journées d'études et colloques a été arrêté en 2012 pour les cinq années suivantes : 2014 à 2017.

Le comité soutient et accompagne scientifiquement et financièrement des études et des recherches historiques. Il publie la revue semestrielle « *Pour mémoire* » (3000 exemplaires sur papier, Internet). Il organise, souvent en partenariat, des colloques et des journées d'études dont il diffuse les actes dans des numéros spéciaux de la revue. Il peut favoriser la publication d'ouvrages de référence. Pour les besoins de la recherche, il constitue un fonds d'archives orales d'acteurs des politiques ministérielles. Il gère un centre documentaire ouvert au public doté de plus de 4 000 ouvrages. Il diffuse sur internet et sur intranet un guide des sources accessibles, la revue et les actes des journées d'études. Il peut participer à des manifestations avec des partenaires publics ou privés.

Le comité d'Histoire du ministère

L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ D'HISTOIRE

★ Secrétaire

Louis-Michel SANCHE

ingénieur général des Ponts et Chaussées, secrétaire général du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

tél. 01 40 81 68 23

fax. 01 40 81 23 24

[louis-michel.sanche](mailto:louis-michel.sanche@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secrétaire-délégué

Patrick FÉVRIER

administrateur civil hors classe

Tél : 01 40 81 21 73

[patrick.fevrier](mailto:patrick.fevrier@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Adjointe au secrétaire délégué

mission recueil de témoignages oraux

Christiane CHANLIAU

chargée de mission

tél. 01 40 81 82 05

[christiane.chanliau](mailto:christiane.chanliau@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Accueil, assistance

à la coordination et secrétariat

Yannick HILAIRE

secrétaire de rédaction

Tél. : 01 40 81 36 75

[yannick.hilaire](mailto:yannick.hilaire@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur documentation communication électronique

Françoise PORCHET

chargée d'études documentaires

Tél. : 01 40 81 36 83

[francoise.porchet](mailto:francoise.porchet@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur études-recherches

Stève BERNARDIN

chargé de mission

Tél. : 01 40 81 36 47

[steve.bernardin](mailto:steve.bernardin@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

★ Secteur animation-diffusion

Marie-Thérèse RIEU

chargée de mission

Tél. : 01 40 81 15 38

[marie-therese.rieu](mailto:marie-therese.rieu@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Dominique BARJOT

Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Paris IV

Bernard BARRAQUÉ

Directeur de recherche au CNRS, émérite,
CIRED-AgroParisTech

Alain BILLON

Ancien secrétaire délégué du comité
d'Histoire

François CARON

Professeur émérite à l'Université
Paris IV

Florian CHARVOLIN

Chargé de recherche au CNRS, Centre
Max Weber, Université Jean Monnet de
Saint-Etienne

Kostas CHATZIS

Chercheur à l'École des Ponts
ParisTech, LATTS

Viviane CLAUDE

Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris,
Université Paris XII

Florence CONTENAY

Inspectrice générale de l'Équipement
honoraire

Gabriel DUPUY

Professeur émérite à l'Université
de Paris I

Philippe GENESTIER

Professeur à l'ENTPE, chercheur
au laboratoire RIVES-CNRS

Vincent GUIGUENO

Chargé de mission à la direction
des Affaires Maritimes, chercheur associé au
LATTS-CNRS

Anne-Marie GRANET-ABISSET

Professeur d'histoire contemporaine,
Université Pierre-Mendès-France, à Grenoble

André GUILLERME

Professeur au CNAM, directeur du Centre
d'histoire des techniques et l'environnement

Bertrand LEMOINE

Directeur de recherche au CNRS, directeur
de l'atelier international
du Grand Paris

Geneviève MASSARD-GUILBAUD

Directrice d'études à l'EHESS

Alain MONFERRAND

Ancien secrétaire-délégué du comité
d'Histoire

Antoine PICON

Professeur à l'Université de Harvard,
enseignant-chercheur à l'École des Ponts
ParisTech, LATTS

Anne QUERRIEN

Ancienne directrice de la rédaction de
la revue « *Les Annales de la Recherche
urbaine* »

Thibault TELLIER

Maître de conférences en histoire
contemporaine à l'Université Lille III

Hélène VACHER

Professeur à l'ENSA de Nancy

Loïc VADELORGE

Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Paris-Est, Marne-la-Vallée,
Laboratoire d'Analyse comparée des
pouvoirs, EA 3350

L'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'HISTOIRE

Depuis 2006, 12 numéros de la revue semestrielle « *Pour mémoire* » ont déjà présenté un panorama diversifié d'articles sur l'histoire de l'administration et des cultures professionnelles. Pour 2014-2015, des thématiques concernent la politique des villes moyennes, l'aménagement et la décentralisation, la politique des grands ensembles, les politiques de maîtrise de l'énergie, les fonds photographiques et cinématographiques.

www.developpement-durable.gouv.fr/Pour_memoire-la-revue-de-Comite-d/html

Depuis 1995, le comité d'histoire a organisé **des journées d'études, des conférences et des séminaires**, avec les directions d'administration centrale, le réseau scientifique et technique et les opérateurs, des universitaires, des chercheurs et des partenaires extérieurs. Les prochaines manifestations prévues concernent trois thèmes : « *Penser l'action publique* : Claude Martinand », les

Travaux publics et la Première Guerre mondiale, 50 ans de politique de l'eau dans les bassins hydrographiques.

Les numéros spéciaux de la revue en préparation traitent des « polices de l'environnement » de Philippe le Bel à nos jours, de l'inventivité financière en matière d'aménagement et d'environnement ainsi que de la résorption de l'habitat insalubre.

www.developpement-durable.gouv.fr/Prochaines-manifestations-du.html

Le comité peut apporter **son soutien à l'édition d'ouvrages** issus de thèses dont les sujets ont un rapport avec les politiques ministérielles.

www.developpement-durable.gouv.fr/Des-publications-en-partenariat.html

Depuis sa création, le comité a recueilli près de **200 témoignages oraux** destinés à préserver la mémoire des réalisations professionnelles et des métiers dans le ministère. La constitution d'une banque de données est en cours.

LES OUTILS

★ La bibliothèque, ouverte au public, comprend plus de 4 000 volumes, ouvrages spécialisés ou usuels. Elle est accessible au public du lundi au vendredi, sur rendez-vous

★ Les sites consultables

internet : www.developpement-durable.gouv.fr/le_ministere/Histoire_et_archives

intranet : intra.comite-histoire.cgpc.i2/

★ Le guide des sources, accessible sur l'internet et l'intranet, a été conçu pour faciliter le repérage des sources historiques dans les domaines de compétence du ministère ;

★ Des dossiers bibliographiques et biographiques à consulter sur place ;

★ La revue « *Pour mémoire* » (semestriel et numéros spéciaux) ;

★ La consultation d'archives orales.

Vous souhaitez consulter les ressources du secrétariat du comité d'Histoire... Vous pensez que votre témoignage peut éclairer l'histoire du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et des administrations dont il est l'héritier... Vous avez connaissance d'archives, de documents divers, d'objets intéressant l'histoire de ces administrations, alors...

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

**Secrétariat du comité d'Histoire
Conseil général de l'Environnement et
du Développement durable**

7^e section - 20^e étage - bureau 20.20
Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex
tél : 33 (0) 01 40 81 15 38 ou 21 73
fax : 33 (0) 1 40 81 23 24

courriel: comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr



« pour mémoire »
la revue du comité d'Histoire

rédaction ★ Tour Pascal B 20.20

92 055 La Défense Cedex

téléphone : 01 40 81 15 38 ou 36 83

télécopie : 01 40 81 23 24

comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr

fondateurs de la publication ★ Pierre Chantereau et Alain Billon

directeur de la publication ★ Louis-Michel Sanche

rédacteur en chef ★ Patrick Février

suivi de fabrication ★ Marie-Thérèse Rieu

conception graphique de la couverture ★ société Amarante

Design graphique, 53 rue Lemerrier - Paris 75017

crédit photo couverture ★ Le canal de Thiou à Annecy ©L. Mignaux/MEDDE/MLET

réalisation graphique ★ Annick Samy

impression ★ **couverture** ★ Étoile imprim/PNK Graphic

★ **Intérieur** ★ SG/SPSSI/ATL 2

ISSN ★ 1955-9550

ISSN ressource en ligne ★ 2266-5196



imprimé sur du papier certifié écolabel européen

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMITÉ D'HISTOIRE

TOUR PASCAL B
92055 LA DÉFENSE CEDEX

www.developpement-durable.gouv.fr